



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

**SESSION DU VINGT-CINQUIÈME
ANNIVERSAIRE DU FIDA**

ROME, 19-20 FÉVRIER 2003

*ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE
ŒUVRER POUR QUE LES RURAUX PAUVRES SE LIBERENT DE LA PAUVRETE*

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGES
1. OUVERTURE ET TRAVAUX DE LA SESSION	1 – 10	1
A. Ouverture de la session	3	1
B. Ordre du jour et documentation	4	1
C. Séance inaugurale de la session	5 – 7	1
D. Allocution du Président du FIDA	8	1
E. Déclarations générales	9	1
F. Clôture de la session	10	1
2. DÉCISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	11 – 34	2 – 6
A. Demande d'admission en qualité de membre non originaire	11 – 12	2
B. Rapport sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA	13 – 14	2
C. Sixième reconstitution des ressources du FIDA	15 – 18	2 – 3
D. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2001	19	3
E. Budget administratif du FIDA pour 2003/Fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance médicale après cessation de service	20 – 21	3
F. Élection de membres et membres suppléants au Conseil d'administration	22 – 29	3 – 5
G. Rapport sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002)	30	6
H. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)	31	6
I. Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté	32	6
J. Rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	33	6
K. Approbation de la diffusion des documents	34	6
3. A. COMPTES RENDUS ANALYTIQUES (Y compris un résumé des déclarations générales prononcées en séance ou diffusées sur le web par les gouverneurs et les observateurs)	35 – 296	7 – 59
i) Première séance – 19 février 2003	35 – 91	7 – 16
ii) Deuxième séance – 19 février 2003	92 – 206	17 – 39
iii) Troisième séance – 20 février 2003	207 – 226	40 – 44
iv) Quatrième séance – 20 février 2003	227 – 289	45 – 57
v) Déclarations générales diffusées sur le web	290 – 296	58 – 59



CHAPITRE	PARAGRAPHERS	PAGES
B. TABLES RONDES	297 – 321	60 – 67
Introduction	297 – 299	60 – 62
Résumé des tables rondes présenté par M. Klemens van de Sand, Président adjoint, Département gestion des programmes	300 – 321	62 – 67
C. AUTRES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES DES GOUVERNEURS		68 – 92
Albanie		68 – 69
Bangladesh		70 – 71
Bénin		72
Burkina Faso		73 – 74
Éthiopie		75 – 77
Guinée		78 – 79
Haïti		80 – 81
Inde		82 – 83
Jordanie		84 – 85
Maldives		86 – 87
Maroc		88
États-Unis		89 – 90
Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles		91 – 92
4. DÉCLARATIONS ET ALLOCUTIONS SPÉCIALES		93 – 122
Allocution de bienvenue prononcée par le Président du FIDA, M. Lennart Båge, à l'occasion de la visite de M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne, M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, et Son Éminence le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège		94 – 95
Allocution inaugurale prononcée par M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne		96 – 99
Allocution inaugurale prononcée par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies		100 – 101
Message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II prononcé en son nom par Son Éminence le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège		102 – 103
Discours de remerciement prononcé par le Gouverneur par intérim pour la République de l'Équateur au nom des États membres du FIDA pour les discours d'ouverture de MM. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne, Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et pour le message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II délivré par Son Éminence le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège		104

CHAPITRE	PAGES
4. DÉCLARATIONS ET ALLOCUTIONS SPÉCIALES (suite)	
Déclaration du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Jacques Diouf	105 – 106
Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. James T. Morris	107 – 108
Déclaration du Président du FIDA, M. Lennart Båge, à la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA	109 – 116
Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en œuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté – Résumé de la Conférence-débat	117 – 118
Discours de clôture de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA, prononcé par M. Bungaran Saragih	119 – 121
 ANNEXES	
I. Liste des participants à la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA	123 – 196
II. Ordre du jour et programme des activités	197 – 199
III. Liste des documents soumis au Conseil des gouverneurs à la session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA	200 – 201
IV. Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-sixième session	202 – 233

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION



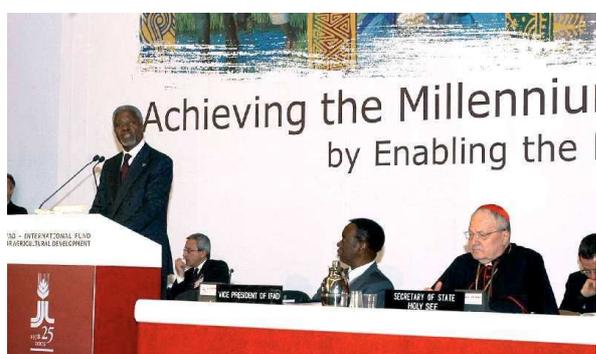
Le Président Bâge et les orateurs invités



Le maire de Rome, M. Walter Veltroni, accueille le Secrétaire général Kofi Annan



Cérémonie d'inauguration – M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne



M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



Son Éminence le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège

CHAPITRE PREMIER

OUVERTURE ET TRAVAUX DE LA SESSION

1. La session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA s'est tenue à Rome les 19 et 20 février 2003. La liste des participants figure à l'annexe I.

2. Le Conseil a tenu au total quatre séances, dont les comptes rendus analytiques sont reproduits au chapitre 3, partie A.

A. Ouverture de la session

3. La session a été ouverte par M. Bungaran Saragih, Ministre de l'agriculture de la République d'Indonésie et Président du Conseil des gouverneurs.

B. Ordre du jour et documentation

4. Le Conseil des gouverneurs a adopté l'ordre du jour ainsi que le programme de travail de la session reproduits à l'annexe II. La liste des documents soumis au Conseil figure à l'annexe III. Les résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs sont présentées à l'annexe IV.

C. Séance inaugurale de la session

5. M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne, a pris la parole devant le Conseil des gouverneurs. M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a également prononcé une allocution inaugurale dont le texte intégral figure au chapitre 4.

6. Son Éminence le cardinal Angelo Sodano a prononcé un message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4.

7. MM. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et James T. Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, ont aussi prononcé des discours. Ceux-ci sont reproduits intégralement au chapitre 4.

D. Allocution du Président du FIDA

8. Le texte intégral de l'allocution prononcée par le Président Bâge figure au chapitre 4.

E. Déclarations générales

9. Les déclarations générales prononcées par les gouverneurs et les observateurs et celles diffusées sur le web par les représentants des États membres sont résumées dans les comptes rendus analytiques (chapitre 3, partie A). Un résumé des quatre tables rondes figure dans la partie B du chapitre 3. Les déclarations générales soumises par écrit par les représentants des États membres qui n'ont pas fait d'interventions orales sont reproduites intégralement dans la partie C du chapitre 3.

F. Clôture de la session

10. Le Président, M. Bungaran Saragih, a résumé le débat interactif ainsi que les résultats des principales délibérations du Conseil et clôturé la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Les discours sont intégralement reproduits au chapitre 4.

CHAPITRE 2

DECISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

A. Demande d'admission à la qualité de membre non originaire

11. Le Conseil des gouverneurs a examiné le document GC 26/L.2 et a adopté le 19 février 2003 la résolution 129/XXVI, approuvant l'admission de la République démocratique du Timor-Leste.

12. Le Conseil a noté que le Timor-Leste sera admis à la qualité de membre non originaire du Fonds de la Liste C (Sous-Liste C2) des États membres, comme il en a été convenu avec les membres de cette Liste.

B. Rapport sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA

13. Le Conseil des gouverneurs a pris connaissance du rapport de situation sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA contenu dans les documents GC 26/L.3 et GC 26/L.3/Add.1. Il a noté que la valeur totale des instruments de contribution et des versements en espèces ou en billets à ordre au titre des annonces de contribution non assorties d'un instrument de contribution s'élevait à 348,3 millions de USD, soit 79% du total des annonces. Il a également constaté que le total des paiements en espèces et en billets à ordre s'élevait à 251,5 millions de USD, soit 57% du total des annonces de contribution.

14. On a également pris note que la Belgique avait annoncé et versé, au titre des contributions complémentaires à la cinquième reconstitution, une contribution équivalant à 15,5 millions de USD à l'appui des objectifs spécifiques du Fonds belge de survie pour le tiers monde. Une contribution équivalant approximativement à 3,9 millions de USD a été enregistrée pour l'Italie au titre des contributions complémentaires à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

C. Sixième reconstitution des ressources du FIDA

15. Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé le document GC 26/L.4 intitulé "Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté: rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006)". Le Conseil a pris acte des questions de politique spécifiques qui, selon la Consultation, devront être traitées au cours de la période de reconstitution et exprimé ses remerciements à la Consultation pour les orientations qu'elle a fournies au sujet de ces questions.

16. Le Conseil a aussi examiné le document GC 26/L.4/Add.1 et adopté, le 19 février 2003, la résolution 130/XXVI relative à la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Il a constaté avec satisfaction que les négociations sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA s'étaient conclues en moins d'une année. Ces négociations ont abouti à un accord sur un objectif de reconstitution de 560 millions de USD pour la période 2004-2006. C'est l'objectif le plus élevé qui ait été enregistré depuis la première reconstitution, ce qui témoigne de la fermeté de l'appui que le Fonds reçoit de ses membres.

17. Au sujet du programme de prêts du Fonds, il a été rappelé que le Conseil d'administration avait approuvé, à sa soixante-septième session tenue en septembre 1999, la répartition régionale des prêts du FIDA sur la recommandation du Comité ad hoc sur les allocations régionales. Le Conseil a noté que cette répartition régionale continuerait à s'appliquer au programme de prêts du FIDA tant que le Conseil d'administration n'aurait pas pris d'autres décisions à cet égard.



18. S'agissant des contributions complémentaires à la sixième reconstitution, le Conseil a rendu hommage à la Belgique pour le soutien important et constant qu'elle apporte au Fonds belge de survie pour le tiers monde, et à l'Inde et au Royaume-Uni, qui ont annoncé d'importantes contributions complémentaires à l'appui de la capacité d'innovation du FIDA.

D. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2001

19. Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé les états financiers faisant apparaître la situation financière du FIDA au 31 décembre 2001 et les résultats de ses opérations pour l'année qui a pris fin à cette date, tels que figurant dans les appendices A à H compris du document GC 26/L.5 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes y relatif.

E. Budget administratif du FIDA pour 2003/Fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance maladie après cessation de service

20. Après avoir examiné le projet de budget administratif du FIDA pour 2003, présenté dans les documents GC 26/L.6 et GC 26/L.6/Add.1, le Conseil des gouverneurs a adopté le 19 février 2003 la résolution 131/XXVI y relative. En approuvant le budget administratif pour 2003, le Conseil des gouverneurs a aussi autorisé le Conseil d'administration à approuver tout financement qui se révélerait encore nécessaire après réception des contributions volontaires destinées à financer l'évaluation indépendante externe du FIDA recommandée par la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Ce financement figurerait à titre de dépense exceptionnelle dans le budget administratif proposé pour 2003.

21. Le Conseil des gouverneurs a également examiné le document GC 26/L.7 et adopté la résolution 132/XXVI relative à la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance maladie après cessation de service.

F. Élection des membres et membres suppléants au Conseil d'administration

22. Conformément à l'article 40.2 du règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, et après examen des documents GC 26/L.8, GC 26/L.8/Add.1 et GC 26/L.8/Add.2, le Conseil a élu, le 20 février 2003, des nouveaux membres et membres suppléants au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

23. Parmi les pays de la Liste A, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Suède et les États-Unis ont été élus membres; et l'Irlande, la Belgique, la Suisse, l'Autriche, le Danemark, le Royaume-Uni, la Norvège et l'Australie, membres suppléants. Le Conseil des gouverneurs a décidé en outre que les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteraient leurs sièges pour la dernière année de leur mandat, c'est-à-dire pour 2005, le Royaume-Uni devenant membre et les Pays-Bas membre suppléant du Conseil.

24. Parmi les pays de la Liste B, le Koweït, le Nigéria, l'Arabie Saoudite et le Venezuela ont été élus membres et les Émirats arabes unis membres suppléants du Koweït, l'Indonésie membre suppléant de l'Arabie Saoudite et l'Algérie membre suppléant du Venezuela. Conformément à l'article 40.1 du règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, tout membre à l'égard duquel il existe une provision comptable au moment de l'élection au Conseil d'administration ne pouvant être élu ou nommé au Conseil d'administration, le siège de membre suppléant revenant au Nigéria reste vacant. Il a été décidé, toutefois, que durant leur mandat de trois ans au Conseil d'administration, les pays de la Liste B pourraient modifier leur représentation pour y inclure tout membre inéligible de la Liste B qui pourrait devenir éligible au Conseil d'administration.

25. Parmi les pays de la Sous-Liste C1 (région Afrique), le Cameroun et l'Égypte ont été élus membres; et le Soudan et le Mozambique respectivement membres suppléants.



26. Parmi les pays de la Sous-Liste C2 (région Europe, Asie et Pacifique) ont été élus membres la Chine pour les années 2003 et 2004, remplacée par le Pakistan en 2005, et l'Inde, pour la durée intégrale du mandat. Le Pakistan a été nommé membre suppléant de la Chine pour la première année, et sera remplacé par le Sri Lanka en 2004; la Roumanie a été élue membre suppléant de l'Inde pour la première année et sera remplacée par la République de Corée en 2004 et 2005; enfin, la Chine a été élue membre suppléant du Pakistan pour 2005.

27. Parmi les pays de la Sous-Liste C3 (Amérique latine et Caraïbes), le Brésil et le Mexique ont été élus membres; le Panama membre suppléant du Brésil pour la première année, remplacé ensuite par le Guatemala en 2004 et 2005; et l'Argentine membre suppléant du Mexique.

28. Pour ce qui concerne les échanges de sièges entre les membres des Sous-Listes C2 et C3, le Conseil des gouverneurs a approuvé les changements proposés, qui prendront effet le dernier jour du mois de février de chaque année considérée. Il a été décidé qu'aucune autre approbation du Conseil des gouverneurs ne serait nécessaire à cet égard.

29. En conséquence, la composition du Conseil d'administration pour le mandat de trois ans est la suivante:

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR LE MANDAT DE TROIS ANS 2003-2005**

Membre

Membre suppléant

LISTE A

Canada	Irlande
France	Belgique
Allemagne	Suisse
Italie	Autriche
Japon	Danemark
Pays-Bas (2003-2004)	Royaume-Uni (2003-2004)
Suède	Norvège
Royaume-Uni (2005)	Pays-Bas (2005)
États-Unis	Australie

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront leurs sièges pour l'année 2005.)

LISTE B

Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	-
Arabie saoudite	Indonésie
Venezuela	Algérie

(Le Conseil a décidé qu'au cours des trois ans du mandat, les pays de la Liste B pourraient modifier leur représentation pour y inclure tout membre inéligible au moment de l'élection susceptible de devenir éligible au Conseil d'administration dans l'intervalle.)

LISTE C

SOUS-LISTE C1

Afrique

Cameroun	Soudan
Égypte	Mozambique

SOUS-LISTE C2

Europe, Asie et Pacifique

Chine (2003-2004)	Pakistan (2003)
Inde (2003-2005)	Sri Lanka (2004)
Pakistan (2005)	Roumanie (2003)
	République de Corée (2004-2005)
	Chine (2005)

SOUS-LISTE C3

Amérique latine et Caraïbes

Brésil	Panama (2003)
Mexique	Guatemala (2004-2005)
	Argentine



G. Rapport sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002)

30. Le Conseil des gouverneurs a pris acte du rapport écrit, publié sous la cote GC 25/L.9/Rev.1, et du rapport oral présenté par M. Klemens van de Sand, Président adjoint, Département Gestion des programmes, sur la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action formulées dans le document intitulé "Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale: Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA, 2000-2002".

H. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)

31. Le Conseil des gouverneurs a pris acte du troisième rapport intérimaire annuel sur le Programme de reconfiguration des processus, publié sous la cote GC 26/.10, et des informations à jour communiquées oralement par M. Cyril Enweze, Vice-Président du FIDA quant à l'orientation nouvelle et renforcée qu'a prise ce programme.

I. Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté

32. Le Conseil des gouverneurs a pris acte du rapport écrit, portant la cote GC 26/L.11, et du rapport oral présenté par M. Bruce Moore, Coordonnateur de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, concernant les résultats obtenus depuis la vingt-cinquième session du Conseil des gouverneurs en matière d'amélioration de l'accès des pauvres aux ressources productives dans les pays et régions où la Coalition mène actuellement des activités. Le Conseil a noté également que la Coalition s'appelait désormais Coalition internationale pour l'accès à la terre.

J. Rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

33. Le Conseil des gouverneurs a également pris note du rapport écrit, portant la cote GC 26/L.12, et du compte rendu présenté oralement par M. Per Ryden, Directeur général du Mécanisme mondial, sur l'évolution de la stratégie opérationnelle et des activités en 2002 du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

K. Approbation de la diffusion des documents

34. Le Conseil des gouverneurs a autorisé la diffusion des documents approuvés à la session et noté qu'ils seraient ultérieurement affichés sur le site public web du FIDA.



35. La réunion est ouverte à 10 heures.

OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

36. **Le PRÉSIDENT** déclare ouverte la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA, et souhaite la bienvenue aux participants. Compte tenu de son succès, la formule du débat interactif introduite à la dernière session sera de nouveau adoptée pour la présente session, et consacrée au thème "Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en œuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté", qui laisse augurer une concertation dynamique et intéressante. Il est de la plus haute importance que le FIDA poursuive son travail remarquable pour faire reculer la pauvreté rurale et qu'il conserve la place qu'il occupe à juste titre au sein de la communauté du développement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2 de l'ordre du jour) (GC 26/L.1 et Add.1)

37. L'ordre du jour (GC 26/L.1) est adopté.

DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITÉ DE MEMBRE NON ORIGINAIRE (point 3 de l'ordre du jour) (GC 26/L.2)

38. **Le PRÉSIDENT** invite le Conseil des gouverneurs à adopter le projet de résolution présenté dans le document GC 26/L.2.

39. La résolution 129/XXVI est adoptée.

40. **Le PRÉSIDENT** souhaite la bienvenue à la République démocratique du Timor-Leste, devenue le 163^e État membre du FIDA, et demande au Conseil de prendre acte que, comme convenu avec les membres de cette liste, la République démocratique du Timor-Leste est admise à la qualité de membre non originaire inscrit sur la liste C des États membres.

CÉRÉMONIE INAUGURALE

41. **M. BÂGE** (Président du FIDA) se déclare honoré d'accueillir M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne, à la session du Conseil des gouverneurs célébrant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Rappelant l'appui de longue date fourni au FIDA par l'Italie, il observe que, depuis la naissance des Nations Unies, ce pays a joué un rôle moteur dans le renforcement de la coopération internationale pour le développement, en contribuant à la résolution des conflits et à la promotion de la paix, tout en reconnaissant l'importance du rôle que l'agriculture et le développement rural jouent à cet égard. La présence du Secrétaire général des Nations Unies à la présente session du Conseil est d'autant plus appréciée que l'on sait les lourdes responsabilités qui sont les siennes et les défis critiques auxquels le monde est confronté. Sous sa direction, les Nations Unies s'efforcent non seulement de faire face aux urgences et aux conflits mais aussi de vaincre la pauvreté, le dénuement, l'insécurité et l'exclusion qui sont si souvent à l'origine des conflits. Le Sommet du Millénaire auquel il a largement contribué reflète clairement la détermination de la communauté internationale à réduire la pauvreté et la faim. Le Président du FIDA a le très grand plaisir de souhaiter également la bienvenue à Son Éminence le cardinal Sodano qui transmettra un message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II. Enfin, la présence du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) témoigne de la collaboration régulière et étroite qui existe entre ces deux organisations et le FIDA. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire, réduire la pauvreté et la faim, offre un motif supplémentaire de renforcer un peu plus cette collaboration.



ALLOCUTION INAUGURALE PRONONCÉE PAR M. CARLO AZEGLIO CIAMPI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

42. **M. CIAMPI** (Président de la République italienne) prononce une allocution inaugurale dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

43. **Le PRÉSIDENT** remercie le président Ciampi pour son allocution qui confirme l'engagement de son pays à atteindre les objectifs communs que sont la promotion du développement et l'aide en faveur de ceux qui sont dans le besoin.

ALLOCUTION INAUGURALE PRONONCÉE PAR M. KOFI ANNAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

44. **M. ANNAN** (Secrétaire général des Nations Unies) prononce une allocution inaugurale dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

45. **Le PRÉSIDENT** accueille avec satisfaction, au nom du Conseil des gouverneurs, l'allocution de M. Annan, qui incite à la réflexion. Sa présence témoigne du lien très fort qui existe au sein de la famille des Nations Unies, et de sa confiance personnelle dans le travail du FIDA. Son discours ne peut qu'encourager le personnel à redoubler d'effort pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

MESSAGE DE SA SAINTETÉ LE PAPE JEAN-PAUL II

46. **Le PRÉSIDENT** invite Son Éminence le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège, à délivrer un message au nom de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II.

47. **CARDINAL SODANO** (Secrétaire d'État du Saint-Siège) lit un message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

48. **Le PRÉSIDENT** demande au cardinal Sodano de transmettre les remerciements du Conseil des gouverneurs à Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, pour ses paroles empreintes de sagesse qui guideront et alimenteront la réflexion du Conseil pendant ses délibérations.

49. **M. CHIRIBOGA VEGA** (Équateur), s'exprimant au nom du Conseil des gouverneurs, fait part de sa profonde gratitude aux trois invités pour leurs discours mobilisateurs qui soulignent clairement l'importance d'œuvrer pour éliminer la faim dans le monde et atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Le fait que le FIDA occupe une place prééminente dans le monde de l'aide au développement est dû en grande partie à l'appui qu'il reçoit de dirigeants aussi exemplaires. Le Président et le peuple de l'Italie ont été de fidèles partenaires du FIDA. L'appel du Président en faveur d'une nouvelle unité entre le Nord et le Sud montre la voie à suivre pour atteindre notre objectif commun. Il est particulièrement encourageant d'entendre M. Annan évoquer sa fierté partagée d'appartenir à la famille des Nations Unies et mettre en exergue le partenariat entre la société civile et la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté et la faim. Enfin, le soutien par le Saint-Siège de l'objectif du FIDA, qui est de promouvoir une vie meilleure pour tous les êtres humains, représente un encouragement inestimable.

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

50. **M. DIOUF** (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) prononce un discours dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.



51. **Le PRÉSIDENT** remercie M. Diouf pour son message éclairant. Le Conseil se félicite de la collaboration entre les deux organisations, qui ne cesse de se fortifier au fil des ans.

52. **M. Fanourakis (Swaziland) prend la présidence.**

DÉCLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

53. **M. MORRIS** (Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial) prononce un discours dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

54. **Le PRÉSIDENT** remercie M. Morris de sa déclaration et se félicite de la collaboration très satisfaisante qui existe entre le FIDA et le PAM, collaboration qui ne cesse de s'intensifier au bénéfice de ceux qui ont encore un besoin urgent de sécurité alimentaire.

55. **M. Saragih (Indonésie) reprend la présidence.**

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU FIDA (point 4 de l'ordre du jour)

56. **M. BÂGE** (Président du FIDA) fait un discours dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

57. **Le PRÉSIDENT** accueille avec satisfaction, au nom du Conseil des gouverneurs, le discours de M. Bâge qui résume parfaitement le travail du Fonds et les principes qui le guideront à l'avenir. Il est particulièrement réconfortant de l'entendre affirmer son propre engagement, et celui de son personnel, à atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 5 de l'ordre du jour)

58. **M. DA SILVA** (Timor-Leste) remercie le Conseil des gouverneurs pour l'admission de son pays en qualité de membre du Fonds. L'adhésion au FIDA arrive à point nommé pour une nation naissante qui traverse une période de transition politique et économique cruciale, et qui a besoin d'assistance technique pour transposer dans la réalité sa vision stratégique de l'agriculture. Il rend hommage au FIDA pour son action en matière de lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde en développement, et à la communauté des donateurs pour son aide au Timor-Leste. Le Portugal doit être loué pour son engagement sans faille au côté de ce pays, que ce soit dans sa lutte pour l'indépendance ou dans sa reconstruction.

59. L'agriculture tient un rôle majeur dans le processus de transition. Le plan national de développement à moyen terme est fondé sur deux grands objectifs: réduire la pauvreté et promouvoir une croissance durable et équitable dans l'espoir que, d'ici 2020, les activités liées à l'agriculture, la sylviculture et la pêche soient suffisamment durables, compétitives et prospères pour améliorer les conditions de vie de la population, et ce par le biais de politiques visant à assurer la sécurité alimentaire et à créer des emplois ruraux et de nouvelles sources de revenus, en particulier pour les plus pauvres parmi les pauvres. Cependant, le développement du secteur agricole est entravé par une productivité médiocre qu'expliquent l'accès limité des agriculteurs aux technologies modernes et aux intrants, le manque de capitaux, le manque de connaissance des technologies alternatives et des techniques de gestion des exploitations agricoles, ainsi que l'insuffisance des services d'appui technique. L'agriculture doit se diversifier, ce qui requiert des efforts de développement intégrés. La vive concurrence qui règne sur le marché mondial du café, principal produit d'exportation du pays au cours des dernières années, exige impérativement à la fois une amélioration de la qualité et l'introduction de nouvelles cultures commerciales intercalaires dans les caféières. Les infrastructures de commercialisation font trop souvent défaut. Les ressources naturelles sont menacées par la dégradation des forêts, et le souci de l'environnement doit faire partie intégrante de la lutte contre la pauvreté.



60. Pays neuf, le Timor-Leste souffre des "douleurs de croissance" que connaît tout pays qui se construit. Il est convaincu, toutefois, que les politiques jumelles visant à assurer la sécurité alimentaire et l'emploi rural constitueront les fondements d'une croissance économique durable et du développement national.

61. **M. DOMEQC** (Espagne) déclare que son gouvernement est profondément attaché à la réalisation de l'objectif de développement du Millénaire qui consiste à diminuer la pauvreté de moitié d'ici 2015, et qu'il a activement participé aux dernières grandes conférences internationales sur le développement. Alors qu'elle présidait l'Union européenne, l'Espagne a lancé en 2002 une initiative en vertu de laquelle une moyenne de 0,39% du produit national brut (PNB) de tous les États membres de l'Union européenne devrait être allouée à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2006. En 2003, l'APD de l'Espagne augmentera de 21,72% par rapport à l'année précédente.

62. Pour être efficace, toute action visant à combattre la faim et la pauvreté doit tenir compte du contexte plus vaste de la prévention et de la résolution des conflits, de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme. De telles actions doivent être menées dans tous les lieux où règne la pauvreté, y compris dans les pays à revenu faible et même intermédiaire. La maîtrise des initiatives par les bénéficiaires, d'une part, et les partenariats, d'autre part, sont des éléments cruciaux de la lutte contre la pauvreté. Le premier implique, notamment, d'associer les populations locales à la conception des projets, mais aussi une représentation plus équitable des pays et des régions au niveau de la gestion du Fonds. Le second signifie que le FIDA doit continuer à favoriser le dialogue entre le monde développé et le monde en développement pour dégager un consensus, à nouer des alliances stratégiques avec les principaux donateurs internationaux, à tirer parti des synergies avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, et qu'il doit être plus attentif à la cohérence avec les propres plans de coopération internationale des États membres.

63. L'Espagne a annoncé une contribution à la sixième reconstitution en augmentation de 25%, et elle espère que les États membres qui n'ont pas encore versé les contributions annoncées au titre des reconstitutions antérieures y pourvoiront rapidement. L'Espagne examine de nouvelles approches pour sa coopération avec le Fonds, telles que le cofinancement de projets par le biais du programme de microcrédit de l'Agence espagnole de coopération internationale. Elle met à la disposition du Fonds son expérience dans des domaines tels que la lutte contre la désertification et l'érosion des sols, et la gestion des parcs naturels, et étudie également la possibilité de reconvertir une partie de la dette de certains des pays les plus pauvres au profit de projets de développement rural. L'Espagne a contribué, à hauteur de plus de 1,4 million de USD, à l'allègement de la dette des pays les plus pauvres et elle estime que le FIDA devrait pouvoir disposer d'un accès équitable aux ressources du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et continuer de participer à l'initiative de réduction de la dette sans compromettre son programme de prêts et de dons.

64. La nouvelle stratégie du FIDA pour la gestion de son portefeuille de placements est accueillie avec satisfaction, mais la prudence reste plus que jamais de mise afin de réduire les risques et d'éviter les pertes futures. Le Fonds devrait également procéder avec prudence pour passer à un système d'allocation des ressources basé sur la performance. Des améliorations sont souhaitables dans plusieurs autres domaines: un plus grand souci de la notoriété du Fonds, une formulation plus efficace des projets, privilégiant les domaines dans lesquels le Fonds possède un avantage comparatif confirmé, et des mécanismes d'évaluation plus performants.

65. **Mme MATSUBARA** (Japon), après avoir indiqué que le Japon contribuerait financièrement aux manifestations marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA et affirmé son soutien à l'approche adoptée par le Fonds pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, déclare que son gouvernement a annoncé une contribution de 30 millions de USD à la sixième reconstitution des ressources du Fonds, en dépit des graves contraintes financières auxquelles il est confronté. Compte tenu de l'importance qu'attache le Japon à l'éducation et à la santé des femmes ainsi qu'à leur



participation aux activités économiques et sociales, il a créé avec le FIDA en 1995 un fonds pour la promotion de la femme dans le développement dont les financements atteignent, à ce jour, un montant considérable. Son pays a également octroyé des dons et des prêts et fourni une assistance technique pour appuyer l'agriculture, en mettant l'accent sur l'amélioration de la production et de l'acheminement des aliments, l'approvisionnement en engrais et en matériel, l'irrigation, la distribution, les cours de formation pour les ressortissants des pays en développement, et l'envoi d'experts et de volontaires japonais dans ces pays. L'un des projets les plus originaux de son pays concerne le développement et la diffusion du Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA), des variétés à cycle court résistantes aux stress.

66. Pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, il est nécessaire d'adopter une approche globale alliant l'APD et les capitaux privés, y compris les investissements étrangers directs et les ressources tirées du commerce. La mobilisation des ressources propres des pays bénéficiaires et leur maîtrise des initiatives sont indispensables si l'on veut que l'aide financière porte ses fruits, de même que le partenariat et la solidarité entre les membres de la communauté internationale. La coopération Sud-Sud serait un outil efficace pour valoriser les résultats des projets du FIDA.

67. Le Japon entend bien continuer à soutenir activement le développement rural. En 2003, il accueillera le Forum mondial et la Conférence ministérielle internationale sur l'eau et, plus tard dans l'année, la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

68. **M. ELKHALIFA AHMED** (Soudan) déclare que, dans son pays, la stabilité économique est devenue une réalité dans tous les secteurs, comme le reflètent l'augmentation de 7% de la croissance et la baisse de 10% de l'inflation. Ces bons résultats s'expliquent notamment par la découverte de pétrole. Le secteur agricole représente désormais 50% du revenu national. La productivité et la production des cultures vivrières ont augmenté, améliorant la sécurité alimentaire. Le Soudan s'emploie actuellement à moderniser ses infrastructures agricoles, et des lois sur les exonérations fiscales sont promulguées pour encourager l'investissement dans l'agriculture, afin de stimuler la production d'aliments et, partant, d'améliorer la sécurité alimentaire à la fois dans le pays et au-delà de ses frontières. Les négociations sur la paix, en cours actuellement, permettent d'espérer que le Soudan va connaître la stabilité indispensable à la poursuite de son développement. Le gouvernement a élaboré pour l'agriculture une nouvelle stratégie globale sur 25 ans accordant une place importante aux femmes, et il espère que le FIDA l'aidera à exécuter ses projets. Une stratégie pour la réduction de la pauvreté est en préparation.

69. L'agriculture reste le pilier de l'économie. Comme dans d'autres pays en développement, la dégradation de l'environnement, la sécheresse et l'utilisation irraisonnée des ressources ont entraîné l'insécurité alimentaire. M. Elkhalfifa Ahmed exhorte la communauté internationale à contribuer à la résolution de ces problèmes et à annuler les dettes du Soudan et celles des autres pays pauvres très endettés. Il rend hommage au FIDA pour son action au Soudan, en particulier dans les zones marginales, et il espère que le Fonds continuera d'appuyer les efforts de développement du pays. Un exemple des actions entreprises pour faire reculer la pauvreté est la redistribution aux familles pauvres de 35% des aumônes religieuses obligatoires, chiffre qui devrait atteindre 65% d'ici la fin de la mise en œuvre de la stratégie.

70. Évoquant les événements préoccupants qui dominent la scène internationale, il souligne les conséquences humanitaires catastrophiques et l'impact sur la lutte contre la pauvreté qu'aurait une guerre au Moyen-Orient, et exprime l'espoir que la raison prévaudra et qu'une voie sera trouvée pour parvenir à une paix juste et globale. Le Soudan entend assumer ses responsabilités à l'égard du FIDA et il fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer ses liens avec le Fonds.

71. **M. YOUNG-OH** (République de Corée) estime que, tout au long de ces 25 dernières années, le FIDA a attiré l'attention des responsables du monde développé et du monde en développement sur le rôle critique de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté, et qu'il a montré lui-même, avec ses approches novatrices, le chemin à suivre pour réduire la pauvreté. Alors que les avancées scientifiques



et la révolution verte ont, dans une certaine mesure, permis à l'humanité de vaincre les disettes, plus d'un cinquième de la population du monde vit encore dans une situation de pauvreté extrême. La bonne gouvernance est l'une des conditions requises les plus importantes pour faire reculer la pauvreté et la faim. Grâce à son plan national de développement réalisé avec succès, la République de Corée s'est délivrée de ces fléaux. À l'ère de la mondialisation, le cercle vicieux de la faim et de la pauvreté, dans quelque pays ou région que ce soit, représente un obstacle au développement et à la croissance de l'économie mondiale. La communauté internationale devra adopter une approche à long terme pour favoriser l'établissement de la bonne gouvernance, accompagnée de plans d'action de vaste portée pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

72. Compte tenu du climat d'incertitude qui prévaut et de la rapidité des changements, le FIDA devrait adopter un système plus flexible de gestion des projets. Il est souhaitable d'intensifier la coopération avec les autres organismes ayant leur siège à Rome. Tout doit être fait pour renforcer les institutions représentant les ruraux pauvres. La pauvreté n'est pas seulement un obstacle à la croissance socioéconomique durable, elle fait aussi le lit du terrorisme. Tous les États membres du FIDA sont donc enjoins de coopérer pleinement à la lutte contre la faim et la pauvreté afin d'assurer une plus grande sécurité et prospérité dans le monde. En ce qui concerne la sixième reconstitution, la République de Corée entend maintenir sa contribution au même niveau que pour la cinquième reconstitution.

73. **M. Fanourakis (Swaziland) prend la présidence.**

74. **M. ARAP KIRWA** (Kenya) déclare que les objectifs du FIDA cadrent avec les aspirations et les buts de son pays, qui sont de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire de la population. Depuis l'indépendance en 1963, priorité a été donnée au secteur agricole, qui fait vivre la majorité de la population et fournit 65% des recettes en devises. Cependant, ce secteur est affaibli par un certain nombre de problèmes graves, si bien que plus de 50% de la population vit aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté.

75. En dépit de ces problèmes, le Kenya a l'ambition d'atteindre l'objectif de développement du Millénaire, à savoir de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. À cet effet, un programme pilote de sécurité alimentaire a été lancé dans une des régions les plus pauvres du pays, en vue d'être reproduit dans d'autres zones, avec la participation des organismes publics, du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations religieuses et des agriculteurs. Au nombre des autres mesures, il convient de citer les stratégies de développement rural et de réduction de la pauvreté, reposant sur l'autonomisation des bénéficiaires, la création d'une unité de gestion des catastrophes et la participation active aux espaces commerciaux régionaux.

76. À ce jour, la FIDA a octroyé au Kenya 108 millions de USD sous forme de prêts et 15 millions de USD à titre de dons, pour financer 14 projets. Le Kenya attache une importance particulière au rôle des femmes en tant qu'agents du changement dans les campagnes. Il fait de son mieux pour honorer ses obligations à l'égard du FIDA, et envisage d'annoncer une contribution de 60 000 USD à la sixième reconstitution.

77. **M. BEDEIR** (Égypte) réaffirme le soutien de son pays au FIDA, comme en fait foi la participation du Président Moubarak à deux sessions du Conseil des gouverneurs. Les objectifs du Fonds cadrent avec ceux du programme national de son pays, en particulier si l'on pense à la mise en valeur des ressources humaines et des ressources en eau, et à l'établissement de nouvelles communautés agricoles. Le FIDA continue d'appuyer le secteur agricole dans son pays par le biais de plusieurs projets conjoints. L'Égypte a pris des mesures énergiques pour stimuler la production vivrière et celle des produits agricoles de base et pour accroître la surface totale des terres cultivées, exécute actuellement des projets de mise en valeur des terres et promeut l'installation de nouvelles communautés agricoles dans le cadre de trois grands projets. La création d'emplois pour les diplômés universitaires, grâce à un système d'échange et de production, fait l'objet d'une attention particulière,



de même que l'amélioration de la qualité des produits agricoles, les technologies de récolte, d'emballage et de conditionnement, la recherche de nouveaux débouchés, et la formation. Un dispositif est à l'étude pour faciliter l'accès des jeunes au crédit afin qu'ils puissent devenir autosuffisants, et bon nombre de projets misent sur la contribution des femmes, en particulier dans les nouvelles zones de développement.

78. M. Bedeir souligne l'importance de suivre les recommandations du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, notamment en matière d'équité hommes-femmes et de partenariats pour combattre la pauvreté, autant de points pris en compte dans la stratégie agricole de l'Égypte. En ce qui concerne la sixième reconstitution des ressources du FIDA, l'Égypte a l'intention de maintenir sa contribution au même niveau que pour la cinquième reconstitution.

79. **M. HAN** (Chine) fait observer qu'en dépit des efforts déployés par le FIDA pendant ces 25 dernières années pour réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire, quelque 800 millions de personnes vivent encore dans la pauvreté, ce qui demande une mobilisation accrue de la communauté internationale. Pendant la même période, son pays a lancé une série de réformes, s'est ouvert et développé, et a enregistré de grands progrès en termes de développement agricole et rural. Avec moins de 10% de la surface totale des terres cultivées dans le monde, son pays a su produire des aliments et des vêtements en quantité suffisante pour répondre aux besoins de près de 25% de la population mondiale. Le Gouvernement chinois prévoit de continuer la lutte contre la pauvreté dans tout le pays, au moyen d'un programme de réduction de la pauvreté rurale, prévu sur la période 2001-2010 et axé sur l'agriculture et l'élevage. Il met en œuvre actuellement sa stratégie de développement rural intégré, en renforçant le secteur agricole, en assurant la sécurité alimentaire, en accélérant le processus de restructuration du secteur agricole, en améliorant la productivité et les revenus des agriculteurs et en poursuivant la transformation de l'agriculture traditionnelle.

80. En dépit des contraintes financières auxquelles il doit faire face et de la demande accrue de ressources pour réduire la pauvreté émanant de ses propres structures, le Gouvernement chinois a annoncé une contribution à la sixième reconstitution plus élevée que pour la cinquième reconstitution, en reconnaissance du travail accompli par le Fonds pour faire reculer la pauvreté dans le monde, et atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

81. **M. BARKAT** (Algérie) estime que l'objectif de développement du Millénaire, à savoir éliminer la faim et la pauvreté, ne pourra être réalisé que si la communauté internationale s'attelle à la mise en place d'un système socioéconomique plus équilibré et équitable. Des partenariats actifs entre le secteur public et privé et la société civile devraient permettre de cibler les populations les plus vulnérables avec davantage d'efficacité, et d'obtenir de meilleurs résultats. La désertification constitue l'une des causes essentielles de la pauvreté, en particulier en Afrique, et il est regrettable que trop peu de ressources aient été mobilisées pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il est indispensable que la communauté internationale soutienne davantage les efforts des pays concernés, tant financièrement que par l'échange et le transfert de nouvelles technologies. Les contributions du FIDA au Mécanisme mondial de la Convention sont extrêmement louables, de même que le choix, au Sommet de Johannesburg, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comme source de financement pour l'exécution de la Convention.

82. La situation sociale et économique critique de bon nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, constitue aujourd'hui une véritable menace pour la survie de millions d'êtres humains. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), visant la création de nouveaux partenariats avec les pays développés, a été bien accueilli par la communauté internationale et devrait être appuyé activement. Il est urgent que la communauté internationale, en particulier les pays industrialisés, prenne des mesures afin de traduire dans la réalité les engagements pris aux conférences de Monterrey et de Johannesburg pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire.



83. **M. CHUMSRI** (Thaïlande), après avoir félicité le Président du FIDA pour le choix du thème de la présente session du Conseil des gouverneurs, déclare que l'une des principales priorités de son gouvernement est la lutte contre la pauvreté. La Thaïlande peut se prévaloir aujourd'hui de 25 années d'expérience dans ce domaine, et son projet de développement en faveur des petits agriculteurs, qui avait démarré comme projet pilote, est désormais un pilier du plan national de développement économique et social. Compte tenu des bons résultats obtenus avec le mécanisme de restructuration de la dette pour les petits agriculteurs et le fonds "un million de bahts par village", deux nouvelles initiatives ont vu le jour: le programme "un village – un produit" et le programme de banque populaire visant à améliorer les revenus des ruraux pauvres. Ces programmes sont efficaces à la base mais leur impact ne sera durable que si l'environnement économique international est porteur.

84. La Thaïlande approuve pleinement les stratégies régionales du FIDA pour la réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans les autres parties du monde.

85. **M. AL MUHANNADI** (Qatar) fait valoir que les efforts déployés par le Fonds pour aider les pauvres et assurer la sécurité alimentaire ont bénéficié de l'expérience qu'il a acquise en surmontant les nombreux défis auxquels il a dû faire face depuis sa création. Le Qatar a toujours appuyé pleinement l'action du Fonds, sans perdre de vue qu'il est important de privilégier le développement de l'agriculture en tant que source renouvelable et durable de la sécurité alimentaire mondiale. Pour ce qui a trait aux ressources en eau et en terre, si vitales pour le développement agricole au Moyen-Orient, il demande instamment au FIDA de favoriser l'introduction de technologies de pointe dans la région, d'appuyer les études de terrain et d'allouer les ressources nécessaires pour accélérer le recul de la pauvreté et de la faim. Plus généralement, il est primordial que les pays riches ouvrent leurs marchés aux produits agricoles des pays pauvres et abolissent les lois protectionnistes, afin de donner une impulsion aux plans de développement en faveur des petits agriculteurs dans les pays pauvres. En vue d'appuyer la réalisation de ces objectifs, et malgré ses engagements régionaux et internationaux croissants, le Qatar a dernièrement versé quelque 7 millions de USD au titre de ses annonces de contribution au FIDA. De plus, il fait savoir que son pays va contribuer à la sixième reconstitution des ressources du FIDA à hauteur de 1 million de USD, et établir un calendrier de paiement pour régler les contributions restées impayées en raison de circonstances exceptionnelles.

86. À son avis, le FIDA devrait offrir à tous les États membres une égale possibilité de participer à son travail en recrutant chez eux des cadres pour occuper des postes de haute responsabilité. Son pays, qui fait partie des membres fondateurs du FIDA, espère bénéficier un jour de cette possibilité, qui serait conforme à la politique de représentation géographique équitable des États membres. En attendant, il affirme que le Qatar continuera de coopérer avec le FIDA et de lui apporter son soutien plein et entier pour atteindre ses objectifs.

87. **M. FAYOLLE** (France) déclare que tout au long de ses 25 ans d'existence, le FIDA est resté fidèle à son mandat initial d'aider les populations rurales les plus pauvres, et qu'il lui incombe aujourd'hui la lourde tâche d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire, c'est-à-dire de réduire la pauvreté. C'est la seule organisation qui, dès sa création, a spécifiquement centré ses opérations sur la lutte contre la pauvreté rurale et a démontré son efficacité dans ce domaine, en faisant preuve d'une réelle capacité d'innovation et en constituant avec succès, dans ce but, des partenariats entre les donateurs et les bénéficiaires. Que 20% environ des ressources du FIDA proviennent des pays bénéficiaires indique clairement que ceux-ci sont conscients des résultats obtenus par l'institution.

88. Les deux principales attentes de la France pour les mois qui viennent sont que le FIDA continue de redresser sa situation financière et qu'il consolide la place de l'Afrique dans l'institution. Les difficultés financières du Fonds, résultant d'une politique de placement ayant entraîné des pertes considérables sur les marchés financiers, ont limité les possibilités d'engagement dans de nouveaux programmes. Le FIDA a modifié cette politique en 2002, et les actions représentent maintenant moins de 10% du volume total des placements, mais ces pertes ont encore un impact négatif sur la



performance du Fonds et c'est pourquoi son pays est en faveur de la liquidation pure et simple du portefeuille d'actions, et d'une politique de placement sûr.

89. En ce qui concerne l'Afrique, le Fonds s'oriente maintenant vers un système d'allocation des ressources lié à la performance. Il convient de garder à l'esprit, cependant, que le FIDA n'aide pas tant les pays que les populations rurales pauvres de ces pays et, par conséquent, qu'il convient de mettre en place un système d'évaluation de la performance fondé sur des critères objectifs et transparents prenant ces populations en compte. La France fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le système ne remette pas en cause l'engagement à allouer la moitié au moins des prêts bonifiés du Fonds à l'Afrique, laquelle est confrontée à une série de problèmes graves, comme la pandémie du sida, la famine et le manque d'eau et d'infrastructures. S'il est un continent sur lequel le FIDA doit faire porter l'essentiel de ses efforts pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, c'est bien l'Afrique. À cet égard, l'appui du FIDA au NEPAD est à saluer et doit être poursuivi.

90. Le rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution a clairement reflété les principales priorités de la France, à savoir, redresser la situation financière, maintenir le niveau des prêts à l'Afrique et appuyer le NEPAD. En ne changeant pas de cap en 2003, le FIDA resterait fidèle à son mandat et la France pourrait annoncer une augmentation de sa contribution à la sixième reconstitution.

91. **La séance est levée à 13 h 20.**



- ii) Compte rendu analytique de la deuxième séance de la session du vingt-cinquième anniversaire tenue le mercredi 19 février 2003, à 15 heures

PRESIDENT: BUNGARAN SARAGIH (INDONESIE)

	PARAGRAPHES
Débat interactif sur le thème de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA: “Atteindre les objectifs de développement du Millénaire – Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté”	93 – 150
Sixième reconstitution des ressources du FIDA (point 7 de l'ordre du jour)	151 – 157
Rapport sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002) (point 11 de l'ordre du jour)	158 – 166
Rapport sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA (point 6 de l'ordre du jour)	167 – 169
États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2001 (point 8 de l'ordre du jour)	170 – 176
Budget administratif du FIDA pour 2003 (point 9 de l'ordre du jour)	177 – 180
Déclarations générales (point 5 de l'ordre du jour) (suite)	181 – 205
- Cameroun	181 – 183
- Islande (au nom des pays nordiques)	184 – 186
- Tunisie	187 – 189
- Allemagne	190 – 192
- Pakistan	193 – 195
- Nigéria	196 – 197
- Zimbabwe (au nom du groupe Afrique)	198 – 201
- Italie	202 – 205



92. **La séance est ouverte à 15 h 5.**

DÉBAT INTERACTIF SUR LE THÈME DE LA SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS MARQUANT LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU FIDA: "ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE - ŒUVRER POUR QUE LES RURAUX PAUVRES SE LIBÈRENT DE LA PAUVRETÉ" (GC 26/INF.4)

93. **Le PRÉSIDENT** commence par présenter les invités qui ont accepté de faire part de leur point de vue et de leur expérience au Conseil. Mme Eveline Herfkens, Coordinatrice exécutive du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la campagne de promotion des objectifs du Millénaire pour le développement et ancienne Ministre du développement et de la coopération des Pays-Bas, a accepté de diriger le débat. M. Y. Seyyid Abdulai, Directeur général du Fonds de l'OPEP pour le développement international, un des plus solides partenaires du FIDA, est aussi l'un de ses pères fondateurs. M. Jan O. Karlsson, Ministre de la coopération pour le développement, des migrations et de la politique en matière d'asile de la Suède, peut se prévaloir d'une carrière bien remplie au sein du Cabinet suédois où il a été Sous-Secrétaire d'État aux Ministères de la coopération avec les pays nordiques, et des finances. M. Alpha Oumar Konaré, ancien Président de la République du Mali, a participé à la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingtième anniversaire du Fonds. Enfin, Mme Nafis Sadik, Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le VIH/sida en Asie, a été Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population.

94. **M. BÂGE** (Président du FIDA) observe que la présente session du Conseil des gouverneurs rassemble un grand nombre de ministres et de hauts responsables, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Vu les risques de guerre et la menace terroriste, les millions de personnes touchées par les guerres et les conflits, le spectre de la famine en Afrique et le nombre grandissant des victimes du VIH/sida, ce n'est guère l'heure de se déclarer satisfait.

95. Comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a souligné dans son discours au Conseil, les causes sous-jacentes des conflits s'enracinent souvent dans la pauvreté, le dénuement chronique, l'exclusion et la pauvreté extrême qui sévissent dans les zones rurales. La présence, à cette session du Conseil, de représentants de haut niveau de plus de 100 pays offre une occasion unique de réfléchir ensemble sur les façons de s'attaquer à ces problèmes. Les conclusions du débat interactif organisé à la session précédente ont nourri la contribution du FIDA à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement. Le message concernant l'importance déterminante de la réduction de la pauvreté commence à être entendu et à figurer au rang des priorités de la communauté du développement.

96. **Mme HERFKENS** (Modératrice) fait observer que l'objectif de développement du Millénaire le plus important pour le FIDA est le premier, à savoir diminuer de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et souffrant de la faim. À Monterrey, il a été admis que, s'il incombe en tout premier lieu aux pays en développement eux-mêmes de combattre la pauvreté, il ne serait pas possible d'atteindre ces objectifs sans que les pays riches s'attellent à la constitution d'un partenariat mondial susceptible de fournir une aide suffisante et efficace au monde en développement, d'offrir des débouchés commerciaux, de réduire les subventions agricoles et, sur un plan plus général, de créer un environnement porteur permettant aux pays pauvres d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

97. Le débat doit être interactif et spontané et ne pas se borner à des déclarations préparées. Il est proposé de le diviser en trois parties de 45 minutes, en commençant par le premier objectif. La deuxième partie du débat porterait sur les objectifs 2, 3, 4, 5, 6 et 7, et la troisième sur l'objectif 8. Tout d'abord, elle souhaite, au nom de tous les participants, féliciter le FIDA pour son vingt-cinquième anniversaire.

LA MODÉRATRICE ET LES MEMBRES DU GROUPE DE DISCUSSION



La modératrice, Mme Eveline L. Herfkens, Coordonnatrice exécutive du Secrétaire général pour la campagne de promotion des objectifs de développement du Millénaire



M. Alpha Oumar Konaré, ex-Président de la République du Mali et le Président du FIDA, M. Lennart Båge



M. Y. Seyyid Abdulai, Directeur général du Fonds de l'OPEP pour le développement international



M. Jan O. Karlsson, Ministre de la coopération pour le développement, de la migration et de la politique d'asile du Royaume de Suède



M. Bungaran Saragih, Ministre de l'agriculture de la République d'Indonésie et Président du Conseil des gouverneurs



Mme Nafis Sadik, Conseillère spéciale/envoyée spéciale du Secrétaire général pour le VIH/sida en Asie et ex-Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)



98. **M. SARAGIH** pense qu'il est vain de se pencher sur l'éducation, la santé, les infrastructures, l'équité entre les sexes et les divers autres domaines, tant que la faim et la pauvreté perdurent. Leur éradication est l'objectif primordial. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural, qui envahit les zones urbaines lorsque les gouvernements ne le combattent pas. Il y eut un temps où les projets de développement agricole étaient considérés comme la solution, mais souvent ces interventions ont surtout profité à des personnes exerçant des activités non agricoles tandis que les agriculteurs n'étaient guère plus avancés à l'achèvement des projets. Si la communauté internationale a réellement l'intention d'éliminer la faim et la pauvreté, il faut mettre au point un modèle de développement agricole adapté aux besoins des pauvres aux niveaux local et national. Un modèle axé sur le développement de l'agro-industrie permettrait d'augmenter la production et les revenus, et profiterait directement à la fois au secteur agricole et aux habitants des zones rurales.

99. **M. KONARÉ** fait observer que, si les tendances actuelles perdurent, les objectifs annoncés au Sommet mondial de l'alimentation ne seront pas atteints avant 2020, et la pauvreté risque de s'aggraver en Afrique pendant les vingt prochaines années en dépit de tous les efforts qui ont été faits jusqu'à maintenant. Il convient, par conséquent, de réviser les stratégies de développement et d'en élaborer de nouvelles.

100. Si l'on veut faire reculer la pauvreté, il faut se préoccuper davantage de l'agriculture. L'une des raisons des échecs passés tient probablement à l'attention insuffisante qui a été accordée, d'une part, à ceux qui sont les plus directement concernés et, d'autre part, aux ressources allouées au développement. Une deuxième raison découle des divers obstacles qui entravent les échanges commerciaux. L'identification de ces points faibles montre clairement où les efforts doivent porter. Il y a aussi les problèmes liés au sida et la nécessité d'assurer la paix – autant d'aspects qui soulignent la nécessité d'œuvrer à l'instauration d'un développement durable par la révision des politiques, la bonne gouvernance et la mise en œuvre des politiques de décentralisation et d'intégration régionale. Alors que le FIDA met l'accent sur l'agriculture, les problèmes de politique et de gouvernance, et le fléau du sida ne doivent pas être oubliés pour autant. Même lorsque priorité est donnée à l'investissement dans la production agricole pour lutter contre la faim, aucun aspect ne peut être considéré isolément, et les problèmes relatifs à la santé et l'éducation ne doivent pas être négligés: on prête de l'argent pour les écoles et les soins de santé mais, si la production ne suit pas, qui va rembourser les prêts? On court le risque d'entrer dans le cercle infernal de l'endettement. Il faut s'attaquer aux aspects politiques de la gouvernance, en se concentrant sur l'agriculture comme seul moyen de résoudre les problèmes à long terme.

101. **Mme SADIK** trouve intéressantes les deux interventions précédentes, mais n'est pas sûre de partager aucun des deux points de vue, ou plus exactement d'être totalement en accord avec les objectifs de développement du Millénaire eux-mêmes. L'objectif 3 concerne l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes, et il est vrai que l'on glose beaucoup sur l'importance des femmes, lesquelles représentent les deux tiers des ruraux pauvres dans le monde. Or, dans la pratique, aider les ruraux pauvres revient principalement à aider les hommes ruraux pauvres, en accroissant leur pouvoir et en marginalisant un peu plus les femmes. C'est pourquoi, comme l'a demandé le précédent orateur, il est nécessaire d'étudier de nouvelles approches. La conclusion évidente est que les ressources doivent être consacrées aux femmes. Aucun des objectifs ne sera atteint si le troisième est négligé. L'équité entre les sexes devrait être un souci constant, quels que soient l'objectif, la cible et l'indicateur. En pratique, diminuer de moitié la pauvreté consiste à diminuer de moitié la pauvreté de 30% des pauvres du monde, c'est-à-dire des hommes, et à laisser les autres 70%, soit les femmes, se partager les miettes. Voilà la question clé qu'il convient de traiter.

102. Nombre de décisions ont été prises mais il est décourageant de voir comment elles sont appliquées. Les objectifs de développement du Millénaire, aussi imparfaits soient-ils, ne sont même pas connus de tous les responsables clés dans le monde. Lorsque les ministres ont débattu de la faim et de la pauvreté, ils n'ont pas tenu compte du fait que les femmes sont touchées bien davantage que



les hommes. Les pauvres doivent prendre l'initiative, il est donc évident que ce sont les femmes qui doivent la prendre, ce qui ne s'est pourtant jamais vu dans les pays. On constate même l'inverse: les femmes sont considérées comme des ignorantes qui ont besoin d'être guidées. Les exemples les plus flagrants se rencontrent dans les domaines de la santé et de l'éducation. La concertation internationale porte en ce moment sur les façons d'interdire aux femmes l'accès aux services de santé de la reproduction. Au lieu d'aller de l'avant, les femmes sont contraintes de se battre pour défendre leurs acquis.

103. **Mme HERFKENS** (Modératrice) déclare que le seul moyen de réaliser valablement les objectifs de développement du Millénaire est de veiller à ce que les indicateurs utilisés soient ventilés par sexe.

104. **M. BASSETT** (Canada) transmet les salutations de Mme Suzan Whelan, Ministre de la coopération internationale, qui avait prévu de participer à la conférence-débat mais a été retenue dans la capitale en raison du budget fédéral et, à cet égard, il a le plaisir d'annoncer que celui-ci confirme l'engagement pris par le Canada d'augmenter l'APD. Il fait ensuite observer que la grande majorité des ruraux pauvres du monde vivent sur des terres dégradées et que, si ce problème n'est pas résolu, ils ne pourront jamais sortir de leur pauvreté. La première étape consiste par conséquent à les faire accéder aux ressources productives. Une des façons d'y arriver passe par les réformes agraires et, plus spécifiquement, par l'octroi aux femmes rurales du droit de posséder des terres et de les utiliser comme garantie. Une autre concerne l'accès aux services sociaux, à l'éducation, à la santé et au financement. La possibilité de fournir des garanties leur permettrait d'accéder au financement, mais des mécanismes doivent être mis en place pour enseigner aux agriculteurs des systèmes d'exploitation améliorés et de nouvelles pratiques agricoles durables. Une troisième façon consiste à mettre à la disposition des ruraux pauvres les avancées technologiques appropriées – des plus modestes aux plus sophistiquées – pour faire progresser la production agricole. Ces objectifs doivent figurer parmi les priorités dans les plans nationaux de développement car ils ne peuvent pas être imposés de l'extérieur.

105. **M. KISAMBA-MUGERWA** (Ouganda) estime que, dans un pays, la réalisation de n'importe lequel des objectifs de développement du Millénaire fait intervenir un grand nombre d'institutions et de départements ministériels, et que les objectifs ne seront pas atteints si tous ces organismes ne fonctionnent pas convenablement. Il convient, par conséquent, de considérer les interventions comme un tout, et de faire en sorte que tous les organismes concernés œuvrent de concert avec efficacité et cohérence. Il n'existe dans aucun pays une institution capable, par exemple, de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, à elle toute seule. L'amélioration de la productivité et de la rentabilité agricoles n'est pas du seul ressort des administrations agricoles, mais également des organismes chargés de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'accès aux finances rurales et d'autres domaines.

106. **M. KABAIJA** (Rwanda) déclare que le débat sur la pauvreté doit être ciblé avec plus de précision. En Afrique, les ruraux pauvres ont trop peu de tout et si l'on veut répondre à leurs besoins en une fois, c'est de faim, de pauvreté et de mortalité infantile qu'il faut parler. Dans le passé, on parlait de croissance économique, de développement économique, de développement durable et de réformes structurelles. On est passé maintenant à des stratégies de réduction de la pauvreté et non plus d'éradication de la pauvreté. L'instauration de l'enseignement primaire universel gratuit dans les campagnes implique que les gens disposent du minimum nécessaire pour habiller leurs enfants scolarisés; ils ont besoin de ressources. L'augmentation de la productivité agricole est, par conséquent, essentielle, et c'est sur elle que les efforts doivent porter. Le FIDA est parfois confronté à des besoins trop nombreux: une route, une clinique, une école, un centre communautaire pour les femmes, un autre pour les jeunes, un appui pour les structures publiques. Il conçoit un projet et fournit les fonds nécessaires à sa réalisation mais, quelques années plus tard, au terme du projet, la population concernée est incapable de prendre la relève. Il vaudrait mieux que le FIDA se concentre sur les facteurs susceptibles d'avoir un impact et de favoriser le changement. Tous les débats actuels sur les



autres facteurs se résument à un constat unique: le manque de moyens, le manque de richesses. Si l'on s'intéressait davantage à ce qui peut générer des ressources, les autres problèmes seraient résolus.

107. **Mme TAULI CORPUZ** (Fondation Tebtebba) rend hommage au FIDA pour avoir préparé un document de travail sur les populations autochtones. Ces populations, qui représentent la grande majorité des pauvres dans les pays où elles vivent, pourraient contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté chez elles si elles avaient des droits sur leurs terres et maîtrisaient leurs savoirs et leurs systèmes traditionnels. Elle approuve une des déclarations précédentes concernant l'importance non seulement des projets mais aussi des politiques, étant donné que la pauvreté des populations autochtones continue de s'aggraver faute de politiques reconnaissant leurs droits sur leurs propres terres et territoires et sur les ressources naturelles qu'ils contiennent.

108. **M. KARLSSON** déclare que l'impression qu'il a retirée de l'intervention de l'orateur rwandais est que ce dernier n'est guère convaincu par l'approche consistant à fixer des objectifs, et que la clé du problème réside dans les ressources. Il demande aux invités de donner leur avis sur ce point.

109. **M. ABDULAI** dit que l'OPEP est fière de travailler en étroite collaboration avec le FIDA depuis 25 ans, et que cette coopération se poursuivra. Il faut espérer que les objectifs de développement du Millénaire ne subiront pas le même sort que ceux qui avaient été fixés pour l'an 2000. À son avis, il convient de les prendre ensemble et non de les dissocier, comme cela a été dit plus tôt. L'argument présenté par l'orateur canadien est judicieux. En ce qui concerne les pays bénéficiaires, tous les organes de l'État devraient unir leurs forces pour résoudre le problème de la pauvreté. Quelle que soit l'augmentation de l'APD ou l'amélioration des termes des échanges commerciaux, aucun progrès ne peut être accompli dans le domaine de la lutte contre la faim sans la volonté politique indispensable. Certaines institutions financières imposent presque des conditions à l'octroi de prêts et les pays bénéficiaires constatent parfois que la somme des programmes des organismes de prêt ne résout nullement les problèmes de la pauvreté rurale. M. Abdulai estime donc que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe de décider comment utiliser au mieux ces ressources, et qu'ils n'ont pas à se plier aux diktats des donateurs.

110. **M. ARAP KIRWA** (Kenya) partage l'avis de l'orateur ougandais quant à la nécessité de mobiliser toutes les ressources – non seulement les ressources financières, mais également les ressources humaines et matérielles. En ce qui concerne son propre pays, les abondantes ressources dont disposent les zones rurales sont souvent dispersées et mal coordonnées. Si les divers départements ministériels, les ONG, le secteur privé et les organisations à assise communautaire coordonnaient leur action, le pays disposerait des ressources nécessaires pour aider les ruraux pauvres à se libérer de la pauvreté. Compte tenu des coûts élevés de la production dans les pays en développement, les prix alimentaires ont augmenté et les produits locaux résistent difficilement à la concurrence des produits fortement subventionnés qui proviennent des pays développés. Pauvreté et insécurité alimentaire allant de pair, il faudrait songer à améliorer la compétitivité des produits des pays en développement sur le marché international, et trouver le moyen de garantir l'approvisionnement en vivres tant pour les ruraux pauvres que pour les populations urbaines ne produisant pas leur nourriture.

111. **M. TALL** (Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)) explique qu'il est président de la commission permanente de la FIPA sur l'agriculture dans les pays en développement. La Fédération, qui représente au moins 500 millions d'agriculteurs, des pays en développement essentiellement, s'emploie elle aussi à lutter contre la pauvreté. Les déclarations du Secrétaire général des Nations Unies, du président Konaré et des autres orateurs sont encourageantes, et l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission régionale africaine du FIPA, prévue en mars 2003 à Bamako au Mali, prévoit un appel à la proclamation de la révolution verte au cours des dix prochaines années. La FIPA espère pouvoir compter sur l'appui du FIDA. La vive compétition rencontrée par le Mali, premier producteur africain de coton, de la part des pays situés au nord du Sahara a compromis



les niveaux de production. C'est pourquoi il est indispensable de parvenir à un accord permettant aux producteurs de coton et d'autres produits tropicaux du monde en développement de bénéficier des mêmes avantages que les pays riches. M. Tall souhaite enfin que la révolution verte mentionnée par le Secrétaire général des Nations Unies soit couronnée de succès.

112. **Mme DAMIBA** (Burkina Faso) regrette profondément qu'il n'y ait pas de représentant des ruraux pauvres à la réunion, car il aurait été intéressant d'entendre directement ce qu'ils ont à dire. La majorité des pauvres et des affamés sont des femmes, et il convient d'en tenir compte. Il est quasiment impossible pour les femmes d'Afrique de ne pas allaiter leurs enfants, or le sida se transmet par le lait. Même si des vaccinations et des médicaments permettaient de lutter contre le sida, les jeunes enfants continueraient de le contracter et, de ce fait, les générations futures seront touchées. Il faut s'intéresser à la santé des femmes, à leur éducation ainsi qu'à leur accès aux moyens financiers. La détermination des femmes dans tout ce qu'elles font quotidiennement pour le bien de l'ensemble de la communauté est fondamentale, et elles devraient être les principales bénéficiaires des objectifs de développement du Millénaire. Si l'on faisait davantage confiance aux femmes, il y aurait moins de conflit dans le monde; plus les femmes prennent de responsabilités plus elles trouvent de solutions.

113. **M. KARLSSON** demande aux représentants des agriculteurs et des producteurs agricoles s'ils ont un programme spécifique pour les femmes membres de leurs organisations, et quel est le pourcentage de femmes parmi leurs adhérents.

114. **M. TALL** (Fédération internationale des producteurs agricoles, FIPA) répond que la Fédération internationale des femmes est représentée au sein de son organisation, avec participation réciproque aux réunions de tous niveaux. À la dernière réunion des femmes rurales, chaque pays africain a été représenté par une femme rurale, et la FIPA avait mis en place un fonds spécial pour prendre en charge leur voyage.

115. **M. ZAHER** (Afghanistan) estime que trop d'indicateurs, et certains aspects de la vie, ne sont pas pris en compte dans les objectifs de développement du Millénaire. L'absence, par exemple, d'indicateur sur l'emploi, une donnée cruciale sur la société, et sur la pauvreté relative, c'est-à-dire le rapport entre riches et pauvres dans une société, constitue une faiblesse. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire dépend tant des pays en développement que des pays développés, bien que leurs rôles diffèrent naturellement. Si la pauvreté rurale est très répandue, la pauvreté urbaine augmente très rapidement dans nombre de pays et, dans son propre pays, elle dépasse même la pauvreté rurale. Ces deux types de pauvreté posent des problèmes radicalement différents. C'est un point qui mérite d'être approfondi. L'agro-industrie est un facteur très important qui a été négligé et, à cet égard, l'action du FIDA dans le domaine du microcrédit est très importante. La pérennité des moyens de subsistance est un autre aspect fondamental dont dépendent tous les indicateurs. Enfin, l'orateur partage l'avis de Mme Sadik sur les femmes rurales: il faut s'y intéresser davantage, en particulier dans son pays, bien que les solutions et les stratégies mises en œuvre pour traiter le problème de l'équité entre les sexes diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction des conditions sociales et culturelles.

116. **Mme HERFKENS** (Modératrice) convient qu'il y a trop d'indicateurs, et qu'un grand nombre d'entre eux ne s'appliquent pas partout, mais il y a motif à se réjouir quand on sait que, l'un après l'autre, les pays, c'est-à-dire les gouvernements comme les populations, ont décidé d'adapter les objectifs de développement du Millénaire aux conditions nationales. Il suffit de décider des indicateurs appropriés au pays et du type de données susceptibles d'être mesurées. Dans 50 pays déjà, les rapports nationaux sur les objectifs de développement du Millénaire portent sur des questions adaptées, conçues sur mesure et élaborées localement. Voilà la solution.

117. Elle invite les participants à la conférence-débat à examiner les objectifs 2 à 7.



118. **Mme SADIK** déclare avoir été très surprise que si peu d'orateurs aient véritablement soulevé la question de l'équité entre les sexes. Si les pauvres doivent avoir l'initiative, alors, incontestablement, les femmes doivent avoir accès aux moyens et disposer de l'autorité nécessaire. Si l'on ne se soucie pas de renforcer le pouvoir des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes, l'accès des femmes à l'éducation et à la santé, et la prise par les filles et les femmes des décisions qui les concernent, alors elles ne maîtriseront jamais leurs décisions en matière de reproduction. Il est vrai que chaque pays doit mettre au point ses propres indicateurs, mais la vulnérabilité des femmes au VIH/sida doit être prise en compte. En Afrique, mais aussi en Asie où l'épidémie commence à se propager, les jeunes filles contractent le sida de partenaires dont elles ignorent qu'ils sont porteurs du virus et, en Asie, 95% des femmes infectées l'ont été par l'unique partenaire qu'elles ont jamais eu. Cette situation met crûment en lumière l'importance de la question de l'équité entre les sexes, mais également des services sociaux dont l'approche doit être plus globale: tant que la pauvreté n'est pas éradiquée ou réduite, les enfants, en particulier les filles, ne seront pas scolarisés et l'inégalité entre les sexes se creusera. Il en va de même pour l'accès aux soins de santé.

119. En ce qui concerne le problème de la santé, le rideau invisible qui occulte les femmes s'étend de la famille, au sein des sociétés des pays en développement, à la scène internationale. Le seul indicateur des objectifs de développement du Millénaire relatif à la prévention du VIH/sida est le taux d'emploi de contraceptifs – pas même de préservatifs. Ainsi, l'un des facteurs les plus déterminants pour la santé des femmes – l'accès à la santé de la reproduction – n'entre même pas en ligne de compte.

120. Il n'est pas inutile non plus de considérer la culture dans son cadre social et d'éliminer toutes les pratiques traditionnelles qui non seulement perdurent au détriment des femmes mais servent aussi à les contrôler. En dépit des progrès accomplis au cours des 40 dernières années pour mettre au grand jour les problèmes cachés qui s'y rattachent, l'importance de l'équité entre les sexes et du renforcement du pouvoir des femmes dans les domaines du développement, de la paix, de la sécurité, de la famille et de la société, est toujours aussi peu reconnue. Il est par conséquent essentiel de présenter plus énergiquement aux niveaux international et national les résultats positifs des investissements que le FIDA consacre aux pauvres et aux femmes pour assurer, en particulier, la pérennité des bénéfices retirés des divers projets sociaux réalisés. À cet effet, une approche plus novatrice, réaliste et pragmatique des services sociaux dans les zones rurales doit impérativement compléter l'apport de ressources adéquates. Les ministres de l'éducation, de la santé, de la planification et des finances devraient, en outre, se mobiliser pour promouvoir ensemble une meilleure prise en compte de cet aspect.

121. **M. KONARÉ** estime qu'il existe un consensus indubitable sur la nécessité d'accorder une attention prioritaire aux femmes, qui sont les plus pauvres parmi les pauvres. Il a simplement cru comprendre que ce point allait être abordé dans la prochaine partie du débat. Il importe, en outre, de veiller à ce que l'agriculture ne soit pas pénalisée par l'allocation de ressources aux domaines vitaux que sont l'éducation, la santé et la lutte contre le VIH/sida. Les fonds consacrés à la santé et à l'éducation n'ont pas toujours donné les résultats escomptés faute de cadre politique propice et, à cet égard, la bonne organisation des agriculteurs et des communautés rurales locales revêt une importance fondamentale. Une autre question cruciale est celle du droit des femmes de posséder des terres, domaine dans lequel des réformes sont réellement indispensables afin d'améliorer la situation dans le monde rural.

122. **Mme HERFKENS** (Modératrice) est persuadée que tous les participants sont d'accord sur le fait que les ministres de l'agriculture doivent prendre conscience tant de la nécessité de renforcer le pouvoir des femmes, que de l'importance à cet effet d'investir dans la santé et l'éducation, en particulier pour elles.



123. **M. TRAORÉ** (Mali) est, lui aussi, tout à fait d'avis que l'insuffisance des ressources n'est pas le seul facteur à prendre en compte dans la lutte contre la pauvreté. L'accès aux marchés et aux ressources en est un autre. De la même façon, l'éducation ne se résume pas à l'achat de livres et la santé à l'accès aux médicaments. Dans les deux cas, il est indispensable d'affronter résolument la question des termes des échanges commerciaux avec les sociétés multinationales, afin qu'elles collaborent à la fourniture aux plus pauvres des moyens essentiels dont ils ont besoin, dans les domaines de la santé et de l'éducation.

124. **M. ABDULAI** partage totalement le point de vue de Mme Sadik et souligne qu'il convient que les gouvernements eux-mêmes lancent un débat approfondi sur la condition féminine et son impact dans d'autres domaines, tels que la culture et la religion, autant d'aspects sensibles dans la mesure où ils suscitent inévitablement des divergences d'opinion. Il pense lui aussi que les ministres de l'agriculture devraient prendre conscience de la nécessité de renforcer le pouvoir des femmes et il cite, dans le même registre, l'approche ougandaise de la lutte contre l'épidémie du sida, qui enjoint aux ministres de consacrer le premier tiers de tous les discours prononcés en public au problème du sida. De cette manière, les mères peuvent transmettre le message ainsi reçu à leurs enfants, ce qui est le seul moyen sûr de préparer les générations futures à surmonter les problèmes liés à la pauvreté. Il fait observer que la production en Afrique de l'Ouest est atypique en ce qu'elle est assez peu dépendante des réformes agraires, car les femmes de cette région sont plus productives et, par conséquent, plus riches que les hommes. Cet exemple prouve une fois encore que c'est aux gouvernements qu'il revient d'établir les règles, en prenant les mesures qu'imposent les situations spécifiques qui peuvent se présenter.

125. **Ms HERFKENS** (Modératrice) invite les participants à débattre maintenant de l'objectif 8 – concernant les engagements pris par les nations riches lors de l'Assemblée du Millénaire et de la Conférence internationale sur le financement du développement.

126. **M. KARLSSON** déclare que les jeunes Africains sont très sceptiques sur l'intérêt que présentent les objectifs de développement du Millénaire, qu'ils considèrent comme un nouveau "gadget" que le Nord a inventé et que les pays en développement devront bien accepter, comme cela avait été le cas de l'ajustement structurel et des documents de stratégie pour l'éradication ou la réduction de la pauvreté. Pour que les objectifs de développement du Millénaire bénéficient de la confiance générale, il faut souligner leur caractère fondamentalement mutuel, qui se rattache au rôle de la croissance, et à celui du commerce et de l'aide à la croissance économique. Bon nombre des orateurs ont souligné que la question fondamentale résidait dans la croissance des ressources.

127. L'un des grands obstacles à la croissance est le manque d'accès aux marchés et l'insuffisante expansion du commerce. En ce qui concerne les subventions, l'Union européenne (UE) verse 16 milliards d'euros par an pour soutenir son industrie laitière, ce qui représente un peu plus de 2 euros par vache et par jour – soit plus que ce avec quoi vit la moitié des habitants du monde. Sous cet angle, il vaut mieux être une vache européenne qu'un être humain dans le reste du monde. Les transferts opérés des contribuables aux agriculteurs dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) représente en moyenne 30% du revenu agricole brut de ces pays. Leur montant total dépasse 300 milliards de USD, soit six fois celui de l'APD fournie par les pays de l'OCDE. La suppression de ces subventions correspondrait à une croissance de 0,3 à 0,6% du produit intérieur brut (PIB) global du monde pauvre. Il ne s'agit pas seulement d'un des aspects essentiels de la croissance économique dans les pays pauvres, c'est également une question de confiance dans la possibilité de développer le monde d'une manière plus harmonieuse et de s'engager sur le chemin de la croissance. C'est le dilemme fondamental de l'incohérence des politiques d'aide.

128. Alors que, d'un côté, des efforts considérables sont consentis pour améliorer la productivité du coton au Mali, de l'autre, les États-Unis font passer un projet de loi agricole qui augmente de manière drastique les subventions octroyées à ses propres producteurs de coton, compromettant ainsi les



arrangements mondiaux sur les prix du coton. En d'autres termes, les politiques de subvention sont un facteur de déstabilisation non seulement pour la production alimentaire mondiale mais également pour le modèle de croissance des pays dépendants de leurs exportations, par exemple, de coton. L'un des objectifs les plus importants – aussi important que celui de l'éradication de la pauvreté et de la faim, ou de l'équité entre les sexes et de la santé – est celui de la cohérence dans le démantèlement de la Politique agricole commune et des politiques de subvention de l'agriculture dans tous les pays riches.

129. Il y a, d'une certaine façon, un sens de la responsabilité collective qui a permis de changer radicalement la manière d'aborder le problème pour mettre le développement rural au rang des principaux facteurs de la croissance économique mondiale. C'est l'un des résultats les plus significatifs des 25 années de travail du FIDA. En termes de suite à donner, le FIDA et la FAO doivent coordonner leur action, non seulement l'un avec l'autre, mais également et surtout avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods.

130. **M. KONARÉ** pense qu'il est tout à fait légitime que les pays du Nord contribuent à la mobilisation des ressources, mais que les pays du Sud doivent endiguer la fuite des capitaux, afin que les ressources soient disponibles et accessibles à leur population, ce qui renforcerait leur capacité de négociation. Si une banque internationale de développement n'est pas fondée sur un partenariat régional et sur des partenariats nationaux et locaux, alors un partenariat mondial pour le développement va être totalement dominé par les sociétés multinationales implantées dans le Nord. Dans les pays du Sud, les partenariats locaux doivent renforcer le pouvoir de la société civile et du gouvernement afin que leurs propres ressources soient mises à leur disposition. Rien ne se fera sans de tels partenariats locaux, nationaux et régionaux. Bien évidemment, l'aide est insuffisante, mais le problème de la pauvreté ne peut pas être résolu sans elle. On ne progressera pas si l'on se borne à réduire les dettes sans se préoccuper des autres problèmes et des autres pays endettés. Il est indispensable d'être fort, uni et bien équipé pour pouvoir s'attaquer à la question des nouvelles technologies, de l'environnement et de l'aide alimentaire, et les partenaires du développement devraient veiller à ce que l'aide alimentaire n'anéantissent pas les capacités productives des pays en développement.

131. **Mme SADIK** pense que l'incohérence des politiques d'aide s'explique notamment par les avis et les instructions données aux diverses organisations internationales, et la façon dont les ressources sont utilisées. Par exemple, pourquoi 55% des ressources de l'APD ne sont-elles pas allouées aux femmes? Au lieu d'élaborer des programmes pour elles, donner directement aux femmes 55% des ressources de l'aide pourrait changer bien des choses. Les règles et les réglementations, brillant par leur incohérence, devraient également être révisées et appliquées uniformément aux riches comme aux pauvres; ce n'est pas le cas et les pays en développement n'attirent pas l'attention des pays développés sur ce point. La fuite des capitaux a été citée mais, en fait, une aide pourrait être attendue de la réglementation bancaire des pays développés. Toutes ces questions doivent être abordées dans le débat international, de même que le commerce où, d'un côté, les pays développés jouissent de subventions tandis que, de l'autre, les pays en développement sont livrés au libre-échange avec, pour résultat, que les premiers peuvent inonder les marchés de leurs marchandises tandis que les seconds ne peuvent pas vendre le produit du travail des ruraux pauvres.

132. **M. BECKMAN** (*Bread for the World*) explique que son organisation est un mouvement populaire de citoyens des États-Unis œuvrant contre la faim et la pauvreté, qui adresse environ deux cent cinquante mille lettres au Congrès par an, émanant d'habitants des États-Unis qui se sentent concernés par la faim et la pauvreté dans le monde et souhaitent que leur gouvernement fasse davantage pour les réduire, dans le cadre d'un partenariat mondial. C'est, en général, une lutte ardue mais de nouvelles perspectives sont entrain de s'ouvrir. Bon nombre de personnes aux États-Unis, dont le Président Bush, ont pris conscience avec l'expérience du terrorisme que la réduction de la pauvreté et de la misère dans le monde était dans l'intérêt de la sécurité nationale des États-Unis. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'administration est favorable à une augmentation majeure



de l'aide au développement par le biais du compte proposé pour la réalisation des objectifs du Millénaire, d'un nouveau programme de lutte contre le sida et d'un programme de lutte contre la faim. Deuxièmement, dans le domaine du commerce, le commerce agricole y compris, l'administration augmentera probablement son APD, même si ce n'est, tant s'en faut, dans la proportion souhaitée par les Nations Unies. Le parti républicain est, conformément à son idéologie, partisan du libre-échange et, dans le cadre des négociations plus vastes sur la libéralisation du commerce s'inscrivant dans le cycle de négociations de Doha, on peut envisager de persuader l'administration de faire pression, avec tous les progressistes du monde, pour une libéralisation du commerce et de l'agriculture.

133. **M. FAYOLLE** (France) estime que les observations du Président Konaré sur les priorités de l'aide et les partenariats sont très pertinentes et méritent d'être approfondies. Une année s'est écoulée depuis que le Consensus de Monterrey a plaidé pour une augmentation de l'APD en faveur des pays dans le besoin, et il est temps d'examiner les progrès accomplis à ce jour. Les pays de l'UE se sont collectivement engagés à allouer au moins 0,39% de leur PNB à l'APD, et bon nombre des États membres, en particulier la Suède, y consacrent bien davantage par le biais de l'assistance bilatérale. Son propre pays, la France, honore depuis 2002 l'engagement pris à Monterrey, et le gouvernement a récemment entrepris d'augmenter l'APD octroyée par le pays de manière à ce qu'elle corresponde à 0,5% de son PNB d'ici 2005 et à 0,7% d'ici 2012.

134. Dans le prolongement direct des réunions de Monterrey et de Johannesburg, son gouvernement a également défini, pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, un certain nombre de priorités, à savoir: l'éducation, en particulier l'enseignement primaire, l'agriculture et la santé, pour lutter notamment contre la pandémie de sida qui a coûté tant de vies humaines. Le FIDA devrait envisager d'élaborer un programme sur le sida, pour la prévention et l'accès aux traitements, coordonné avec le Fonds mondial de lutte contre le sida. Se référant à la déclaration de Doha sur la santé publique, l'orateur estime que les populations du Sud touchées par la maladie ont le droit d'accéder aux traitements, au même titre que celles du Nord. La France regrette que l'Organisation mondiale de la santé ait si peu progressé pour améliorer rapidement l'accès aux traitements dans les pays du Sud.

135. En ce qui concerne les déclarations antérieures portant sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), c'est aux pays couverts par l'initiative qu'il appartient de formuler les propositions d'aide.

136. **Mme HERFKENS** (Modératrice) rend hommage à la France pour ses efforts visant à accroître l'APD. Elle espère que des mesures seront prises pour suivre les paiements de l'UE dans son ensemble, afin que tous les gouvernements respectent leurs engagements.

137. **M. KISAMBA-MUGERWA** (Ouganda) déclare que les partenariats mondiaux reposent sur le partage et le travail collectif, entre égaux. Les pays en développement doivent prendre les engagements politiques et financiers nécessaires, mais ils ont besoin que leurs partenaires se montrent compréhensifs en les aidant à identifier des politiques mutuellement acceptables et à fixer les priorités du financement. Les institutions telles que le FIDA et les groupements régionaux pourraient contribuer efficacement au succès de ces partenariats.

138. **M. HOFMANN** (Allemagne) estime que, si la responsabilité d'atteindre les objectifs de développement 1 à 7 revient principalement aux pays en développement, il incombe au monde développé de mettre en place un environnement international qui y soit propice, ce qui va bien au-delà de l'aide au développement classique, et demande la constitution d'un partenariat entre tous les acteurs publics et le secteur privé pour aider les pays pauvres et les régions les plus défavorisées du monde en développement. Par exemple, le programme élaboré par le Gouvernement allemand en vue d'honorer les engagements pris pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et respecter les accords conclus à Monterrey et Johannesburg, associe au processus tant le secteur public que le



secteur privé. Enfin, même si le cadre et les systèmes commerciaux souhaitables sont mis en place, bon nombre de problèmes liés à l'offre resteront à résoudre. Compte tenu de son travail et de son expérience dans le domaine de l'aide au développement, le FIDA pourrait contribuer de manière non négligeable à surmonter les blocages de l'offre, qui subsistent dans bon nombre de pays.

139. **M. WALTER** (Technoserve) estime que la participation des milieux d'affaires mondiaux pourrait être améliorée si le FIDA envisageait de constituer un conseil consultatif sur les activités économiques, comptant au moins 70% de femmes parmi ses membres.

140. **Mme MUCHADA** (Zimbabwe) déclare, qu'à son avis, les projets de développement n'encouragent pas toujours la participation des pays et des communautés bénéficiaires ayant leurs propres idées sur le type de développement qui leur convient. Trop souvent, les projets et les programmes – ceux d'ajustement structurel en sont un exemple – impliquent l'adoption d'un modèle unique et sont subordonnés à tant de conditions qu'ils obscurcissent la vision que les bénéficiaires peuvent avoir des résultats escomptés. Ce danger guette déjà le NEPAD. Elle exhorte donc les partenaires à respecter les points de vue des États et des communautés bénéficiaires lorsqu'ils planifient ou exécutent des interventions.

141. **M. VERBEEK** (Pays-Bas) aimerait que M. Karlsson développe son point de vue sur la question importante de l'abolition des subventions agricoles. Il convient de garder à l'esprit que la suppression des subventions ne signifie pas automatiquement que les fonds ainsi économisés seront disponibles pour d'autres fins, ni que l'exportation sur le marché mondial des produits des pays les moins avancés en sera facilitée.

142. **Mme HERFKENS** (Modératrice) invite les experts à faire part de leurs conclusions.

143. **Mme SADIK** cite, pour conclure, un passage du document de travail "Réaliser les objectifs de développement du Millénaire": "Le déséquilibre est frappant entre ce que font les femmes, ce qu'elles possèdent et ce à quoi elles ont droit. La croissance économique et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire dépendront de la mesure dans laquelle on pourra corriger ce déséquilibre". Réduire la pauvreté est la responsabilité de chacun, et les personnes les plus pauvres du monde sont en majorité des femmes et des enfants. Elle est déçue que, par rapport aux autres tables rondes, si peu de participants aient manifesté l'intention d'assister le lendemain à la table ronde sur les femmes en tant qu'agents du changement. Elle demande à tous les participants de sonder leur esprit et leur cœur, et de reconnaître que tant que des mesures ne seront pas prises pour réduire les inégalités entre les sexes et renforcer le pouvoir des femmes, il n'y aura pas de progrès possible dans le monde.

144. **M. KONARÉ** déclare, à propos des partenariats internationaux, que le NEPAD est un mécanisme de partenariat africain, placé sous la responsabilité politique de l'Union africaine, qui gagnerait à être mieux connu. Il est important que le NEPAD associe les acteurs de la société civile et du secteur privé, et pas seulement les gouvernements.

145. **M. SARAGIH** estime que l'erreur commise dans le passé a été d'imposer un mode de développement unique, et qu'il faut éviter cet écueil aujourd'hui. Puisque plusieurs objectifs sont en jeu, il conviendrait d'établir un classement systématique et de déterminer, pour chacun d'eux, l'échéance et le degré d'urgence dans chaque pays.

146. **M. ABDULAI** pense qu'il est temps que la communauté internationale réalise que le concept de l'aide a changé; dans un village mondial, les avantages générés par les ressources consacrées à l'aide sont aussi universels que spécifiques. Il est essentiel, aujourd'hui, de dépasser le concept de croissance et de développement et, en outre, d'œuvrer pour la sécurité et la paix dans le monde.



147. **M. KARLSSON**, répondant aux observations des représentants de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas, juge que le moment historique propice à l'élimination des subventions est venu. Cependant, cette suppression ne fournira pas automatiquement aux pays les plus pauvres la possibilité d'améliorer leur situation, car l'offre doit pouvoir suivre. Il est donc lui aussi d'avis qu'une augmentation de l'APD est nécessaire, en particulier parce que l'impulsion donnée par l'ouverture des marchés pourrait être utilisée pour stimuler le commerce agricole et la croissance dans les pays les plus pauvres, jetant ainsi les bases d'un véritable partenariat.

148. **Mme HERFKENS** (Modératrice) souhaite insister sur le rôle de précurseur joué par le FIDA tout au long de ses 25 ans d'existence, pendant lesquels il a toujours été à l'avant-garde dans le débat portant sur des points tels que l'écoute à accorder aux pauvres et leur participation à la prise des décisions les concernant, l'accès à la terre, l'accès au marché et le rôle important des femmes dans le développement. En outre, les ministres chargés du développement commencent à comprendre qu'ils commettent une erreur en négligeant le développement rural. Beaucoup d'actions dans ce domaine ont échoué, et on a enfin pris conscience que l'investissement dans le développement rural est la clé de la réalisation des objectifs du Millénaire. Le FIDA est en mesure d'assurer qu'ils soient atteints, reste aux bailleurs de fonds à augmenter leurs donations en faveur de l'aide.

149. **M. BÅGE** (Président du FIDA) remercie les participants de leurs contributions riches d'enseignements, qui conduiront certainement à des débats plus approfondis par la suite. Fidèle à sa tradition d'apprentissage à partir de l'expérience des pauvres, le FIDA reprendra à son compte bon nombre des suggestions qui ont été faites. En conclusion, il souhaite mettre en exergue cinq points importants pour l'avenir, qui ont été soulignés pendant le débat, à savoir: l'équité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes; le droit et l'accès à la terre et aux ressources naturelles; le VIH/sida, un défi pour l'humanité qui devrait être pris beaucoup plus au sérieux au niveau mondial; l'amélioration des politiques; et, enfin, la question vitale des marchés locaux et internationaux, et la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'impact des marchés et des régimes commerciaux sur le développement.

150. **Le PRÉSIDENT** remercie, au nom du Conseil, les invités et les autres intervenants, pour leur participation au débat édifiant et constructif qui vient d'avoir lieu.

SIXIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (point 7 de l'ordre du jour) (GC 26/L.4 et Add.1)

151. **Le PRÉSIDENT** rappelle que la période couverte par la cinquième reconstitution a été fixée du 20 février 2001 au 19 février 2004. Pour assurer la continuité des périodes de reconstitution, la vingt-cinquième session du Conseil des gouverneurs a établi la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA, dont le rapport final, accompagné d'un projet de résolution, est maintenant soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs dans le document GC 26/L.4. Un additif donne une mise à jour des annonces de contribution à la sixième reconstitution et continuera à être actualisé à mesure que de nouvelles contributions seront annoncées ou soumises par écrit.

152. **M. ROY** (Président adjoint, Département des affaires extérieures) déclare que la Consultation a clôturé sa cinquième et dernière session, le 13 décembre 2002, en s'accordant sur un objectif de 560 millions de USD pour la reconstitution couvrant la période 2004 à 2006. L'accord, conclu dans le délai record de moins d'un an, témoigne de l'importance que les membres du FIDA attachent à l'institution et à sa mission. Cette reconstitution permettra au Fonds de financer un programme de travail annuel moyen de 475 millions de USD environ, pendant la période de la sixième reconstitution. En ce qui concerne le programme de prêt du Fonds, il rappelle que le Conseil d'administration, à sa soixante-septième session de septembre 1999, a approuvé la répartition régionale des allocations pour le programme de prêt du FIDA, conformément aux recommandations



du Comité ad hoc sur les allocations régionales. Cette répartition régionale s'appliquera au programme de prêt du FIDA jusqu'à ce que le Conseil d'administration en décide autrement.

153. Bon nombre d'États membres ont annoncé des contributions en forte augmentation par rapport à la cinquième reconstitution: que soient remerciés l'Arabie saoudite, qui a plus que triplé sa contribution, les États-Unis, qui ont augmenté la leur de 50%, et l'Allemagne, l'Inde, l'Italie et le Royaume-Uni, qui ont accru leurs contributions de plus de 33%. Les efforts collectifs consentis par les membres des listes B et C ne sont pas moins importants, puisqu'ils ont annoncé le maintien ou l'augmentation de leurs contributions. Certains États ont également annoncé des contributions complémentaires pour la période de la sixième reconstitution. Nous adressons nos remerciements à la Belgique pour l'aide considérable qu'elle apporte régulièrement au titre du programme conjoint du Fonds belge de survie, ainsi qu'à l'Inde et au Royaume-Uni, qui ont annoncé des contributions complémentaires substantielles pour appuyer la capacité d'innovation du FIDA; on peut espérer que, par le biais des partenariats, ces contributions auront un effet de ricochet au-delà de la période de reconstitution. Pendant les négociations sur la reconstitution, la Norvège et la Suède ont annoncé des contributions spécifiques pour appuyer la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Bien que ne faisant pas partie des ressources de la sixième reconstitution, ces contributions représentent cependant un apport additionnel considérable aux ressources de base vitales que le FIDA consacre aux projets et programmes de réduction de la pauvreté. Avec un tel vote de confiance de la part de ses membres, le FIDA aborde dans de bonnes conditions la période de la sixième reconstitution.

154. **M. MIRAGAIA PERRI** (Brésil) demande pourquoi le rapport ne mentionne pas un paragraphe, approuvé à la cinquième et dernière session en décembre 2002, concernant la répartition régionale des prêts. Il a été convenu que l'Afrique recevrait 39,4% des prêts, l'Asie et le Pacifique 28,5%, l'Amérique latine et les Caraïbes 17%, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord 7,1%, et l'Europe de l'Est 8,0%.

155. **M. PRIEN** (Secrétaire du FIDA) rappelle que, dans son introduction, M. Roy a précisé que la répartition régionale des prêts approuvée par le Comité ad hoc resterait en vigueur jusqu'à ce que le Conseil d'administration en décide autrement.

156. **La résolution 130/XXVI sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA est adoptée.**

157. **Le PRÉSIDENT** félicite les États membres ayant participé à la Consultation pour leur dévouement et leur sérieux, et fait observer que, grâce à leurs efforts consciencieux, les négociations sur la sixième reconstitution ont été menées à bien dans le délai le plus court, depuis la première reconstitution. Mais, et c'est plus important encore, ils ont donné au Fonds les moyens d'occuper la première place parmi les institutions internationales de financement et de développement intervenant dans son domaine.

RAPPORT SUR FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002) (point 11 de l'ordre du jour)
(GC 26/L.9/Rev.1)

158. **Le PRÉSIDENT** rappelle que, dans son rapport final au Conseil des gouverneurs, la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA, qui avait mené les négociations sur la cinquième reconstitution, avait inclus un Plan d'action énonçant les recommandations qu'elle souhaitait voir incorporées dans le cadre politique et les outils de gestion du FIDA. Il avait été alors décidé que le plan d'action serait exécuté sur la période 2000 à 2002, et qu'un rapport d'étape annuel serait soumis au Conseil des gouverneurs.

159. **M. VAN DE SAND** (Président adjoint, Département Gestion des programmes) présentant le rapport en citant les quatre grandes têtes de chapitre: impact et performance, politique générale et



participation, innovation et gestion des savoirs, instauration de partenariats, annonce que le Fonds a élaboré un nouveau cadre méthodologique pour l'évaluation, qui englobe la mesure de l'impact et est désormais appliqué à toutes les évaluations de projets. Le Fonds a conçu et publié un document intitulé *Guide pratique de S&E des projets de développement rural – Pour une gestion orientée vers l'impact*, dont l'objectif est d'orienter le cycle de projet sur l'impact et sur une gestion axée sur les résultats, et d'améliorer la planification, le suivi et l'auto-évaluation des projets; le document est actuellement en cours d'adaptation aux contextes spécifiques des diverses régions. L'élaboration de ce document est considérée comme une étape majeure, qui facilitera également l'introduction à la fois du système d'allocation fondée sur la performance, et du système de gestion axée sur les résultats et l'impact; mais c'est un outil qui doit aussi être utilisé par des unités de gestion des projets, dont le personnel ne fait pas partie du FIDA, aussi demande-t-il aux gouverneurs et aux délégations des pays emprunteurs d'encourager vivement son utilisation.

160. En matière de politique générale et de participation, le FIDA poursuit ses efforts en matière de concertation et de transformation institutionnelle au profit des ruraux pauvres. Le groupe de travail interdépartements établi en 2000 a élaboré un cadre conceptuel pour l'analyse institutionnelle et la concertation, dont l'ambition est d'aider les ruraux pauvres à s'organiser, et de leur donner les moyens d'influencer les institutions et de conduire eux-mêmes les concertations. Un manuel de référence et des outils de formation et de conseil, à l'usage du personnel et des consultants du FIDA, sont en chantier. Les projets restent pour le FIDA le cadre essentiel de la concertation sur les politiques; cette démarche est mutuellement renforcée par le processus de stratégie de pays du Fonds, qui est maintenant conduit de manière participative avec les parties prenantes du pays concerné. Dans certains pays, le FIDA est associé au processus stratégique pour la réduction de la pauvreté, dans le but de promouvoir la participation des ruraux pauvres et de leurs organisations, essentiellement.

161. Le FIDA porte une attention accrue aux forums mondiaux et régionaux pertinents. Sa participation au Sommet mondial sur le développement rural a permis au Fonds de stimuler des partenariats et de renforcer l'engagement à réduire la pauvreté. Il collabore également avec le Secrétariat du NEPAD, afin de l'aider à affiner le volet de la lutte contre la pauvreté rurale de son programme d'action. Les manifestations organisées dans les différentes régions, à l'occasion du lancement des six tables rondes qui ont eu lieu pendant la vingt-cinquième session du Conseil des gouverneurs, ont attiré une grande diversité de parties prenantes régionales et nationales, fournissant d'excellentes occasions de concertation sur les aspects clés de la réduction de la pauvreté rurale dans chaque région.

162. En ce qui concerne l'innovation et la gestion des savoirs, les conclusions des évaluations de la capacité du FIDA à promouvoir des innovations à caractère reproductible et du programme de dons en faveur de la recherche agricole ont servi de base à l'examen de la politique générale du Fonds en matière de don, qui est conduit actuellement et à propos duquel un document sera soumis au Conseil d'administration en temps voulu. Suite à l'expérience menée avec quatre groupes thématiques pilotes, le FIDA a conclu que de tels groupes constituaient des instruments utiles pour atteindre les objectifs d'apprentissage et de partage des savoirs, ainsi que pour concevoir des documents d'orientation sectorielle et des directives. Le but est d'intégrer les travaux des groupes thématiques sur les objectifs du cadre stratégique aux fonctions des équipes interdivisions chargées d'élaborer des projets, qui se sont révélées être, au fil des ans, un cadre efficace pour le partage interne des connaissances. En particulier, grâce à la participation des collègues du Bureau de l'évaluation et des études, le cycle d'apprentissage a été bouclé et les enseignements tirés de l'exécution des projets sont valorisés dans la conception des futurs projets. Dans leurs domaines respectifs, les groupes thématiques pourraient contribuer au travail des équipes d'élaboration de projets.

163. Pour ce qui est des partenariats, le FIDA a eu recours à divers moyens pour instituer des partenariats avec les autres partenaires du développement, à tous les niveaux. Le dialogue avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque interaméricaine



de développement, a été renforcé, et le FIDA poursuit ses efforts de collaboration avec les autres organismes concernés par l'alimentation, ayant leur siège à Rome, pour exploiter en particulier les possibilités de programmation conjointe et de cofinancement des activités des projets sur le terrain. Il examine, en outre, des manières novatrices de tirer parti d'autres ressources pour la réduction de la pauvreté, telle que l'utilisation des envois de fonds en El Salvador.

164. Pendant ces dernières années, le FIDA a considérablement renforcé sa coopération avec les organismes bilatéraux et il est prêt à continuer dans cette voie. À cet égard, il convient de bien faire comprendre aux unités opérationnelles et aux départements ministériels des pays de l'OCDE qu'il est nécessaire d'augmenter les aides au développement rural et que celles-ci doivent être acheminées en priorité vers le FIDA sous la forme de contributions à la reconstitution de ses ressources, de cofinancement et de coopération.

165. Dans le contexte de la mise en œuvre du cadre stratégique, bon nombre des initiatives liées au plan d'action continueront à faire l'objet d'un suivi en 2003 et au-delà, afin que le FIDA remplisse son mandat en matière de lutte contre la pauvreté rurale et qu'il apporte sa contribution à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Enfin, le programme de transformation stratégique (PTS), en cours d'exécution, ne manquera pas de contribuer à l'atténuation du problème des ressources humaines.

166. Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002).

RAPPORT SUR LA CINQUIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (point 6 de l'ordre du jour) (GC 26/L.3 et Add.1)

167. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA) déclare que, au 17 février 2003, les instruments de contribution déposés et les paiements au titre des annonces non assorties d'un instrument de contribution s'élevaient approximativement à l'équivalent de 384,3 millions de USD, soit 79% du total des contributions annoncées, dont le montant équivaut à 443,2 millions de USD. Les versements en espèces et les billets à ordre ont augmenté et se chiffrent à 251,5 millions de USD environ, soit 57% du montant total des contributions annoncées (443,2 millions de USD).

168. Il a également le plaisir d'informer le Conseil que, depuis le 17 février 2003, le Maroc a déposé son instrument de contribution, d'un montant de 500 000 USD, et le Mali a effectué le versement intégral de 10 000 USD. Au titre des contributions complémentaires à la cinquième reconstitution des ressources, la Belgique a annoncé et versé l'équivalent de quelque 15,5 millions de USD pour les objectifs spécifiques du Fonds belge de survie pour le tiers monde, et l'Italie a annoncé une contribution d'un montant équivalant approximativement à 3,9 millions de USD, à l'appui de l'Initiative en faveur des PPTE. Tous les pays qui n'ont pas encore déposé d'instrument de contribution sont instamment priés de le faire et de procéder au versement de leurs contributions aussi rapidement que possible.

169. Le Conseil des gouverneurs prend acte du rapport sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA AU 31 DÉCEMBRE 2001
(Point 8 de l'ordre du jour) (GC 26/L.5; GC 26/INF.8)

170. **Le PRÉSIDENT** déclare que le Conseil d'administration a examiné, à sa soixante-quinzième session, les états financiers vérifiés pour 2001 et recommandé qu'ils soient soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.



171. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA), après avoir attiré l'attention sur les conclusions du rapport du commissaire aux comptes, joint au document GC 26/L.5, mentionne les arriérés de remboursement de prêts, dont la liste figure à l'appendice H des états financiers vérifiés. La plupart des arriérés sont imputables à la région Afrique, où certains prêts sont suspendus en raison des dettes impayées. Le Fonds poursuit ses démarches auprès de chacun des gouvernements concernés afin qu'ils honorent leurs obligations.

172. Le montant des contributions des États membres en retard de paiement, au titre des billets à ordre et des instruments de contribution, étant resté stable depuis l'année dernière, la provision pour arriérés de contributions des membres, d'un montant total de 195,6 millions au 31 décembre 2001, a été maintenue au même niveau. Il demande instamment aux pays concernés de bien vouloir remplir leurs engagements dans l'intérêt des bénéficiaires du FIDA.

173. En 2001, les placements ont accusé une perte de 42,9 millions de USD, contre 47,0 millions de USD en 2000, ce qui correspond à un taux moyen de rendement négatif de -2,3% en 2001, contre -2,2% en 2000. L'année 2001 a été la quatrième année de diversification des placements dans différentes catégories d'avoirs. Les dépenses administratives se sont chiffrées à 42,9 millions de USD, abstraction faite de la provision pour l'assurance médicale après cessation de service, de 4,3 millions de USD, et des coûts du PTS, soit 0,6 million de USD. Le total pour 2001 est inférieur de 5,9% environ, soit 3,1 millions de USD, au budget administratif approuvé pour cette même année, en raison essentiellement du ralentissement du programme de travail.

174. Les États financiers pour 2002 sont actuellement finalisés et contrôlés par le Commissaire aux comptes. Les résultats préliminaires indiquent que, en 2002, le produit net des placements s'est élevé à quelque 26,2 millions de USD, contre une perte nette de 42,9 millions de USD en 2001, reflétant l'impact positif de la nouvelle politique de placement adoptée en décembre 2001. Le taux de rendement du portefeuille de placement a été positif et égal en moyenne à 1,3%, alors qu'il avait été négatif (-2,3%) en 2001. À la valeur de marché au 31 décembre 2002, le portefeuille de placement était évalué à 2,1 milliard de USD, contre 1,9 milliard en 2001. Encore une fois, les dépenses administratives sont restées inférieures au budget approuvé, en raison principalement du ralentissement du programme de travail, des vacances de postes et d'une augmentation moins importante que prévu des coûts de l'assurance médicale. Les arriérés de remboursement des prêts sont en légère augmentation par rapport à la fin de 2001. Les états financiers pour 2002 seront examinés par le comité de vérification des comptes en mars, et présentés au Conseil d'administration en avril.

175. **Le PRÉSIDENT** invite le Conseil à adopter le projet de décision figurant dans le paragraphe 4 du document GC 26/L.5.

176. **Il en est ainsi décidé.**

BUDGET ADMINISTRATIF DU FIDA POUR 2003 (point 9 de l'ordre du jour) (GC 26/L.6 et Add.1 et GC 26/L.7)

177. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA), présentant le programme de travail et le budget administratif du FIDA pour 2003 (GC 26/L.6 et Add.1), déclare que le Conseil d'administration a approuvé, à sa soixante-dix-septième session, le programme de travail pour 2003, d'un montant de 332,1 millions de DTS, équivalant à 436,6 millions de USD, couvrant 26 à 28 projets planifiés. Cependant, le niveau en sera révisé à chaque session du Conseil d'administration afin de procéder aux ajustements requis pour tenir compte des ressources disponibles et des critères d'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) en 2003. Le Conseil d'administration a également approuvé le mécanisme de financement du développement des programmes pour 2003, d'un montant de 27,6 millions de USD, et examiné le budget administratif pour cette même année, dont le niveau, une fois encore, n'augmente pas en termes réels. Le budget proposé, calculé au taux de change de



1,070 euro/1,00 USD, s'élève à 45,2 millions de USD. Le Conseil d'administration a également recommandé que le Conseil des gouverneurs l'autorise à approuver tout financement qui pourrait nécessiter l'évaluation indépendante externe du FIDA, une fois encaissées les contributions volontaires, financement qui sera comptabilisé en tant que dépense exceptionnelle dans le budget administratif de 2003. Le budget administratif total est habituellement recalculé au taux de change dollar des États-Unis (USD)/euro en vigueur au moment de l'approbation par le Conseil des gouverneurs, c'est-à-dire 1,072 euro/1,00 USD. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs est donc invité à approuver le projet de résolution figurant dans le document GC 26/L.6/Add.1, qui fixe le montant du budget administratif du FIDA pour 2003 à 45,2 millions de USD.

178. La résolution 131/XXVI est adoptée.

179. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA) invite le Conseil des gouverneurs à approuver le projet de résolution, figurant dans le document GC 26/L.7, relative à la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance maladie après cessation de service.

180. La résolution 132/XXVI est adoptée.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 5 de l'ordre du jour) (suite)

181. **M. ABOUBAKRY** (Cameroun) estime que le thème de la présente session du Conseil des gouverneurs – Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de leur pauvreté – a l'avantage de replacer les objectifs de développement dans la perspective concrète qui convient. Alors que la célébration de son vingt-cinquième anniversaire donne au FIDA l'occasion de réfléchir sur les façons d'améliorer ses opérations dans le futur, il ne doit en aucun cas perdre de vue son mandat initial – aider les plus pauvres parmi les pauvres dans le monde en développement, en particulier les femmes. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire et le financement du développement concernent toutes les parties prenantes, qui doivent s'atteler ensemble à la réalisation des objectifs communs. Il se félicite que le *Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006* insiste particulièrement sur l'importance des partenariats, et demande instamment le renforcement des liens de coopération entre le Fonds et les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.

182. Le NEPAD offre un cadre à la plupart des initiatives de développement en Afrique. On peut donc espérer que le Fonds appuiera le NEPAD de manière à ce que, d'une part, ce dernier garde la maîtrise totale de son programme et que, d'autre part, le continent reçoive l'appui dont il a besoin dans les efforts qu'il déploie pour se libérer lui-même de la pauvreté. En ce qui concerne l'importance croissante du portefeuille de projets du FIDA au Cameroun, il se réjouit que la stratégie de son pays pour le développement rural et la réduction de la pauvreté ait été dûment prise en compte. Au seuil d'une nouvelle ère de planification et de programmation, il conviendrait qu'un nouvel exposé des options et stratégies d'intervention de pays (COSOP) soit préparé pour le Cameroun, aussi rapidement que possible. Le taux de décaissement des fonds des projets est quelque peu décevant; on pourrait envisager d'accélérer les procédures en organisant des séminaires d'information annuels pour les directeurs de projets, ou en facilitant la création de réseaux internes de projet, au titre de la coordination des programmes de développement des Nations Unies.

183. Concernant la performance et l'impact des projets, il propose que la prévention du VIH/sida fasse partie des critères d'évaluation de l'impact des projets.

184. **M. BJÖRNSSON** (Islande), s'exprimant au nom des pays nordiques, se félicite de l'heureuse issue des négociations sur la sixième reconstitution des ressources. En termes de contributions à la sixième reconstitution, celle des pays nordiques représente approximativement 17% du total des



contributions annoncées. Il se réjouit de constater que nombreux sont les pays en développement qui ont annoncé leur contribution aux ressources du FIDA.

185. Appuyer le FIDA, c'est aussi s'employer à améliorer la performance de l'organisation. Le processus de la reconstitution a notamment permis de dégager un consensus sur les mesures à prendre pour renforcer l'impact des activités du FIDA au niveau des pays et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La maîtrise des opérations par les bénéficiaires nationaux et les partenariats au niveau des pays jouent un rôle décisif pour ce qui est d'assurer la durabilité de l'impact des interventions de développement, et l'Islande attache une grande importance aux efforts entrepris pour ancrer davantage le FIDA sur le terrain en renforçant les capacités internes des pays, et elle compte bien participer au processus. Dans le prolongement du Consensus de Monterrey, il est encourageant de constater que l'attention se porte maintenant en priorité sur ce qui se passe au niveau du pays, sur l'efficacité du développement et sur l'harmonisation entre les donateurs, c'est-à-dire la division appropriée des tâches. Le FIDA doit tirer parti de ses points forts avérés, à savoir le renforcement des pouvoirs des pauvres, la création de leurs organisations et la promotion de leur participation au processus de développement, et se spécialiser davantage dans les tâches où il excelle. Le FIDA pourrait devenir un catalyseur permettant aux 900 millions de personnes vivant dans le monde avec moins de un dollar par jour de se libérer de leur pauvreté.

186. Les ambitions ne suffisent pas si l'on souhaite maintenir la masse critique de financement. Les donateurs doivent pouvoir évaluer les résultats des financements qu'ils accordent. C'est pourquoi, il est nécessaire que le FIDA s'emploie avec plus de détermination à mettre en œuvre une gestion fondée sur les résultats, établisse des objectifs clairs pour ses activités, et conçoive des moyens de mesurer et de documenter les résultats pour ses membres et ses partenaires. À cet égard, FIDA V: Plan d'action, s'est révélé être un outil précieux qui devrait être mis à jour et développé afin de prendre en compte les objectifs clés de la sixième reconstitution ainsi que les objectifs intermédiaires et les critères de référence qui permettraient un suivi objectif des résultats. On escompte que l'évaluation indépendante qui va être conduite va permettre d'identifier d'autres domaines dans lesquels il pourrait être nécessaire que le FIDA opère des transformations et améliore ses capacités. Les pays nordiques voient l'amorce d'une ère nouvelle, porteuse d'une évolution positive du modèle de développement avec un programme commun mondial axé sur l'éradication de la pauvreté, une plus grande insistance sur le développement géré par les pays eux-mêmes, l'instauration de nouveaux partenariats et une coopération harmonieuse dans le domaine de l'assistance au développement. Le Fonds doit participer pleinement à ces partenariats et jouer le rôle qu'il est potentiellement capable de tenir. Les pays nordiques seront heureux de joindre leurs efforts aux siens pour faire face à ces défis.

187. **M. JEGHAM** (Tunisie) juge que l'aggravation de la pauvreté, due à des taux de croissance plus faibles et au manque de ressources financières, constitue un défi majeur. C'est pourquoi, les efforts internationaux de lutte contre la pauvreté, qui incluent les programmes de développement et les aides, devraient être intensifiés. Dans ce contexte, la Tunisie accorde une attention particulière au développement rural et à ses petits paysans, en dispensant des formations et en fournissant un appui. Elle donne également la priorité à l'intégration économique et sociale des pauvres, dans le cadre de programmes spécifiques, et met plus particulièrement l'accent sur la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et sur l'amélioration des infrastructures, grâce à la création de plusieurs fonds de solidarité. Des résultats positifs ont été enregistrés puisque le taux de pauvreté en Tunisie est tombé de 22% en 1975 à 4,2% en 2001. Comme l'a proposé la Tunisie en 2002, avec le soutien de l'Assemblée générale des Nations Unies, la création d'un fonds international de solidarité étayerait les actions menées par des institutions telles que le FIDA pour combattre la pauvreté et favoriserait la croissance et la stabilité des pays.

188. L'appui régulier et bienvenu du FIDA en faveur du développement agricole en Tunisie s'est traduit par plusieurs projets intégrés de développement rural, à caractère novateur, qui ont contribué à la conservation des ressources naturelles, à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion du



développement économique dans les zones cibles. L'orateur se réjouit également que le Fonds ait approuvé le financement d'un nouveau projet de développement agricole et pastoral dans le sud-est de la Tunisie, mettant l'accent sur les approches participatives.

189. Il rend hommage au Fonds pour s'être efforcé de réduire le budget administratif de 2003 et d'élaborer une politique de diversification des placements. Il se réjouit, en outre, des progrès accomplis au titre de la cinquième reconstitution des ressources du FIDA et de l'heureuse issue de la Consultation sur la sixième reconstitution, qui démontre sans ambiguïté que les États membres ont confiance dans le Fonds. Il demande instamment que la lutte contre la pauvreté et la faim, menée par le Fonds, bénéficie d'un soutien financier accru, et il appuie la participation du Fonds à l'Initiative en faveur des PPTE.

190. **M. HOFMANN** (Allemagne) déclare que l'expérience du Fonds a prouvé que la lutte contre la pauvreté pouvait être gagnée, mais qu'il n'y a pas lieu de se complaire dans ce succès. Il faut être solidaire avec les pays dépourvus de ressources naturelles, et dont l'économie reste faible. Les objectifs de développement du Millénaire, à savoir diminuer de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême et instaurer une croissance durable, sont effectivement des "jumeaux inséparables", ainsi que les a décrits le Président du FIDA au Sommet mondial sur le développement durable. Préparer un avenir plus lumineux pour les pauvres du monde – avec leur participation et en particulier celle des femmes pauvres - est une condition préalable à l'instauration d'une croissance durable, mais également à la stabilité sociale et politique, de même qu'un tremplin pour la paix. Le FIDA doit désormais s'atteler en priorité au développement rural pour les ruraux pauvres, sans oublier l'appui aux réformes agraires, même si le cadre politique n'y est pas encore favorable dans plusieurs pays.

191. Un volume de fonds plus important pourrait être mis à la disposition du FIDA. Le montant fixé pour la sixième reconstitution sera à peine suffisant pour permettre au FIDA de répondre aux attentes placées en lui. Une somme de 560 millions de USD, au moins, doit être rassemblée, et l'Allemagne est prête à apporter sa juste part. Sous réserve de l'approbation du parlement, l'Allemagne envisage d'augmenter sa contribution d'un tiers, afin de la porter à 40 millions de USD. En 2002, l'Allemagne a également fourni des fonds spéciaux au FIDA et elle fera son possible pour continuer. Son pays a alloué au FIDA 7 millions de USD au titre de sa contribution au fonds fiduciaire pour les PPTE, et un petit nombre d'autres pays en ont fait autant. Mais ce n'est pas suffisant, aussi l'Allemagne préconise-t-elle la participation du FIDA au fonds fiduciaire général pour les PPTE. Les activités financées et appuyées par le FIDA devraient servir de modèle aux grandes institutions et aux gouvernements. Le FIDA pourrait contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, s'il bénéficiait d'un appui plus généreux des membres de la liste B, des nouveaux membres de la liste A comme, par exemple, le groupe des pays se préparant à adhérer à l'UE, des pays de la liste C, et des pays émergents jouissant d'une croissance économique dynamique, qui accepteraient d'assumer davantage de responsabilités. Un mode de contribution possible est le cofinancement avec le FIDA: en fait, l'Allemagne a contribué à près du cinquième des cofinancements bilatéraux du FIDA.

192. L'Allemagne se réjouit que le FIDA soit désormais un organe d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et accorde davantage d'attention à la dégradation des terres. Dans quelques années, les promesses que les pays ont faites au Sommet mondial sur le développement durable devront se refléter dans des politiques en faveur des pauvres, propices à la croissance et au développement durable, faute de quoi le FIDA aura du mal à remplir son mandat. C'est pourquoi, il est indispensable que le Fonds mette en place un système d'allocation fondé sur la performance, se modernise et adopte une démarche très pragmatique. Une bonne performance nécessite la mise en œuvre réussie des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ce qui demande une vaste concertation sur les politiques, y compris avec la société civile et le secteur privé, ainsi qu'une coordination étroite entre les organismes de développement. Le FIDA doit participer et, par



conséquent, être effectivement présent sur le terrain, au moins dans les pays phares, grâce à une division mutuellement bénéfique du travail avec les autres organisations des Nations Unies, en particulier celles dont le siège est à Rome. La mondialisation du commerce des produits agricoles doit également concourir au développement durable, et les nouvelles possibilités d'exportation doivent tenir compte des préoccupations sociales et environnementales.

193. **M. KHAN BOSAN** (Pakistan) estime que l'expérience de son pays a montré que les interventions du FIDA sont novatrices et n'imposent pas des conditions draconiennes. Le Fonds est, par conséquent, tout désigné pour apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Le Pakistan s'attaque aux problèmes de la pauvreté par le biais d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté élaborée dans le cadre du DSRP, et son gouvernement attache une très grande priorité tant au développement agricole qu'à la réduction de la pauvreté, dont l'incidence est considérablement plus élevée dans les campagnes. Jusqu'à 65% des Pakistanais tirent leur subsistance de l'agriculture, et il n'est pas possible de formuler une stratégie efficace de réduction de la pauvreté qui ne place pas le secteur agricole au cœur des interventions. Les principaux éléments de la stratégie du Pakistan sont les suivants: améliorer la disponibilité de l'eau destinée à l'agriculture; assurer aux agriculteurs l'accès aux prix internationaux pour leurs produits; organiser le développement du sous-secteur des activités autres que les cultures, en particulier l'élevage et la pêche; faciliter l'accès au crédit par l'intermédiaire des institutions officielles ou du microcrédit; et améliorer l'accès à la terre des paysans pauvres en distribuant les terres domaniales disponibles.

194. L'heureuse issue de la Consultation sur la sixième reconstitution constitue un vote de confiance sans ambiguïté pour le Fonds, dont est ainsi reconnue l'aptitude à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. La force du FIDA réside dans le fait que ses interventions sont, à beaucoup d'égards, novatrices et non assorties de conditions, mais certaines questions soulevées lors du processus de la Consultation restent en suspens et pourraient remettre en cause la nature du FIDA. L'une d'entre elles concerne le système d'allocation fondé sur la performance, qu'il est envisagé d'introduire. "Les besoins des pays" doivent rester le principal critère des décisions portant sur l'allocation des ressources, et la répartition régionale des ressources doit être préservée. Le Pakistan a toujours affirmé que le FIDA ne pouvait assumer le coût de l'Initiative en faveur des PPTE en recourant à ses ressources internes sans compromettre son programme de prêt et, tout en exprimant sa gratitude aux donateurs, il reste persuadé que les ressources consacrées à cette initiative doivent provenir de financements additionnels. La question de la gouvernance a été abordée: le Pakistan est convaincu qu'une participation plus représentative des bénéficiaires est essentielle pour que le FIDA reste sain, viable et ouvert. C'est pourquoi, son pays approuve pleinement l'initiative en faveur du renforcement de la participation des pays en développement aux délibérations du Conseil d'administration et à celles de ses organes subsidiaires.

195. Dans son pays, les événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences ont eu, à beaucoup d'égards, des répercussions négatives sur la situation politique, économique et sociale du Pakistan, et son économie a payé très cher la participation du pays à la coalition contre le terrorisme. Toutefois, le Pakistan honorera l'engagement qu'il a pris de contribuer à la sixième reconstitution, à hauteur de 2 millions de USD, démontrant la confiance qu'il place dans le FIDA.

196. **M. BELLO** (Nigéria) déclare que la sagesse collective qui a présidé à la création du FIDA il y a 25 ans est amplement justifiée par l'intérêt accru que la pauvreté rurale suscite dans la communauté internationale. Les institutions financières multilatérales et les pays donateurs bilatéraux ont de plus en plus tendance à placer la réduction de la pauvreté au centre de leurs programmes d'aide. Dans le passé, les déclarations faites dans les enceintes internationales débouchaient rarement sur des politiques nationales concrètes et cohérentes, et l'allocation de ressources budgétaires, mais les choses commencent à changer. La plupart des pays développés placent maintenant la réduction de la pauvreté au premier rang de leurs objectifs de développement nationaux, et les dernières grandes conférences



internationales ont donné un nouvel élan à cet engagement mondial. Le moment est venu de le traduire en action.

197. Le FIDA est confronté à une tâche formidable, mais le Nigéria ne doute pas que l'organisation saura relever le défi. Il importe que le Fonds centre son action sur le développement rural et la réduction de la pauvreté, et cible ses ressources sur les domaines dans lesquels il dispose d'un avantage comparatif confirmé, tout en restant novateur dans ses stratégies opérationnelles et attentif aux besoins des bénéficiaires tels qu'il les perçoit. Le Nigéria est prêt à l'aider à atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté. La responsabilité ultime de la réduction de la pauvreté incombe aux gouvernements concernés. Depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement démocratique il y a quatre ans, son pays a lancé plusieurs réformes structurelles et institutionnelles afin que les ressources soient réparties équitablement entre les trois niveaux de gouvernement, que les capacités et les pouvoirs des gouvernements locaux et des communautés rurales soient renforcés et, en termes de planification stratégique, que la réduction de la pauvreté et le développement rural soient placés au centre des préoccupations. Le Nigéria se réjouit du succès des négociations sur la sixième reconstitution, entérine le programme de travail et le budget administratif, et se déclare satisfait des progrès accomplis dans l'exécution de FIDA V: Plan d'action. Le débat qui a eu lieu pendant la présente session devrait contribuer à clarifier la nature complexe, ainsi que les causes et les effets de la pauvreté rurale.

198. **Mme MUCHADA** (Zimbabwe), parlant au nom du groupe Afrique, se joint aux autres orateurs pour saluer les activités du FIDA en Afrique. Le thème de la présente session du Conseil des gouverneurs vient à point nommé quand on sait que les sécheresses et les inondations qui ont touché bon nombre de régions de l'Afrique subsaharienne ont aggravé l'insécurité alimentaire et rendu la vie des ruraux pauvres encore plus difficile. Le groupe Afrique est réconforté par le fait que le FIDA a misé une fois encore sur les stratégies visant à aider les pauvres à se libérer de la pauvreté, et il se félicite de noter que l'enjeu représenté par la lutte contre le VIH/sida est désormais pris en compte dans ses projets et programmes. L'un des principaux enseignements tirés des activités du FIDA en Afrique, caractérisés par leur approche participative, est que la participation des ruraux pauvres entraîne l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire, et on peut espérer que le Fonds reproduira ce type d'activités à plus grande échelle maintenant qu'elles ont démontré que, lorsqu'ils disposent de l'appui technique nécessaire, les ruraux pauvres sont aptes à résoudre leurs problèmes.

199. L'élaboration d'un cadre pour l'évaluation, et la publication du guide intitulé *Guide pratique de S&E des projets de développement rural – Pour une gestion orientée vers l'impact* prouvent que le FIDA entend veiller à ce que tous ses investissements aient un impact en termes de réduction de la pauvreté. Il convient de féliciter le FIDA de s'être lancé dans l'examen de l'opportunité d'être davantage présent sur le terrain en renforçant les capacités dans les pays. Introduire la prise en compte de la performance dans les projets du FIDA ne peut être efficace que si ces projets répondent à des besoins réels, or la présence du FIDA sur le terrain aiderait l'organisation à mieux appréhender les besoins spécifiques de chaque pays.

200. La crise alimentaire en Afrique australe, provoquée par les inondations de 2001 et 2002, a contraint son gouvernement à hiérarchiser ses objectifs, ce qui s'est traduit par la suspension des décaissements des fonds publics destinés aux programmes du FIDA au Zimbabwe. Mais le gouvernement a annoncé qu'il dégagerait des ressources pour la poursuite des projets de lutte contre la pauvreté et il examine aujourd'hui le rééchelonnement éventuel de ses remboursements au FIDA. Sans doute le FIDA tiendra-t-il compte des difficultés temporaires et des circonstances spéciales auxquelles certains de ses États membres sont confrontés.

201. Le groupe Afrique rend hommage à ses partenaires du monde développé pour avoir mené à bien la sixième reconstitution. Les pays bénéficiaires continueront d'assumer leurs responsabilités en fonction de leurs moyens. Saluant les résultats obtenus par le FIDA pendant les 25 dernières années,



elle déclare que, pour la première fois, la pauvreté est à l'ordre du jour de la communauté internationale, et les pauvres ont la possibilité de prendre en main leur propre développement. Soulignant l'importance de la participation, les pays africains espèrent que la gestion des projets du FIDA y recourra davantage et que, comme membres de la liste C, les pays du groupe Afrique seront plus largement représentés au Conseil d'administration.

202. **M. TANZI** (Italie) estime que l'action du Fonds cadre pleinement avec les objectifs de développement du Millénaire, diminuer de moitié la pauvreté d'ici 2015. La Conférence de Monterrey a inversé la tendance à la baisse de l'aide au développement agricole, et demandé instamment l'augmentation de l'aide internationale et l'allègement accru de la dette des pays pauvres. Toute action visant à améliorer la production agricole doit être assortie de l'identification de marchés potentiels. Son gouvernement est convaincu que le FIDA peut contribuer de manière significative à ces efforts, et espère que la prochaine réunion de l'OMC, en septembre 2003, fixera un cadre approprié et des objectifs spécifiques pour les cycles de négociations commerciales.

203. Concernant les outils financiers trop souvent absents dans les pays à faible revenu, l'orateur est persuadé que les programmes de microfinance du FIDA amélioreront la coordination entre les institutions concernées, y compris les ONG. Le nouveau processus de planification stratégique du FIDA devrait conduire à une utilisation plus efficace des ressources. Le programme de prêt du Fonds pour 2003 est réaliste, et la proposition qui a été faite de faire passer le pourcentage des dons de 7,5% à 10% est approuvée par son gouvernement. L'Italie se félicite plus particulièrement de l'importance accordée à la participation des bénéficiaires et à leur emprise sur les projets. En accord avec les États membres qui ont préconisé la nécessité d'adopter un système d'allocation des ressources fondé sur la performance, l'orateur se félicite des mesures prises par le Fonds pour améliorer le système d'évaluation et le renforcement de la structure du comité de l'évaluation. Quant à l'initiative relative au renforcement de la présence du FIDA sur le terrain, il faut se garder d'adopter des solutions onéreuses et privilégier une coopération plus étroite avec les institutions financières internationales et les autres organismes des Nations Unies.

204. Les pertes accusées par son portefeuille de placement ont conduit le FIDA à réviser sa politique en la matière. L'orateur salue la décision du Fonds, quoi qu'un peu tardive, de réduire son portefeuille d'actions de 45% à 10% et espère à présent que les placements retrouveront leurs niveaux élevés de rendement et leur stabilité.

205. Au vu des résultats obtenus par le FIDA en termes de réduction de la pauvreté dans le monde, l'Italie est fière de compter au nombre de ses contributeurs majeurs. En ce qui concerne les contributions volontaires, son pays a déjà financé des projets en Afrique et dans les Balkans et envisage une coopération avec l'Amérique latine. L'Italie estime que le FIDA doit fournir davantage d'informations sur ses besoins financiers liés à l'Initiative en faveur des PPTE, en vue d'accroître sa participation au fonds fiduciaire concerné. Son gouvernement se réjouit de l'action novatrice entreprise par le Président du FIDA pour atteindre les objectifs et garantir la stabilité financière du Fonds, salue les dernières transformations structurelles et formule le vœu que les vingt-cinq prochaines années soient couronnées par un bilan aussi satisfaisant.

206. **La séance est levée à 19 h 15.**



- iii) Compte rendu analytique de la troisième séance de la session du vingt-cinquième anniversaire tenue le jeudi 20 février 2003, à 9 h 30

PRESIDENT: **WILLIAM E. SCHUERCH (ÉTATS-UNIS)**

	PARAGRAPHES
Rapport de situation sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique) (point 12 de l'ordre du jour)	208 – 211
Déclarations générales (point 5 de l'ordre du jour) (suite)	212 – 225
- Italie	212 – 213
- Maurice	214 – 216
- Canada	217 – 219
- Coalition internationale pour l'accès à la terre	220 – 221
- R.P.D. de Corée	222 – 223
- Arabie saoudite	224 – 225



207. **La séance est ouverte à 9 h 45 par M. Schuerch (États-Unis).**

RAPPORT DE SITUATION SUR LE PROGRAMME DE RECONFIGURATION DES PROCESSUS (PROGRAMME DE TRANSFORMATION STRATÉGIQUE) (point 12 de l'ordre du jour) (GC 26/L.10)

208. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA), présentant le rapport de situation figurant dans le document GC 26/L.10, déclare que, depuis la vingt-cinquième session du Conseil, de grands progrès ont été faits dans la mise en œuvre du Programme de transformation stratégique (PTS). Le cabinet Cap Gemini Ernst & Young (CGEY) a été choisi en avril 2002 en tant que partenaire du FIDA dans la mise en œuvre du PTS et le contrat entre les deux parties a été signé le 31 mai 2002. La mise en œuvre a commencé le 3 juin 2002 et une réunion de trois jours s'est tenue à Milan en juillet, durant laquelle 50 membres du personnel du FIDA ont établi ce que l'on attend du PTS. On s'est entendu sur les principes directeurs de la mise en œuvre, qui ont été acceptés par le personnel et par la haute direction, et les équipes de projet ont été constituées avec le personnel du FIDA et les consultants de CGEY pour définir les modalités de rationalisation et de simplification des processus existants. En novembre 2002, le Comité de pilotage a approuvé dix des 12 processus qui lui étaient soumis. Les deux autres ont été approuvés en janvier 2003, après avoir été révisés.

209. La phase de réalisation a commencé en décembre 2002 et doit se poursuivre jusqu'en octobre 2003. Elle a été organisée en trois étapes d'importance critique, appelées 'mise en pratique' et qui représentent le moment où les nouveaux systèmes sont appliqués dans l'ensemble des services du FIDA. La première 'mise en pratique' est prévue pour avril 2003, la deuxième pour juillet 2003 et la troisième pour octobre 2003. Le PTS a atteint un stade critique et comprend plusieurs domaines délicats d'importance capitale. Le travail correspondant doit être réalisé dans des délais très serrés. Ces délais doivent être respectés – dans un certain nombre de domaines aucun retard n'est permis – sans dépassement de dépenses. Il faut changer les mentalités et les comportements. Un tel changement est lent. Toute institution se heurte à une certaine résistance lorsqu'on y introduit de nouveaux processus et il faut du temps ainsi que de nombreux entretiens et de la concertation pour les faire accepter. Pour simplifier la façon dont le FIDA opère, il faut changer ses politiques et procédures. Enfin, dans le contexte du PTS, il faut acquérir de nouvelles compétences. La formation joue un rôle essentiel. Le personnel doit apprendre à utiliser le système PeopleSoft, ce qui entraînera un certain redéploiement car l'acquisition de nouvelles compétences en rendra d'autres superflues.

210. **LE PRÉSIDENT** pense que le Conseil souhaite prendre note du rapport présenté dans le document GC 26/L.10, avec les mises à jour apportées par le Vice-Président.

211. **Il en est décidé ainsi.**

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 5 de l'ordre du jour) (suite)

212. **M. BACCINI** (Sous-Secrétaire au Ministère des affaires étrangères de la République italienne), s'exprimant au nom du Ministre des affaires étrangères de la République italienne, dit que le recul de la faim et de la pauvreté est l'une des priorités les plus élevées du millénaire et une obligation morale qui impose à la communauté internationale tout entière le devoir d'apporter une contribution financière plus généreuse qu'elle ne l'a fait dans le passé. Le FIDA a un rôle capital à jouer si l'on veut atteindre l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015 et l'Italie, en sa qualité de pays hôte, continuera de jouer un rôle majeur dans cette entreprise. La stratégie du Gouvernement italien, qui vise à améliorer l'efficacité des organismes basés à Rome, s'est traduite par un certain nombre d'initiatives, notamment le protocole d'accord pour la coopération internationale dans l'agriculture et les industries alimentaires qui a été conclu entre le Gouvernement italien et les trois organismes considérés en janvier 2002. Ce protocole a pour but d'améliorer la coopération avec les pays bénéficiaires dans les secteurs économiques et



sociaux en faisant participer les associations sectorielles à un plan qui embrassera toute la chaîne alimentaire, en tenant compte des aspects sociaux du développement et en facilitant la commercialisation des produits agricoles. Le Gouvernement italien a apporté dans ce but des contributions importantes au Fonds et il continuera de le faire.

213. À l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, il souhaite au FIDA de continuer à améliorer avec succès le bien-être de centaines de millions d'habitants de notre planète. C'est un honneur pour l'Italie d'avoir le FIDA sur son territoire. Le Gouvernement italien a fait du recul de la faim et de la pauvreté l'un des objectifs essentiels de sa politique étrangère et il poursuivra ses efforts dans ce sens avec l'espoir que tous les États membres se joindront à lui dans cette tâche ambitieuse.

214. **Mme FONG WENG-POORUN** (Maurice) déclare qu'elle ne doute pas que le FIDA réussira à accomplir la mission difficile consistant à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre d'habitants qui vivent dans l'extrême pauvreté, comme le prévoit l'objectif de développement du Millénaire. Elle remercie le FIDA du soutien sans faille qu'il apporte à son pays depuis 1983, notamment dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté pour stimuler un développement économique diversifié et durable en faveur des ménages à faible revenu, qui doit se poursuivre jusqu'en 2006. Cette stratégie, qui englobe des secteurs comme l'irrigation, les services de vulgarisation, la pêche, le microcrédit et le développement communautaire, progresse de façon satisfaisante. Le système de microcrédit, par exemple, a été si bien accueilli que toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites. Maurice a également conçu un plan d'action pour s'attaquer à son propre problème de pauvreté sur la base d'une étude qui a permis d'identifier les pauvres et les formes de vulnérabilité. D'importantes modifications ont pu ainsi être apportées aux politiques de logement et d'éducation.

215. Elle rappelle la nécessité d'efforts concertés pour contrecarrer l'affaiblissement de la conjoncture économique internationale et renforcer la coopération multilatérale au développement, étant donné le déclin de l'APD allouée à l'agriculture. Il faudrait aussi tenir dûment compte de facteurs comme les difficultés d'accès aux marchés, les obstacles aux échanges commerciaux et l'inégalité des termes de l'échange, faut de quoi la lutte contre la pauvreté ne pourra être gagnée. Une solution unique ne convient pas à tous les cas et il faudrait prendre en considération les particularités des différents pays. En tant que petit pays insulaire et importateur net de denrées alimentaires, Maurice préconise une approche plus souple du problème de la sécurité alimentaire, dont la solution exige une agriculture plus productive. La recherche agricole sur les techniques novatrices qui doivent permettre d'augmenter la production vivrière exige de lourds investissements. Les pays développés devraient donc imaginer des partenariats stratégiques avec les pays moins développés et avec les organisations de donateurs en vue de soutenir cette recherche.

216. Les dirigeants africains ont pris récemment la tête de la lutte contre la pauvreté en créant le NEPAD, qui exige le soutien entier des organisations internationales et du secteur privé. Par ses effets dévastateurs sur les familles pauvres, le VIH/sida est lui aussi un problème de développement rural avec ses dimensions sociales, économiques et sexospécifiques auxquelles le FIDA s'efforce maintenant de remédier, et il convient certainement de poursuivre ces efforts et de les amplifier.

217. **M. BASSETT** (Canada), après avoir confirmé l'engagement pris par le Canada d'augmenter son APD, félicite le FIDA de ce qu'il a réalisé au cours des 25 dernières années. Le FIDA est très respecté pour son rôle de catalyseur qui aide les pauvres à se libérer de leur pauvreté et pour l'importance qu'il accorde aux populations autochtones, aux femmes rurales pauvres et aux régions à faible potentiel agricole. Dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire, il a également un rôle important à jouer en atteignant les populations vulnérables et marginalisées. Le succès des négociations pour la sixième reconstitution des ressources du FIDA montre que les États accueillent favorablement les changements apportés pour renforcer l'efficacité du FIDA et son efficacité dans le développement. Les négociations ont mis en lumière le caractère essentiel du partenariat entre le Fonds et les pays développés et en développement, ce qui est un autre de ses atouts



majeurs, le FIDA étant la seule organisation internationale où les pays en développement apportent une part importante des ressources totales et où tous les États membres débattent en toute franchise des questions institutionnelles capitales.

218. Pour faire face aux défis à venir, il est cependant indispensable de donner suite aux annonces de contributions faites et de réunir ainsi les ressources dont le FIDA a besoin pour remplir son mandat. Il faudrait mettre en place un système simple d'allocation fondé sur la performance qui soit adapté aux capacités administratives du FIDA ainsi qu'à son mandat et à ses méthodes de travail, et renforcer le suivi. Le Fonds devrait poursuivre son processus de réforme interne en mettant l'accent sur l'amélioration de sa capacité à innover et reproduire, sur le renforcement de la gestion et la mise en commun des savoirs acquis et sur la rationalisation de ses processus et procédures, afin qu'il puisse tirer plus rapidement parti de toutes les possibilités recensées.

219. L'orateur souligne que le Canada est décidé à élaborer de nouvelles orientations politiques en matière d'agriculture et de développement rural et à augmenter ses investissements à cet égard. Dans sa prochaine déclaration de politique générale sur le rôle de l'agriculture dans le développement rural durable, le Canada mettra en lumière les domaines prioritaires de programmation auxquels s'attachera l'Agence canadienne de développement international. Le Canada tente aussi de redoubler d'efforts pour lutter contre la désertification et se réjouit donc de pouvoir collaborer avec le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en tant que moyen novateur d'aider les ruraux pauvres. Il a l'intention de forger un partenariat important avec le FIDA conformément à son engagement de plus en plus actif dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural.

220. **Mme BUSINGYE** (Coalition internationale pour l'accès à la terre) déclare que, en qualité de coordonnatrice de l'Alliance pour la terre de l'Ouganda et de membre élu du Conseil exécutif de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (précédemment appelée Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté), elle s'exprime au nom de l'Assemblée des membres de la Coalition. Celle-ci a été fondée parce que le FIDA a reconnu que l'enjeu des questions foncières exige une plus grande convergence des efforts de la part des gouvernements, de la société civile, de la famille des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. La récente session de l'Assemblée des membres de la Coalition, dont le nombre s'est accru, a réuni plus de 60 partenaires de la société civile et d'organisations intergouvernementales et gouvernementales venus de quelque 35 pays, et lancé la stratégie de la Coalition pour la période 2004-2006. La Coalition a loué le FIDA de ses efforts pour ériger des partenariats et l'Assemblée avait d'ailleurs choisi pour thème "travailler ensemble, ça marche".

221. L'Assemblée des membres a mis en évidence le rôle primordial de l'accès à la terre dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et, concernant la lutte contre la désertification, l'importance des liens entre un accès garanti à la terre et la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus familiaux, l'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles et les droits aux ressources. En ce qui concerne les femmes en tant qu'acteurs du changement, la Coalition s'est engagée à chercher de nouveaux moyens d'améliorer les droits de propriété des femmes rurales pauvres qui, faute d'accès garanti à la terre, perdent souvent cet accès suite au décès de leur mari ou à d'autres circonstances familiales. Elle souligne que la question des droits fonciers concerne la population rurale du monde entier, du Nord au Sud, et elle appelle les États membres représentés au Conseil des gouverneurs à ne pas perdre de vue l'importance cruciale de la terre dans la lutte contre la pauvreté.

222. **M. KIM** (R.P.D. de Corée) loue le FIDA pour le travail exemplaire qu'il a accompli au cours des 25 dernières années, en particulier sa concentration sur les domaines prioritaires sans augmentation du budget administratif et sa collaboration avec les autres organisations internationales. L'assistance généreuse que le Fonds a apportée à son pays a contribué dans une large mesure à



améliorer la vie des agriculteurs dans les zones couvertes par les projets et à accroître la production agricole. Sous la direction du Général Kim Jong Il, le gouvernement prend des mesures pour promouvoir la production agricole. Les progrès réalisés pour consolider la base de la production agricole, améliorer l'utilisation des terres et lancer de vastes projets d'aménagement de voies navigables attestent de la validité de cette politique et du soutien apporté par les organisations internationales.

223. L'objectif de développement du Millénaire, soit réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici 2015, est une tâche pressante pour la communauté internationale, qui exige le renforcement de la capacité de production des pays en développement et l'apport d'une assistance financière et technique à ces pays. Il souligne combien il est urgent pour les pays développés de consacrer 0,7% de leur PIB à l'APD et d'accroître la proportion de l'APD consacrée à l'agriculture et au développement rural, étant entendu qu'il incombe aux pays eux-mêmes de déterminer les méthodes de développement rural qui conviennent le mieux à leurs besoins. Il faut aussi renforcer la coopération entre organisations financières internationales. La RPD de Corée soutient le programme de travail et budget administratif du FIDA pour 2003, qui est conforme aux objectifs du Fonds et aux demandes des États membres, et elle n'épargnera aucun effort pour étendre et développer encore sa coopération avec le FIDA.

224. **M. AL-OBEID** (Arabie Saoudite) déclare que le vingt-cinquième anniversaire du Fonds offre une excellente occasion d'exprimer sa gratitude à ceux qui ont contribué à l'établissement du Fonds et à son œuvre ultérieure. Il rappelle que l'idée d'établir le Fonds était née à l'OPEP, dont il ne faudrait donc pas oublier les efforts. Fière d'avoir assuré la présidence du Fonds pendant les huit premières années de son existence, l'Arabie Saoudite a toujours été l'un de ses principaux bailleurs de fonds: au moment de la cinquième reconstitution, ses apports s'élevaient à plus de 370 millions de USD et elle a porté récemment à 10 millions de USD sa contribution à la sixième reconstitution. En outre, à la fin de 2000, ses prêts à des conditions de faveur aux pays en développement et aux pays les moins avancés s'élevaient à environ 75 milliards de USD, soit 4% de son PNB moyen. En 2002, elle avait aussi apporté plus de 405 millions de USD au PAM, sans compter son aide à d'autres fonds de secours d'urgence.

225. L'orateur exprime l'espoir que les États membres soutiendront les efforts du Fonds pour s'appuyer sur les réalisations de ses 25 premières années et pour améliorer ses méthodes de travail. Il espère aussi que le Fonds diversifiera son portefeuille de placements et recherchera un autofinancement additionnel afin de faire progresser l'exécution de ses programmes. Le programme de travail et le budget administratif proposés pour 2003 correspondent par ailleurs au niveau des ressources dont le Fonds dispose.

226. **La séance est levée à 10 h 45.**

- iv) Compte rendu analytique de la quatrième séance de la session du vingt-cinquième anniversaire tenue le jeudi 20 février 2003, à 15 heures

PRESIDENTS: **WILLIAM E. SCHUERCH (ÉTATS-UNIS)**
BUNGARAN SARAGIH (INDONESIE)

	PARAGRAPHES
Déclarations générales (point 5 de l'ordre du jour) (suite)	228 – 258
- Lesotho	228 – 229
- Ex-République yougoslave de Macédoine	230 – 231
- République dominicaine (au nom du Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes)	232 – 234
- Autriche	235 – 236
- Guatemala	237 – 239
- Madagascar	240 – 242
- Zambie	243 – 244
- Syrie	245 – 246
- Portugal	247 – 249
- Indonésie	250 – 252
- Brésil	253 – 254
- Ouganda	255 – 256
- Tchad	257 – 258
Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (point 13 de l'ordre du jour)	259 – 263
Rapport intermédiaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (point 14 de l'ordre du jour)	264 – 268
Élection de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration (point de 10 de l'ordre du jour)	269 – 279
Autre question (point 15 de l'ordre du jour) Approbation de la diffusion des documents	280 – 282
Résumé des quatre tables rondes organisées en marge de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA	283
Résumé du débat interactif consacré au thème de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA: "Atteindre les objectifs de développement du Millénaire - Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté"	285
Clôture de la session	286 – 288



227. **M. Schuerch (États-Unis) ouvre la séance à 15 h 20.**

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 5 de l'ordre du jour) (suite)

228. **M. BULANE** (Lesotho) déclare que, dans son pays, la conjonction d'une forte expansion démographique, de la dégradation de l'environnement, du fléau du VIH/sida et de la famine qui sévit depuis peu a créé un piège de pauvreté presque inextricable si l'on se contente de réformes économiques. Dans ces conditions, il est difficile de préserver le terrain conquis dans les années 90 dans le domaine social, notamment les secteurs de la santé et l'éducation, d'autant que la hausse du chômage et la médiocrité des résultats économiques exacerbent les difficultés. La pauvreté s'est aggravée, rendant le Lesotho plus vulnérable aux accidents climatiques ou économiques. Pour mener à bien les stratégies de réforme, il faut poursuivre l'aide de l'État sous forme de services, d'informations, de recherche, de réglementation et d'un volume suffisant de ressources financières, tout en renforçant les partenariats avec les ONG. Il conviendrait d'encourager la Coalition populaire appuyée par le FIDA pour éliminer la faim et la pauvreté [désormais appelée Coalition internationale pour l'accès à la terre] afin qu'elle œuvre dans tous les pays intéressés. Il existe un consensus sur les mesures à prendre, mais les ressources financières demeurent insuffisantes, de même que l'efficacité de la gestion; ce problème réclame une attention plus vigilante. C'est la raison pour laquelle le Lesotho se félicite des mesures prises par le FIDA afin de mettre en place un nouveau cadre méthodologique d'évaluation des projets, de même qu'il accueille avec une grande satisfaction la participation du FIDA au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

229. Le Gouvernement du Lesotho a accordé la priorité à la production et l'approvisionnement alimentaires, et il concentre désormais tous ses efforts sur l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les réformes engagées dans le domaine de l'agriculture ont pour objectifs d'augmenter la productivité, de développer l'approvisionnement en céréales, de diversifier l'agriculture et de concilier développement et environnement, en privilégiant l'amélioration de la fertilité des sols, la petite irrigation et l'élevage. Le gouvernement a pris conscience qu'associer activités agricoles et non agricoles permet de diversifier les sources de revenus des populations pauvres et les stabiliser; c'est la raison pour laquelle il a lancé des initiatives transsectorielles dans les régions les plus éprouvées par la famine. Le soutien sans failles du FIDA et d'autres partenaires du développement permettra au Lesotho de concrétiser sa détermination à intensifier la mise en œuvre de programmes destinés à améliorer les moyens de subsistance des populations pauvres et leur sécurité alimentaire.

230. **M. PETROV** (ex-République yougoslave de Macédoine) déclare que l'agriculture représente 18% du PIB de son pays et ajoute que cette proportion continue à augmenter, en dépit des difficultés liées à la période de transition, la perte de marchés et la guerre. L'adhésion de son pays à un certain nombre d'organisations et d'institutions internationales lui a permis de mettre en œuvre des projets et des programmes indispensables à la réussite de l'adaptation d'un secteur agricole modernisé et restructuré aux conditions de l'économie de marché. À cet égard, l'accord d'association conclu avec l'Union européenne et l'accord d'adhésion signé avec l'OMC ont joué un rôle déterminant. La stratégie de développement de l'agriculture, dont l'axe principal est la réduction de la pauvreté, accorde la priorité absolue à l'harmonisation de la législation et au contrôle de la qualité. Un problème demeure épineux, celui de la distribution et la commercialisation de produits agricoles, et de la conquête de marchés à l'exportation pour les produits nouveaux.

231. Le gouvernement a engagé un ambitieux programme de développement des zones rurales et de lutte contre la pauvreté, qui laisse espérer une augmentation des revenus des ménages d'agriculteurs et des petites entreprises, et une stabilisation des communautés rurales. Le FIDA réalise une intervention particulièrement importante, sous forme d'un programme de mise en place d'un mécanisme de crédit viable, qui répondra pleinement aux besoins du secteur rural tout en luttant efficacement contre la pauvreté, puisqu'il permettra d'améliorer le niveau de vie et de faire reculer le chômage.



232. **M. ARVELO CAAMAÑO** (République dominicaine), s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), souligne la nécessité d'accepter jour après jour l'impératif éthique de la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, au lieu de se contenter d'indiquer qu'il s'agit d'une responsabilité collective. Parmi les obstacles structurels qui s'opposent au droit au développement figurent les subventions que versent les pays développés, qui pénalisent la concurrence des pays en développement. Le travail louable qu'effectue le FIDA au service des ruraux pauvres mérite sans conteste la reconnaissance des États membres. Une fois encore, le GRULAC renouvelle son engagement à poursuivre sa collaboration avec le Fonds et l'ensemble de ses membres dans un esprit d'association et d'égalité, afin d'améliorer l'accès aux marchés, de renforcer les infrastructures rurales, d'aider les populations autochtones, et d'encourager les femmes à jouer leur rôle de moteur du changement, apportant une contribution décisive à la croissance économique et la cohésion sociale. Le développement des liens de cofinancement et leur renforcement constituent une priorité essentielle.

233. Le GRULAC souhaite la bienvenue au Timor-Leste, dont la contribution renforcera la liste C, et se dit convaincu qu'il convient de poursuivre les pourparlers au cours de cette année, afin que l'ensemble des listes parviennent à un accord équitable à propos de l'équilibre de la représentation au Conseil d'administration. Par ailleurs, le Groupe se félicite de l'issue favorable des négociations relatives à la sixième reconstitution, et note qu'aucun changement n'est intervenu dans la répartition entre les différentes régions géographiques des ressources affectées au titre du programme de prêts du FIDA; de ce fait, à moins que le Conseil d'administration en décide autrement, la répartition actuelle sera maintenue. Le processus de renforcement de la politique globale d'évaluation en vigueur au FIDA devrait faire l'objet d'un large consensus. S'agissant de la prise en compte de la performance dans l'affectation des ressources, le GRULAC considère que, dans l'attente de l'approbation du programme de travail planifiant les activités de l'année 2005, les répartitions régionales actuelles seront maintenues. Sur le terrain de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, il convient de poursuivre les efforts pour obtenir des ressources complémentaires.

234. À propos des états financiers vérifiés au 31 décembre 2001, la seule observation du GRULAC concerne les pertes importantes enregistrées dans le secteur des placements. Le Groupe note avec satisfaction la baisse sensible de l'encours des risques du portefeuille en 2002, sous l'effet de l'application de la nouvelle politique de placements, qu'il convient de poursuivre tant que la cession de l'excédent de placements en actions ne s'accompagne pas de pertes importantes. En ce qui concerne le Programme de travail et budget administratif du FIDA pour l'année 2003, le GRULAC souhaite réaffirmer la nécessité de prévoir à l'avenir un niveau minimum permettant au Fonds de remplir sa mission avec une efficacité croissante. Il est indispensable de continuer à recourir au PEA dans les limites compatibles avec la bonne exécution du cadre financier général. Le Groupe réaffirme son appui au renforcement des relations entre le FIDA et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies contre la désertification. Enfin, il se félicite de la nomination d'un responsable latino-américain au poste de Président adjoint du Département finances et administration, conforme à l'engagement pris par le Président de veiller à une répartition plus équilibrée au sein de la direction générale de l'organisation. Le Groupe espère que les femmes pourront être mieux représentées au sommet de la hiérarchie du FIDA.

235. **M. JÄGER** (Autriche) souhaite la bienvenue au Timor-Leste, désormais membre du Fonds, puis déclare que, par le travail accompli au cours des 25 années écoulées, le FIDA mérite une place d'honneur parmi les institutions de développement du monde entier. Le FIDA est en mesure d'apporter une contribution précieuse à la réalisation des principaux objectifs de développement pour le Millénaire en partageant les savoirs acquis au contact des autres protagonistes. En ce qui concerne la sixième reconstitution, l'objectif de 560 millions de USD convenu, très supérieur à celui des reconstitutions précédentes, témoigne de l'engagement des États membres à l'égard de l'organisation et leur adhésion aux buts qu'elle poursuit. Pour atteindre les trois objectifs stratégiques que le Fonds s'est



fixés, auxquels l'Autriche souscrit pleinement, il convient d'intensifier la concertation et le plaidoyer avec les parties prenantes. Une coopération étroite avec les autres intervenants permettra d'éviter les interventions redondantes, de dégager des synergies, et de tirer le meilleur parti de ressources limitées. En outre, elle permettra de faire mieux connaître le FIDA et de faire profiter les pays de son expérience.

236. L'Autriche salue la volonté du FIDA de contribuer à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, mais cette participation ne doit pas se faire au détriment du programme de prêts du Fonds, qui bénéficie directement aux plus pauvres d'entre les pauvres. En ce qui concerne le Programme de travail pour l'année 2003, le Gouvernement autrichien est favorable au maintien du financement à un niveau de 450 millions de USD, pour un programme de prêts comptant un peu moins de trente projets, ce qui devrait permettre au Fonds de maintenir son impact dans la lutte contre la pauvreté. Il convient de prêter toute l'attention nécessaire aux résultats obtenus par les pays emprunteurs et à leur système politique, s'agissant notamment du respect des principes de la bonne gouvernance. L'Autriche est favorable à la formule de récompense des pays bénéficiaires qui s'efforcent de créer un contexte sociopolitique transparent, fondé sur les principes de la responsabilité, l'absence d'arbitraire et l'état de droit. En ce qui concerne le budget administratif de l'année 2003, l'Autriche félicite le Fonds d'avoir stabilisé son montant en monnaie constante et de s'efforcer sans relâche de contenir la progression des dépenses d'administration dans les limites de la hausse des prix.

237. **M. VALLADARES MOLINA** (Guatemala) déclare qu'à une certaine époque le Fonds semblait avoir perdu de vue son objectif initial, puisqu'il investissait en bourse des sommes importantes, mais il est encourageant de constater qu'il est revenu dans le droit chemin, ramenant le montant de ses placements en actions à seulement 10% du portefeuille, évolution qui reste toutefois insuffisante. À l'exception des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses d'administration et les garanties en cas de défaillance d'un débiteur, l'intégralité des ressources du FIDA doit aller au financement du développement rural. Le Guatemala a déjà versé la totalité de sa contribution à la cinquième reconstitution et, en dépit des difficultés financières auxquelles il est confronté, il a mis en réserve les fonds destinés à la sixième reconstitution. Le Guatemala est honoré de rejoindre le Conseil d'administration en qualité de membre suppléant de la sous-liste C 3 pour la période 2004-2005.

238. Au sein des grandes puissances, nombreux sont ceux qui n'ont pas conscience de devoir leurs bonnes conditions de vie actuelles, non pas à leurs propres efforts, mais aux sacrifices et aux privations des générations qui les ont précédés. Les pays en développement ne disposent tout simplement pas des moyens nécessaires pour financer leurs propres programmes de développement rural et pour réduire la faim et la pauvreté. Le Fonds doit montrer la voie, en mobilisant des ressources auprès de tous ceux qui en disposent pour les affecter à ceux qui en ont besoin. L'état des ressources financières du FIDA est bon, et ceux qui s'engagent en faveur du développement rural et honorent leurs obligations doivent pouvoir en bénéficier pleinement, sans que quiconque soit exclu. Le FIDA, porte-drapeau du développement rural, doit permettre de tirer le meilleur parti des ressources, d'explorer de nouveaux partenariats et de nouvelles démarches et de donner la parole aux régions, aux pays et aux populations.

239. La paix dans le monde ne peut exister sans justice, et il incombe à chacun d'entre nous d'en créer les conditions; en effet, l'heure est venue de réfléchir sérieusement aux conséquences d'une guerre éventuelle et de lancer un appel en faveur de la paix. On pourrait par exemple construire la paix à partir de projets d'alimentation dans les écoles, sur le modèle du programme conçu par le PAM. La mise en œuvre de ce type de programme dans le monde entier permettrait peut-être de changer la face du monde. On peut aussi construire la paix en finançant l'agriculture et le développement rural, ainsi que la lutte contre la faim et la pauvreté, et le FIDA, organisation efficace qui joue un rôle unique, doit continuer à coopérer avec les autres organismes internationaux qui s'occupent des questions d'alimentation dont le siège est à Rome, afin de réunir les conditions de la paix, en œuvrant pour réduire la faim et la pauvreté.



240. **M. RANDRIASANDRATRINIONY** (Madagascar) déclare que la crise sociopolitique vécue par son pays au premier semestre de l'année 2002 a frappé durement la population rurale, et ajoute que ses conséquences s'aggraveront jusqu'au milieu de l'année 2003. L'agriculture est le pilier de l'économie de Madagascar, et le secteur rural ne peut se redresser qu'à condition de bénéficier d'un soutien. L'effondrement des cours des produits agricoles, conjugué à la hausse du coût des produits de première nécessité, a entraîné un appauvrissement préoccupant des ménages ruraux. En outre, la fièvre porcine africaine, désormais endémique, a décimé plus de 60% du bétail du pays depuis 1998.

241. Après s'être engagé avec succès sur la voie des réformes politiques, Madagascar entend désormais avancer sur celle des réformes économiques, afin de lutter contre la pauvreté. L'enjeu consiste à créer une économie de marché concurrentielle fondée sur l'initiative et l'investissement privés, dans laquelle l'État jouera le rôle qui lui revient. Un large consensus de la population en faveur de ce programme de réformes lui est indispensable; cela passe par une phase d'explication et de concertation impliquant toutes les composantes de la société civile. La mission du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, tout juste réorganisé, consiste à réduire la pauvreté rurale, assurer la sécurité alimentaire, et optimiser l'exploitation de la réserve halieutique. En 2003, il se consacrera à revitaliser l'activité des cultivateurs, des éleveurs et des pêcheurs, tout en encourageant les investissements privés dans ce secteur.

242. Confronté à la nécessité d'une reprise économique qui conditionne un développement à la fois rapide et durable, Madagascar recherche le soutien de ses partenaires internationaux aux fins suivantes: regroupement des différentes organisations professionnelles au sein de chambres d'agriculture; échange d'informations, transferts de savoir-faire et partenariats avec les producteurs; coopération économique à l'échelon de la production; et enfin accords de partenariat. En conclusion, le représentant de Madagascar se joint aux autres gouverneurs africains pour exprimer son soutien au NEPAD et l'espoir que le FIDA prendra une part active à ses activités, en particulier sous forme d'assistance technique.

243. **M. KAMWENDO** (Zambie) se réjouit de la large reconnaissance dont le FIDA bénéficie en qualité d'institution novatrice qui excelle toujours dans l'accomplissement de son mandat, aider les populations rurales pauvres des pays en développement, en Afrique notamment. Près des trois quarts de la population de la Zambie vit dans la pauvreté, et ce chiffre est encore plus élevé dans les zones rurales, où l'agriculture pratiquée sur de petites exploitations est l'activité dominante. La stratégie fondamentale définie par le FIDA a cependant contribué au recul de la pauvreté; cette stratégie, dont ont tout particulièrement bénéficié les familles vulnérables, consiste à s'attaquer aux problèmes endémiques que rencontre le pays en matière de sécurité alimentaire. La coopération entre le FIDA et la Zambie a beaucoup contribué au développement de son agriculture, grâce au concours financier apporté à des projets et des programmes dont l'objectif consiste à accroître la part de l'agriculture dans la croissance économique. M. Kawendo remercie le FIDA d'avoir pris la décision de participer à l'Initiative tendant à annuler la dette des pays pauvres très endettés, dont la Zambie fait partie; en effet, les ressources ainsi libérées pourront appuyer utilement les efforts que le pays a entrepris pour réduire la pauvreté. Il appelle le Fonds à prendre une part plus importante à ces efforts, en appuyant l'action à long terme engagée par la Zambie pour renforcer l'accès des ruraux pauvres aux services et aux marchés financiers. Il est aussi possible d'aider la Zambie à poursuivre les objectifs de développement pour le Millénaire en lui apportant l'appui dont elle a besoin dans le domaine de la gestion des ressources.

244. La Zambie espère consolider les leçons et expériences précieuses tirées des projets financés par le FIDA, et les exploiter sous forme de programmes de développement rural bénéficiant aux populations pauvres. Le pays appuie la démarche du FIDA tendant à promouvoir l'égalité hommes femmes à l'occasion de la conception et de l'exécution des projets, ainsi que les efforts entrepris pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives de développement agricole en tenant compte de cet impératif.



À cet égard, la Zambie est heureuse de participer au projet pilote sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les programmes bénéficiant du concours financiers du FIDA, et formule des vœux pour sa réussite. Elle se réjouit également à la perspective de l'ouverture de domaines de coopération originaux, dans le cadre d'un nouveau programme dont la mise au point définitive est en cours.

245. **M. MOUNA** (Syrie) déclare que le monde arabe vit actuellement une situation difficile, dans laquelle il est possible qu'il subisse une attaque brutale, sous couvert de l'autorisation de tuer et de détruire au nom de la guerre au terrorisme. Une accumulation de forces militaires sans précédent se constitue afin de frapper un pays arabe, d'occuper son territoire, d'annihiler ses capacités et sa culture, de chasser son peuple et de prendre le contrôle de ses ressources. Il espère donc que, partout dans le monde, les consciences vont s'unir pour écarter cette agression et éviter un désastre aux conséquences imprévisibles, dans l'intérêt de la paix mondiale.

246. Dans le cadre de ses programmes de développement économique, la Syrie accorde une attention particulière au secteur agricole, tandis que les agriculteurs qui ont participé à des projets bénéficiant du concours du FIDA ont à l'évidence bénéficié des revenus, de la sécurité et de la stabilité qu'a apportés la transformation de terres précédemment stériles en régions cultivées. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour accroître la production, diminuer les coûts et améliorer les circuits de commercialisation. M. Mouna a le plaisir d'annoncer que la Syrie a signé ce matin même un accord de prêt avec le FIDA pour un montant de 17,5 millions de USD, afin de financer un projet de développement rural dans le gouvernorat d'Idleb. Il appuie la démarche actuelle du Fonds et souligne la nécessité de mobiliser suffisamment de ressources au titre de la sixième reconstitution pour permettre au FIDA d'accomplir sa mission. Il est également favorable au Programme de travail et budget administratif du FIDA pour l'année 2003.

247. **M. DOS SANTOS FIGUEIREDO** (Portugal) déclare que le rôle du FIDA dans la lutte contre la faim et la pauvreté est particulièrement utile pour le continent africain, où les indicateurs de développement humain sont inacceptables. Au cours de ses 25 ans d'activité, le FIDA a acquis une expérience très diversifiée, mais il doit maintenant faire face à de nouveaux défis. Il convient donc d'identifier de nouvelles zones géographiques dans lesquelles le FIDA peut investir efficacement pour accomplir pleinement son mandat. À ce propos, M. Figueiredo demande instamment qu'un appui soit accordé au Timor-Leste, désormais membre à part entière du Fonds. Selon les termes du Consensus de Monterrey, la lutte contre la faim et la pauvreté doit constituer une priorité qui mobilise l'ensemble des pays, particulièrement ceux dont la répartition des revenus et les niveaux de développement révèlent des déséquilibres stupéfiants. À cet égard, le Président du Brésil a fait preuve, dans sa prise de position, d'une solidarité et d'une détermination à combattre toute forme d'injustice qu'on ne peut que saluer. Le Portugal est favorable à toutes les initiatives susceptibles d'améliorer le sort du monde rural; il est convaincu qu'il est indispensable d'employer de nouvelles stratégies pour combattre plus efficacement l'injustice intolérable que constituent la pauvreté et la faim dans les zones rurales, alors même que les évolutions actuelles révèlent une nette aggravation de ces fléaux dans les pays en développement. Le FIDA a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration de partenariats institutionnels multilatéraux susceptibles de permettre la mise en place de mécanismes de lutte contre la pauvreté et la faim plus efficaces.

248. Le Portugal s'engage dans ce combat au travers de la coopération internationale, d'une participation active aux instances multilatérales et de la politique de coopération qu'il mène en faveur du développement des pays et territoires lusophones; les trois axes essentiels de cette politique sont la croissance économique, la réduction de la pauvreté, et la gestion durable des ressources naturelles. Le pays est disposé à poursuivre son engagement actif au sein du FIDA, et, par voie de conséquence, il maintiendra à son niveau actuel sa contribution à la sixième reconstitution des ressources du FIDA.



249. À défaut d'un effort constant et systématique pour intégrer les zones rurales pauvres, il est impossible de répartir les avantages et les possibilités qu'offre la mondialisation, et de relever les multiples défis rencontrés, afin de les surmonter. Le principal d'entre eux sera la distribution plus équitable des revenus et le franc recul de la faim, de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui sévissent dans de nombreuses régions du monde. Il convient de fonder la coopération pour le développement sur des partenariats institutionnels plus larges et plus responsables, conçus pour obtenir des résultats plus visibles et un rendement moins aléatoire des ressources disponibles. Il pourrait être utile d'inciter les organisations nationales à procéder plus régulièrement à des échanges de savoir-faire et d'expériences, afin de resserrer et d'intensifier la collaboration avec le FIDA.

250. **M. HARYANTO** (Indonésie) se félicite de l'adhésion du Timor-Leste au FIDA. La communauté internationale doit donner la priorité à la mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur du développement, tout particulièrement sous forme d'aide publique au développement et d'un allègement à la fois plus rapide et plus substantiel de la dette des pays pauvres très endettés. Le Consensus de Monterrey constitue un excellent point de départ pour atténuer les conséquences de l'effondrement des revenus de l'exportation pour les pays qui dépendent encore largement des exportations de matières premières. Dans ce contexte, le FIDA doit s'engager activement aux côtés des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, et des autres structures qui jouent un rôle à l'échelon mondial, régional et national, notamment le secteur privé et la société civile.

251. L'Indonésie a bénéficié au total de douze prêts consentis par le FIDA. Parmi les trois projets en cours, le Projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre est particulièrement fructueux, tandis que le projet le plus récent prend appui sur un partenariat extrêmement novateur entre le gouvernement et les ONG. Le représentant de l'Indonésie souligne à quel point il est important de veiller à ce que le FIDA dispose de ressources suffisantes; en effet, dans le passé, le manque de moyens financiers a affecté sa capacité à mettre en œuvre des programmes et à s'acquitter de sa mission de manière satisfaisante. L'Indonésie a effectué deux versements de 3,5 millions de USD chacun, alors que le montant total de sa contribution à la cinquième reconstitution s'élève à 10 millions de USD; le solde sera réglé en 2003. Pour la sixième reconstitution, l'Indonésie a annoncé une contribution de 5 millions de USD en raison de difficultés budgétaires, mais elle en reconsidérera le montant lorsque sa situation économique se redressera. L'Indonésie espère que le FIDA continuera à rechercher le soutien d'autres institutions financières pour accroître le volume des fonds disponibles, et fait observer que le FIDA ne doit pas affecter ses ressources à une activité ou un programme qui ne contribue pas directement à la mise en œuvre de son mandat. Il convient de rechercher des partenariats avec d'autres institutions multilatérales et bilatérales afin de poursuivre plus vigoureusement encore les objectifs du FIDA.

252. Pour résoudre le problème chronique de la sécurité alimentaire, il faut s'efforcer de développer les techniques de conservation des récoltes, les biotechnologies et la mise au point de produits nouveaux, afin d'améliorer la situation des ménages pauvres en situation d'insécurité alimentaire dans les pays en développement; de reconduire les investissements dans les facteurs qui conditionnent la croissance dans le domaine agricole, par exemple la recherche, le développement des ressources humaines, et les infrastructures rurales; de mobiliser la volonté politique au service de l'adoption de mesures judicieuses permettant d'éliminer la pauvreté, de renforcer la sécurité alimentaire et de protéger les ressources naturelles; et enfin de modifier les comportements et les priorités afin de garantir un développement durable. L'existence d'un système de sécurité sociale ou d'un filet de protection sociale conditionne la sécurité alimentaire à long terme.

253. **M. MIRAGAIA PERRI** (Brésil), se félicitant de l'adhésion du Timor-Leste et saluant l'action du FIDA, fait observer que le Gouvernement du Brésil, qui a décidé de faire de la lutte contre la faim et la pauvreté sa priorité absolue, a adopté une initiative nationale, qui porte le nom de "programme faim zéro", afin de renforcer la sécurité alimentaire dans le cadre plus large du développement socio-



économique. Le Brésil possède l'une des agricultures les plus importantes au monde, mais nombre des 50 millions de brésiliens qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté ne disposent pas des outils indispensables, à savoir le crédit, la compétence technique, l'appui technique, et les structures garantissant l'accès au marché intérieur et aux marchés étrangers. L'inégalité est omniprésente, et les ruraux pauvres sont de plus en plus nombreux à se déplacer vers la périphérie des régions industrielles. Le "programme faim zéro" aura de plus en plus besoin de l'appui de la communauté internationale. Il est impossible de se contenter des règles du marché pour combattre la pauvreté et la faim.

254. Plusieurs facteurs sont indispensables à la lutte contre la pauvreté: une attitude responsable des gouvernants, la responsabilité à l'échelon international, un environnement démocratique et le multilatéralisme économique et politique. L'accès aux marchés est essentiel, mais ceux-ci doivent observer des règles plus équitables, et les politiques protectionnistes doivent être éliminées. Il faut jeter les bases qui permettront de supprimer les distorsions du commerce international, particulièrement en ce qui concerne les produits agricoles. Les subventions et autres pratiques des pays développés pénalisent les exportations potentielles des pays en développement; elles sont donc inacceptables. Les pays développés doivent jouer leur rôle et assumer leurs responsabilités, c'est-à-dire respecter les engagements qu'ils ont pris récemment à l'occasion de conférences internationales, à Doha, Monterrey et Johannesburg notamment. Le Brésil prend sa part de la construction d'un ordre international plus juste, et, en dépit de ses difficultés budgétaires, il a décidé de maintenir son annonce de contribution à la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Le FIDA devrait être une composante d'un ordre international plus juste.

255. **M. KISAMBA-MUGERWA** (Ouganda) déclare que son pays a adopté un plan de modernisation de l'agriculture qui découle de son plan d'action pour l'élimination de la pauvreté, et met l'accent sur la croissance économique et l'amélioration de la qualité de la vie, l'augmentation des revenus des ménages et la bonne gouvernance. Ce plan de modernisation de l'agriculture regroupe sept interventions spécifiques: le développement et la diffusion des technologies, les services de conseil agricole, l'enseignement agricole, l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation durable, les infrastructures, le financement rural, et enfin l'agroalimentaire et la commercialisation. La mise en œuvre du plan a permis de dégager un certain nombre d'enseignements, le premier étant que le bon fonctionnement de chacune des composantes conditionne la réalisation de l'objectif d'élimination de la pauvreté. L'agriculteur doit pouvoir avoir accès non seulement à de meilleures techniques mais également aux facteurs de production que sont notamment la terre, les services de financement rural pour obtenir des crédits, les marchés et l'information, et aux infrastructures appropriées, en l'occurrence des routes, des moyens de communication et l'électricité dans les campagnes. L'Ouganda a entrepris d'examiner l'ensemble de ces éléments pour garantir l'obtention d'un impact plus important à travers les différents programmes destinés à améliorer l'accès aux ressources productives, notamment pour les femmes. Le pays a également entrepris d'intégrer à l'ensemble de ses actions de développement agricole les préoccupations transversales que sont la problématique hommes-femmes, l'environnement et le VIH/sida.

256. Reste à relever le défi de rendre l'agriculture plus attractive pour les populations pauvres en augmentant sa productivité et sa rentabilité, ce qui exige en particulier des investissements dans le domaine de l'eau nécessaire à la production, et dans les infrastructures de commercialisation. Il faut également réexaminer continuellement la politique et la réglementation relative à l'accès aux terres et au financement rural, de même qu'aux normes et à la qualité des produits agricoles.

257. **M. HOUDEINGAR NGARIMADEN** (Tchad) déclare que la session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA se déroule à un moment où les espoirs soulevés par le sommet mondial sur le développement durable sont menacés par le climat d'insécurité qui règne dans le monde. Le thème choisi pour le débat interactif organisé lors de la présente session évoque de manière éloquente la mission fondamentale du Fonds, et apporte la démonstration de la détermination de ce dernier à



poursuivre son action en aidant les ruraux pauvres à se libérer de la pauvreté. Les résultats que le Fonds a obtenus et les compétences qu'on lui reconnaît dans ce domaine justifient un soutien sans failles à son action.

258. Exprimant sa reconnaissance pour le concours financier que le FIDA apporte au travers des projets qu'il finance dans le Nord-Guéra et le Kanem, M. Houdeingar Ngarimaden ajoute que la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée au Tchad en réaction à la situation économique critique qui sévit dans le pays est axée sur le développement rural, la santé, l'éducation et les infrastructures. Puisque la pauvreté alimentaire est le premier indicateur de pauvreté, la sécurité alimentaire joue un rôle central dans cette stratégie de réduction de la pauvreté. Il importe que les actions, les programmes et les projets tendant à réduire la pauvreté tiennent compte de la culture et des conditions sociales des bénéficiaires. Le FIDA ne peut atteindre ses objectifs que s'il dispose des ressources nécessaires; il convient d'intensifier les efforts entrepris pour les mobiliser. Le Gouvernement de la République du Tchad honorera les engagements qu'il a souscrits, et il consentira un effort supplémentaire à l'égard de la sixième reconstitution.

RAPPORT DE SITUATION DE LA COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ (point 13 de l'ordre du jour) (GC 26/L.11)

259. **M. MOORE** (Coordonnateur de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté) déclare que l'année 2002 a été marquée par des progrès remarquables, couronnés par la transformation de la Coalition populaire pour éradiquer la faim et la pauvreté en Coalition internationale pour l'accès à la terre, dont le rôle fédérateur qu'elle exerce lui vaut d'occuper désormais le devant de la scène mondiale dans le domaine des questions foncières. La sécurité de l'accès à la terre est un élément crucial dans la poursuite des objectifs de développement pour le Millénaire, dans la mesure où elle contribue à améliorer la sécurité alimentaire des ménages et à augmenter leurs revenus, à assurer une utilisation des ressources naturelles compatible avec le respect de l'environnement, et à créer les conditions permettant de lutter contre la désertification.

260. Compte tenu des enjeux des questions foncières et de leur caractère politiquement délicat, les membres de la Coalition jugent extrêmement précieux son rôle fédérateur et le travail qu'elle accomplit en matière de mise en place de réseaux, de savoirs, de médiation et de négociation. Le champ d'action de la Coalition s'est élargi progressivement au fil des ans, et le résultat de ses activités montre les progrès accomplis grâce à la collaboration entre les différentes institutions. En 2002, la Coalition a concentré ses efforts sur six domaines: le Programme de savoirs qu'elle a mis en place permet l'échange des meilleures pratiques au sein de son réseau de partenaires de la société civile, implanté dans plus de vingt-cinq pays; le Programme d'appui aux réseaux donne aux paysans sans terre, ou presque, la possibilité de s'exprimer, de se faire connaître, et d'améliorer leur sort, contribuant ainsi à façonner les politiques publiques susceptibles de répondre à leurs besoins en matière de ressources; le Mécanisme d'autonomisation des communautés apporte aujourd'hui son concours à des innovations dans quinze pays; le Programme pour l'accès des femmes aux ressources a organisé des ateliers villageois en Asie, et la Coalition recherche actuellement des fonds afin d'étendre les activités de ce programme à l'Afrique ainsi qu'à l'Amérique latine et aux Caraïbes; la Plate-forme commune sur l'accès à la terre, document de consensus sur les questions foncières, constitue un élément central du rôle fédérateur de la Coalition à l'échelon mondial; enfin, un nouvel outil destiné à aider les pays à mettre en place des structures d'expression participative des parties prenantes sur les questions foncières, les Alliances foncières pour le développement national (LAND), permet d'intéresser les gouvernements au lancement de partenariats. Les partenariats Land sont un élément du dialogue mené à l'échelon d'un pays et du travail de conseil dans l'élaboration des politiques foncières. Un certain nombre de gouvernements ont sollicité l'aide de la Coalition pour mettre sur pied des partenariats LAND dans leur pays, et il est à espérer que d'autres vont les imiter.



261. Un certain nombre d'autres d'activités se sont poursuivies à l'appui des activités essentielles décrites ci-dessus; il s'agit: de la participation du FIDA et du Service des régimes fonciers de la FAO; d'une intensification des relations avec la Commission européenne; d'une action tendant à remettre la réforme foncière à l'ordre de jour de la Banque interaméricaine de développement, menée par le canal du Projet de recherche de la Banque mondiale sur la politique foncière; et enfin de la conception d'un programme conjoint, avec la participation du FIDA, du Fonds belge de survie et de la Coalition.

262. La constitution d'alliances est un élément central des activités de la Coalition, la publication intitulée *La Coalition internationale pour l'accès à la terre* mise à la disposition du Conseil en présente les résultats. Pour mémoire, la Coalition a été mise en place à l'issue d'une analyse de l'histoire des questions foncières, qui a montré que les difficultés rencontrées dans l'amélioration du droit des ruraux à accéder aux ressources réclament une action à plusieurs niveaux, dans plusieurs cercles de l'action politique, et en utilisant différentes sphères d'influence.

263. Le Conseil des gouverneurs prend acte du rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (point 14 de l'ordre du jour) (GC 26/L.12)

264. **M. RYDEN** (Directeur général du Mécanisme mondial), relatant que le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a décidé d'explorer un nouveau thème d'activité dans le domaine de la dégradation des terres, précise que le programme opérationnel, qui devrait être approuvé par le Conseil du FEM en mai 2003, devrait permettre d'augmenter le volume des ressources dont disposera la Convention sur la lutte contre la désertification. Dans ce contexte, le Mécanisme mondial a développé sa coopération avec le FIDA, en sa qualité d'organisme d'exécution du FEM. Le FIDA a, par exemple, apporté son concours à la formulation d'une proposition relative à un mécanisme B de développement de projets pour la composante FEM des projets du FIDA dans les provinces chinoises de Ningxia et de Shanxi, en rapport avec le programme d'action national de la Chine pour lutter contre la désertification. Le FIDA et le Mécanisme mondial apportent également leur concours au Gouvernement du Brésil pour le développement d'une composante FEM, en liaison avec le projet de développement durable à l'intention des colonies issues de la réforme agraire dans la zone semi-aride de la région du Nord-Est.

265. Le Comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention s'est réuni pour la première fois en novembre 2002; il a concentré ses travaux sur les questions techniques et la recherche de moyens d'accélérer la mise en œuvre de la Convention. La méthode élaborée par le Mécanisme mondial pour mobiliser des ressources en faveur de programmes d'action nationaux a suscité un intérêt considérable, à la fois parmi la communauté des donateurs et parmi les pays en développement parties à la Convention, comme en témoigne le souhait exprimé par la Commission européenne de mettre au point un programme de coopération systématique avec le Mécanisme mondial. Toutefois, ce dernier doit encore accroître son audience afin de faire mieux connaître sa démarche.

266. À la demande de la Banque mondiale, un examen est aujourd'hui en cours; on envisage d'adopter pour le Mécanisme mondial une démarche qui donne plus d'importance à l'appui institutionnel. Cette évolution est liée à une décision prise lors de la troisième session de la Conférence des parties; il a en effet été décidé de passer en revue les opérations du Mécanisme mondial lors de la sixième session de la Conférence des parties, et d'entreprendre une évaluation indépendante dans cette perspective.

267. Conformément aux recommandations de son Comité de facilitation, le Mécanisme mondial a élaboré un plan d'activité qui mentionne les fonctions des membres du Comité de facilitation à l'égard



des travaux du Mécanisme mondial. Pour élaborer ce plan d'activité, le Mécanisme mondial et le Secrétariat de la Convention ont coordonné les demandes émanant des deux institutions concernant l'appui au développement et l'exécution de programmes d'action nationaux. L'un des principaux objectifs du plan consiste à associer plus activement les membres du Comité de facilitation aux travaux du mécanisme mondial, et à systématiser la coopération avec l'ensemble de ses membres, afin de proposer aux parties à la Convention des services plus efficaces.

268. Le Conseil des gouverneurs prend acte du rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

ÉLECTION DE MEMBRES ET DE MEMBRES SUPPLÉANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (point 10 de l'ordre du jour) (document GC 26/L.8, Add.1 et Add. 2)

269. **Le PRÉSIDENT** déclare que le Conseil va devoir élire les 18 membres et les 18 membres suppléants du nouveau Conseil d'administration. Conformément aux dispositions de l'Annexe II de l'Accord portant création du FIDA, huit membres et huit membres suppléants doivent être élus parmi les pays de la liste A, quatre membres et quatre membres suppléants parmi ceux de la liste B, et six membres et six membres suppléants parmi ceux de la liste C. Se reportant aux dispositions de l'article 40, alinéa 1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président indique que le document GC 26/L.8, mis à jour dans le document GC 26/L.8/Add.1, contient la liste des États membres à l'égard desquelles existe une provision comptable, qui sont donc actuellement inéligibles. La proposition de composition du Conseil d'administration, telle que suggérée par les coordonnateurs à l'issue de réunions avec les États membres, figure dans le document GC 26/L.8/Add.2.

270. Le Président informe le Conseil que, parmi les pays de la liste A, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, et la Suède ont été choisis en qualité de membres, leurs suppléants étant respectivement l'Irlande, la Belgique, la Suisse, l'Autriche, le Danemark, le Royaume-Uni, la Norvège et l'Australie. Il est par ailleurs proposé que le Conseil décide de désigner le Royaume-Uni comme membre et les Pays-Bas membre suppléant pour la dernière année du mandat, à savoir 2005.

271. Au sein de la liste B, la composition suivante a été établie: l'Arabie saoudite, le Koweït, le Nigéria et le Venezuela en qualité de membres; siégeront en qualité de membres suppléants, l'Indonésie pour l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis pour le Koweït, et l'Algérie pour le Venezuela. Un siège de suppléant reste vacant, celui correspondant au Nigéria. Au sein de cette liste, seuls trois sièges de suppléants ont été pourvus, en application des dispositions de l'article 40, alinéa 1 du Règlement intérieur. Le Président propose que le Conseil autorise les pays de la liste B à modifier leur représentation au Conseil d'administration au cours des trois ans que dure son mandat, pour inclure tout pays de la liste B actuellement inéligible qui deviendrait éligible dans l'intervalle.

272. La liste C comporte trois sous-listes. Au sein de la sous-liste C1, composée de pays de la région Afrique, le Cameroun et l'Égypte ont été choisis en qualité de membres, leurs suppléants respectifs étant le Soudan et le Mozambique.

273. Au sein de la sous-liste C2, composée de pays des régions Europe, Asie et Pacifique, ont été choisis en qualité de membres l'Inde pour la durée du mandat, et la Chine pour 2003 et 2004, remplacée par le Pakistan en 2005; les membres suppléants seront les suivants: la Roumanie siégera en qualité de suppléant de l'Inde la première année, remplacée par la République de Corée en 2004 et 2005; le Pakistan siégera en qualité de suppléant de la Chine la première année, suivi par Sri Lanka en 2004; enfin la Chine siégera en qualité de suppléant du Pakistan en 2005.

274. Au sein de la sous-liste C3, composée de pays de la région Amérique latine et Caraïbes, le Brésil et le Mexique ont été choisis comme membres, et les pays suivants ont été choisis en qualité de



membres suppléants: le Panama siégera comme suppléant du Brésil la première année, suivi par le Guatemala en 2004 et 2005, tandis que l'Argentine siégera comme suppléant du Mexique.

275. Aucune objection n'étant soulevée, le Président déclare les membres et membres suppléants élus au Conseil d'administration à leurs sièges respectifs.

276. **Les élections sont approuvées.**

277. **Le PRÉSIDENT** demande que soit consignée dans le rapport final la décision du Conseil autorisant la liste B à modifier sa représentation au cas où l'un de ses membres, actuellement inéligible, deviendrait éligible. Il demande également que soit consignée dans le rapport final la décision adoptée par le Conseil de désigner, au sein de la liste A, le Royaume-Uni en qualité de membre et les Pays-Bas en qualité de membre suppléant pour la dernière année du mandat. En ce qui concerne les accords sur les échanges de sièges passés entre les pays de la sous-liste C2 et ceux de la sous-liste C 3, il convient de consigner dans le rapport final que ces modifications, qui prendront effet le dernier jour du mois de février de chacune des années en cause, ont reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs, de sorte qu'elles ne nécessiteront aucun aval ultérieur du Conseil des gouverneurs.

278. **Il en est ainsi décidé.**

279. **Le PRÉSIDENT**, s'exprimant au nom du Conseil, félicite l'ensemble des élus au Conseil d'administration et remercie ceux qui viennent d'achever leur mandat pour le dévouement dont ils ont fait preuve au service du Fonds.

QUESTIONS DIVERSES (point 15 de l'ordre du jour)

APPROBATION DE LA DIFFUSION DES DOCUMENTS

280. **Le PRÉSIDENT** rappelle que la politique du FIDA en matière de diffusion des documents prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné d'autoriser la diffusion de documents relatifs à une session. En conséquence, il est demandé au Conseil des gouverneurs d'approuver la publication de l'ensemble des documents soumis à la présente session. Cette approbation entraînera la diffusion sur le site web du FIDA des documents du Conseil, qui seront ainsi mis à la disposition du grand public.

281. Le Président considère que le Conseil souhaite autoriser la publication de tous les documents qui lui ont été soumis au cours de la présente session.

282. **Cette décision est adoptée.**

COMPTE RENDU DES QUATRE TABLES RONDES QUI SE SONT TENUES EN MARGE DE LA SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS MARQUANT LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU FIDA

283. **M. VAN DE SAND** (Président adjoint du Département gestion des programmes du FIDA) présente une synthèse des échanges qui ont eu lieu au cours des quatre tables rondes qui se sont tenues le 20 février 2003 en marge de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Ces tables rondes étaient consacrées aux thèmes suivants: promouvoir l'accès des ruraux pauvres afin d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire; transformer les institutions rurales pour réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire; les femmes en tant qu'agent de changement; les populations autochtones et le développement rural. Le chapitre 3B du rapport du Conseil des gouverneurs reproduit le texte intégral de cette synthèse.

284. **M. SARAGIH (Indonésie) prend la présidence.**



RÉSUMÉ DU DÉBAT INTERACTIF SUR LE THÈME DE LA SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS MARQUANT LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU FIDA, À SAVOIR: "ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE - ŒUVRER POUR QUE LES PAUVRES RURAUX SE LIBÈRENT DE LA PAUVRETÉ".

285. **Le PRÉSIDENT** résume le débat interactif consacré au thème de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA, à savoir "Atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire - Œuvrer pour que les pauvres se libèrent de la pauvreté". Le chapitre 4 du rapport du Conseil des gouverneurs reproduit le texte intégral de ce résumé.

CLÔTURE DE LA SESSION

286. **Mme MUCHADA** (Zimbabwe), s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Afrique, déclare que les débats des deux jours précédents ont constitué une source d'espoir et d'encouragement pour ces pays, dont les partenaires ont manifestement conscience des graves difficultés qu'ils rencontrent. Il est à espérer que le FIDA accordera l'attention nécessaire aux préoccupations urgentes dont le Conseil a été informé; en effet il contribuerait de ce fait à supprimer les principaux obstacles qui freinent la participation de son Groupe aux programmes de développement, même s'il est peut-être nécessaire de réexaminer un certain nombre de procédures qui empêchent la participation pleine et entière des parties prenantes. Mme Muchada réaffirme qu'il est indispensable que le groupe des pays d'Afrique soit représenté à part entière au Conseil d'administration, afin d'accroître la transparence des programmes du FIDA, et ajoute qu'il faut encourager la participation au Conseil d'administration à l'échelon infrarégional. Elle espère que le personnel du FIDA fera un effort de plus pour supprimer les obstacles sur le terrain mentionnés par un certain nombre de délégués, afin que les programmes de pays du Fonds puissent satisfaire les besoins et les aspirations des populations concernées. Son groupe est convaincu de la nécessité de renforcer la priorité accordée à l'agriculture et d'expérimenter des idées neuves, ces pistes constituant le plus sûr moyen de se libérer de la pauvreté et de la faim. Le Groupe espère que la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du Fonds laissera dans les esprits l'image d'un tournant de son partenariat avec le FIDA.

287. **Le PRÉSIDENT** prononce une allocution de clôture, dont le chapitre 4 du rapport du Conseil des gouverneurs reproduit le texte intégral.

288. Il déclare close la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA.

289. **La séance est levée à 18 h 30.**



v) Déclarations générales diffusées sur le web

PARAGRAPHES

Angola	290 – 292
Mali	293 – 296

290. **M. LUTUCUTA** (Angola), après avoir souhaité la bienvenue au Timor-Leste en qualité de nouveau membre du FIDA, déclare que la population rurale de son pays et ses agriculteurs, dont un grand nombre ont été contraints d'abandonner leurs terres durant le long conflit, y reviennent aujourd'hui pour reprendre leurs activités productives. La lutte contre la faim et la pauvreté, à laquelle l'Angola a donné la priorité dans son programme politique, implique la relance de l'économie, mettant l'accent sur l'agriculture et la pêche, la réduction du déficit alimentaire du pays et l'amélioration du sort des populations les plus vulnérables. Le plan d'action national pour 2003 vise à donner une impulsion à la production des produits de base et à accroître ainsi la sécurité alimentaire, à associer les personnes déplacées et les anciens combattants aux activités agricoles et à relancer la production de semences, l'agriculture commerciale, la recherche, la vulgarisation en milieu rural, la formation et l'éducation. L'Angola compte sur l'assistance continue de la communauté internationale, en particulier du FIDA. Le COSOP du Fonds pour l'Angola, que le Conseil d'administration devrait approuver en septembre 2003, représente un premier pas dans la définition des besoins les plus pressants. L'Angola a connu une grave sécheresse et M. Lutucuta exprime donc l'espoir que le FIDA envisagera de reproduire dans le pays les projets d'irrigation qui ont fait leurs preuves.

291. Pour renverser les tendances négatives ressortant des données relatives au développement humain en Afrique, il faut soutenir plus fortement l'agriculture et la pêche. Il convient de féliciter le FIDA pour son appui au NEPAD. Une collaboration plus étroite avec les autres organismes basés à Rome contribuerait à mobiliser les synergies et le soutien nécessaires.

292. L'Angola espère que les annonces de contributions faites à la sixième reconstitution permettront au FIDA de financer un plus grand nombre de projets. Pour des raisons bien connues, l'Angola n'a pas pu augmenter son annonce de contribution au Fonds, mais il maintiendra sa contribution et la versera même à l'avance. Le Gouvernement angolais se félicite des mesures prises par la direction du FIDA pour restaurer la stabilité de son portefeuille de placements. En ce qui concerne le recrutement de consultants, il faudrait donner la priorité à l'emploi d'experts locaux, étant donné qu'ils connaissent mieux les conditions locales, que leur emploi offre une certaine continuité, qu'ils possèdent un savoir-faire tiré des projets nationaux et qu'ils coûtent moins cher. La proposition tendant à renforcer la présence du FIDA sur le terrain se justifie, étant entendu que les pays eux-mêmes devraient participer au choix d'experts de haut niveau. L'Angola est reconnaissant d'avoir pu siéger au Conseil d'administration et espère que d'autres pays en développement auront la possibilité de renforcer leur représentation au Conseil.

293. **M. TRAORÉ** (Mali) déclare qu'il y a peu d'espoir d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire si les progrès continuent au même rythme. Le thème de la présente session est donc très pertinent et la participation des ruraux pauvres à leur propre développement est essentielle. La mission du FIDA résumée dans ce thème correspond tout à fait à la politique du Mali, qui est de donner la priorité à la lutte contre la pauvreté. Les trois objectifs du *Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006* coïncident également avec les trois thèmes majeurs de la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée récemment par le Mali et devraient consolider le rôle de catalyseur du FIDA dans sa lutte contre la pauvreté. Sur le plan institutionnel, le Mali s'efforce de se doter d'une base démocratique solide et



d'une bonne gouvernance, et sa politique de décentralisation montre clairement qu'il veut donner à la population locale un rôle efficace dans le développement économique et social et dans la prise de décisions concernant la lutte contre la pauvreté rurale. Les projets novateurs financés au Mali par le FIDA ont eu un impact positif et démontrent que le gouvernement forme avec le FIDA un partenariat efficace, dont M. Traoré espère qu'il sera encore renforcé par la réalisation de nouveaux projets.

294. Il est indispensable que la communauté internationale soutienne davantage l'agriculture, la recherche, la vulgarisation et la protection des ressources naturelles si l'on veut faire bénéficier les pauvres des avancées techniques afin de parvenir à la sécurité alimentaire par la mise en valeur durable des ressources naturelles. Le soutien du NEPAD est d'importance cruciale à cet égard. L'accès à l'eau est aussi fondamental que la sécurité alimentaire dans les pays sahéliens comme le Mali et il devrait être garanti par l'introduction de programmes de gestion de l'eau et de mécanismes de prévention des risques associés aux catastrophes naturelles. La tâche primordiale aujourd'hui consiste à ouvrir l'accès aux marchés et à supprimer les obstacles au commerce et les subventions existant dans les pays développés. Les agriculteurs devraient être correctement rémunérés pour leur travail. L'orateur invite la communauté internationale à résoudre sans tarder le problème des subventions à l'agriculture et à rechercher le moyen de réduire, par des compensations, leurs conséquences désastreuses sur les paysans pauvres.

295. M. Traoré se dit très reconnaissant au FIDA des avantages qu'apportera à la population rurale l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Compte tenu du rôle spécial que joue le FIDA dans la poursuite de l'objectif majeur du Millénaire, il invite instamment la communauté internationale à accroître son soutien au Fonds. En dépit de grandes difficultés, le Mali a versé sa contribution de 10 000 USD à la cinquième reconstitution et annoncé une contribution de 11 020 USD à la sixième reconstitution, et il espère que les autres États membres du FIDA, même ceux qui sont aux prises avec des difficultés similaires, honoreront aussi leurs engagements. M. Traoré se déclare favorable à l'adoption du projet de résolution relatif à la sixième reconstitution.

296. Le Mali demande à la direction du Fonds de prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute autre perte sur les placements et se félicite des résultats de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, qu'il faudrait encourager davantage. Il approuve le programme de travail et budget administratif du FIDA proposé pour 2003, l'autorisation d'un financement additionnel recommandé par le Conseil d'administration et la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour le régime d'assurance maladie après la cessation de service. Il se réjouit des progrès enregistrés dans l'exécution du Plan d'action pour 2000-2002, suit avec intérêt l'application du PTS du FIDA et demande instamment qu'on soutienne plus généreusement le Mécanisme mondial de la CCD et la Coalition populaire pour éliminer la faim.

CHAPITRE 3

B. TABLES RONDES

Introduction

297. Le Conseil a tenu simultanément, au cours de la matinée du 20 février 2003, quatre tables rondes consacrées à des sujets intéressant les travaux du Fonds. Les délégués avaient reçu à cette fin quatre documents de travail.

298. Les tables rondes ont été organisées comme suit:

Promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux marchés pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire

Président: M. Sartaj Aziz, Sénateur, anciennement Ministre de l'agriculture, Ministre des finances et Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan et ancien Président adjoint du FIDA

Intervenants:

- i) Mme Lucía González, responsable du développement de l'agroalimentaire, projet de développement agricole pour les collectivités paysannes et les petits exploitants de la Quatrième Région (PRODECOP), Chili
- ii) M. Charles Gore, fonctionnaire principal chargé des affaires économiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- iii) M. Charles N. Keenja, Ministre de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la République-Unie de Tanzanie
- iv) M. Martin Khor, Président du Third World Network, Malaisie
- v) M. Jake Walter, Directeur, TechnoServe, Mozambique

Transformer les institutions rurales pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire

Président: M. Moïse Mensah, Président du Conseil des administrateurs du Service international de la recherche agronomique nationale (SIRAN), anciennement Ministre du développement rural et Ministre des finances de la République du Bénin, et ancien Président adjoint du FIDA

Intervenants:

- i) M. David Beckmann, Président du Bread for the World Institute
- ii) Mme Ela Bhatt, fondatrice et Secrétaire générale de l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA), Inde
- iii) M. Alain de Janvry, professeur d'économie agricole et d'économie des ressources à l'Université de Californie, Berkeley, États-Unis
- iv) M. Jonathan Kydd, professeur de développement agricole, Imperial College of Science, Technology and Medicine, Royaume-Uni

Les peuples autochtones et le développement durable

Présidente: Mme Victoria Tauli Corpuz, Directrice exécutive de la Fondation TEBTEBBA (Centre international des peuples autochtones pour la recherche politique et l'éducation), Philippines

Intervenants:

- i) M. Marcos Matias Alonso, Directeur et membre de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
- ii) M. Haroldo Eric Quej Chen, Premier Secrétaire du Congrès de la République du Guatemala

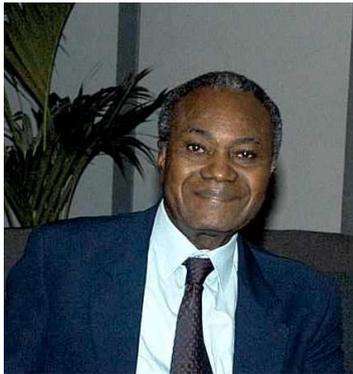
LES PRÉSIDENTS DES TABLES RONDES

Les peuples autochtones et le développement durable



Mme Victoria Tauli-Corpuz

Transformer les institutions rurales pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire



M. Moïse Mensah

Promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux marchés pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire



M. Sartaj Aziz

Les femmes en tant que moteur du changement



Mme Nafis Sadik



- iii) M. Sergio Soto, coordonnateur général des microrégions, Ministère du développement social des États-Unis du Mexique (SEDESOL)
- iv) M. B.N. Yugandhar, ancien secrétaire du Premier Ministre de la République d'Inde

Les femmes en tant que moteur du changement

Présidente: Mme Nafis Sadik, Conseillère spéciale et envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le VIH/sida en Asie, ex-Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

- Intervenants:
- i) M. John Byakagaba, Coordinateur du Programme d'appui au développement du district de Hoima, Ouganda
 - ii) Mme Jocelyn Dow, Présidente de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO), Guyana
 - iii) M. Michael Hofmann, Directeur général, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de la République fédérale d'Allemagne
 - iv) Mme Amani Kandil, Directrice exécutive du Réseau arabe des organisations non gouvernementales (ONG), Égypte

299. Vers la fin de la session, M. Klemens van de Sand, Président adjoint, Département gestion des programmes du FIDA, a présenté au Conseil des gouverneurs le résumé ci-après des débats de ces tables rondes.

Résumé

300. C'est le Cadre stratégique du FIDA qui a dicté les thèmes des quatre tables rondes: accès aux marchés, institutions, problématique hommes-femmes et populations indigènes. Les débats ont montré clairement que les thèmes sélectionnés revêtent tous une importance critique si l'on veut atténuer la pauvreté rurale et promouvoir une expansion économique à la fois large et durable. Ce consensus s'est reflété dans le très vif intérêt que les délégations ont manifesté pour les tables rondes: elles y ont assisté très nombreuses et y ont participé activement et avec enthousiasme. Les animateurs et les spécialistes ont tous apporté une contribution de haute qualité et ont donné le ton d'une discussion extrêmement animée et instructive.

301. Pour la direction du FIDA, ces tables rondes ont manifestement atteint leur objectif, qui était de faciliter un échange de savoirs et un apprentissage mutuel et d'offrir aux délégations la possibilité d'exposer leurs vues sur la stratégie et les activités du Fonds. Les recommandations formulées seront d'une utilité extrême pour celui-ci dans la mise en œuvre de son cadre stratégique.

Transformer les institutions rurales pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire

302. Pour les ruraux pauvres, les femmes et les jeunes, la pauvreté se traduit notamment par une impuissance à influencer les règles régissant l'accès aux avoirs, aux intrants et aux marchés, qui tendent à les défavoriser. En outre, pour les ruraux pauvres, la pauvreté est également synonyme d'absence de voix au chapitre, d'absence d'organisations auxquelles ils puissent s'associer directement ou par l'entremise de représentants pour défendre leurs intérêts. Il est **indispensable** de transformer les institutions rurales (organisations et règles du jeu) de manière qu'elles englobent les ruraux pauvres si l'on veut que ces derniers puissent exploiter les possibilités qui s'offrent à eux et éliminer les principales contraintes qui entravent une réduction durable de la pauvreté rurale.



303. Il faut voir dans les ruraux pauvres un élément économiquement actif et productif pouvant contribuer à une expansion durable. Cela étant, le FIDA devrait s'attacher surtout à mettre en place des organisations et à transformer les institutions à la lumière des besoins économiques des pauvres. Cela a également des incidences politiques: il faut démocratiser, c'est-à-dire infléchir l'équilibre des forces en faveur des pauvres. Ce concept d'interdépendance entre croissance et autonomisation va tout à fait dans le sens de l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme, qui intègre les droits civils, économiques et sociaux.

304. Les principales conclusions et recommandations qui se sont dégagées ont été les suivantes:

- Pour créer des possibilités **locales** d'emplois et d'investissements, il faut promouvoir la complémentarité des services fournis par les agents des secteurs public et privé au plan **régional** car, dans beaucoup de pays, les municipalités peuvent être à même de fournir des services sociaux mais sont trop petites pour jouer un rôle comme agents économiques.
- Le FIDA devrait aider à mobiliser les pauvres pour qu'ils s'associent au processus de transformation, et investir dans leurs capacités de promouvoir le changement. Il faut cependant se garder de tout optimisme excessif, car développer les organisations des pauvres est une entreprise de très longue haleine. Le processus ne doit pas s'arrêter au plan local mais se poursuivre par le biais de réseaux, d'organisations intermédiaires et d'alliances et influencer les institutions et les politiques au plan national.
- Le FIDA devrait exploiter au maximum les possibilités que peut offrir un échange Sud-Sud de données d'expérience et renforcer ses capacités de générer et de diffuser des informations.
- Il va de soi que le Fonds ne peut pas tout faire et qu'il est essentiel pour lui de cibler ses activités. Ainsi, il aurait intérêt à centrer ses efforts sur les organisations d'agriculteurs, les petites entreprises rurales, les femmes et les jeunes, et les appuyer en les aidant à encourager le changement.
- Il faut renforcer les capacités non seulement des pauvres et de leurs organisations mais aussi des prestataires de services publics et privés.
- Le développement des institutions, avec un appui du FIDA, revêt une importance critique aussi dans les situations pré et postconflituelles pour autant qu'il soit suivi des approches différenciées tenant compte des capacités du gouvernement.
- Les projets d'investissement doivent non seulement avoir un impact immédiat sur les populations, mais aussi contribuer à transformer les institutions rurales pour qu'elles puissent véritablement appuyer les pauvres.
- Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) constituent un cadre utile pour mener à bien la transformation des institutions selon des modalités véritablement participatives et répondant à l'initiative des pays, mais il faut que les DSRP donnent des résultats. Dans ce cas également, des partenariats sont essentiels.

Promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux marchés pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire

305. Les participants ont relevé que les gouvernements des pays en développement ont libéralisé leurs marchés agricoles dans l'espoir que le secteur privé vienne se substituer aux organismes paraétatiques. Dans la pratique, cependant, le secteur privé est extrêmement faible dans beaucoup de pays et le retrait de l'État s'est traduit, dans le domaine de la commercialisation, par un vide qui n'a servi ni les agriculteurs pauvres ni l'économie nationale. En fait, on s'est demandé si la libéralisation des marchés n'était pas allée trop loin et si l'État n'avait pas en fait un rôle approprié à jouer pour remédier aux défaillances des marchés.

306. Au plan international aussi, les accords de produits utilisés jadis pour réglementer le commerce et pour équilibrer l'offre et la demande ont été démantelés. Il s'agit là d'une question qu'il faudrait



peut-être repenser et il a été suggéré en particulier qu'il pourrait être bon, pour certains produits, de promouvoir la conclusion d'accords entre fournisseurs afin de réglementer l'offre sur les marchés internationaux et d'influencer ainsi les prix.

307. Il existe dans les pays les plus pauvres une corrélation évidente entre le manque d'accès aux marchés et la pauvreté rurale. Une participante du Burkina Faso a expliqué comment, dans son pays, l'absence d'accès aux marchés et la pauvreté concomitante en milieu rural entraînaient inexorablement non seulement un exode rural mais aussi une émigration vers le monde développé. En Bolivie, il a été souligné qu'il importait de garantir un libre accès aux marchés agricoles si l'on voulait offrir d'autres perspectives aux producteurs de cacao.

308. Des politiques nationales favorables sont à cet égard d'une importance capitale. Concrètement, cela signifie qu'il faut s'attacher surtout à mettre les agriculteurs pauvres à même d'accroître leur productivité, accroître la valeur ajoutée des produits agricoles grâce à des opérations de stockage et de traitement, appuyer l'émergence de négociants locaux informels pouvant assurer le relais entre les producteurs et les acheteurs et vendeurs à grande échelle et, par-dessus tout, identifier de nouveaux débouchés aux échelons national, régional et international. Il pourra s'avérer nécessaire, à cette fin, de mettre en place de nouveaux systèmes de production et de traitement de manière à améliorer la qualité des produits, ou bien passer à des systèmes de production biologique certifiable.

309. Les débats ont porté pour une large part sur la question du commerce international et en particulier sur les situations profondément injustes résultant, d'une part, de toute la série de subventions à la production, de barrières tarifaires et de mesures phytosanitaires imposées par le monde développé et, de l'autre, de la libéralisation des marchés agricoles par les pays en développement. Il a été présenté des exemples éloquentes de l'impact négatif de ce type de régime sur la capacité des producteurs pauvres des pays en développement d'avoir accès non seulement aux marchés des pays développés, mais aussi à ceux de pays tiers et même à leurs propres marchés intérieurs. Il a été généralement convenu qu'étant donné que les subventions qui ont cours dans le nord n'allaient pas être éliminées, les efforts de plaidoyer devraient tendre à promouvoir d'autres solutions qui permettent aux pays en développement de protéger leurs propres marchés. Les options pouvant être envisagées à cet égard étaient au nombre de trois: premièrement, des discussions avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sur les possibilités d'appliquer sélectivement des droits de douane sur les produits agricoles importés à des taux approuvés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC); deuxièmement, des discussions avec l'OMC sur les possibilités de relever les taux approuvés sur des produits sélectionnés; et, troisièmement, le recours à la clause spéciale de sauvegarde de l'OMC pour protéger leurs marchés agricoles.

310. Les participants ont identifié plusieurs domaines spécifiques dans lesquels le FIDA devrait intervenir. Premièrement, le Fonds devrait s'attacher à ce que tous les projets et programmes de développement qu'il appuie tendent à faciliter l'accès des agriculteurs pauvres aux marchés tout en veillant à ce que, dans tous les cas où cela est possible, les efforts de développement des marchés soient fondés sur les savoirs locaux et les systèmes de commercialisation existants. Deuxièmement, le Fonds devrait concentrer ses activités sur les secteurs – cette expression étant entendue aussi bien au sens géographique qu'en termes de produits – où les agents privés ont déjà commencé à investir et tendre à créer un effet de synergie avec les acteurs du secteur privé. Troisièmement, dans la mesure où l'État aura peut-être un nouveau rôle à jouer dans les activités de développement des marchés, le Fonds devrait l'aider à le faire de façon cohérente et efficace. Quatrièmement, le FIDA devrait entreprendre une action de plaidoyer sur les questions liées au commerce international et essayer d'amener aussi bien les institutions de Bretton Woods que l'OMC à faire en sorte que leurs règles ne défavorisent pas les agriculteurs pauvres.

Les femmes en tant que moteur du changement

311. Il y a lieu de relever tout d'abord que la table ronde sur les femmes en tant que moteur du changement a attiré un grand nombre d'hommes: environ 35 sur 90 participants. Chacun s'est accordé à reconnaître que les problèmes n'étaient pas nouveaux et que la difficulté réelle consistait à trouver des solutions nouvelles à des problèmes anciens.

312. S'agissant des objectifs de développement du Millénaire, les participants ont souligné que redresser les déséquilibres entre les sexes et améliorer la condition de la femme étaient les conditions préalables indispensables à la réalisation de **tous** les objectifs de développement du Millénaire mais qu'il fallait pour y parvenir non seulement faire plus, mais aussi agir différemment. Lesdits objectifs sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Pour les réaliser, une coordination est nécessaire aussi bien au plan national qu'entre les bailleurs de fonds. Il a été convenu que les investissements devaient être considérablement accrus mais qu'il fallait par-dessus tout mieux les cibler et les centrer sur les régions rurales où vivent la majeure partie des pauvres et, dans ces régions, sur les groupes les plus marginalisés, comme les femmes et les peuples indigènes.

313. Des questions comme la culture et les valeurs ont fait l'objet d'un large débat et les participants se sont accordés à reconnaître l'importance critique qu'il y avait à transformer les cultures si l'on voulait vraiment rehausser le rôle social et économique des femmes dans les processus étatiques de prise de décisions. À tous les niveaux, et d'ailleurs dans le nord comme dans le sud, il y avait un clivage entre les politiques et la pratique. La pratique est dictée par la culture aussi bien des individus – femmes et hommes – que des institutions. La culture change certes, mais lentement et – comme l'a dit un participant – “nous n'avons tout simplement pas le temps d'attendre”. Pour accélérer le changement, les décideurs (et les médias) ont un rôle critique à jouer. L'éducation, aussi bien formelle qu'informelle, des garçons et des filles dès leur plus jeune âge était également un moyen essentiel d'éliminer les stéréotypes sexuels.

314. Le titre de cette table ronde a conduit à penser que, souvent, les femmes ne pouvaient pas jouer leur rôle en tant que moteur du changement parce que les structures établies sont dirigées par des hommes (*et c'est un homme qui l'a dit*). Il a été convenu qu'il faudrait redoubler d'efforts pour impliquer les hommes, en tant que partenaires, dans l'habilitation des femmes en privilégiant la complémentarité plutôt que l'affrontement.

315. Le FIDA a récemment approuvé un Plan d'action pour 2003-2006 sur “L'intégration d'une perspective sexospécifique aux opérations du FIDA” afin d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes à ses procédures et procédés opérationnels. Le Plan d'action représente la base minimum commune de l'élaboration d'approches spécifiques par secteur et par pays. Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations pouvant utilement renforcer le Plan d'action.

316. Ainsi, il a été recommandé que le Fonds:

- s'efforce d'influencer la politique macroéconomique et le cadre économique, ce qui est indispensable à la promotion de la femme (“*À quoi bon donner plus d'espace aux femmes si la maison s'écroule?*”);
- joue un rôle d'intermédiaire pour établir un lien entre les réseaux et mouvements féminins de base et le processus d'élaboration et de mise en œuvre des DSRP;
- essaie d'encourager les gouvernements à appliquer des mécanismes d'évaluation de l'impact sexospécifique à leurs systèmes d'élaboration et de suivi des politiques et des programmes (comme ils le font pour les évaluations d'impact sur l'environnement);



- s'attaque de front à la question du changement des cultures et met au point des instruments plus efficaces à cette fin en tirant les enseignements qui s'imposent de sa propre expérience et de celle des autres;
- crée un environnement qui habilite les femmes à jouer un rôle concret, particulièrement au sein des institutions, généralement dominées par des hommes, avec lesquelles travaille le Fonds (comme les Ministères de l'agriculture, des forêts et des finances);
- établit des partenariats plus efficaces avec les autres institutions internationales, à la fois pour créer un effet de synergie et pour compléter les interventions qui sont habituellement les siennes par des interventions sociales, par exemple dans des domaines comme l'éducation et la santé génésique;
- généralise les pratiques optimales, comme l'inscription des prêts et de la terre au nom aussi bien de l'homme que de la femme et des contingents de participation féminine, afin d'influencer les politiques générales suivies dans d'autres domaines;
- utilise les projets à des fins "d'éducation et d'émulation" qui ne restent pas seulement des "îlots d'excellence";
- facilite une plus grande collaboration dans les relations entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile; et
- s'attache particulièrement à faciliter non seulement l'accès en général mais surtout l'accès des femmes aux marchés de sorte que celles-ci ne soient pas, pour reprendre les paroles d'un participant, "condamnées à ne produire que de la pacotille et des souvenirs dans un recoin du marché mondial".

Les peuples indigènes et le développement durable

317. Les peuples indigènes constituent un groupe important parmi les ruraux pauvres. Selon les estimations disponibles, ils représentent dans le monde plus de 300 millions d'êtres humains dispersés dans plus de 70 pays; la majorité d'entre eux sont pauvres et aussi parmi les plus vulnérables et les plus marginalisés des ruraux pauvres. Les aider à se libérer de la pauvreté contribuerait beaucoup à la réalisation de l'objectif qu'est la réduction de la pauvreté rurale. En outre, comme ils sont les gardiens de la biodiversité dans nombre de points chauds environnementaux, les aider contribuerait aussi à protéger l'environnement mondial. Étant donné le recoupement géographique entre les conflits en cours et les régions qu'habitent les peuples indigènes, il est permis de penser que la fin de leur marginalisation aiderait à promouvoir la stabilité indispensable à un développement durable.

318. Les participants sont convenus que les principaux facteurs à l'origine de la pauvreté et de la marginalisation des peuples indigènes et, ce qui n'est pas le moins important, à la multiplication des conflits sont le déni de leurs droits sur leurs terres et leurs ressources naturelles, l'isolement dans lequel ils vivent de longue date et les inégalités structurelles qui persistent dans la plupart des pays.

319. Les participants ont reconnu, en s'en félicitant, que le FIDA avait adopté des approches novatrices et hardies pour résoudre les problèmes et les difficultés des peuples indigènes et lui ont demandé de continuer à s'en inspirer et de les étendre à des régions plus vastes.

320. Tout en reconnaissant la pauvreté et la marginalisation dont sont victimes les peuples indigènes, les participants ont souligné qu'il existe encore parmi eux une grande richesse de perspectives, de visions, de cultures, de traditions, de savoirs et de systèmes de gestion des ressources qu'il y a lieu de renforcer. Le FIDA devrait continuer d'appuyer les efforts que déploient les peuples indigènes pour établir des réseaux entre eux aux échelons local, national et mondial car cela est indispensable pour faire connaître leurs perspectives et pour faire d'eux des éléments faisant partie intégrante d'un développement durable.



321. Dans ce contexte, il a été formulé un certain nombre de recommandations concrètes à l'intention du FIDA. Ainsi, celui-ci devrait:

- Formuler et adopter, de concert avec leurs représentants, une politique concernant les peuples indigènes.
- Envisager de décentraliser les opérations afin de mieux refléter et de prendre en considération les spécificités et les diversités des peuples indigènes.
- Allouer des ressources accrues, sous forme aussi bien de dons que de prêts, pour appuyer les peuples indigènes.
- Utiliser un plus grand nombre d'experts indigènes et considérer les peuples indigènes comme des partenaires égaux dans le développement plutôt que comme de simples bénéficiaires.
- Créer au sein du Fonds un mécanisme institutionnel spécialisé chargé des questions indigènes.
- Entreprendre l'élaboration de politiques et une action de plaidoyer à différents niveaux (local, national et international).
- S'inspirer des bons résultats qu'ont donnés en Amérique latine la coopération et la coordination interinstitutions.
- S'impliquer plus directement dans les efforts d'atténuation des conflits et de consolidation de la paix des communautés indigènes.

CHAPITRE 3

C. AUTRES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES DES GOUVERNEURS

Déclaration du Gouverneur par intérim pour la République d'Albanie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement de l'Albanie, je voudrais remercier le Président du FIDA, M. Båge, pour son invitation à participer à cette session anniversaire. Depuis 25 ans, le FIDA joue, comme organisation internationale, un rôle important dans la lutte contre la pauvreté rurale dans tous les pays du monde.

Le Gouvernement albanais se félicite de l'appui fourni par le FIDA pour des projets couvrant principalement les zones montagneuses et portant sur les infrastructures d'irrigation, le renforcement des services vétérinaires, la fourniture d'intrants, les services de vulgarisation et l'octroi de crédit aux agriculteurs vivant dans ces zones.

En tant que nouvel État membre, l'Albanie a bénéficié de deux prêts au titre de deux projets, dont les principaux objectifs sont d'aider les agriculteurs des zones rurales et d'améliorer les conditions de vie dans les régions montagneuses pauvres du nord-est du pays. On peut dire que les deux projets sont couronnés de succès parce qu'ils ont entraîné un accroissement de la production agricole.

La responsabilité du développement des zones montagneuses incombe actuellement à deux organismes spécialisés – l'Office de développement des zones montagneuses et le Fonds de financement des zones montagneuses – dont les actions se focalisent sur 16 des 21 districts du pays.

Pendant les deux dernières années, le Fonds de financement a opéré dans ces zones en octroyant aux agriculteurs des crédits pour développer leurs exploitations et accroître leurs revenus. L'Office de développement des zones montagneuses a commencé de fonctionner en 2002; il dispose de structures centrales et régionales qui coopèrent, dans les districts, au développement de l'agriculture et à l'amélioration et la remise en état des infrastructures rurales dans les zones montagneuses.

L'agriculture et l'alimentation représentent des priorités majeures. Le Gouvernement albanais a approuvé une stratégie de développement économique et social du pays, qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté en misant sur une croissance économique durable. L'action des pouvoirs publics porte en priorité sur la croissance économique et la stabilité macroéconomique, la santé, l'éducation, les infrastructures et l'aide sociale. Les objectifs de la stratégie sont l'augmentation du produit intérieur global de 7 à 8% par an pendant la période 2002-2004, la réduction du nombre de pauvres, la modernisation des infrastructures et la diminution du taux de mortalité infantile.

La mise en œuvre de cette stratégie privilégiera la croissance, les indicateurs sociaux et économiques servant d'éléments de référence pour réduire la pauvreté et renforcer les liens avec les politiques et les priorités du gouvernement.



Dans un tel contexte, l'assistance technique et l'appui du FIDA sont des plus utiles pour élaborer, en étroite concertation avec les institutions albanaises, une stratégie de développement dans les zones montagneuses rurales d'Albanie. Cette stratégie comportera des politiques visant à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté dans les zones montagneuses du pays et, en coopération avec d'autres donateurs, à améliorer les conditions de vie de la population rurale de ces régions, qui représente la moitié de la population totale. Les ruraux pauvres auront aussi accès à diverses options, non seulement pour améliorer leurs conditions de vie mais également pour assurer le développement durable de l'agriculture dans ces zones.

Cette session anniversaire m'offre l'occasion d'exprimer la satisfaction du Gouvernement albanais concernant l'appui du FIDA et son rôle catalytique dans la lutte contre la pauvreté rurale touchant les zones montagneuses. Les relations entre le FIDA et mon gouvernement sont marquées par le respect et la confiance mutuels, afin que nos objectifs de développement dans les zones rurales soient atteints dans le cadre d'une coopération étroite et efficace.

Nous apprécions cette session et les tables rondes, qui sont autant de tribunes pour des débats ouverts permettant d'échanger les expériences et de coopérer avec les autres États membres, afin de consolider des partenariats dont l'objectif est de réduire la pauvreté rurale.

La délégation albanaise entérine et approuve les documents présentés à cette session anniversaire du Conseil des gouverneurs, ainsi que les futures activités et initiatives que le FIDA se propose de réaliser avec d'autres organismes des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté rurale.

Satisfait des délibérations de cette session ainsi que des déclarations des gouverneurs des États membres, qu'il me soit permis de vous assurer du soutien et de l'engagement pleins et entiers du Gouvernement albanais afin que la mission du FIDA, "Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté", soit couronnée de succès.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour la République populaire du Bangladesh

Monsieur le Président,
Monsieur le Président de la République italienne,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que de participer à la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA. J'aimerais profiter de cette occasion pour vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation et de moi-même, Monsieur le Président, vous à qui incombe la prestigieuse fonction de présider cette session spéciale. Qu'il me soit également permis d'exprimer mes plus sincères félicitations à MM. William E. Schuerch et Roy Fanourakis pour leur nomination à la vice-présidence de cette session.

Je voudrais aussi, au nom de ma délégation et de moi-même, souhaiter chaleureusement la bienvenue à la République démocratique de Timor-Leste, en tant que membre du FIDA et participant à la session.

En tout premier lieu, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer au FIDA la satisfaction de ma délégation concernant le choix du thème de cette session, qui s'inscrit dans la perspective de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, laquelle, outre qu'elle cadre avec le domaine d'intervention du FIDA, est aussi particulièrement opportune dans le contexte international actuel.

Comme dans bon nombre d'autres pays en développement, le secteur agricole joue un rôle crucial dans l'économie du Bangladesh. Environ 78% de notre population en dépend peu ou prou. Il est donc tout à fait normal que mon pays accorde une priorité élevée au développement du secteur agricole, tout en veillant plus particulièrement au renforcement du pouvoir économique des femmes, pour lutter contre la pauvreté rurale. Puis-je souligner à cet égard que, fort de son expérience, le Bangladesh est fermement convaincu qu'il est possible d'améliorer le niveau de vie et la sécurité alimentaire des personnes pauvres et très pauvres en donnant un coup de pouce à la situation économique des femmes.

Au Bangladesh, nous pensons, comme bon nombre de pays en développement, que le réengagement dans l'agriculture et le secteur rural est essentiel, non seulement pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire mais également pour stimuler la croissance économique. Cependant, pour être efficace, un tel réengagement exige de recourir avec détermination à des stratégies et des interventions de développement rural durable, associant les ruraux pauvres non comme de simples bénéficiaires mais comme des agents du changement à part entière, aptes à s'adapter au rythme rapide de l'évolution du monde. Le Bangladesh se pose, sans aucun doute possible, comme un ardent défenseur des intérêts des ruraux pauvres. À cet effet, il privilégie de manière croissante les projets de développement répondant aux besoins des populations en situation de pauvreté extrême, par le biais de stratégies nationales visant la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement social.

Depuis sa création, le FIDA a été l'un des partenaires importants du développement du Bangladesh, en contribuant à l'amélioration du secteur agricole. C'est pourquoi, ma délégation souhaite qu'il soit fait état de sa profonde gratitude à l'égard du FIDA pour l'appui significatif et régulier que celui-ci a apporté au Bangladesh, en aidant notamment les ménages les plus pauvres à bénéficier de programmes de microcrédit. Je me dois aussi d'ajouter que mon pays est un fidèle soutien du FIDA, comme en témoigne clairement notre contribution régulière et ponctuelle au Fonds,



en dépit des difficultés financières qui portent ombrage à la croissance économique du Bangladesh. Je voudrais souligner aujourd'hui ce qui représente la grande réussite du FIDA depuis sa création: le travail au coude à coude des donateurs et des pays bénéficiaires, appelés eux aussi à contribuer aux ressources du Fonds. Dans cet ordre d'idée, j'aimerais remercier du fond du cœur M. Lennart Båge, Président du FIDA, pour la sincérité, la détermination et le succès des efforts qu'il a déployés afin de surmonter les problèmes considérables soulevés par la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Sa conviction a permis que les négociations sur la reconstitution soient menées à bien en un temps record.

En conclusion, je profite de ce forum important et approprié pour souligner que le FIDA se doit de remplir son engagement à octroyer des dons, comme spécifié dans l'accord portant création du Fonds, pour contribuer aux objectifs de développement du Millénaire. Cet engagement est le pendant de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies qui exhorte la communauté mondiale à soutenir tant financièrement que techniquement les groupes des pays les plus vulnérables, c'est-à-dire les plus pauvres parmi les pauvres. Je crois que le FIDA comprendra le bien fondé et le motif de cette demande après avoir considéré attentivement les statistiques de la FAO qui indiquent que, depuis 1970, le taux de malnutrition dans la population totale des pays les moins avancés est passé de 38% à plus de 40%, c'est-à-dire que le nombre absolu des personnes concernées est passé de 116 millions à quelque 250 millions.

Déclaration du Gouverneur pour la République du Bénin

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Messieurs les représentants des organisations internationales,
Excellences,
Honorables délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom du gouvernement et du peuple béninois, de vous exprimer mes vœux de paix, de santé et de bonheur en ce début d'année 2003.

La présente session de notre Conseil coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Pour marquer ce quart de siècle d'existence, le thème retenu "atteindre les objectifs du Millénaire – œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté" nous rappelle, s'il en était encore besoin, la persistance de cette pauvreté rurale malgré nos efforts communs visant à y mettre fin.

Ce thème, dont la pertinence n'est plus à démontrer, cadre bien avec les objectifs de développement de nos pays du Sud.

En effet, la réduction de la pauvreté surtout en milieu rural a toujours été au centre des préoccupations du Gouvernement du Bénin. La nouvelle politique agricole adoptée en juillet 2001 et le document de stratégie de réduction de la pauvreté finalisé en septembre 2002 sont des preuves concrètes de l'engagement du Bénin à œuvrer pour une amélioration significative des conditions de vie des populations rurales.

Dans ce combat contre la précarité, le Bénin se réjouit d'avoir pu compter sur l'assistance soutenue du FIDA.

Notre session se tient au lendemain de la sixième reconstitution du Fonds. Le succès enregistré lors de cette reconstitution témoigne de l'engagement de la communauté internationale et des contributeurs en particulier, à œuvrer pour un monde meilleur, où les plus pauvres auront les moyens de mener une vie décente.

Le Gouvernement du Bénin reste toutefois convaincu que l'issue de la lutte contre la pauvreté dépend en grande partie des pauvres eux-mêmes, de leur capacité à peser sur les décisions qui influent sur leur vie, à négocier de meilleures conditions d'échanges et à maîtriser les ressources de leur milieu. Le processus de décentralisation engagé par mon pays qui vise une plus grande responsabilisation des collectivités à la base pour assurer leur propre développement, avec les élections municipales organisées en décembre 2002, participe à cette conviction et confirme notre volonté à accompagner les populations dans leurs efforts pour accéder à une vie meilleure.

Les déterminants de la pauvreté en milieu rural sont nombreux et complexes. Mais dans plusieurs cas, l'accès au marché joue un rôle fondamental. C'est pourquoi mon pays accorde un intérêt particulier au développement du marché aux niveaux local, national et régional. Nous plaçons aussi beaucoup d'espoir dans les négociations en cours à l'OMC sur le commerce des produits agricoles, pour prendre en compte les préoccupations des petits producteurs ruraux des pays en développement.

Vive la coopération internationale.
Vive le FIDA.

Déclaration du Gouverneur pour le Burkina Faso

Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Honorables invités,

La vingt-sixième session du Conseil des Gouverneurs du FIDA nous donne à nouveau l'occasion annuelle de nous retrouver. Au nom de la délégation du Burkina Faso, je voudrais vous adresser à vous-même, Monsieur le Président, et aux membres du Bureau, nos sincères félicitations pour votre élection à cette noble responsabilité.

Je voudrais ensuite témoigner à Monsieur Lennart Båge notre satisfaction pour les actions combien innovatrices et positives qu'il mène depuis son élection à la tête du FIDA, avec le souci de rendre plus efficaces les débats du Conseil des gouverneurs, dans sa mission de lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde.

Notre vingt-sixième session revêt un caractère particulier, en ce qu'elle célèbre les 25 ans d'existence du Fonds. Ce sont 25 ans de combat, 25 ans de détermination, 25 ans de cheminement aux côtés des plus pauvres. Le bilan est si éloquent que si le FIDA n'existait pas, il faudrait le créer et nous devons gratitude aux pères fondateurs de ce précieux outil de développement.

Il y a cinq ans, en 1998 lors du vingtième anniversaire, nous nous étions réjouis des actions du FIDA et de la tendance encourageante des résultats obtenus. Néanmoins aujourd'hui, il y a lieu de se poser un certain nombre de questions sur l'évolution de la pauvreté dans le monde et les raisons de cette interminable lutte qui semble nous priver de résultats appropriés et légitimement attendus.

Nous notons avec regret la persistance de la pauvreté, 1,2 milliard de personnes vivant encore avec moins de un dollar par jour; et cette situation risque de s'aggraver avec le contexte mondial actuel, où aux déjà nombreux conflits et crises dans toutes les régions du monde, s'ajoute la menace d'une guerre à une échelle plus grande.

S'il est vrai que le FIDA enregistre sans aucun doute des résultats palpables et satisfaisants, ceux-ci risquent malheureusement de subir les effets négatifs qu'engendrerait une telle guerre.

Ces trois dernières années ont été des plus actives et ont permis de renforcer l'efficacité des actions du Fonds avec pour vocation essentielle d'éliminer la pauvreté rurale, à travers:

- les orientations stratégiques à moyen et long terme;
- l'examen de la stratégie institutionnelle;
- la mise en œuvre des recommandations de la Consultation sur l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA;
- ainsi que la focalisation des activités sur les populations les plus démunies des zones défavorisées.

Il est heureux de constater la forte mobilisation des pays membres et des donateurs qui a permis des résultats appréciables pour la cinquième reconstitution des ressources du FIDA, preuve de l'intérêt qu'ils portent aux activités de l'institution.

Dans ce même élan, le Burkina Faso ose croire que ces mêmes pays membres et tous ces donateurs consentiront encore plus d'efforts et de sacrifices pour augmenter sinon maintenir les capacités d'action du Fonds, à travers leurs contributions à la sixième reconstitution des ressources du



FIDA, que nous avons tous ensemble favorablement accueillie et pour laquelle une résolution nous est soumise à la présente session.

Le Burkina, aux prix de sacrifices et au nom de la solidarité internationale, a versé 115% de sa contribution annoncée à la cinquième reconstitution, soit 15% de plus, et confirme son annonce de 60 000 USD pour la sixième reconstitution, soit 50% de plus. En le faisant, le Burkina fait foi au FIDA et se persuade que les résultats se consolideront grâce à ces ressources additionnelles. Cette conviction est tirée de notre expérience largement positive de notre partenariat avec le FIDA sur les fronts du développement agro-sylvo-pastoral, de la lutte contre la désertification et la pauvreté rurale, en somme du développement rural intégré.

Pour sa part, le Gouvernement du Burkina Faso voudrait remercier le FIDA pour son appui spécial à l'Afrique, et particulièrement sa coopération avec le Burkina Faso, à travers son implication dans le financement des différents projets de développement tels que:

- le programme de conservation des eaux et des sols;
- le projet de développement rural du Sud-Ouest;
- le programme national de gestion des terroirs phase II, cofinancé avec la Banque mondiale;
- le projet d'appui aux micro-entreprises rurales;
- et bientôt le programme d'amélioration de la fertilité des sols dans l'Est du pays, prévu dans le programme 2003.

Comment ne pas se réjouir que le Burkina Faso ait été parmi les premiers pays bénéficiaires de l'Initiative PPTTE à avoir atteint le point de décision et le point d'achèvement? Sans doute la volonté politique et la bonne gouvernance y ont contribué.

Quant à la lutte contre la désertification, le Burkina Faso, comme tous les pays touchés par le fléau, s'attelle à le combattre et voudrait croire à l'efficacité du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification abrité par le FIDA.

Dans nos pays sahéliens, la production agricole est négativement influencée par les mauvaises conditions climatiques. C'est dire que la gestion ou la maîtrise de l'eau est pour nous l'outil indispensable à un début de solution aux crises alimentaires.

C'est pour cette raison que le Burkina Faso a mis l'accent, ces dernières années, sur la petite irrigation villageoise, dont la phase pilote a donné des résultats dépassant les attentes et développé un engouement auprès des producteurs. Le Burkina lance un appel pour la phase d'extension de ce projet qui requiert certes l'intervention de l'État, mais également et surtout des partenaires au développement. C'est pour nous la voie vers ce développement durable dont il est tant question sur toutes les tribunes internationales.

Pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, renouveler au FIDA la gratitude et les encouragements de Monsieur Blaise Compaore, Président du Burkina Faso, pour sa détermination en faveur de la cause de millions de pauvres au Burkina et dans le monde.



Déclaration du Gouverneur pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie

Monsieur Bâge,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, j'ai le grand plaisir et l'honneur de présenter aux délégués de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA un exposé succinct sur les transformations de l'agriculture et le développement rural en Éthiopie.

En Éthiopie, comme dans la plupart des pays en développement, l'agriculture est le pilier de l'économie: elle compte pour 50% environ du PIB et plus de 90% des recettes tirées de l'exportation, tout en mobilisant plus de 85% de la population.

L'Éthiopie jouit d'un immense potentiel en termes de ressources agricoles, qu'il s'agisse des vastes surfaces arables et des pâturages, de l'eau, du cheptel ou des ressources humaines. Cependant, la proportion des personnes vivant dans une situation de pauvreté absolue n'a que modérément baissé, en passant de 45,5% en 1995/1996 à 44,2% en 1999/2000. Aussi, pour réduire la pauvreté de moitié à partir de son niveau actuel, l'économie doit croître en termes réels de 5,7% par an jusqu'en 2015.

Le Gouvernement d'Éthiopie, conscient de la situation, s'emploie actuellement à atteindre les objectifs de développement du Millénaire, et s'efforce de promouvoir un développement économique rapide, généralisé et durable.

L'objectif central de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté est de mettre sur pied un système économique libéral, permettant à l'économie de se développer rapidement, au pays de se libérer de la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire, et aux pauvres d'être les principaux bénéficiaires de la croissance économique.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie pour la réduction de la pauvreté de l'Éthiopie s'articule sur quatre éléments fondamentaux: l'industrialisation fondée sur le développement agricole; la réforme du système juridique et de la fonction publique; la décentralisation; et le renforcement des pouvoirs et des capacités. Les questions transversales, telles que l'équité entre les sexes, l'environnement et la population, sont intégrées, tandis que le développement du secteur privé, le développement de l'exportation, le développement urbain, les questions administratives, et la prévention du VIH/sida constituent des éléments à part entière du cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté.

La stratégie économique du pays, qualifiée d'industrialisation fondée sur le développement agricole, vise la transformation structurelle de l'économie, dans laquelle on attend qu'une croissance rapide du secteur agricole permette d'accroître la part de l'industrie et des services sociaux en termes de produit et d'emploi.

À cet égard, le gouvernement a pris diverses mesures de renforcement fonctionnel et, notamment, un programme de développement durable et de réduction de la pauvreté, une politique et une stratégie de développement rural, et des stratégies visant à assurer la sécurité alimentaire.



Les réponses du gouvernement aux défis posés par la transformation de l'agriculture et le développement rural aux fins de la réduction de la pauvreté reposent sur six stratégies thématiques fondamentales interdépendantes, à savoir:

- appuyer l'expansion des coopératives de services et améliorer la commercialisation agricole;
- mener une vaste action d'enseignement technique et professionnel et de formation, en agriculture;
- développer les institutions financières ayant essentiellement une clientèle de petits paysans et de ruraux pauvres;
- concevoir et introduire une gamme diversifiée de paquets techniques;
- veiller à une utilisation et une gestion raisonnées des terres; et
- améliorer le réseau routier rural.

Pour atténuer, voire même supprimer, l'insécurité alimentaire induite par la pauvreté qui prévaut actuellement, le gouvernement a adopté une stratégie globale visant à accroître la disponibilité des vivres grâce à l'augmentation de la production nationale, à garantir l'approvisionnement en denrées aux ménages touchés par les disettes, et à renforcer la capacité de faire face aux situations d'urgence.

La stratégie concerne plus particulièrement les régions en situation chronique d'insécurité alimentaire, celles qui sont exposées à la sécheresse et les zones pastorales, en plaçant la régénération de l'environnement, les techniques de conservation de l'eau de pluie, le développement de l'élevage et la réinstallation des populations, au cœur des interventions.

Résoudre le problème récurrent des disettes et assurer un développement agricole durable exigent de disposer en permanence de technologies appropriées. À cet effet, le gouvernement a pris des mesures pour la mise au point de paquets technologiques agricoles, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de diffusion des technologies et l'évaluation régulière des technologies agricoles. Il travaille en étroite collaboration avec les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, afin d'être en mesure de fournir effectivement, efficacement et rapidement des technologies aux agriculteurs ruraux pauvres.

Pour ce qui est de la commercialisation des intrants et des produits, en tant que composante à part entière du développement rural, des actions sont en cours dans les domaines suivants: l'amélioration des infrastructures rurales; les systèmes d'information commerciale; la réduction des coûts de transaction; la définition des zones non contaminées, de la quarantaine et de la certification; les normes de qualité et les mesures de sécurité; la commercialisation contractuelle; et d'autres encore.

Un autre aspect privilégié par les pouvoirs publics est le renforcement des capacités. Dans sa politique et sa stratégie de développement agricole et rural, le gouvernement considère que le renforcement des capacités et le développement des institutions sont des moyens importants pour créer le capital social indispensable à un développement global et équitable.

Étant donné que la performance d'ensemble de l'économie éthiopienne se mesurera à l'aune des résultats obtenus durablement dans le secteur de l'agriculture, et dépendra de la réussite de la reconversion de l'agriculture et de la force de travail agricole dans des activités non agricoles, il est indispensable de disposer d'une main-d'œuvre instruite, novatrice, créative et compétente, en agriculture, pour assurer le succès de la stratégie d'industrialisation fondée sur le développement agricole. À cet égard, le programme de formation technique et professionnelle agricole, mettant l'accent sur la formation professionnelle de niveau intermédiaire et la formation des agriculteurs, a été lancé avec, notamment, la sélection de 25 collèges qui sont en voie de restructuration pour que la capacité d'accueil totale atteigne les 30 000 élèves.



Le gouvernement est le maître d'œuvre de l'exécution des initiatives de réduction de la pauvreté et de développement durable, décrites plus haut. Le rôle clé du secteur privé revêt dans ce domaine une importance de premier plan.

Depuis 1993, l'Éthiopie a pris des mesures visant à libéraliser l'investissement privé, et le code de l'investissement qu'elle a élaboré est régulièrement révisé pour en élargir les perspectives et attirer davantage le secteur privé. Le processus de privatisation des entreprises publiques se déroule en parallèle.

La bonne gouvernance est un volet important du cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté. Les aspects qui s'y rapportent et qui font actuellement l'objet d'une action sont les suivants: la gestion et le contrôle des dépenses; les mesures anticorruption; la décentralisation et le renforcement des pouvoirs. En outre, la décentralisation des allocations budgétaires au niveau communautaire est, elle aussi, opérationnelle dans le but d'accélérer le processus de développement.

Comme je l'ai déjà souligné, le Gouvernement d'Éthiopie fait tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, c'est-à-dire pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable généralisé, des objectifs qui seront toujours au cœur de son programme de développement.

Cependant, il est peu probable que l'Éthiopie obtienne les résultats souhaités en ne comptant que sur elle-même, c'est pourquoi elle s'est engagée dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et dans les initiatives d'organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir les coopérations. Le FIDA a été l'un des partenaires clés de notre développement et il le restera.

J'aimerais profiter de cette occasion pour exhorter tous nos pays développés partenaires à augmenter leur aide au développement et à faire en sorte que l'agriculture soit la principale bénéficiaire des financements alloués. Il est important d'appuyer la recherche agricole aux niveaux national et international, afin de pouvoir mettre des technologies appropriées à la disposition des ruraux pauvres et d'assurer un développement durable. L'Éthiopie encourage le financement régulier des centres internationaux de recherche agricole, dont l'essentiel des activités porte sur la résolution des difficultés multifformes et spécifiques des régions, auxquelles les pays africains sont confrontés.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour la République de Guinée

Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA),
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir immense que je prends la parole au nom du Gouvernement guinéen et de son Président, le Général Lausana Conté, pour m'adresser à cette auguste assemblée.

Je me réjouis de voir à la tête de notre institution Monsieur Lennart Båge en sa qualité de Président du Fonds international de développement agricole.

Mes félicitations vont au Président de cette session, Monsieur Bungaran Saragih. J'ai grand espoir que sous sa haute responsabilité nos travaux seront couronnés de succès.

Comme vous le savez, l'un des grands défis qui interpelle la communauté internationale est en toute évidence d'assurer à tous les hommes de notre planète d'où qu'ils soient une alimentation correcte pour mener une vie saine et active.

C'est dire combien de fois le thème proposé pour la session du vingt-cinquième anniversaire "Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté" est en parfaite harmonie avec les préoccupations du Gouvernement guinéen.

En effet, 85% de la population guinéenne sont des ruraux subissant encore les méfaits de la faim et de la malnutrition, qui sont les premières manifestations de ce fléau qu'est la pauvreté.

Dans le cadre de cette lutte, le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie largement de l'assistance de la coopération internationale et des bailleurs de fonds.

C'est le lieu et l'occasion de rendre un hommage mérité au FIDA pour les efforts inestimables qu'il déploie aux côtés de notre gouvernement pour assurer un développement harmonieux et durable des communautés rurales.

En Guinée, les quatre régions naturelles sont couvertes par les programmes et projets du FIDA ci-après:

- Guinée forestière: projet de développement des petits exploitants;
- Basse Guinée Nord: projet d'appui aux petits exploitants;
- Moyenne Guinée: programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local;
- Haute Guinée: programme participatif de développement rural.

Ces programmes et projets contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers:

- la construction des infrastructures socioéconomiques rurales: pistes, magasins de stockage postes et centres de santé, ouvrages de franchissement des périmètres irrigués et aménagés, etc.;
- l'accès aux services financiers ruraux.



- le renforcement des capacités, des institutions de base par la formation.

Au moment où se tient le présent Conseil de nombreux pays singulièrement en Afrique sont confrontés à des guerres fratricides accentuant davantage la pauvreté de leur population.

C'est pourquoi mon gouvernement, la République de Guinée, lance un appel pressant à la communauté internationale afin que partout ailleurs les meilleures dispositions soient prises pour le retour à la paix, la quiétude et la concorde.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République de Guinée exprime sa ferme volonté de poursuivre l'aide aux populations déjà pauvres.

La République de Guinée par ma voix exprime sa réelle satisfaction au FIDA qui depuis plus d'une décennie est devenu un partenaire privilégié du financement au développement du monde rural dans mon pays.

C'est pourquoi le Gouvernement guinéen ne ménagera aucun effort pour sa participation à la sixième reconstitution des ressources financières de cette institution.

J'encourage tous les pays nantis et tous les donateurs à poursuivre la mise à disposition du FIDA des moyens suffisants lui permettant de continuer sa noble mission contre la pauvreté en milieu rural.

Pour terminer mon intervention je voudrais, au nom du Chef de l'État, le Général Lausana Conté, renouveler l'attachement de mon pays à notre institution et adresser mes sincères remerciements à Monsieur le Président du FIDA et à ses proches collaborateurs pour leurs inlassables efforts consentis pour le renforcement des bonnes relations entre le FIDA et mon pays, la République de Guinée.

Je souhaite au Conseil un bon vingt-cinquième anniversaire et vous remercie de votre bien aimable attention.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour la République d'Haïti

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs,
Monsieur le Président du Fonds international de développement agricole,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du peuple et du Gouvernement de la République d'Haïti, notre délégation a l'honneur d'adresser ses vœux sincères de succès au Fonds international de développement agricole, à l'occasion de la célébration de son vingt-cinquième anniversaire.

La République d'Haïti dont plus de 50% de la population vit en milieu rural se félicite d'appartenir à une institution qui poursuit un but aussi noble: combattre la faim et la pauvreté dans le monde rural.

Délégués par un peuple qui subit au plus haut degré les affres de la pauvreté rurale et ses multiples conséquences, nous sentons notre cœur balancer entre deux vœux contradictoires: du côté droit, celui d'une longue vie à cette auguste institution qui œuvre pour atteindre le très noble objectif d'élimination des fléaux de la faim et de la pauvreté et, du côté gauche, celui de courte vie, tant nous souhaitons voir cet objectif réalisé au plus vite. Le FIDA n'aura donc plus sa raison d'être quand la fonction pour laquelle il a été créé aura cessé d'exister.

Il est important pour nous de souligner qu'il y a plus de vingt ans que le FIDA intervient en Haïti dans plusieurs domaines, notamment l'appui direct à la production vivrière, la réhabilitation et la remise en valeur de petits systèmes d'irrigation. La République d'Haïti nourrit l'espoir que, dans un proche avenir, des impacts significatifs de ces interventions pourront se manifester concrètement, c'est-à-dire qu'elles produiront de réels changements dans les conditions de vie des populations considérées officiellement comme les bénéficiaires.

Depuis 25 ans, le FIDA finance des activités découlant de ses objectifs dans les pays en développement, notamment les plus pauvres. À l'occasion de cet anniversaire, des satisfecit concernant l'œuvre déjà accomplie sont légitimes. Mais des interrogations lancinantes continuent à hanter nos esprits.

Pourquoi jusqu'à présent le nombre d'affamés dans le monde ne diminue-t-il pas ou presque pas? Pourquoi le monde rural continue-t-il de s'enliser dans la paupérisation, particulièrement dans ces pays, en dépit de l'aide fournie notamment par notre institution? Quelles sont les meilleures stratégies qui puissent permettre aux bénéficiaires ciblés de recevoir directement l'aide qui leur est destinée? Autrement dit, comment éliminer ou réduire les écrans bureaucratiques, techniques, administratifs qui empêchent aux financements accordés d'arriver effectivement au secours de ces pauvres?

Il est à déplorer que souvent moins de 10% de ce financement arrive réellement aux pauvres dans l'exécution de nos projets.

Par ailleurs, ces obstacles une fois levés, les niveaux de financements accordés ne sont-ils pas trop faibles pour produire les effets désirés?

L'expérience montre que les ruraux pauvres de nos pays appauvris, en dépit de leur écrasante majorité, sont toujours très difficilement accessibles dans les systèmes économiques et sociaux tissés



de mécanismes d'exclusion complexes et coriaces établis à l'échelle de ces pays et du monde. Ce sont de véritables usines à produire des pauvres.

L'expérience montre également que seules les sociétés qui ont eu le courage de s'attaquer à ces murailles d'exclusions sociale et économique ont su parvenir à mettre en panne cette monstrueuse machine.

Les États membres de notre prestigieuse institution se doivent, de concert avec les plus hautes autorités chargées de mener à bien la politique du FIDA, de déployer toutes les ressources de leur imagination pour percer ces écrans qui interceptent les ressources allouées aux ruraux pauvres.

À l'occasion de la commémoration de ce 1^{er} quart de siècle de vie active de notre institution, le devoir de solidarité interpelle, de manière beaucoup plus pressante encore de nos jours, toutes les nations et tous les citoyens du monde, notamment les nantis, car le processus d'accumulation de richesse tant à l'intérieur d'un pays qu'à l'échelle mondiale a requis la participation de tous. Les pauvres comme les riches participent à ce processus. Nous sommes donc tous artisans de la richesse et coresponsables de la pauvreté dans le monde. Il faut, en fin de compte, un engagement ferme de restitution en faveur de la lutte contre la pauvreté et la faim de la part des pays membres de notre institution.

À l'aube de ce nouveau millénaire, puisse le FIDA continuer à se développer et à améliorer son action chaque jour davantage, pour pouvoir accompagner de manière encore plus efficace les nantis et les démunis solidairement engagés dans cette lutte pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté – objectif qui devrait être non pas celui du millénaire mais plutôt celui de ce vingt et unième siècle. Le monde dispose, en effet, de toutes les ressources matérielles et humaines pour le faire.

Déclaration du Gouverneur suppléant pour la République de l'Inde

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je tiens à transmettre au FIDA les félicitations du Gouvernement de l'Inde au terme de 25 années d'une existence remarquable. Nous attachons un très grand prix au rôle que joue le FIDA en attirant l'attention sur le problème de la pauvreté dans le monde, et aux efforts qu'il déploie sans relâche pour s'employer à résoudre cette question brûlante. Au long des 25 années écoulées, le FIDA a lancé dans 115 pays des projets dont le montant est évalué à 22 milliards de USD, et le nombre de bénéficiaires à 250 millions, ce qui lui vaut son statut actuel de principale institution financière dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.

L'heure est venue de tirer les enseignements de l'expérience des 25 années écoulées, de réaffirmer les principes de l'organisation et de renouveler notre détermination à jouer un rôle moteur dans le débat sur le développement. Sa taille modeste n'a pas empêché le FIDA de jouer un rôle essentiel de catalyseur dans la lutte contre la pauvreté rurale. À la lumière de l'expérience acquise, nous devons maintenant nous fixer pour objectif de développer et renforcer ce rôle, et de chercher à influencer les autres protagonistes de ce combat.

Atteindre l'objectif de développement du Millénaire qui consiste à réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'année 2015 est une tâche titanesque. Compte tenu de la lenteur des progrès accomplis ces dernières années dans le combat contre la faim, la victoire est loin d'être acquise. La mondialisation n'a pas encore eu sur les pays en développement les répercussions escomptées. À dire vrai, l'environnement international actuel a creusé l'écart entre riches et pauvres, et rendu ce gouffre encore plus difficile à combler. C'est pourquoi la tâche qui nous attend exige une action à l'échelon international autant que national. Tout en soulignant l'importance de la bonne gouvernance et d'un environnement politique approprié à l'échelon des États, il ne faut pas négliger de s'intéresser à la gouvernance à l'échelon international et de réformer le système financier et le système monétaire, mettre en place un système d'échanges équitable, rééquilibrer les marchés, renforcer l'aide publique au développement (APD), réduire la dette extérieure, et ainsi de suite.

Nous nous félicitons que le Consensus de Monterrey ait reconnu la nécessité d'augmenter nettement le volume de l'aide publique au développement, d'alléger la dette et d'opérer des réformes afin de renforcer le système monétaire, financier et commercial international. Le Sommet mondial de l'alimentation - cinq ans après, ainsi que le Sommet mondial sur le développement durable ont également réaffirmé cet engagement. Le volume d'APD supplémentaire qu'exige la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire d'ici à 2015 est évalué à 50 milliards de USD. Toutefois, bien qu'il soit désormais acquis que la pauvreté frappe essentiellement le secteur agricole et rural, l'aide publique au développement en faveur de ce secteur décline, et, à l'heure actuelle, 12% seulement de son montant total est affecté à ces domaines essentiels.

Dans ce contexte, nous sommes quelque peu déçus du résultat de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Nous avons espéré que les préoccupations et les déclarations d'intention exprimées publiquement à plusieurs reprises par les pays développés trouveraient une traduction concrète dans la progression importante du programme d'activités du FIDA. Bien que de nombreux pays aient annoncé des contributions en forte progression, au total, le programme de prêts du FIDA ne devrait toutefois pas augmenter notablement.



L'Inde est l'un des plus gros bénéficiaires du concours financier du FIDA, et nous avons pu constater que l'impact de ses programmes et leur utilité dépassent de beaucoup leur seule valeur monétaire. Pour témoigner de notre foi et notre confiance à l'égard de l'organisation, nous avons annoncé une contribution à la sixième reconstitution de 15 millions de USD, en hausse de 25%. Nous sommes heureux que M. Bâge, le Président du Fonds, ait eu l'occasion de se rendre en Inde l'an dernier, et de constater de ses propres yeux l'impact des interventions du FIDA sur les femmes et les populations autochtones.

Nous sommes inquiets à l'idée que le FIDA pourrait être privé de ressources et se trouver marginalisé. En 2002, compte tenu de l'insuffisance des ressources, seuls 25 projets ont été soumis à l'approbation du Conseil d'administration, pour un montant total de 365 millions de USD, ce qui est inférieur aux prévisions initiales. Nous espérons que cette évolution va s'inverser, et que le FIDA pourra tirer parti de l'expérience précieuse et de la crédibilité qu'il a acquises. Si, au contraire, les atouts irremplaçables du FIDA n'étaient pas employés, et si le Fonds était transformé en copie conforme d'autres institutions financières, ce serait une perte immense.

Le FIDA tire sa force de l'expérience accumulée au fil d'années de travail aux côtés des pauvres et en faveur du renforcement de leur pouvoir d'action, des démarches participatives et du capital de sympathie qu'il s'est forgé parmi les bénéficiaires, de l'appui apporté à l'innovation et la présentation de modèles de développement transposables, et de sa capacité à construire des partenariats et à influencer les orientations nationales et internationales à force de dialogue et de plaidoyer. Tout cela fait la singularité du Fonds et sa spécificité, et c'est cette facette qu'il convient d'entretenir et de développer, afin que l'exemple du FIDA incite à reconnaître la viabilité de la stratégie d'aide au développement rural et son caractère indispensable, non seulement pour obtenir une réduction durable de la pauvreté, mais également pour renforcer la croissance économique.

Le Gouvernement indien souhaiterait voir le FIDA exploiter les atouts irremplaçables dont il dispose et développer ses activités dans les années à venir, afin qu'il puisse jouer un rôle de premier plan parmi les institutions financières, dans la mission qui consiste à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire. Pour notre part, nous vous assurons de notre coopération et de notre soutien sans failles à l'organisation.



Déclaration du Gouverneur par intérim pour le Royaume hachémite de Jordanie

Monsieur le Président de séance,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Le Royaume hachémite de Jordanie continue à mobiliser les moyens dont il dispose pour développer son agriculture sans pour autant négliger les conséquences sociales découlant des politiques économiques mondiales qui ont un impact direct sur les pauvres et les petits revenus, en particulier dans les zones rurales.

L'agriculture, sous tous ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, est l'un des piliers de l'économie jordanienne. Elle se situe au cœur du développement rural intégré, fournit des emplois et des revenus aux ruraux et aux habitants de la *badia* et génère des activités dans d'autres secteurs économiques tels que ceux de l'industrie et des services. Elle joue un rôle majeur en assurant la sécurité alimentaire et en améliorant la balance des paiements.

La Jordanie est dotée d'environnements agricoles variés qui permettent de diversifier la production agricole et de multiplier les récoltes par an. Toutefois, du fait que les ressources agricoles (terres et eaux) sont rares et que l'agriculture dépend de précipitations aléatoires, c'est une activité risquée qui n'assure pas un revenu stable aux agriculteurs.

À en juger par le taux de croissance actuel du secteur agricole, par l'accroissement prévu de la population et par les conditions climatiques ambiantes, la demande d'eau des ménages, de l'industrie et de l'agriculture va probablement augmenter considérablement. Cette augmentation intéressera en majeure partie les utilisations ménagères, de sorte que le déficit hydrique se creusera aux dépens du secteur agricole. Il faudra donc miser de plus en plus sur l'eau traitée. Conscient de tous ces facteurs, le Gouvernement jordanien a élaboré une stratégie nationale de développement agricole à l'horizon 2010, fondée sur une analyse des contraintes auxquelles est confronté le secteur agricole. Parmi les solutions envisagées figurent un certain nombre de projets de développement prioritaires visant à faire face aux défis posés au secteur agricole.

Au cours des vingt dernières années, le Fonds international de développement agricole a joué un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté rurale. Son expérience montre que le succès de tout effort visant à atténuer la pauvreté passe par l'aide à apporter aux pauvres pour leur permettre d'apprendre au contact des diverses approches utilisées pour résoudre leurs problèmes. Les interventions du FIDA ont mis en valeur l'importance de la participation des pauvres à la solution de leurs propres problèmes et de la collaboration avec les organisations communautaires locales et les organisations non gouvernementales qui les représentent. L'expérience que le FIDA a accumulée et les connaissances et les outils qu'il a acquis permettent d'améliorer l'existence des agriculteurs et des ruraux pauvres, ainsi que des indigents et des autres groupes démunis et de les aider à faire face à ces contraintes et à en atténuer l'effet.

Il va donc de soi que la Jordanie considère que la coopération avec le FIDA est la pierre angulaire des efforts qu'il déploie pour atteindre certains des objectifs de sa politique agricole. L'aide précieuse du FIDA comprend le financement d'un certain nombre de projets d'infrastructure et de développement rural dans le secteur agricole. Elle comprend également l'établissement des documents de projets nécessaires dans le but général d'atténuer les effets de la pauvreté sur les conditions de vie des pauvres et d'améliorer le niveau de vie de la population rurale conformément aux objectifs de la politique agricole de la Jordanie.



Je tiens donc à exprimer la profonde gratitude du Gouvernement jordanien au Fonds pour les efforts qu'il consacre à la Jordanie à cet égard. Mes remerciements vont tout particulièrement à son président, M. Lennart Båge, qui œuvre inlassablement pour aider les États membres du Fonds.

En outre, le Gouvernement jordanien espère voir un accroissement du nombre des nouveaux projets financés par le FIDA en Jordanie et coopérer avec le Fonds à l'exécution des projets qu'il finance. Cette coopération permettrait de réagir immédiatement aux événements survenant en cours d'exécution et d'économiser du temps et des efforts sur le plan organisationnel.

Déclaration du Gouverneur pour la République des Maldives

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Pour commencer, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Président du FIDA, M. Lennart Båge, et l'ensemble du personnel du Fonds, pour l'excellente qualité de la préparation et de l'organisation de cette rencontre importante.

Votre Excellence, Monsieur Bungaran Saragih, permettez-moi de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session anniversaire prometteuse du Conseil des gouverneurs. Je formule des vœux pour que cette session soit pour nous l'occasion d'unir nos efforts de manière fructueuse, et vous assure de notre pleine et entière coopération.

À l'instar d'autres petits États insulaires en développement, les Maldives sont confrontées à un certain nombre de difficultés, alors qu'elles tentent de concilier leur insertion dans l'économie mondiale et la gestion durable de l'environnement. Notre pays a peu d'habitants, dispersés sur 200 îles éparpillées dans l'immensité de l'océan Indien. C'est pourquoi nos marchés sont exigus, et nous disposons de ressources naturelles peu diversifiées et fragiles, souvent mises à mal par les catastrophes naturelles. En matière de commerce extérieur, nous dépendons du tourisme et de l'exportation d'une gamme restreinte de produits de la pêche; par ailleurs, les capitaux locaux dont nous disposons pour réaliser des investissements productifs sont limités. Aujourd'hui encore, l'économie des Maldives dépend étroitement de seulement deux secteurs (le tourisme et la pêche) d'où provient l'essentiel des recettes fiscales du pays, de ses recettes d'exportation, de l'emploi et de la croissance. En dépit de ces handicaps, au cours des vingt dernières années, les Maldives ont accompli des progrès remarquables sur la voie du développement économique et social. Pourtant, elles ont encore un long chemin à parcourir pour obtenir un développement durable et éliminer la pauvreté. À dire vrai, les 270 000 habitants des Maldives restent extrêmement vulnérables, pour des raisons d'environnement et de situation géographique, et la pauvreté est considérable, tant dans les atolls périphériques qu'à Malé, l'île capitale.

Aux Maldives, la pauvreté n'a pas les mêmes caractéristiques que dans de nombreux autres pays en développement, essentiellement parce qu'une proportion importante de la population est très sensible aux perturbations mondiales venues de l'extérieur, et que sa capacité à gérer efficacement les risques est limitée. Jusqu'à 42% des Maldiviens vivent avec moins de 15 rufiyaa par jour (1,17 USD), juste au-dessus du seuil international de pauvreté de 1 USD par jour, et 22% survivent avec 10 rufiyaa par jour (0,83 USD). Indépendamment du revenu, il existe, tant dans les perceptions que dans la réalité, de grandes disparités d'accès aux services sociaux, et autres. La répartition de la population, éparpillée sur 200 îles, dont 40% comptent moins de 500 habitants, entraîne un coût d'implantation des infrastructures exorbitant.

Aux Maldives, la pauvreté est multiple, et, pour affronter ce problème complexe, on ne peut se contenter d'une solution ou d'une stratégie unique. La croissance économique ne suffira pas à elle seule à éliminer la pauvreté, pas plus que le développement isolé de l'action sociale. C'est pourquoi les Maldives ont besoin d'une démarche qui définisse des priorités claires, tout en restant équilibrée et globale, afin de répondre aux enjeux multiples de la croissance et du développement.



Les petits États insulaires comme les Maldives ne sont pas seulement à la merci des catastrophes naturelles, comme les répercussions des changements climatiques sur un archipel de faible altitude, ils sont également vulnérables aux pressions de plus en plus fortes qu'exerce la mondialisation, qui creuse l'écart entre pays développés et pays en développement. La mondialisation et la libéralisation conjuguées ont nettement accru la volatilité des revenus, aux Maldives comme dans d'autres pays analogues.

Pour que notre pays réussisse à réduire la pauvreté, il est indispensable que la communauté internationale s'emploie à remédier à nos handicaps et nos faiblesses, et facilite notre intégration à l'économie régionale et mondiale. Nous avons besoin d'aide pour améliorer notre compétitivité, notre accès aux marchés, la diversification de notre économie et notre capacité à participer efficacement au commerce multilatéral, moyennant des dispositions et des mesures spécifiques.

Avant de passer la parole à l'orateur suivant, je souhaiterais exprimer notre gratitude au FIDA pour son aide et le rôle qu'il joue dans le développement du potentiel des Maldives dans le domaine économique et social. Les efforts qu'il a entrepris année après année pour améliorer la qualité de la vie des populations rurales grâce à des projets de développement ont eu un impact considérable. J'espère sincèrement que les Maldives et le FIDA pourront unir leurs efforts pour combattre la pauvreté, ce qui est notre vœu le plus cher.



Déclaration du Gouverneur pour le Royaume du Maroc

Monsieur le Président de séance,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de présenter, en mon nom propre et en celui de la délégation marocaine, nos sincères félicitations au Président et au Vice-Président de cette session du vingt-cinquième anniversaire.

Je tiens également à saisir l'occasion pour souligner le rôle éminent et efficace qu'ont joué M. Lennart Båge, Président du Fonds international de développement agricole, et son personnel et les remercier des efforts qu'ils ont déployés pour préparer cet anniversaire. Je ne saurais omettre de mentionner, à cette occasion, l'œuvre de tous les précédents présidents du Fonds et les remercier de tout ce qu'ils ont fait depuis plus d'un quart de siècle pour contribuer à atteindre les nobles objectifs du Fonds, à savoir, développer le monde rural, promouvoir la sécurité alimentaire, favoriser une prise de conscience chez les agriculteurs, et aider les petits agriculteurs.

La célébration de cet anniversaire nous fournit l'occasion d'évaluer l'œuvre accomplie par le FIDA depuis sa création, de rechercher une perspective stratégique clairement définie et d'élaborer un plan de travail cohérent pour le monde rural. Tout cela exige des solutions efficaces et durables qui contribuent à la réalisation de l'objectif du Millénaire consistant en une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. Tous les grands rassemblements, comme vous le savez, tels que le Sommet de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après ont souligné la nécessité de prendre des mesures adéquates pour relever le défi du Millénaire en mettant fin au fléau de la pauvreté.

À cet égard, le Royaume du Maroc a contribué directement au soutien du Programme spécial pour l'Afrique, annulé les dettes des pays africains les moins développés et supprimé les droits de douane frappant les importations de ces pays sur le marché marocain.

Le Maroc soutient en outre l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et met ses moyens au service de cette initiative en coopération avec ses frères africains et la société civile.

En ce qui concerne le Plan national d'action pour lutter contre la désertification, le Maroc collabore avec le Mécanisme mondial afin d'élaborer un projet visant à mobiliser les efforts internationaux pour créer un cadre d'exécution de ce plan, reposant sur la participation, et renforcer le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales. Ce cadre devrait également viser à établir des priorités pour les projets à intégrer dans les futurs plans de développement économique et social.

J'en profite pour mentionner l'excellente collaboration qu'entretiennent actuellement dans le domaine de l'environnement le Royaume du Maroc et le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) en vue de mettre en œuvre le projet national de développement durable dans les régions sèches.

À chacune de nos réunions nous adoptons des recommandations et des résolutions visant à augmenter les revenus des agriculteurs et à améliorer le sort des ruraux. Pourtant, confrontés comme nous le sommes à des problèmes ruraux croissants qui présentent une menace réelle pour la sécurité alimentaire, il nous incombe d'assumer les graves responsabilités de la recherche de solutions raisonnées qui nous permettent de nous attaquer vraiment aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.



Déclaration du Gouverneur par intérim pour les États-Unis d'Amérique

Monsieur le Président du FIDA,
Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs, honorables invités,

J'ai de nouveau le plaisir de représenter les États-Unis au Conseil des gouverneurs, à l'occasion particulière du vingt-cinquième anniversaire du FIDA. Nous nous réunissons également afin d'approuver l'accord relatif à la sixième Reconstitution (IFAD-VI), qui associe une augmentation des ressources et une réforme des orientations, afin de jeter les bases de l'efficacité du FIDA pour les années à venir. Le défi que nous avons à relever consiste à mettre en œuvre tous les aspects de ce nouvel accord, afin de contribuer à offrir aux plus pauvres des citoyens du monde les fruits d'un développement durable.

Les États-Unis ont apporté un soutien déterminé au FIDA tout au long de son histoire, témoignant ainsi de leur conviction que l'agriculture et le développement rural jouent un rôle primordial dans le combat contre la faim, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie des ruraux pauvres. Plus d'un milliard de personnes, – dont la plupart vivent dans des zones rurales – ont moins de un dollar par jour pour survivre. Au travers des objectifs de développement pour le Millénaire, la communauté internationale a relevé le défi extrêmement ambitieux de réduire de moitié, d'ici à 2015, ce nombre, et celui de la population qui souffre de la faim. Le FIDA est particulièrement bien placé pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, puisque, concentrant tous ses efforts sur la pauvreté rurale, il fait en sorte que ses projets se traduisent par une hausse de la productivité, de la croissance et du niveau de vie.

Nos efforts collectifs, dont l'accord relatif à la sixième reconstitution des ressources du FIDA est l'aboutissement, ont contribué à stabiliser l'assise financière de cette organisation et à rassembler les appuis que réclame la mise en œuvre de mesures destinées à renforcer son efficacité. Le niveau élevé des contributions annoncées en faveur de FIDA VI témoigne de l'appui que les donateurs entendent apporter au FIDA; la contribution de 45 millions de USD, en hausse de 50% par rapport à FIDA V annoncée par les États-Unis, traduit la fermeté de notre engagement en faveur de l'institution, de sa mission et de l'accord proprement dit. La réforme des orientations qu'il scelle témoigne de l'importance que nous attachons à la qualité de la performance, la rigueur des systèmes d'évaluation et l'obtention de résultats mesurables. Parmi ces mesures essentielles, mentionnons:

- mettre en place un mécanisme transparent d'affectation des ressources tenant compte du pays, des orientations et de la performance, afin d'allouer des ressources plus importantes à ceux qui disposent de la capacité à les utiliser efficacement;
- améliorer les dispositifs permettant de mesurer, tant individuellement que globalement, les résultats et l'impact des projets du FIDA, et de rendre compte de ces résultats à intervalle régulier;
- porter le programme de dons à 10% du programme de travail annuel total, aidant ainsi un plus grand nombre de pays à lutter contre la pauvreté sans alourdir le poids de leur dette;
- créer une structure d'évaluation indépendante, afin d'assurer la transmission directe au Conseil d'administration d'analyses objectives;
- conduire une évaluation externe complète avant la septième reconstitution; et enfin,
- mettre au point une stratégie en faveur du secteur privé dans le cadre des programmes du FIDA.

C'est à juste titre que nous pouvons nous sentir confortés par le consensus auquel nous sommes parvenus sur ces questions, mais nous ne pouvons nous complaire dans l'autosatisfaction. Dans les



mois à venir, nous devons travailler d'arrache pied à la mise en œuvre des réformes prévues. Notre réussite et celle du FIDA apporteront aux pauvres ruraux des avantages aussi directs que concrets.

En 25 ans, le FIDA a obtenu beaucoup. Ces réalisations doivent nous encourager à renouveler notre engagement à poursuivre dans la voie de la réussite. Le Président Lennart Båge, le Vice-Président Cyril Enweze et la nouvelle équipe de direction méritent nos félicitations pour le dévouement et le dynamisme dont ils ont fait preuve pour guider les pas de cette organisation. À l'avenir, nous sommes convaincus que, moyennant la poursuite de nos efforts, de notre engagement, et de notre contribution financière, le FIDA peut susciter l'obtention de résultats encore plus probants.

Allocution de l’Autorité arabe pour l’investissement et le développement agricoles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Pour commencer, permettez-moi de vous remercier de me donner l’occasion de prendre la parole devant le Conseil des gouverneurs à l’occasion de la session marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA.

Je tiens également à remercier et saluer M. Bâge, Président du FIDA, qui a eu l’amabilité de convier l’Autorité arabe pour l’investissement et le développement agricoles (AAAID) à participer à cette session anniversaire.

Le thème de la session: *Atteindre les objectifs de développement du Millénaire - Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté* est d’actualité, de même que les sujets qui seront abordés lors des quatre tables rondes, et tous revêtent une importance particulière dans la perspective d’une mobilisation accrue de la communauté internationale et du renforcement de son engagement; il s’agit en effet de réaliser les objectifs fixés par les responsables du monde entier réunis au Sommet du Millénaire en septembre 2000, à savoir diminuer de moitié la proportion d’êtres humains qui vivent dans l’extrême pauvreté, d’ici à l’année 2015.

Les objectifs définis lors du Sommet du Millénaire ont été réaffirmés et confirmés depuis lors à l’occasion de conférences et de sommets internationaux importants, à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement (réunie à Monterrey au Mexique, du 18 au 22 mars 2002) et le Sommet mondial de l’alimentation – cinq ans après (réuni en juin 2002), et la communauté internationale a adopté des mesures concrètes afin de mettre en œuvre les objectifs définis à l’occasion du Sommet du Millénaire.

L’AAAID s’est donnée pour mission de développer les ressources agricoles des pays qui en sont membres moyennant des investissements directs, afin de contribuer à l’autosuffisance alimentaire du monde arabe; ce faisant, elle espère améliorer les conditions de vie des populations rurales et, tout particulièrement, des plus pauvres d’entre elles, en privilégiant dans l’affectation des ressources financières les composantes de ses projets axées sur le développement.

Nous sommes disposés à collaborer étroitement avec le FIDA, à renforcer notre partenariat avec lui et à agir ensemble, dans le cadre de projets conjoints, afin de réduire la pauvreté qui sévit dans notre partie du monde et d’améliorer les conditions de vie des populations pauvres des zones rurales; nous sommes en effet conscients que la pauvreté chronique est la principale cause du désespoir des gens et de l’instabilité des sociétés.

Le Conseil des gouverneurs de l’AAAID, qui a célébré en 2002 son vingt-cinquième anniversaire, a adopté une nouvelle “Stratégie pour la période 2002-2012”. Celle-ci met en avant la nécessité d’adapter les objectifs de notre organisation aux nouvelles réalités de la mondialisation et de la libre circulation des biens, des services et des technologies de l’information; elle insiste également sur la nécessité de continuer à renforcer les aspects liés au développement de ses projets et programmes en faveur des ménages ruraux et des petits paysans, notamment les femmes.



La stratégie de l'AAAID pour la période 2002-2012 insiste également sur la nécessité de construire ses programmes et projets à venir sur les axes suivants:

- renforcer la capacité à proposer des prêts et des financements aux investisseurs privés du secteur agricole;
- intensifier la participation à des projets tendant à établir l'autosuffisance alimentaire dans le monde arabe; et enfin
- consolider le commerce des produits agricoles en améliorant la qualité et, du même coup, faciliter l'accès aux nouveaux marchés.

L'AAAID est favorable aux objectifs stratégiques définis dans le nouveau Cadre stratégique du FIDA pour la période 2002-2006, à savoir:

- renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations;
- améliorer l'accès des ruraux aux ressources naturelles productives et à la technologie; et
- élargir l'accès aux services financiers et aux marchés.

Comme je l'ai déjà dit, l'AAAID est prête à développer encore son partenariat avec le FIDA, à l'intensifier et à participer activement à la mise en œuvre de la stratégie du Fonds en matière de réduction de la pauvreté.

Une action conjointe est également envisageable dans le combat contre la désertification et la dégradation des terres, dans le cadre d'une coopération avec le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies pour combattre la désertification et le Centre international de recherche agricole dans les zones arides.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous pensons que la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire en œuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté est une mission qui doit rassembler la communauté internationale tout entière et mérite le soutien sans failles des États membres, des organisations internationales, des organismes de financement, du secteur privé et des ONG, et, bien entendu, l'engagement sans réserve et le soutien des populations pauvres des zones rurales des pays en développement.

À ce propos, permettez-moi de citer la déclaration de M. Bâge, Président du FIDA, prononcée à l'occasion de l'Atelier régional sur la réduction de la pauvreté et le développement agricole en Afrique orientale et en Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Dar-es-Salaam (23 mai 2002): "... l'assistance d'un pays ou de la communauté internationale, quel que soit son volume, ne parviendra pas à améliorer radicalement la situation des zones rurales si cette transformation ne s'appuie pas sur les aspirations des populations rurales, leurs atouts et leurs activités – si les pauvres ne s'approprient pas le processus de changement. Nous ne pouvons faire le développement à leur place. Nous sommes à même de fournir aide et assistance, et c'est notre devoir de le faire."

DÉCLARATIONS ET ALLOCUTIONS SPÉCIALES



M. Carlo Azeglio Ciampi,
Président de la République italienne



M. Kofi Annan,
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



Son Éminence le cardinal Angelo Sodano,
Secrétaire d'État du Saint-Siège



M. Lennart Båge,
Président du FIDA



M. Jacques Diouf,
Directeur général de la FAO



M. James T. Morris,
Directeur exécutif du PAM



M. Bungaran Saragih,
Ministre de l'agriculture de la République d'Indonésie
et Président du Conseil des gouverneurs

CHAPITRE 4

DÉCLARATIONS ET ALLOCUTIONS SPÉCIALES

**Allocution de bienvenue prononcée par le Président du FIDA,
M. Lennart Båge,
à l'occasion de la visite de
M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne,
M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, et
Son Éminence le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège**

Monsieur le Président,

C'est un réel honneur et un vrai privilège pour moi que d'accueillir Votre Excellence à la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA.

Au nom de l'ensemble des membres du FIDA, permettez-moi de vous exprimer notre profonde gratitude pour avoir accepté notre invitation à ouvrir la présente session. Ce Conseil des gouverneurs commémore 25 ans d'activités du FIDA au service des populations rurales pauvres, et, parallèlement, 25 ans d'une collaboration de plus en plus étroite avec votre pays. Votre présence parmi nous aujourd'hui rappelle le soutien que l'Italie accorde de longue date au FIDA.

Depuis la naissance des Nations Unies, voici plus de 50 ans, l'Italie joue un rôle de premier plan dans le renforcement de la coopération internationale en faveur du développement, le règlement des conflits et la construction de la paix. Votre pays reconnaît l'importance de l'agriculture et du développement rural à cet égard, et le rôle que vous exercez en qualité de pays d'accueil des trois agences des Nations Unies concernées est primordial pour renforcer la coopération dans ce domaine essentiel. Votre longue expérience des questions économiques, votre engagement en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté donnent plus de prix encore à votre présence parmi nous aujourd'hui, et nous attendons votre déclaration avec intérêt.

Monsieur le Secrétaire général,

Pour l'heure, le monde est confronté à des enjeux majeurs, des enjeux qui engagent la guerre ou la paix. Tous ici sommes conscients de la charge que vous portez et des responsabilités que vous assumez en cette période difficile. Nous vous sommes d'autant plus reconnaissants d'avoir pu être présent aujourd'hui parmi nous.

Votre présence souligne que, au moment même où nous sommes confrontés à l'urgence de la famine et des conflits, nous ne devons pas oublier les facteurs structurels sous-jacents. Le système des Nations Unies s'efforce, sous votre direction, de répondre aux situations de crise et de régler les conflits, mais parallèlement il accorde autant d'attention à la lutte contre la pauvreté, le dénuement, l'insécurité et l'exclusion, qui alimentent si souvent ces conflits. Le Sommet du Millénaire, qui s'est déroulé sous votre mandat et auquel vous avez tant contribué, a exprimé sans ambiguïté la détermination de la communauté internationale à éliminer la faim et la pauvreté.

Le FIDA est fier de la place qu'il occupe au sein de la famille des Nations Unies, et nous saluons les efforts que vous avez entrepris pour renforcer le système et le faire fonctionner en privilégiant l'efficacité et la collaboration entre les acteurs.



Je suis également très heureux d'accueillir chaleureusement Son Éminence le cardinal Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège, qui nous transmettra aujourd'hui le message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II. Le Saint-Siège prodigue sans relâche ses encouragements au Fonds et fait en sorte que notre proximité ne soit pas uniquement géographique, mais soit celle du partage des idéaux et des buts inhérents à la dignité humaine.

C'est toujours un grand plaisir que de compter parmi nous nos grands amis M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et M. Jim Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM). Leur présence à l'occasion de cette session anniversaire symbolise la force et l'étroitesse de la collaboration entre la FAO, le PAM et le FIDA. Les objectifs de développement pour le Millénaire, qui consistent à éliminer la pauvreté et la faim, nous donnent l'occasion d'intensifier encore cette collaboration.

Permettez-moi enfin, en guise de conclusion, de renouveler à chacun d'entre vous les remerciements des gouverneurs du Fonds de leur faire aujourd'hui l'honneur de votre présence. Nous attendons vos déclarations avec un grand intérêt.



**Allocution inaugurale prononcée par M. Carlo Azeglio Ciampi,
Président de la République italienne**

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs,
Monsieur le Président du Fonds international de développement agricole,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur d'inaugurer la présente session du Conseil des gouverneurs qui commémore le vingt-cinquième anniversaire du FIDA, en présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de Son Éminence le Secrétaire d'État du Saint-Siège et je tiens à présenter à cette éminente assemblée mes cordiales salutations et à vous dire que je m'associe de tout cœur à la cause que vous défendez et vous encourage dans les travaux que vous menez ici. Vos conclusions auront une influence décisive sur les conditions de vie et la dignité de centaines de millions d'êtres humains.

Au cours des 20 dernières années, la population mondiale a augmenté de plus d'un milliard et demi d'habitants. En termes généraux, la population de la planète s'est accrue et le nombre de ceux qui vivent sous le seuil minimum de subsistance a reculé.

De nombreuses régions et populations de notre planète connaissent pourtant la faim et la pauvreté, qui ne peuvent être éliminées que si la croissance est déclenchée sur place. Dans les pays industrialisés, le fléau de la pauvreté et le retard des régions rurales n'ont disparu que lorsque les campagnes ont commencé à produire avec profit, à générer des revenus, à commercer et à retenir la population rurale au village en lui permettant d'y élever son niveau de vie et d'y trouver de meilleurs services de santé et d'éducation.

Le FIDA a été créé pour combattre la pauvreté rurale dans le monde en développement. Pendant 25 ans, le Fonds s'en est tenu fermement à cet objectif, particulièrement en aidant les populations les plus démunies et en s'attelant au travail de relèvement consécutif aux guerres; il a réduit la vulnérabilité des communautés qui vivaient de la terre et il a amélioré le statut de la femme.

Les conférences internationales tenues ces deux dernières années, du G8 de Gênes à Doha, à Monterrey, au Sommet mondial de l'alimentation à Rome et à Johannesburg, ont suscité un soutien et un sentiment d'urgence et ont produit des résultats encourageants. Elles ont conduit à une augmentation substantielle de l'aide publique au développement après une décennie de régression. C'est un premier pas dans la bonne direction, mais il ne suffit pas d'accroître le financement. Ce qu'il faut trouver, c'est comment faire davantage, plus rapidement et avec plus d'efficacité.

L'encre est encore humide sur la Déclaration du Millénaire à laquelle nous avons tous souscrit solennellement afin d'éliminer les maux qui affligent l'humanité avec leurs effets dévastateurs comme la pauvreté, la faim, la mortalité infantile et la pandémie du sida.

Près de trois ans plus tard, le moment est venu de dresser le bilan.

Nous progressons, mais lentement.

À ce rythme, nous n'atteindrons pas l'objectif de 2015 que nous nous sommes fixé: faire sortir des affres de la faim la moitié au moins de ceux qui en souffrent actuellement. Il convient maintenant de mettre en mouvement les processus de production et les cercles vertueux avec toute la diligence nécessaire pour qu'ils portent leurs fruits avant l'échéance que nous leur avons fixée. Compte tenu du



temps qu'il faudra pour créer le potentiel de croissance matérielle, humaine et financière requis dans d'aussi nombreuses régions du monde, 2015 est tout proche.

Un même fil conducteur relie tous les objectifs de la Déclaration du Millénaire et se ramène à trois impératifs: éducation, santé et sécurité alimentaire. En améliorant simultanément les capacités de production, en augmentant les ressources humaines dotées d'une bonne formation et en élevant les niveaux de vie dans les campagnes, le FIDA a été un précurseur de la stratégie énoncée dans la Déclaration du Millénaire.

Le fossé de plus en plus large entre le Nord et le Sud change radicalement l'environnement international actuel: il est le terreau d'où sortent les crises contemporaines les plus aiguës et qui les nourrit. Il n'y a aujourd'hui aucun problème politique, économique ou environnemental majeur dans la sphère internationale qui ne soit lié à l'immense inquiétude des peuples du Sud de la planète. La sécurité et la stabilité internationales fondées sur l'inégalité sont fragiles. Il leur faut un Sud qui soit capable de trouver le chemin du progrès, de prendre sa destinée en main et un Nord entièrement résolu à le soutenir dans cette voie. Il leur faut, en premier lieu, une Afrique qui soit intégrée au système des échanges mondiaux et qui participe au progrès de la démocratie et des droits de l'homme. Il faut une agriculture qui offre la prospérité, l'éducation et des niveaux de vie décents, et non pas seulement la subsistance, à tous les peuples qui vivent en milieu rural tout en continuant à souffrir de la faim.

Il est moralement inacceptable qu'un cinquième de l'humanité vive dans l'extrême pauvreté et c'est une menace pour nous tous.

La pauvreté affligeante de nombreuses communautés, la marginalisation de vastes continents, l'impossibilité pour des régions entières de progresser sont incompatibles avec un dialogue entre nations et cultures et avec l'intégration économique et financière. Elles créent des frictions destructrices contre la libre circulation des biens et des capitaux et exercent une pression à l'émigration que les frontières nationales ne sauraient contenir.

Un demi-siècle après la "Guerre froide" entre l'Est et l'Ouest, nous ne voulons pas voir un énorme écart se creuser entre le Nord et le Sud de la planète au vingt et unième siècle. Le développement des pays pauvres est devenu la priorité absolue des pays développés qui ont une vision à long terme.

Pour l'Italie et l'Europe, le Sud est un partenaire irremplaçable dans les organisations multilatérales et dans les relations directes avec les États et les organisations régionales.

Les nombreux défis imposés à la communauté internationale et les graves menaces dirigées contre la sécurité et la stabilité doivent être traités sans hésitation et sans clémence à l'égard de ceux qui se placent en dehors du règne de la loi, mais nous ne pourrons jamais tarir les sources d'instabilité qui prolifèrent autour de nous si nous ne faisons rien pour promouvoir le progrès économique et social des peuples.

Le Fonds international de développement agricole joue à cet égard un rôle essentiel et central. Il jouit de la confiance totale de l'Italie, qui comprend bien son rôle spécifique et éminent. Il est unanimement reconnu que le développement rural et le recul de la malnutrition sont une composante essentielle et urgente du développement et de l'élimination de la pauvreté.

Les consultations pour la sixième reconstitution ont été facilitées par le Sommet mondial de l'alimentation de juin dernier. Relever d'un cinquième le capital du FIDA est un objectif réaliste. L'Italie y contribuera, restant à l'avant-plan des principaux pays donateurs.



Par votre travail, vous pouvez apporter une réponse tangible aux attentes d'un très grand nombre d'hommes et de femmes dans le monde. Plus de 800 millions d'habitants, plus des deux tiers des pauvres du monde, vivent à la campagne, où la pauvreté et la marginalisation vont en s'accroissant.

Par de petits et moyens crédits, en particulier par des prêts aux ménages et aux communautés locales étroitement associés à la vie rurale, on jette les fondements d'un développement durable dont l'agriculture est le moteur.

L'Italie a été l'un des premiers pays à encourager et appliquer, même officiellement, des mesures de rééchelonnement de la dette en faveur des pays en développement. Je voudrais aussi rappeler que l'Italie a apporté des contributions supplémentaires au FIDA pour qu'il puisse alléger le fardeau de la dette des pays au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

L'Italie continuera de renforcer sa coopération avec le FIDA non seulement par ses contributions au budget ordinaire, mais aussi par des contributions volontaires en faveur de projets précis.

Je tiens à saluer, avec admiration et amitié, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan. Vous êtes toujours le bienvenu en Italie. Par votre présence ici aujourd'hui, vous nous rappelez que le mandat et le travail du FIDA s'inscrivent dans la construction d'une société internationale fondée sur le règne de la loi et la solidarité.

Dans la longue marche vers les objectifs du Millénaire, le FIDA œuvre dans un système auquel la communauté internationale tout entière s'identifie et qui représente l'un des acquis de la civilisation: l'Organisation des Nations Unies, aidée de son réseau d'institutions financières et d'organisations régionales.

La fondation de l'ONU procède d'un grand discernement né de la deuxième guerre mondiale. Nous sommes conscients de tout ce que l'humanité doit à la sagesse et à la vision d'avenir de ceux qui l'ont conçue à l'origine et aux signataires de la Charte de San Francisco.

Le système fonctionne bien. Certes, il est toujours possible de l'améliorer et ses opérations sont forcément compliquées par la diversité des vues exprimées par ses 191 pays membres.

La division entre le Nord et le Sud, les menaces mondiales qui pèsent sur la sécurité et la sauvegarde de l'écosystème obligent l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle central et réfléchi dans l'accomplissement du mandat que lui a confié sa Charte.

Personne ne peut ignorer les graves dangers auxquels nos nations sont exposées à la suite des nouvelles menaces que sont le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil de sécurité a un rôle unique et irremplaçable à jouer dans la solution des crises internationales.

Les jeunes générations n'ont jamais connu un monde sans les Nations Unies. Ceux qui l'ont connu se félicitent de l'énorme progrès que l'humanité a fait. Si nous ne gardons pas foi en un système multilatéral et ne sommes pas résolus à faire en sorte qu'il puisse s'acquitter entièrement de sa mission, sa survie n'est pas garantie. L'ONU parle au nom de chacun d'entre nous. C'est à nous qu'il incombe de la mettre en mesure de remplir les hautes responsabilités que nous, ses États membres, lui avons confiées de plein gré.



L'Italie en est pleinement consciente. Rome, la capitale de deux États, est aussi une capitale des Nations Unies.

Nous, Italiens, sommes fiers d'avoir à Rome le siège du pôle alimentaire des Nations Unies qui trace la voie vers les objectifs du Millénaire dans son combat pour éliminer de notre planète la faim, la pauvreté et la misère, qui sont incompatibles avec la dignité de l'être humain.

Le FIDA a pour mission d'apporter une contribution concrète et novatrice à cette entreprise commune et la présente réunion en est l'illustration. J'invite instamment les membres du Conseil ici présents à n'épargner aucun effort pour nous rapprocher de cet objectif et à s'y employer sans relâche.



**Allocution inaugurale prononcée par M. Kofi Annan,
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Nous nous réunissons à un moment d'incertitude et d'anxiété pour le monde entier. L'éventualité d'une guerre en Iraq préoccupe gravement toute la famille des Nations Unies, comme elle préoccupe j'en suis sûr chacune et chacun d'entre nous ici aujourd'hui.

Pourtant, la crise ne doit pas affaiblir notre détermination à poursuivre les grandes actions des Nations Unies et notre volonté d'œuvrer pour libérer le monde de la peur et du dénuement et pour protéger les ressources de notre planète.

Je suis donc particulièrement heureux que nous soyons ensemble aujourd'hui à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire du Fonds international de développement agricole. Le FIDA, né dans les années 1970 dans un contexte de graves pénuries alimentaires et de risques de famine, a été créé à des fins qui sont au cœur de la mission de l'ONU: contribuer à augmenter la production alimentaire afin de combattre la faim et la pauvreté.

La création du FIDA a inauguré un nouveau type de partenariat - entre pays de l'OPEP et pays industrialisés, entre pays en développement et pays développés - un partenariat fondé sur la contribution financière substantielle de chaque groupe à l'institution. Elle a représenté l'un des premiers exemples de coalition mondiale dépassant les différences géographiques et idéologiques au service d'un objectif commun: éliminer la pauvreté et la faim.

Le partenariat continue d'être la clé de la réussite du FIDA. Les programmes du Fonds sont élaborés en concertation avec les pays hôtes ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, qui leur apportent des appuis substantiels. L'impact montre à quel point cette collaboration avec toutes les autres parties prenantes peut renforcer l'efficacité des organisations internationales.

En se focalisant spécifiquement sur les zones rurales, le FIDA a fait clairement reculer la pauvreté et la faim. Ses programmes à l'échelon communautaire répondent aux besoins identifiés par les ruraux pauvres eux-mêmes. Ils aident les petits exploitants, les éleveurs pauvres, les paysans sans terres et, surtout, les femmes rurales, à avoir accès aux outils nécessaires pour mener le combat contre la pauvreté et la faim.

Cette mission va au-delà de l'atténuation des crises alimentaires à court terme. Nous devons continuer à nous attaquer aux facteurs à l'origine de la persistance de la vulnérabilité et de la récurrence des famines.

Ce qui veut dire poursuivre les changements structureux engagés dans les zones rurales afin d'autonomiser les pauvres et d'accroître leur résilience.

Ce qui veut dire s'assurer que l'investissement dans le progrès social s'accompagne d'investissements et de politiques qui augmentent la productivité rurale.

Ce qui veut dire se préoccuper de l'impact du VIH/sida sur les communautés rurales, particulièrement en Afrique. À cause du sida, les savoir-faire agricoles se perdent, les efforts de développement agricole déclinent, les modes de vie ruraux se désintègrent, la capacité à travailler les terres diminue, les revenus des ménages baissent tandis que le coût des soins aux malades augmente de manière exponentielle.



En période de famine, le sida prive les pays de leurs capacités de résistance en raison de l'affaiblissement des mécanismes collectifs de riposte – en particulier les solutions de survie mises en œuvre par les femmes.

Autrement dit, nous devons penser l'aide alimentaire et les nouvelles approches de l'agriculture dans la perspective du traitement et de la prévention du VIH/sida. Cela implique la mise au point de nouvelles techniques agricoles adaptées à une main-d'œuvre amoindrie.

Ce qui signifie qu'il faut inverser le déclin de l'aide publique au développement et des autres aides au développement rural et à l'agriculture. Je me félicite de l'heureuse conclusion des négociations de la sixième reconstitution des ressources du FIDA. J'y vois le signe encourageant que les pays donateurs tiennent les engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement l'année dernière.

Les dirigeants mondiaux se sont engagés dans la Déclaration du Millénaire à faire de l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim l'une de leurs priorités absolues. Ils se sont fixés comme premier jalon de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté extrême et celle des personnes qui souffrent de la faim.

Nous ne pourrions atteindre ces objectifs que si nous gardons à l'esprit le fait que les trois quarts des pauvres de notre planète vivent encore dans des zones rurales et qu'ils tirent leur subsistance de l'agriculture et d'autres activités rurales.

Nous devons prendre en compte le fait que l'avancée rapide de la mondialisation et de la libéralisation dans les pays représentent actuellement pour eux davantage un risque qu'une chance. Nous devons œuvrer ensemble pour les aider à s'adapter à la qualité et aux normes requises tout en veillant à ce que les politiques commerciales et les régimes des droits de propriété intellectuelle accordent aux producteurs pauvres une place viable dans le nouveau système.

Il faudra pour cela agir avec détermination dans le cadre du nouveau cycle de négociations commerciales ainsi que dans les concertations élargies. Je suis heureux de constater que l'ONU travaille plus que jamais en étroite association avec l'OMC et les institutions de Bretton Woods à cette fin.

Et nous devons préparer la révolution verte de l'agriculture africaine afin que l'Afrique parvienne à l'autosuffisance conquise ailleurs dans le monde.

De Doha à Monterrey et à Johannesburg, la corrélation des grandes priorités du développement avec les questions de développement rural a été reconnue. Elle sera traitée de manière encore plus approfondie lors du prochain débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies.

Reste maintenant à traduire cette prise de conscience en progrès tangibles. J'attends beaucoup à cet égard de la coopération étroite et substantielle entre toutes les entités des Nations Unies qui s'occupent de développement rural.

Permettez-moi de féliciter le FIDA pour les efforts constants qu'il déploie, sous la conduite avisée du Président Lennart Båge, pour assurer la focalisation et la souplesse de ses opérations.

Je suis convaincu qu'à cette session du vingt-cinquième anniversaire, le Conseil des gouverneurs définira des moyens pour nous aider à aller de l'avant dans notre mission commune. Je forme tous mes vœux de succès pour vos délibérations et vous félicite pour ces 25 années de partenariat dynamique avec les ruraux pauvres.



**Message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II
prononcé en son nom par Son Éminence le cardinal Angelo Sodano,
Secrétaire d'État du Saint-Siège**

Je voudrais tout d'abord remercier le Président du FIDA, M. Lennart Båge, de son aimable invitation à participer à la commémoration du vingt-cinquième anniversaire du Fonds international de développement agricole.

J'ai demandé au cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège, de transmettre mes remerciements et mes réflexions en cette occasion solennelle qui réunit à Rome des représentants de nombreux gouvernements et organisations internationales.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes salutations distinguées au Président de la République italienne, M. Carlo Azeglio Ciampi, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan; et aux hauts fonctionnaires des autres institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome. Une rencontre aussi honorée et éminente témoigne d'un engagement partagé à formuler des stratégies aptes à nous rapprocher de notre objectif qui est de libérer tous les hommes des fléaux de la faim et de la malnutrition.

Dans cet effort, le FIDA joue un rôle spécial dans la mesure où son mandat définit et guide explicitement le sens de son action en lui confiant la tâche spécifique d'acheminer des ressources financières aux "plus pauvres parmi les pauvres" à l'appui du développement agricole dans les pays à déficit alimentaire (Accord portant création du FIDA). De fait, parmi les institutions du système des Nations Unies, le FIDA a la conscience aiguë que le défi que pose l'élimination de la faim et de la malnutrition exige des programmes efficaces propres à diffuser et à reproduire les techniques agricoles, tout en distribuant les ressources financières disponibles.

Nul doute que la solidarité du FIDA et son engagement à éliminer la pauvreté rurale ont ajouté une dimension particulière à l'effort déployé pour parvenir à la sécurité alimentaire, en ne se bornant pas à assurer la disponibilité de produits alimentaires essentiels destinés à la consommation mais en renforçant et en développant une vaste gamme de ressources, spécialement parmi les communautés et les producteurs ruraux. De ce point de vue, la sécurité alimentaire peut être la garantie nécessaire du respect du droit de tous à vivre une vie libérée de la faim.

Une telle démarche positive s'impose particulièrement en ce moment même où différentes régions de notre planète restent exposées au risque nutritionnel et suscitent une grave inquiétude. L'hiatus existant entre les possibilités d'action et la volonté d'entreprendre des actions spécifiques menace la survie même de millions de personnes dans un monde marqué par un développement et un progrès sans précédent et par la conscience de l'existence de ressources disponibles à l'échelle mondiale.

Alors que nous nous réunissons pour saluer les progrès accomplis jusqu'ici et nous en féliciter, il ne faut pas perdre de vue les raisons qui ont poussé la communauté internationale à créer en 1974 le Fonds comme un moyen spécifique de transformer les travailleurs agricoles en agents responsables de leur propre production et de leurs propres progrès, comme l'a déclaré mon prédécesseur le pape Paul VI (dans le discours qu'il a prononcé à la Conférence mondiale sur l'alimentation le 9 novembre 1974), et, ce faisant, il a exprimé son soutien à la création du Fonds international de développement agricole.



À cet égard, nos pensées se tournent immédiatement vers les victimes des conflits et des graves violations des droits fondamentaux, vers la situation lamentable des réfugiés et des personnes déplacées, et vers tous ceux qui souffrent de la maladie et des épidémies. De telles circonstances ne représentent pas seulement une menace pour la coexistence pacifique des individus et des communautés, mais exposent la vie humaine à un danger grave et ont des répercussions évidentes sur la sécurité alimentaire et, de façon plus générale, sur la qualité de la vie en milieu rural.

Placées dans le contexte des questions que nous allons examiner à cette réunion, ces situations et ces circonstances soulignent le rôle central de l'individu et de ses besoins fondamentaux comme base de l'action internationale immédiate.

Un examen plus attentif du phénomène qui définit le panorama international actuel nous révèle tout d'abord un contraste créé par les intérêts particuliers, un désir de prévaloir qui conduit à l'abandon des négociations et un mouvement vers l'isolation, ce qui empêche les activités de coopération de répondre effectivement aux besoins. N'oublions pas non plus la triste résignation qui semble avoir éteint le désir de vivre de populations entières que la faim et la malnutrition ont rejetées aux marges de la communauté des nations, les reléguant à vivre dans des conditions incompatibles avec le respect de la dignité humaine.

Les réponses attendues du Fonds international de développement agricole, bien qu'elles concernent le secteur agricole et alimentaire, s'insèrent dans la stratégie beaucoup plus large de réduction de la pauvreté et vont de pair avec la conviction que son objectif donnera de l'espoir à des millions de personnes qui vivent dans l'incertitude quant à leurs perspectives de survie.

Par ce message, je souhaite réitérer l'intérêt du Saint-Siège pour l'action internationale multilatérale en tant que facteur de plus en plus décisif de l'établissement et de la sauvegarde de la paix, chose que le monde désire le plus ardemment en ce moment.

Au FIDA en particulier, j'adresse des paroles d'encouragement pour qu'il persévère dans son travail visant à éliminer la pauvreté et la faim, et j'exhorte tous les hommes où qu'ils soient à surmonter tous les obstacles dressés par les intérêts particuliers, les barrières et les égoïsmes de tout genre.

La célébration de cet anniversaire du FIDA nous offre l'occasion de réaffirmer notre engagement et de le traduire en actions concrètes, ainsi que la possibilité pour chacun d'entre nous d'assumer la responsabilité non seulement de choses mais encore de personnes, notamment notre prochain, qui réclame son pain quotidien.

Que Dieu tout-puissant accorde sa généreuse bénédiction au Fonds international de développement agricole et à tous ceux qui sont ici présents aujourd'hui et à votre travail pour une aussi noble cause humaine.

**Discours de remerciement prononcé par le Gouverneur par
intérim pour la République de l'Équateur
au nom des États membres du FIDA
pour les discours d'ouverture
de MM. Carlo Azeglio Ciampi,
Président de la République italienne,
Kofi Annan,
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
et pour le message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II
délivré par Son Éminence le cardinal Angelo Sodano,
Secrétaire d'État du Saint-Siège**

Excellences, j'ai l'honneur de vous remercier, au nom des États membres du FIDA, d'être venus ici aujourd'hui pour inaugurer la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA.

Les discours que vous avez prononcés ont déjà assuré le succès de cette session. Vos paroles d'encouragement et de motivation montrent clairement l'importance que vous attribuez aux efforts déployés pour libérer le monde de la faim et atteindre les objectifs de développement du Millénaire dont nous, Gouverneurs du FIDA, débattons au cours de la présente session. Le FIDA s'est imposé comme une des premières institutions internationales au sein de la communauté d'aide au développement et cette position de plus en plus importante est largement redevable au soutien qu'il reçoit de grands dirigeants comme vous-mêmes.

Permettez-moi, M. le Président de la République italienne, d'exprimer notre sincère gratitude à vous-même et au peuple italien, en qui nous avons toujours trouvé nos alliés les plus sûrs. Les paroles que vous avez prononcées ont témoigné une fois de plus du fait que, sous votre direction inlassable, l'Italie se tient à l'avant-garde de la lutte menée pour libérer le monde de la faim et de la pauvreté, qui touchent plus de 1,2 milliard de personnes, notamment des millions de femmes rurales et de membres des communautés indigènes. Votre appel en faveur d'un engagement renouvelé du Nord et du Sud à partager les fruits du développement montre la voie dans laquelle nous voulons nous aussi nous engager.

M. le Secrétaire général de l'ONU, le FIDA a établi la solide position qu'il occupe actuellement au sein de la communauté internationale sous la gouverne de grands dirigeants tels que vous-même, qui veillent à ce que le système multilatéral conserve toute sa force, sauvegardent la paix et favorisent l'élargissement de la famille des Nations Unies, à laquelle, comme l'a indiqué le Président Båge, le FIDA est fier d'appartenir. Vous entendre dire que vous partagez cette fierté a été un moment très émouvant. L'insistance avec laquelle vous préconisez un partenariat entre les acteurs publics, les agents privés et la société civile, y compris les organisations de ruraux pauvres, pour éliminer la pauvreté et la faim fait écho à notre propre conviction profonde.

Nous sommes profondément reconnaissants à Votre Éminence de nous avoir apporté le message édifiant de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II. Nous vous demandons respectueusement de transmettre nos remerciements à Sa Sainteté. L'adhésion du Saint-Siège aux objectifs et aux buts que nous partageons, nous qui plaidons la cause de meilleures conditions de vie pour nos frères et nos sœurs des zones rurales est, sans conteste, une source d'inspiration.

Veuillez accepter, Excellences, l'expression respectueuse de notre gratitude de nous avoir honorés, nous et notre organisation, de votre présence ici aujourd'hui.



**Déclaration du Directeur général
de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,
M. Jacques Diouf**

Monsieur Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne,
Monsieur le Président du Conseil d'administration du FIDA,
Son Éminence le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège,
Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Monsieur Lennart Båge, Président du Fonds international de développement agricole,
Monsieur James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial,
Monsieur Walter Veltroni, Maire de Rome,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'assister aujourd'hui à cette session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole qui fera date dans son histoire. J'estime que c'est pour moi un honneur de me joindre à vous pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire d'un organisme proche et d'un voisin apprécié au sein du système des Nations Unies. C'est aussi une très bonne occasion de reconnaître l'immense contribution apportée par le FIDA au cours des 25 dernières années à la défense de la cause des pauvres. Je tiens à féliciter le personnel de cet organisme de ce qu'il a réalisé pendant cette période ainsi que de son dévouement et de son engagement.

En 1974, les participants à la Conférence mondiale de l'alimentation ont reconnu que la croissance économique ne saurait à elle seule éliminer la pauvreté et donner à tous la sécurité alimentaire. Ils ont aussi souligné que de nombreux groupes vulnérables restaient à la traîne, en particulier ceux des régions rurales. Fondé en grande partie en réponse à cette constatation, le FIDA a reçu pour mandat de centrer les ressources d'investissement sur les ruraux pauvres. Au cours du dernier quart de siècle, il a forgé et affiné une vision nouvelle et novatrice des investissements ruraux. Il a démontré que les pauvres et les très pauvres jouaient un rôle essentiel, non seulement en tant que bénéficiaires de l'aide, mais aussi en tant qu'acteurs clés du développement économique et social. Si cette conclusion peut sembler aller de soi aujourd'hui, c'est à l'action du FIDA qu'on le doit. Ce qui a été particulièrement important, je crois, c'est que le FIDA était disposé à explorer de nouvelles voies dans la réduction de la pauvreté et à en faire l'essai, et il était remarquablement bien équipé pour le faire grâce à sa taille et sa souplesse.

La nécessité de donner aux populations pauvres du monde en développement le moyen de participer activement à une croissance économique durable et équitable est plus importante que jamais. De grands progrès ont été faits ces 25 dernières années, mais les conflits, les catastrophes naturelles et les changements rapides intervenant sur les marchés mondiaux ont renforcé énormément les difficultés que doivent vaincre les pauvres pour survivre. Il s'impose donc plus que jamais d'apporter un soutien technique et financier à de nombreuses régions du monde en développement.

Bien qu'il soit d'importance vitale de résoudre ces crises immédiates, elles ne devraient pas nous détourner de notre objectif ultime qui est d'atteindre les objectifs fondamentaux de réduction de la faim et de la pauvreté esquissés lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 et précisés dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies. Faire reculer la faim et la pauvreté par une meilleure sécurité alimentaire et par une croissance économique qui bénéficierait véritablement aux pauvres sera notre meilleure garantie contre la résurgence de ces crises à l'avenir.

En dépit du nombre élevé d'initiatives visant à réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici 2015, comme le Programme spécial pour la sécurité alimentaire, l'Initiative pour la réduction de la



dette des pays pauvres très endettés et la Stratégie et le programme de réduction de la dette, les progrès ont, dans l'ensemble, été d'une lenteur désespérante jusqu'ici.

Au rythme actuel de réduction du nombre d'habitants souffrant de sous-nutrition, qui est aujourd'hui de 2,5 millions par an, l'objectif de 2015 ne sera atteint qu'en 2150. Ces souffrances humaines auront d'énormes conséquences et les coûts d'opportunité pour l'économie globale seront immenses, puisque l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation en 1996 se traduirait par un gain de 120 milliards de USD par an s'il était atteint.

Pour donner un nouvel élan à la lutte contre la faim et la pauvreté, deux éléments sont essentiels. Nous devons œuvrer de concert pour réaffirmer et renforcer la volonté politique de la communauté mondiale de faire reculer la faim et la pauvreté. Nous devons aussi orienter des investissements supplémentaires d'un montant suffisant vers le secteur rural. Dans ces deux domaines, le FIDA et la FAO, souvent en collaboration avec le PAM, jouent déjà un rôle majeur et continueront de le faire.

En ce qui concerne le renforcement de la volonté politique d'atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et les objectifs de développement du Millénaire exprimée par la communauté internationale, je suis heureux de souligner la collaboration conjointe et étroite des trois organismes basés à Rome à des événements aussi importants que la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial de l'alimentation: Cinq ans après. D'autres travaux, comme notre collaboration au sein de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, et avec le système des Nations Unies au sujet du développement rural et de la sécurité alimentaire, montrent, eux aussi, qu'une coopération s'est établie dans un grand nombre de domaines entre les organismes basés à Rome, laquelle est décrite dans une publication commune intitulée "Travailler ensemble".

Je suis particulièrement heureux que le FIDA et le PAM se soient joints à la FAO pour soutenir l'Alliance internationale contre la faim, qui a reçu l'approbation unanime des pays participant au Sommet mondial de l'alimentation: Cinq ans après, tenu en juin 2002. Cette alliance vise à mobiliser la volonté politique, les connaissances techniques et les ressources financières à l'appui de la réduction de la pauvreté que poursuit la communauté internationale.

Je tiens à répéter que la FAO attache un très grand prix au travail du FIDA et à la collaboration étroite qui unit de longue date les organismes basés à Rome dans leur lutte continue pour faire reculer la faim et la pauvreté. Outre nos efforts complémentaires déployés à Rome sur les plans politiques et techniques, le travail mené de concert sur le terrain a permis d'atteindre environ neuf millions d'habitants au cours des trois dernières années, avec 75 initiatives conjointes rien que du FIDA et de la FAO. Je suis certain que cette coopération se développera encore dans les années à venir puisque la lutte contre la pauvreté rurale s'intensifie et je me réjouis à la perspective de voir le FIDA jouer un rôle de plus en plus important au cours des 25 prochaines années.



**Déclaration du Directeur exécutif du
Programme alimentaire mondial,
M. James T. Morris**

Monsieur le Président Ciampi,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Maire Veltroni,
Monsieur le Directeur Général Diouf,
Monsieur le Président Båge,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des gouverneurs,

Monsieur le Président Ciampi, vous avez été avec vos compatriotes un hôte généreux et accueillant pour les organisations des Nations Unies qui s'occupent d'alimentation et ont leur siège à Rome. Monsieur le Secrétaire général, votre présence est pour nous tous un cadeau extraordinaire. Monseigneur Sodano, mes proches et bons collègues Jacques Diouf et Lennart Båge, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des gouverneurs, chers collègues. Le travail que nous menons ensemble et individuellement est plus important que jamais. Les problèmes dont nous parlons aujourd'hui et dont nous traitons dans nos délibérations constantes représentent assurément les défis les plus importants auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Je n'ai pas l'impression que nous sommes en train de gagner la guerre, le combat contre la pauvreté et la faim. L'alimentation, l'agriculture, la croissance de la productivité, la sécurité alimentaire sont au cœur, à la base des objectifs de développement du Millénaire. L'alimentation en est l'élément essentiel, en tout cas pour les six premiers d'entre eux.

Nous avons réussi à réduire le pourcentage des pauvres qui ont faim dans le monde, mais en chiffres absolus nous n'avons pas fait le moindre progrès. Je suis certain que Lennart et Jacques vous diront que nos trois organismes se trouvent devant une tâche plus ardue que jamais. Le Programme alimentaire mondial a un travail gigantesque à accomplir en Afghanistan, en Amérique centrale, au Bangladesh, en Cisjordanie, à Gaza, en Haïti, en République populaire démocratique de Corée et en Tchétchénie. Nous devons fournir 40% de l'aide alimentaire du monde aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux victimes de la guerre, des conflits, des catastrophes naturelles – et les catastrophes naturelles sont deux fois plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a dix ans. C'est un fait remarquable.

Notre priorité va aux femmes et aux enfants, à la nutrition, aux repas scolaires, aux programmes vivres-contre-travail. Au début de l'an dernier, le Secrétaire général m'a demandé d'être son envoyée spéciale pour la crise humanitaire en Afrique australe – Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Aujourd'hui, 15 millions d'habitants y sont exposés à la faim, victimes de ce fléau incroyable qu'est le VIH/sida et des durs problèmes soulevés par la politique macroéconomique et la bonne gouvernance, auxquels viennent s'ajouter 12 à 15 millions dans la Corne de l'Afrique, spécialement en Érythrée et en Éthiopie, 3 à 5 millions en Afrique de l'Ouest et un million au moins dans l'ouest du Sahel. Cela veut dire que près de 40 millions de personnes risquent de mourir de faim rien qu'en Afrique. C'est la plus grande crise humanitaire que nous connaissions aujourd'hui.

Nous devons mettre un visage sur cette souffrance. Je reviens de trois semaines de travail en Afrique et j'ai vu des endroits où 10% des familles sont dirigées par un enfant. Une fillette de 14 ans, de la taille de ma petite-fille de sept ans, a la charge de cinq enfants, jouant à la fois le rôle du père et de la mère. C'est quelque chose que j'ai vu maintes et maintes fois. Des taux énormes d'abandon scolaire, la moitié des familles avec à leur tête une personne de plus de 65 ans, l'espérance de vie réduite spectaculairement, souvent de plus de 10 ou 12 ans, la production agricole ramenée au tiers de la moyenne décennale de la région. L'impact sur les enfants est catastrophique: plus de 300 millions d'enfants ont faim dans le monde, la moitié d'entre eux ne vont pas à l'école, dont les deux tiers sont



des filles. À mes yeux, le meilleur investissement que le monde puisse faire pour atteindre l'objectif de développement du Millénaire qui vise à réduire de moitié le nombre d'affamés consiste à trouver le moyen de nourrir les 300 millions d'enfants au ventre creux.

En réalité, le VIH/sida a créé 11 millions d'orphelins en Afrique subsaharienne. Dans les six pays sur lesquels je me suis penché, il y a 2,6 millions d'orphelins, d'enfants qui ont perdu père et mère à cause du VIH/sida. Ils sont plus de 780 000 rien qu'au Zimbabwe. Comment venir à bout de ce problème? Aider ces enfants à se nourrir, les éduquer et les maintenir en bonne santé est pour moi une responsabilité qui nous incombe collectivement et que je place avant toutes les autres.

Le Secrétaire général Kofi Annan a parlé de l'impact sur les femmes, car 58% des personnes contaminées par le VIH/sida sont actuellement des femmes. Or les femmes assurent en Afrique 80% de la production vivrière, préparent les repas, nourrissent la population; elles doivent soigner les malades alors qu'elles sont trop souvent elles-mêmes en mauvaise santé. Nous trouverons une solution à la crise alimentaire en Afrique australe, qui est temporaire, mais le problème du VIH/sida continuera de se poser pendant longtemps. Dans les six pays que j'ai cités, le taux de contamination de la population adulte varie entre 15 et 38%. L'impact de ces chiffres sur les familles, la culture, l'éducation, l'agriculture et la productivité sera énorme.

Je suis heureux que les fonds du FIDA aient été reconstitués. Nous pouvons aussi nous féliciter de l'incroyable générosité de nos donateurs et des nouvelles promesses substantielles qui sont faites. Les ressources dont nous aurons tous besoin pour résoudre les problèmes à court terme de la faim et de la pauvreté – mon collègue Jacques Diouf a parlé avec éloquence de la nécessité de renverser la tendance en réinvestissant massivement dans l'agriculture, l'infrastructure et la technologie – seront considérables.

Il y a quelques semaines, j'ai eu un merveilleux entretien avec le dirigeant chinois Hu Jin Tao. Il était venu me voir pour remercier le Programme alimentaire mondial d'avoir aidé à nourrir 200 millions d'habitants de la Chine au cours des 40 dernières années. Il m'a remercié du partenariat entre le FIDA et le PAM, qui a investi 460 millions de USD en Chine ces dernières années. Au cours des 25 années à venir, il nous faudra forger de nouveaux partenariats avec lesquels nous regarderons le monde dans une perspective nouvelle qui sera centrée sur ces difficiles problèmes de santé et d'alimentation, et sur les questions qui concernent les femmes et les enfants. Le FIDA est une magnifique institution et un grand partenaire pour nous tous. J'admire Lennart Båge pour la façon dont il le dirige. C'est un homme intelligent, réfléchi, amical, modeste, attentif au détail sans oublier l'ensemble. Il nous fait sentir que nous sommes les bienvenus ici. Je félicite donc le FIDA d'accomplir si bien un travail aussi important et utile. C'est un modèle pour nous tous.



**Déclaration du Président du FIDA, M. Lennart Båge,
à la session du Conseil des gouverneurs
marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA**

Nous célébrons aujourd'hui notre vingt-cinquième anniversaire. Nous sommes fiers d'avoir marqué des points contre la faim et la pauvreté. Nous sommes fermement décidés à remporter d'autres victoires.

C'est avec un profond sentiment de révolte que nous voyons la dignité et les rêves de l'humanité grossièrement bafoués du fait de la pauvreté. De concert avec vous tous, nous voulons renforcer nos partenariats et notre détermination commune à éradiquer la pauvreté.

Je remercie M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, et Son Éminence le cardinal Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège, qui sont venus aujourd'hui exprimer leur solidarité et leur appui sans faille aux ruraux pauvres.

Je tiens également à remercier M. Jacques Diouf et M. James Morris des messages qu'ils nous ont adressés ce matin et de leur entrain à travailler si étroitement avec nous pour mobiliser les forces des organismes des Nations Unies basés à Rome au service de la lutte mondiale contre la faim et la pauvreté.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Nous marquons le vingt-cinquième anniversaire du FIDA en un moment de grande insécurité internationale. Je vous suis profondément reconnaissant d'avoir tenu à être parmi nous en cette période de grande incertitude où le risque de guerre pèse lourdement.

Pourtant, le fait que nous soyons ensemble dans cette salle témoigne non seulement de notre engagement envers les ruraux pauvres, mais aussi de l'engagement qui nous lie. Depuis que le FIDA existe, nous avons tous ensemble – c'est-à-dire les pays de l'OPEP, les pays de l'OCDE et les pays en développement – mis nos ressources et nos connaissances en commun pour lutter contre le fléau de la pauvreté rurale dans le monde.

Malgré les progrès accomplis, notre tâche reste immense. La pauvreté est toujours parmi nous. Comme vous l'avez entendu aujourd'hui, un cinquième de la population mondiale vit encore dans la pauvreté extrême et le désespoir.

En un quart de siècle d'existence, nous n'avons manifestement pas réussi à éradiquer la pauvreté. Mais je ne désespère pas, car nous avons beaucoup avancé dans quatre domaines fondamentaux qui nous permettront d'atteindre un jour nos objectifs.

1. La lutte contre la pauvreté est devenue une priorité mondiale

Les décideurs du monde entier savent maintenant que les conséquences de la pauvreté – épidémies, migrations, destruction de l'environnement, conflits armés – ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Elles nous affectent tous, où que nous vivions.



Le caractère désormais prioritaire de la lutte contre la pauvreté est attesté par la Déclaration du Millénaire, par laquelle la communauté internationale s'est engagée à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté extrême et souffrent de la faim. Les pays, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et beaucoup d'autres acteurs ont maintenant le même point de repère, à savoir les objectifs de développement du Millénaire.

2. Le développement rural est désormais considéré comme primordial pour concrétiser les engagements du Millénaire

Notre deuxième réussite, c'est d'avoir convaincu que la réalisation des objectifs de développement du Millénaire passait par la lutte contre la pauvreté là où elle existe. Sur les 1,2 milliard de pauvres qui vivent avec moins de un dollar par jour, 900 millions sont des ruraux tributaires de l'agriculture ou d'activités para-agricoles. Grâce à vos efforts et à ceux de nos partenaires, la pauvreté rurale est devenue une question universelle.

Cette prise de conscience est d'autant plus importante que les aides financières à l'agriculture et au développement rural ont diminué de moitié ces 15 dernières années, alors que l'agriculture est la principale source de revenus, le principal employeur et le principal moteur de la croissance économique dans la plupart des pays en développement.

Nous savons tous que la majorité des pays qui ont réduit de moitié leur taux de pauvreté au cours du dernier demi-siècle sont passés par un processus de développement dont la première étape a été la croissance de la productivité, de la production et des revenus agricoles. Je pense notamment à la Chine et à la Corée du Sud. Mais il y a beaucoup d'autres exemples.

Certains signes indiquent que nous avons tiré les leçons de l'histoire récente et que le recul de l'investissement dans le développement rural est enrayé. J'en veux pour preuve les engagements pris par les dirigeants mondiaux en 2002 à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. J'en veux pour preuve le choix du développement rural comme thème du prochain débat de haut niveau du Conseil économique et social. Et j'en veux pour preuve le fait que les pays s'appuient sur les objectifs de développement du Millénaire pour renforcer leurs propres efforts de lutte contre la pauvreté rurale.

3. Le progrès est au rendez-vous

Si le nombre de personnes extrêmement pauvres est resté inchangé au cours des 15 dernières années, la proportion de pauvres dans la population mondiale a nettement diminué. Des centaines de millions de ruraux pauvres ont vaincu la pauvreté. Jamais dans l'histoire de l'humanité le nombre de personnes qui ne sont PAS pauvres n'aura été aussi élevé. Jamais dans l'histoire de l'humanité autant de pauvres n'auront réussi à s'extraire de la pauvreté qu'au cours des 25 dernières années. Ce bilan signifie qu'il est possible de réduire la pauvreté de moitié en l'espace de 25 ans.

4. Nous savons mieux ce qu'il faut faire

La quatrième et dernière réussite que je veux souligner aujourd'hui est la plus profonde et celle qui m'incite le plus à l'optimisme. Quand nous avons réussi, c'est parce que nous avons écouté les ruraux pauvres. En 25 ans d'existence, nous avons mieux appris comment gagner la bataille contre la pauvreté rurale. Aujourd'hui, nous en savons beaucoup plus sur ce qui marche et ce qui ne marche pas. Ce que nous faisons aujourd'hui est basé sur des décennies d'expérience et de pratique.

Mesdames et Messieurs,

Je vais vous faire part aujourd'hui des enseignements que nous avons dégagés - enseignements que nous partageons avec nos partenaires dans le monde et avec ceux qui rejoignent notre lutte contre la pauvreté rurale. Des enseignements qui forment maintenant la charpente des orientations stratégiques du FIDA. Des enseignements que nous appliquons jusque dans les régions du globe les plus difficiles et les plus reculées.

1. Les pauvres doivent conduire leur propre développement

En écoutant les pauvres, nous avons compris que pour réduire la pauvreté, il fallait changer les relations de pouvoir inégalitaires, de manière que chacun puisse s'exprimer sur les décisions qui touchent son existence. En conséquence, nous avons travaillé avec les ruraux pauvres pour renforcer leurs propres organisations afin qu'ils puissent mettre en avant leurs propres intérêts. Cette démarche impose de veiller à ce qu'ils soient pleinement associés à l'élaboration des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté.

Nous avons également appris que, pour que le changement soit durable, les ruraux pauvres doivent être les acteurs de leur propre développement. C'est seulement dans ce cas de figure que nous pouvons édifier la paix, la stabilité et le développement durables sur des bases solides.

Quand les pauvres maîtrisent leur destin, les communautés sont plus résilientes et plus aptes à affronter le changement, les épreuves et les catastrophes. Il y a cinquante ans, les sécheresses en Asie entraînaient souvent des famines. Tel n'est plus le cas aujourd'hui car les institutions ont davantage les capacités de faire face et les structures démocratiques ont donné aux pauvres les moyens de s'exprimer et de décider.

En Afrique, où 38 millions de personnes sont actuellement menacées par la famine, nous voyons les causes immédiates que sont la sécheresse et les inondations. Mais il y a également les causes structurelles, à savoir la faiblesse des institutions et des infrastructures ainsi que la vulnérabilité provoquée par la pauvreté. Nous devons intervenir de toute urgence pour sauver l'Afrique de la famine, mais nous devons prêter la même attention aux causes sous-jacentes du problème.

L'urgence de la situation en Afrique est encore exacerbée par la pandémie du VIH/sida, qui menace les fondements mêmes des sociétés africaines. Il y a 15 ans, le VIH/sida n'était pas considéré comme un problème majeur car les taux de contamination étaient peu élevés. Nous voyons aujourd'hui les conséquences désastreuses de ce temps perdu en Afrique, où toute une génération d'agriculteurs est en train de disparaître. Au-delà de ses dimensions sanitaires, le fléau a un impact social et économique catastrophique pour l'Afrique.

Pendant que nous intervenons en Afrique, nous devons contribuer à empêcher la répétition de ce scénario ailleurs dans le monde en incluant des stratégies de prévention et de prise en compte du VIH/sida dans tous nos projets.

Nous collaborons activement avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour relever les défis du monde rural sur le continent africain.

2. Les ruraux pauvres sont solvables

Le FIDA, qui a aidé la Grameen Bank au Bangladesh dès la fin des années 70, n'a cessé depuis lors de tester et d'appuyer partout dans le monde des programmes de microfinancement qui permettent à des groupes de pauvres d'emprunter et d'épargner. Grâce aux petits prêts dont ils ont bénéficié, les



emprunteurs, et en particulier les femmes, ont fait des améliorations agricoles, acheté des semences, du bétail et de l'équipement, ou créé des petites entreprises.

Les taux de remboursement, proches de 100%, nous ont appris que les pauvres étaient des entrepreneurs efficaces, des acteurs du changement et non des bénéficiaires de la charité. Par la suite, nous avons mis notre expérience à profit pour concevoir des systèmes de financement rural complets qui offrent une issue à la pauvreté.

Prenons l'exemple de notre programme financé en Tanzanie, dans une région où 90% des ruraux sont pauvres. L'idée était de créer des institutions de microfinancement dont les villageois sont les actionnaires et qu'ils gèrent eux-mêmes. Le programme renforce la capacité de ces institutions à répondre aux besoins des pauvres, crée un cadre réglementaire et établit des liens avec les banques commerciales. Il aide par ailleurs les villageois à apprendre à utiliser les services financiers à bon escient. Nous pensons qu'il va changer la vie de plus de un million et demi de personnes.

3. Les pauvres doivent avoir accès à la terre, à l'eau, à l'information et à la technologie

Les ruraux pauvres, en particulier les femmes et les autochtones, nous ont dit que la précarité de leurs droits d'utilisation des terres était un obstacle majeur au développement. C'est pourquoi nous avons appuyé l'action menée par les paysans pour obtenir des droits durables sur les terres qu'ils cultivent et officialiser leurs droits ancestraux à l'utilisation des forêts, des pâturages et autres ressources naturelles.

Nous avons également travaillé sur la question de l'accès à l'eau. La rareté de l'eau est peut-être ce qui menace le plus, à brève échéance, les moyens de subsistance des pauvres, mais aussi la paix et la sécurité dans le monde. Les projets d'irrigation à grande échelle ne suffisent pas, sans compter qu'ils ne sont pas toujours le meilleur moyen de servir les ruraux pauvres.

Au FIDA, nous nous sommes concentrés sur les projets à petite échelle conçus et gérés par des associations locales d'usagers de l'eau. Ils se sont traduits par l'amélioration de la productivité agricole, le recul des maladies d'origine hydrique, et moins de fatigue, surtout pour les femmes et les fillettes obligées de faire chaque jour des kilomètres pour aller chercher de l'eau.

Les pauvres nous ont dit qu'ils avaient besoin d'informations et de meilleures techniques agricoles. Nous avons donc appuyé la recherche sur les cultures et le type d'élevage qui assurent leur subsistance et nous avons contribué à la mise en place de services de vulgarisation agricole adaptés aux besoins réels, surtout ceux des femmes. La productivité agricole a augmenté.

4. Les pauvres ont besoin d'avoir accès aux marchés

Au cours des dernières décennies, les pays en développement ont entrepris de vastes réformes et adopté des politiques fondées sur l'économie de marché. Handicapés par leur manque de qualifications et d'actif, de nombreux pauvres ont été les laissés-pour-compte de la transition économique. Ils nous ont dit qu'ils avaient besoin d'avoir accès aux marchés, ce qui implique aux routes, aux savoir-faire, à l'information, à l'art de la négociation avec des intermédiaires commerciaux plus puissants qu'eux. Nous avons réagi en appuyant les associations paysannes, en assurant une formation, en proposant des services financiers qui les ont aidés à participer à la nouvelle économie de marché. La libéralisation croissante des échanges et les avancées de la mondialisation vont ouvrir de nouvelles perspectives aux ruraux pauvres. Mais auront-ils la possibilité de les exploiter?

Quand les subventions et les pratiques commerciales restrictives faussent les marchés et les cours des produits agricoles, les producteurs pauvres ne peuvent pas rentabiliser pleinement leur investissement et se maintenir à flot. Traiter l'agriculture dans l'optique du développement dans le



cycle de Doha, voilà peut-être ce que nous pouvons faire de plus essentiel pour réduire la pauvreté à l'échelle planétaire.

5. Les femmes sont le moteur du changement

Les ruraux pauvres nous ont enseigné très tôt le rôle des femmes dans l'économie rurale. Les femmes produisent et préparent l'essentiel de la nourriture, génèrent des revenus, doivent trouver du combustible, porter l'eau, s'occuper de leur famille. Elles sont les architectes de la sécurité alimentaire de la famille, et pourtant elles sont souvent les plus mal loties – les plus vulnérables à la pauvreté, à la malnutrition, à la maladie et au désespoir.

Les femmes représentent environ 70% de la population mondiale confrontée à l'extrême pauvreté. Dans les pays en développement, elles possèdent moins de 2% des terres et ne bénéficient que de 5% des services de vulgarisation. Alors qu'elles jouent un rôle important dans l'agriculture, les femmes africaines ne reçoivent que 10% des prêts institutionnels proposés aux petits paysans et tout juste 1% des crédits accordés au secteur agricole.

Pourtant, nous avons constaté au FIDA que, pour peu qu'on leur fournisse des appuis spécifiques, les femmes peuvent devenir le moteur du changement, transformer en fin de compte leur vie et celle de leur famille ainsi que celle de leur communauté. Elles ont besoin de tout ce que nous tenons généralement pour acquis – soutien mutuel, formation, possibilité de participer aux prises de décision, et accès au crédit. Elles le trouvent souvent dans des groupes d'entraide.

6. Les peuples autochtones requièrent une attention particulière

Le FIDA travaille depuis toujours avec les populations autochtones du simple fait que la majorité des 300 millions d'autochtones de notre planète vivent en milieu rural et sont pauvres. Notre action à leurs côtés a été riche d'enseignements. Elle nous a appris l'importance de la sécurité des droits d'utilisation des terres, la valeur du respect et de la culture de la diversité, le bien-fondé des approches participatives et la nécessité d'investir sur le long terme pour obtenir des résultats.

7. Les ruraux pauvres tirent la croissance économique

Le développement de beaucoup de pays industrialisés a été lancé par la croissance de la productivité, des revenus et des excédents RURAUX.

Notre travail nous a appris que réduire la pauvreté rurale ne devait pas être simplement un objectif humanitaire. Dans la plupart des pays à faible revenu, les ruraux pauvres constituent une importante minorité, voire souvent la majorité de la population. Accroître la productivité et mobiliser le potentiel des producteurs ruraux pauvres se traduiraient par une augmentation de leurs revenus et par des excédents alimentaires pour les populations urbaines.

Les groupes mieux lotis, appartenant à des secteurs relativement avancés ont généralement accès aux institutions, aux biens de production, aux services financiers, techniques et autres. Si le segment rural plus pauvre de l'économie devient plus productif, ces producteurs mieux lotis pourront profiter de l'accroissement de la production rurale et du pouvoir d'achat pour augmenter leur propre production. Le développement rural et le progrès urbain peuvent alors se combiner en un cycle vertueux qui portera l'économie sur une trajectoire ascendante. À l'inverse, la stagnation de l'économie rurale ne fera qu'ancrer davantage la pauvreté tout en étouffant la croissance des autres secteurs.

La croissance de 7% que doit afficher l'Afrique pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire devra provenir en grande partie de l'économie rurale.



Arrêtons-nous un instant sur l'impact des investissements du FIDA. En 25 ans, le Fonds a consacré plus de 8 milliards de USD à des programmes de développement rural qui ont induit un investissement total de plus de 22 milliards de USD représentant les contributions supplémentaires versées par des cofinanceurs extérieurs, les gouvernements des pays hôtes et des institutions.

Ainsi, chaque dollar du FIDA a généré près de deux dollars supplémentaires pour les ruraux pauvres. Actuellement, le FIDA finance des projets et des programmes d'une valeur estimée à environ un milliard de USD par an. Ces projets aident chaque année 10 millions de ruraux pauvres supplémentaires – plus de 200 millions depuis la création du FIDA.

Ces 10 millions ne sont que les bénéficiaires directs. Nous savons que nos investissements dans le développement rural n'aident pas seulement les ruraux pauvres, mais aussi la société tout entière. N'oublions pas qu'ils ont des effets catalyseurs sur l'économie des pays en développement et que le recul de la pauvreté améliore la qualité de vie des riches comme des pauvres car il favorise également la stabilité et renforce la sécurité.

8. Lutter contre la pauvreté protège l'environnement

Les ruraux pauvres sont souvent les premières victimes de la dégradation de l'environnement. Quand ils sont désespérément à court de nourriture et d'argent, ils n'ont d'autre choix que d'aggraver la pression sur les terres et les ressources dont dépend leur survie. La dégradation qui en résulte touche la base même de leurs moyens de subsistance, d'où en définitive une pauvreté encore plus grande.

Mais nos opérations en faveur des ruraux pauvres montrent qu'avec des investissements bien choisis, on peut réparer les atteintes à l'environnement et accroître considérablement la productivité agricole – surtout si les méthodes traditionnelles sont encouragées.

Avec un accès mieux garanti à la terre, à la technologie et aux services financiers, et s'ils ont la possibilité de s'organiser plus efficacement, les paysans peuvent rompre le lien entre pauvreté et destruction de l'environnement. Cette dynamique a une portée mondiale car les ruraux pauvres sont souvent les gardiens des ressources naturelles de la planète.

Le FIDA applique tous ces enseignements et partage largement ses connaissances. Les résultats sont encourageants. Les pauvres utilisent le crédit et les techniques améliorées pour accroître leur productivité et leurs revenus, et pour protéger les ressources naturelles dont ils sont tributaires. Ils acquièrent en même temps assurance, dignité, amour-propre et pouvoir.

En novembre, je suis allé en Inde inspecter le programme de crédit rural dans le Maharashtra. J'ai vu de mes propres yeux comment des femmes extrêmement pauvres avaient amélioré leurs revenus et leur place dans leur communauté. J'ai été frappé par leur assurance, par leur aptitude à exprimer leur opinion et à négocier avec les représentants du gouvernement.

Elles m'ont raconté comment leur participation aux groupes d'entraide avait transformé leur vie. "Je ne suis plus seule", m'a confié l'une d'elles. "Maintenant, j'ai le courage d'aller demander un prêt à la banque", a ajouté une autre. "Quand l'une de nous est battue, nous allons parler à son mari – toutes ensemble", m'a expliqué une troisième.

Dans le Maharashtra, j'ai pu vérifier par moi-même l'une des conclusions de l'examen externe de nos opérations: "Il existe des preuves indéniables que le FIDA a contribué directement et indirectement à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, à savoir éliminer



l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'équité entre les sexes, et renforcer le pouvoir d'action des femmes, et assurer la conservation des ressources naturelles”.

Monsieur le Président,

Depuis deux ans, nous renforçons le FIDA pour le rendre encore plus réceptif aux besoins des ruraux pauvres. L'année dernière, nous avons mis au point un cadre stratégique global qui guidera notre action dans les trois prochaines années. Nous avons ensuite harmonisé nos stratégies régionales. Nous sommes maintenant à l'œuvre pour nous assurer que nos ressources sont affectées à la réalisation de nos objectifs.

Nous sommes profondément conscients que les ressources qui nous sont confiées sont destinées à aider les ruraux pauvres. Au cours de la dernière décennie, le budget administratif du FIDA a été réduit ou maintenu à croissance réelle zéro, tandis que dans la même période notre programme de travail a augmenté de près d'un tiers.

Nous sommes déterminés à améliorer encore notre efficacité. Pour ce faire, nous recourons à la technologie de l'information afin de renforcer la gestion de nos ressources financières et humaines et celle de notre administration. Nous accroissons aussi notre efficacité en établissant des partenariats plus solides avec d'autres organismes de développement.

Ainsi notre collaboration avec nos institutions sœurs des Nations Unies établies à Rome n'a jamais été aussi étroite. Elles sont également nos partenaires dans le contexte du Mécanisme mondial et de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, deux instances que le FIDA est fier d'accueillir.

Nous avons par ailleurs renforcé notre coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et diverses institutions financières internationales. Nos travaux en commun pour élargir des programmes de lutte contre la pauvreté rurale dans certains pays au cours de l'année passée ont intensifié notre collaboration de longue date avec la Banque mondiale. Aux côtés de la Banque interaméricaine de développement, nous mettons sur pied un nouveau partenariat pour l'éradication de la pauvreté rurale en Amérique latine, qui associera également d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux opérant dans la région.

Au FIDA, le partenariat avec les organisations de la société civile est depuis longtemps un élément clé. Avec elles, nous avons uni nos efforts, de la base au niveau le plus élevé, pour contribuer à autonomiser les pauvres. De fait, pratiquement tous nos programmes associent directement des organisations non gouvernementales et des institutions de la société civile en tant que partenaires clés.

Notre longue collaboration avec la société civile s'accompagne maintenant d'une collaboration croissante avec des entités du secteur privé. L'enjeu est de promouvoir des conditions susceptibles d'attirer l'investissement du secteur privé en faveur d'initiatives qui accroissent la productivité des régions pauvres et des populations démunies.

Monsieur le Président,

Je suis heureux d'annoncer que les États membres du Fonds ont mené à bon terme les négociations de la sixième reconstitution. Le rapport de la Consultation indique la voie à suivre pour certaines grandes options, dont le système d'allocation fondé sur la performance, la présence sur le terrain, la mesure des résultats et de l'impact, une fonction d'évaluation plus indépendante et une évaluation externe et indépendante du FIDA. Ce rapport ainsi que la résolution relative à la reconstitution sont soumis à ce Conseil pour adoption. Le niveau qui a été convenu pour la sixième



reconstitution est sensiblement plus élevé que celui de la précédente et de nombreux pays membres de toutes les régions du monde ont substantiellement accru leurs contributions.

Je vous suis reconnaissant de la confiance que vous nous accordez.

Je considère ce résultat comme un premier pas vers la réalisation des engagements pris l'année dernière lors de la Conférence sur le financement du développement d'augmenter l'aide au développement et d'en consacrer une plus grande part au développement rural et à l'éradication de la pauvreté rurale.

Ce Conseil des gouverneurs marque la fin de ma deuxième année à la présidence du FIDA. Ces années ont été pour moi lourdes de responsabilités, mais extrêmement riches et satisfaisantes. Et c'est à bien des égards grâce au personnel du FIDA. Sa détermination à éradiquer la pauvreté rurale est véritablement une source d'inspiration. Son ardeur au travail est notre atout majeur.

J'aimerais présenter le membre le plus récent de l'équipe de direction du FIDA, la nouvelle Présidente adjointe pour les finances et l'administration, Mme Ana Knopf, d'El Salvador. Elle vient de la Banque interaméricaine de développement où elle a fait une brillante carrière et je suis ravi de l'accueillir au FIDA.

Monsieur le Président,

Notre tâche est d'œuvrer pour que les RURAUX pauvres se libèrent de la pauvreté. Le sens de notre mission était pour moi très clair l'année dernière lorsque j'ai été interviewé à la radio par deux jeunes mayas du Yucatan.

Solidement ancrés dans leur culture et leurs traditions, ils avaient de grandes aspirations. Ils voulaient influencer les décideurs de la planète. Ils avaient des objectifs clairs pour l'avenir. Ils m'ont dit qu'ils les réaliseraient.

C'est un formidable privilège que de les appuyer.

Je vous remercie de votre ferme soutien et du travail accompli ensemble cette année.



Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en œuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté

Résumé de la Conférence-débat

Mesdames et Messieurs les gouverneurs,

À la fin de cette très riche et productive session par laquelle le Conseil des gouverneurs a marqué le vingt-cinquième anniversaire du Fonds, je voudrais mettre en relief un certain nombre de points qui se sont dégagés de nos débats sur le thème général des débats du Conseil: Atteindre les objectifs de développement du Millénaire – Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté. Nous avons eu à ce sujet une conférence-débat extrêmement instructive animée par d'éminents spécialistes, à laquelle ont participé un grand nombre de Gouverneurs.

Beaucoup de gouverneurs ont relevé l'interdépendance étroite qui existe entre les divers objectifs de développement du Millénaire mais que la réduction de la pauvreté et de la faim constitue le principal d'entre eux et qu'aucun autre ne pourra être réalisé jusqu'à ce que celui-ci soit atteint.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son allocution devant le Conseil, il faut être bien conscient du fait que "nous ne pourrons atteindre ces objectifs que si nous ne perdons pas de vue que les trois quarts des pauvres du monde vivent encore en milieu rural et tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture et d'autres activités rurales".

La clé de la réduction de la pauvreté réside dans un développement rural plus rapide qui permette aux groupes de ruraux pauvres d'accroître leur productivité et leurs revenus aussi bien agricoles que non agricoles.

Chacun s'est accordé à reconnaître que la pauvreté rurale est un phénomène qui comporte de multiples dimensions. Il s'agit d'une question qui doit dûment retenir l'attention des Ministres de l'agriculture et qui exige à la fois la mise en œuvre d'une approche très large et des efforts résolus de la part des gouvernements et de leurs partenaires de développement. Faciliter l'accès des pauvres à la terre, à l'eau et aux technologies et mettre en place des institutions qui puissent les y aider est indispensable pour réduire durablement la pauvreté. À cette fin, aussi bien la coopération pour le développement que les investissements et les politiques des pouvoirs publics doivent être axés sur les régions où vivent les pauvres, c'est-à-dire sur les régions rurales, et aider à créer des institutions et une infrastructure de nature à promouvoir une amélioration de la productivité de l'agriculture et un accroissement des revenus non agricoles. Dans ce contexte, il importe d'établir un équilibre plus judicieux entre les investissements dans les activités productives des pauvres et les investissements dans la santé, l'éducation et les autres secteurs sociaux, car faute d'une augmentation des revenus ruraux, les services sociaux risquent de ne pas être viables.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du FIDA, la modératrice de la conférence-débat, Mme Eveline Herfkens, a relevé que le Fonds avait été à la pointe des efforts entrepris pour élaborer de nouvelles approches de réduction de la pauvreté. D'emblée, le FIDA avait reconnu qu'il était impératif de centrer expressément les efforts en ce sens et avait toujours soutenu qu'une participation effective et l'habilitation des populations étaient une condition préalable indispensable à toute intervention visant à promouvoir le développement durable. Mme Herfkens a relevé en outre que le FIDA, au-delà de ses projets et de ses programmes, avait sur la formulation des politiques et le développement institutionnel un effet de catalyseur de plus en plus marqué qu'il devait s'attacher à renforcer encore plus. Mme Herfkens a suggéré enfin qu'une organisation comme le Fonds, qui avait apporté la preuve de son expérience, de ses capacités et de sa volonté de s'attaquer efficacement à la pauvreté rurale, méritait d'être appuyée activement par les pays aussi bien développés qu'en développement.



Lors des débats, l'accent a été mis sur deux aspects critiques des efforts déployés pour permettre aux ruraux pauvres de se libérer de la pauvreté.

Dans la plupart des pays en développement, ce sont les femmes qui sont à l'origine d'une proportion significative de la production agricole, et elles jouent un rôle majeur aussi bien dans l'économie rurale que dans la sécurité alimentaire des ménages. Or, les femmes rurales pauvres ont encore moins accès que les hommes aux services financiers et techniques et se heurtent à bien d'autres contraintes. Elles sont généralement les premières à avoir faim et sont plus vulnérables à la maladie. L'habilitation des femmes non seulement est souhaitable en soi mais revêt une importance décisive si l'on veut garantir la sécurité alimentaire et accélérer le développement rural. Dans ce contexte, il a été souligné que tous les indicateurs de réalisation des objectifs de développement du Millénaire devraient être ventilés par sexe.

Le deuxième défi est la pandémie de VIH/sida. La propagation tragique du sida constitue un fardeau insupportable pour les structures familiales et les systèmes de santé publique et systèmes sociaux. Dans le même temps, le nombre croissant de victimes du sida commence à avoir de graves répercussions sur la production tant agricole qu'industrielle et sur l'éducation. Le nombre toujours croissant d'orphelins que fait l'épidémie est particulièrement tragique. Le sida n'est pas seulement un problème de santé mais un problème économique et politique majeur. Il importe d'accorder d'urgence une priorité soutenue à la recherche d'une solution efficace qui permette d'endiguer l'épidémie là où elle sévit déjà, comme dans de nombreuses régions d'Afrique, et d'introduire des mesures préventives dans les pays où elle vient seulement de commencer.

Les débats ont également mis en lumière que les questions commerciales constituent un aspect important de la lutte contre la pauvreté, et il a été souligné qu'il faut que les pays développés suivent des politiques de développement et des politiques économiques et commerciales plus cohérentes. Le FIDA peut aider à créer les conditions matérielles et les institutions nécessaires pour que les agriculteurs pauvres puissent accroître leur production, mais si les régimes commerciaux internationaux faussent les marchés au détriment des agriculteurs pauvres, ces derniers ne verront pas leurs efforts rémunérés comme il convient et ne pourront pas durablement accroître leur production. Ces questions doivent être abordées dans les négociations commerciales actuellement en cours. Pour leur part, les pays en développement devraient également redoubler d'efforts, au plan régional, pour surmonter leurs problèmes communs. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pourrait jouer un rôle précieux dans ce contexte tant en appuyant le commerce régional qu'en aidant à éliminer les goulets d'étranglement au niveau de l'offre.

Une dernière conclusion est qu'il est aujourd'hui de plus en plus généralement admis que nombre des problèmes redoutables auxquels nous sommes confrontés – troubles civils, propagation du sida et d'autres maladies de grande envergure, vulnérabilité des populations aux catastrophes naturelles – ont leurs causes profondes dans la pauvreté et le dénuement chroniques. Surmonter la pauvreté est par conséquent indispensable pour vaincre ces maux.

Permettre aux ruraux pauvres d'améliorer leur productivité les aidera à se libérer de la pauvreté mais, au-delà de cet objectif immédiat, aidera aussi les pays à accélérer non seulement le développement rural mais aussi l'expansion économique en général. Dans nombre de pays à faible revenu, les ruraux pauvres constituent une proportion importante de la population. Leur potentiel, s'il pouvait être mieux exploité, constituerait la base d'une expansion économique plus rapide qui non seulement profiterait aux pauvres mais enrichirait la société dans son ensemble.

Mesdames et Messieurs les gouverneurs,

Nos débats ont, je crois, été extrêmement instructifs et je suis certain qu'ils apporteront une contribution précieuse au dialogue qui se poursuit sur le développement et la pauvreté.



**Discours de clôture de la session du Conseil des gouverneurs
marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA,
prononcé par M. Bungaran Saragih**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les gouverneurs et délégués,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici au terme de cette session anniversaire du Conseil des gouverneurs. Elle fera date, non seulement parce qu'elle a marqué le vingt-cinquième anniversaire du Fonds, mais aussi parce qu'elle a été illuminée par la présence d'invités prestigieux.

Nous avons eu l'honneur d'écouter l'allocution inaugurale de M. Carlo Azeglio Ciampi, Président de la République italienne, qui a réaffirmé combien il est nécessaire pour des institutions spécialisées telles que le FIDA de continuer à jouer leur rôle dans les efforts pour libérer le monde de la pauvreté et de la misère. Je tiens à dire que l'Italie par sa contribution au FIDA et à la coopération internationale au développement donne un exemple admirable dont nous devrions tous nous inspirer.

M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous a également fait l'honneur de nous adresser un message inaugural dans lequel il a souligné l'importance des facteurs à l'origine de la persistance de la vulnérabilité et de la récurrence des famines alors que nous sommes confrontés aux exigences pressantes de la paix et de la sécurité.

Je rappellerai ici que la famille des Nations Unies est un partenariat mondial qui unit les riches et les pauvres, les ruraux et les citadins, les femmes et les hommes. Nous ne pourrions avancer que si nous partageons nos connaissances et les enseignements tirés de notre expérience. Le développement n'est pas une voie à sens unique, et il nous est profitable à tous.

Son Éminence le cardinal Angelo Sodano nous a apporté le message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, qui réaffirmait le soutien du Saint-Siège aux efforts déployés par le Fonds pour améliorer le sort des ruraux pauvres en les aidant à se prendre en main.

Le fil conducteur de tous ces éloquents discours a été fort bien repris par M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et par M. James T. Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial. Certes, les progrès sont lents et la tâche à accomplir nous semble parfois insurmontable. Mais l'optimisme et la détermination restent intacts. L'engagement de ces deux organismes spécialisés, leur esprit de collaboration, leur volonté de faire front commun avec le FIDA pour lutter contre l'insécurité alimentaire sont pour nous autant d'encouragements.

Cette année, le Président Bâge dans sa déclaration au Conseil, a exposé avec force et espoir la manière dont le FIDA envisage la route à suivre, en s'appuyant sur les enseignements qu'il a tirés de ses dizaines d'années d'expérience et de pratique - enseignements qu'il partage avec ses partenaires du monde entier.

Le Président a souligné que la lutte contre la pauvreté est devenue une priorité mondiale et que le développement rural est désormais considéré comme un élément clé pour réaliser les objectifs du Millénaire. Le Conseil a pu participer activement à un groupe de discussion consacré à cette priorité. Nous avons également eu l'occasion d'examiner des questions plus spécifiques dans le cadre des quatre tables rondes tenues en marge de la session. À ce propos, je félicite le Fonds et son secrétariat d'avoir organisé ces rencontres qui nous donnent l'occasion de vraiment dialoguer et d'échanger nos vues, nos savoirs et nos expériences.



Ces considérations ont été reprises avec force par mes éminents collègues gouverneurs dans leurs déclarations soulignant l'importance que revêtait le travail du Fonds dans la vie des ruraux pauvres. Permettez-moi d'apporter mon propre témoignage à la suite de ma visite de projets du FIDA au Viet Nam. J'ai été profondément heureux et fier d'entendre les bénéficiaires me parler de l'amélioration de leur existence et surtout, de leur espoir d'un avenir meilleur et plus souriant.

Mesdames et Messieurs les gouverneurs,

Il est particulièrement approprié qu'à une session anniversaire le Conseil des gouverneurs accueille un nouveau membre en son sein. En approuvant la candidature de la République de Timor-Leste, nous avons porté, à cette session, le nombre de nos membres à 163, plus du double des États membres présents à la première session du Conseil.

À notre dernière session, nous avons confié à une partie de nos membres la très importante tâche de négocier la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Ces négociations ont non seulement été menées à bien en un temps record, moins d'un an, mais surtout elles ont abouti à un accord sur une reconstitution de 560 millions de USD, le plus haut montant négocié depuis le premier exercice de reconstitution du Fonds. Il est des plus encourageant de constater que le FIDA achève ses 25 premières années d'activité en ralliant encore plus largement l'appui et l'estime de ses membres.

Nous adressons nos sincères félicitations à nos collègues de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA pour leur travail exemplaire, non seulement en ce qui concerne les ressources qu'ils ont réussi à mobiliser, mais aussi pour le sérieux de leur examen des politiques et opérations actuelles du FIDA et la pertinence de leurs conseils pour l'avenir. Le rapport de la Consultation a parfaitement cerné et éclairé les questions de fond spécifiques pour la période de reconstitution 2004–2006.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé le budget administratif du FIDA pour 2003 à hauteur de 45,2 millions de USD. Ce faisant, il a également autorisé le Conseil d'administration à approuver tout financement encore nécessaire après réception des contributions volontaires pour financer l'évaluation externe indépendante du FIDA – étude qui figure aux recommandations que nous a soumises la Consultation.

Le Conseil a également établi le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance maladie après cessation de service afin de couvrir les obligations du Fonds envers ses employés et anciens employés.

Un nouveau Conseil d'administration a été élu pour un mandat de trois ans. Nous sommes tous parfaitement conscients de l'importance des travaux de cet organe, qui par ses recommandations facilite nos délibérations. Je me permets d'adresser en votre nom tous nos vœux de succès à nos collègues du Conseil d'administration et de remercier encore les membres sortants pour leur travail diligent.

Nous sommes tous témoins de la manière dont le FIDA s'efforce d'améliorer ses structures internes à travers son Programme de transformation stratégique. Il s'agit là d'une initiative importante et louable. Nous avons également pu voir comment le Fonds, en mettant en œuvre FIDA V: Plan d'action, a donné effectivement suite aux recommandations formulées par la Consultation qui a négocié la cinquième reconstitution des ressources du FIDA, illustrant ainsi les liens de respect réciproque tissés avec ses États membres.

Le Conseil a été saisi du rapport d'activité annuel de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, laquelle a fièrement annoncé cette année sa renaissance sous le nom de Coalition



internationale pour l'accès à la terre, appellation qui traduit la véritable nature de cette entité, dont l'objectif primordial est de renforcer la sécurité d'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles.

Au fil des ans, nous avons également suivi de près les progrès du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le rapport de cette année a de nouveau confirmé l'importance de la collaboration du Fonds avec ses divers partenaires - les partenariats sont indispensables si nous voulons véritablement vaincre la pauvreté.

Mesdames et Messieurs les gouverneurs,

Permettez-moi de dire combien l'accomplissement de mon rôle de président du Conseil des gouverneurs a été pour moi une expérience gratifiante, dont je me souviendrai avec joie et fierté. Je n'ai pas pu être parmi vous l'année dernière, et je remercie mon collègue M. Jannes Hutagalung de m'avoir remplacé avec une telle compétence. J'adresse également mes remerciements aux Vice-Présidents du Conseil, dont j'ai grandement apprécié l'assistance, ainsi qu'à vous tous, mes éminents collègues, pour votre soutien et votre collaboration. Grâce à vous, présider cette session a été pour moi à la fois un honneur et un plaisir.

Je suis convaincu de parler en votre nom à tous en exprimant notre profonde gratitude au Président et au personnel du FIDA, sans lesquels rien n'aurait pu avoir lieu. Le bon déroulement de nos réunions est le résultat du travail inlassable de tous ceux qui s'activent dans les coulisses, à commencer par les interprètes, les techniciens et les messagers. L'efficacité, le sens de l'organisation et le professionnalisme dont tous ont fait preuve ont assuré la réussite de cette session.

Mesdames et Messieurs,

Nous arrivons au terme d'une session du Conseil des gouverneurs qui marque 25 années d'opérations. Pendant ce quart de siècle, le FIDA a déployé des efforts considérables pour apporter une aide si nécessaire aux ruraux pauvres. Mais notre tâche est loin d'être achevée, et notre volonté d'aller de l'avant, d'apprendre et de concrétiser nos objectifs est plus forte que jamais.

Par-dessus tout, cette session a montré que, si nous ne formons qu'un, nous ne sommes pas seuls. Les partenaires que nous avons ici à Rome et aux quatre coins du monde nous ont rejoints à cette session non pas pour se pencher sur le passé mais pour trouver des moyens de présenter un front uni dans nos futures batailles contre la faim, la pauvreté et la souffrance humaine.

En ma qualité de président du Conseil des gouverneurs du FIDA, j'ai également eu l'honneur d'être reçu par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II. L'espoir du Saint-Père, comme il l'a si éloquemment exprimé dans son message, reste de voir chacun d'entre nous assumer ses responsabilités à l'égard de nos frères humains, particulièrement ceux qui sont privés de leur pain quotidien.

Sur cette note d'espoir, je déclare close la session anniversaire du Conseil des gouverneurs.

ANNEXE I



IFAD
INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
Governing Council – Twenty-Fifth Anniversary Session
Rome, 19-20 February 2003

**قائمة بالمشاركين في دورة الذكرى الخامسة والعشرين
لمجلس المحافظين**

**LIST OF PARTICIPANTS AT THE TWENTY-FIFTH ANNIVERSARY SESSION OF
THE GOVERNING COUNCIL**

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
MARQUANT LE VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DU FIDA**

**LISTA DE LOS PARTICIPANTES EN EL PERIODO DE SESIONES DEL CONSEJO DE
GOBERNADORES EN EL 25° ANIVERSARIO**

رئيس المجلس:

Chairman:

Bungaran Saragih (Indonesia)

Président:

نائب رئيس المجلس

Vice-Chairmen:

William E. Schuerch (United States)

Vice-Présidents:

Roy Fanourakis (Swaziland)

Vicepresidentes:



الدول الأعضاء

MEMBER STATES

ÉTATS MEMBRES

ESTADOS MIEMBROS

AFGHANISTAN

Governor (acting)	Mostapha ZAHER Ambassador Permanent Representative of Afghanistan to IFAD Rome
Adviser	Abdul Razak AYAZI Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of Afghanistan to IFAD Rome

ALBANIA

Governor (acting)	Thoma MIÇO Vice-Minister for Agriculture and Food Tirana
Alternate Governor (acting)	Kujtim KADZADEJ Chef de Cabinet Ministry of Agriculture and Food Tirana
Adviser	Artur GALANXHI Director Ministry of Agriculture and Food Tirana
Adviser	Sali METANI Director Foreign Affairs Division Ministry of Agriculture and Food Tirana



ANNEXE I

ALBANIA (cont'd)

Adviser
Leonidha KOSTA
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Albania to the
United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

ALGERIA

Gouverneur
Said BARKAT
Ministre de l'agriculture et
du développement rural
Alger

Gouverneur suppléant
Mokhtar REGUIEG
Ambassadeur de la République
algérienne démocratique et
populaire auprès du FIDA
Rome

Conseiller
Larbi BOUMAZA
Directeur d'études
Direction générale du budget
Ministère des finances
Alger

Conseiller
Nasr-Elddeen RIMOUCHE
Conseiller
Direction général relations internationales
Ministère des affaires étrangères
Alger

Conseiller
Saida ZOUGGAR
Sous-directrice de l'investissement
financier et de l'intervention
économique
Ministère de l'agriculture et
du développement rural
Alger

Conseiller
Ahmed HACHEMI
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République algérienne
démocratique et populaire
auprès du FIDA
Rome



ANNEXE I

ALGERIA (cont'd)

Conseiller
Faiza YAKER
Chef de Bureau
Chargée du suivi du
financement extérieur
Ministère de l'agriculture et
du développement rural
Alger

ANGOLA

Gouverneur
Gilberto Buta LUTUCUTA
Ministre de l'agriculture et
du développement rural
Luanda

Gouverneur suppléant
(provisoire)
Sergio NIETO
Conseiller
Chargé d'affaires, a.i.
Représentant permanent suppléant
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

Conseiller
Pedro Alfonso CANGA
Directeur général
Institut du développement agricole
Ministère de l'agriculture et
du développement rural
Luanda

Conseiller
Bonifacio MANUEL
Directeur de Cabinet du
Ministre de l'agriculture et
du développement rural
Luanda

Conseiller
Kiala Kia MATEVA
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

Conseiller
Carlos Alberto AMARAL
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome



ANNEXE I

ANGOLA (cont'd)

Conseiller	Pedro Agostino KANGA Chef du département Coopération et relations internationales Ministère de l'agriculture et du développement rural Luanda
Conseiller	Olinda GRACIETH DOS SANTOS SOBRINHO Secrétaire Ministère de l'agriculture et du développement rural Luanda
Conseiller	Noé CALVINO Attaché Ambassade de la République d'Angola Rome

ARGENTINA

Gobernador	Humberto Jesús ROGGERO Embajador de la República Argentina ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente	Hilda GABARDINI Ministra Representante Permanente Adjunta de la República Argentina ante el FIDA Roma
Asesor	Ariel FERNÁNDEZ Secretario Representante Permanente Alterno de la República Argentina ante el FIDA Roma

ARMENIA

Alternate Governor	Zohrab V. MALEK Ambassador Permanent Representative of the Republic of Armenia to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
--------------------	---

ANNEXE I

AUSTRIA

Alternate Governor	Herbert JÄGER Minister Embassy of the Republic of Austria Rome
Adviser	Klaus OEHLER Counsellor International Finance Institutions Federal Ministry of Finance Vienna

BANGLADESH

Governor (acting)	Ayub QUADRI Secretary Ministry of Agriculture Dhaka
Alternate Governor (acting)	Mohammad ZIAUDDIN Ambassador Permanent Representative of the People's Republic of Bangladesh to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	Nasrin AKHTER Economic Counsellor Alternate Permanent Representative of the People's Republic of Bangladesh to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	Nahida SOBHAN First Secretary Alternate Permanent Representative of the People's Republic of Bangladesh to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome

ANNEXE I

BELGIUM

Gouverneur	Christian MONNOYER Ambassadeur du Royaume de Belgique auprès du FIDA Rome
Gouverneur suppléant	Bernard DE SCHREVEL Premier Secrétaire Coopération internationale Représentant permanent suppléant du Royaume de Belgique auprès du FIDA Rome
Conseiller	Dirk TEERLINCK Chef du service Fonds de survie Direction générale de la Coopération au développement (DGCI) Bruxelles
Conseiller	Virginie DEPREAY Assistante du Représentant permanent du Royaume de Belgique auprès du FIDA Rome

BENIN

Gouverneur	Théophile NATA Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Cotonou
Gouverneur suppléant	Sossou Justin ADANMAYI Directeur de la programmation et de la prospective Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Cotonou

BHUTAN

Governor (acting)	Deki PEMA Planning Officer Policy and Planning Division Ministry of Agriculture Thimphu
----------------------	---



ANNEXE I

BHUTAN (cont'd)

Adviser
Chime TSHERING
Deputy Director
Ministry of Agriculture
Thimphu

BOLIVIA

Gobernador
(interino)
Mireya DURÁN ROSALES
Ministra Consejera
Encargada de Negocios, a.i.
Representante Permanente Alterna
de la República de Bolivia
ante el FIDA
Roma

Asesor
Erika J. CUELLAR CHÁVEZ
Segunda Secretaria
Representante Permanente Alterna
de la República de Bolivia
ante el FIDA
Roma

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Governor
Lukša ŠOLJAN
Ambassador of Bosnia and Herzegovina
to the United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

Alternate Governor
Branko KESIC
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Bosnia and Herzegovina to the
United Nations Agencies for Food
and Agriculture
Rome

BOTSWANA

Governor
Pelokgale Kenathetswe SELOMA
Assistant Minister for Agriculture
Gaborone

Adviser
Daphne KEBONEILWE
Principal Rural Sociologist
Ministry of Agriculture
Gaborone

ANNEXE I

BOTSWANA (cont'd)

Adviser
Patricia MALATSI
Acting Principal Planning Officer
Ministry of Agriculture
Gaborone

BRAZIL

Governor
(acting)
Flávio MIRAGAIA PERRI
Ambassador of the Federative
Republic of Brazil to IFAD
Rome

Adviser
Maria Theresa LAZARO
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Federative Republic
of Brazil to IFAD
Rome

BURKINA FASO

Gouverneur
Noellie Marie Béatrice DAMIBA
Ambassadeur du Burkina Faso
auprès du FIDA
Rome

Gouverneur suppléant
(provisoire)
André Anatole YAMEOGO
Conseiller économique
Représentant permanent adjoint
du Burkina Faso auprès
du FIDA
Rome

Conseiller
Catherine OUEDRAOGO
Attaché
Représentant permanent suppléant
du Burkina Faso auprès
du FIDA
Rome

BURUNDI

Gouverneur
Pierre NDIKUMAGENGE
Ministre de l'agriculture
et de l'élevage
Bujumbura

ANNEXE I

CAMEROON

Gouverneur	Abdoulaye ABOUBAKRY Secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture Yaoundé
Conseiller	Médi MOUNGUI Deuxième Conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Cameroun auprès du FIDA Rome
Conseiller	Kenfack MARTIN Ingénieur général du Génie rural Ministère de l'agriculture Yaoundé

CANADA

Governor (acting)	Charles BASSETT Senior Vice-President Canadian International Development Agency (CIDA) Gatineau
Alternate Governor	Roger EHRHARDT Director-General International Financial Institutions Division Multilateral Programmes Branch Canadian International Development Agency (CIDA) Gatineau
Adviser	Jimmy SMITH Senior Policy Adviser Agricultural, Economic Policy Canadian International Development Agency (CIDA) Gatineau
Adviser	Joana TALAFRÉ Policy Analyst, Desertification Environment Division Policy Branch Canadian International Development Agency (CIDA) Gatineau

ANNEXE I

CANADA (cont'd)

Adviser Charles PARKER
Counsellor (Development)
Alternate Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Adviser Danièle TESTELIN
Senior Programme Manager
International Financial
Institutions Division
Multilateral Programmes Branch
Canadian International
Development Agency (CIDA)
Gatineau

CAPE VERDE

Gouverneur Jorge Maria CUSTÓDIO SANTOS
Ambassadeur de la République du
Cap-Vert auprès des Organisations
des Nations Unies
Rome

Gouverneur suppléant Arnaldo DELGADO
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Cap-Vert
auprès des organisations
des Nations Unies
Rome

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Gouverneur
(provisoire) Solomon NAMKOSSEREMA
Ministre chargé de la promotion
du monde rural
Bangui

CHAD

Gouverneur David HOUDEINGAR NGARIMADEN
Ministre de l'agriculture
N'Djaména

ANNEXE I

CHAD (cont'd)

Conseiller	Naura DELI Coordonnateur Projet de sécurité alimentaire au Nord Guéra - Phase II Mongo
------------	---

CHILE

Gobernador	Ángel SARTORI ARELLANO Embajador de la República de Chile ante el FIDA Roma
------------	--

Gobernador Suplente	Antonio Arturo PLAZA JIMÉNEZ Primer Secretario Representante Permanente Alterno de la República de Chile ante el FIDA Roma
---------------------	---

CHINA

Governor	HAN Changfu First Vice-Minister Ministry of Agriculture Beijing
----------	--

Alternate Governor	MA Shiqing Minister Plenipotentiary Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
--------------------	---

Adviser	XUE Liang Director-General Ministry of Agriculture Beijing
---------	---

Adviser	TANG Zhengping Director-General Department of International Cooperation Ministry of Agriculture Beijing
---------	--

ANNEXE I

CHINA (cont'd)

Adviser	ZANGH WenBao Director-General Ministry of Agriculture Beijing
Adviser	WANG Bing Director Ministry of Finance Beijing
Adviser	LUO Ming Director Ministry of Agriculture Beijing
Adviser	GUO Handi First Secretary Alternate Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	WEI Wei Deputy Director Ministry of Finance Beijing
Adviser	WANG Weiqin Deputy Director Department of International Cooperation Ministry of Agriculture Beijing
Adviser	YE Anping Second Secretary Alternate Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	ZHAO Bing Second Secretary Alternate Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome



ANNEXE I

CHINA (cont'd)

Adviser
LI Qian
Project Officer
Ministry of Finance
Beijing

COLOMBIA

Gobernador Suplente
Darío Alberto BONILLA GIRALDO
Consejero
Representante Permanente Alterno
de la República de Colombia
ante el FIDA
Roma

Asesor
Paula TOLOSA ACEVEDO
Primera Secretaria
Representante Permanente Alternativa
de la República de Colombia
ante el FIDA
Roma

CONGO

Gouverneur
(provisoire)
Rufin Gabriel AMBERO
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Congo
auprès du FIDA
Rome

Conseiller
Emile ESSEMA
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Congo
auprès du FIDA
Rome

COSTA RICA

Gobernador
Victoria GUARDIA ALVARADO DE HERNÁNDEZ
Embajadora de la República de Costa Rica
ante el FIDA
Roma



ANNEXE I

COSTA RICA (cont'd)

Gobernador Suplente
Yolanda GAGO PÉREZ
Ministra Consejera
Representante Permanente Alterna
de la República de Costa Rica
ante el FIDA
Roma

CÔTE D'IVOIRE

Gouverneur
(provisoire)
Richard Gbaka ZADY
Ambassadeur de la République
de Côte d'Ivoire auprès des
Organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

Conseiller
Aboubakar BAKAYOKO
Conseiller pour l'agriculture
Représentant permanent suppléant de la
République de Côte d'Ivoire auprès
des Organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

Conseiller
Lida Lambert BALLOU
Conseiller
Représentant permanent adjoint de la
République de Côte d'Ivoire auprès
des Organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

CROATIA

Alternate Governor
Vlado MATIJASIC
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Croatia to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome



ANNEXE I

CUBA

Gobernador Suplente
Alfredo Néstor PUIG PINO
Embajador de la República de Cuba
ante los Organismos de las
Naciones Unidas
Roma

CYPRUS

Governor
George F. POULIDES
Ambassador of the Republic of Cyprus
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

D.P.R. KOREA

Governor
KIM Yong Suk
Vice-Minister for Agriculture
Pyongyang

Alternate Governor
(acting)
CHOE Taek San
Ambassador of the Democratic
People's Republic of Korea
to IFAD
Rome

Adviser
HYON HAK Bong
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Democratic People's Republic
of Korea to IFAD
Rome

Adviser
SIN Gyu Sam
Senior Officer
Department of International
Organizations
Ministry of Foreign Affairs
Pyongyang

Adviser
RI Hyong Chol
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Democratic People's Republic
of Korea to IFAD
Rome

ANNEXE I

D.R. CONGO

Gouverneur
(provisoire)

Ngoie LUBEMBEY BENOÎT
Premier Secrétaire
Chargé d'affaires, a.i.
Ambassade de la République
démocratique du Congo
Rome

Gouverneur suppléant
(provisoire)

Innocent MOKOSA MANDENDE
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République démocratique
du Congo auprès des Organisations
des Nations Unies
Rome

DENMARK

Governor
(acting)

Jorgen MAERSK-PEDERSEN
Minister
Permanent Representative of the
Kingdom of Denmark to IFAD
Rome

Alternate Governor
(acting)

Dorte CHORTSEN
Head of Section
Department for United Nations
Development Assistance
Ministry of Foreign Affairs
Copenhagen

Adviser

Mathilde GRY NIELSEN
Attaché
Royal Danish Embassy
Rome

DJIBOUTI

Gouverneur
(provisoire)

Awes A. AWES
Officier du Protocole
Consulat de la République
de Djibouti
Rome

ANNEXE I

DOMINICAN REPUBLIC

Gobernador (interino)	Mario ARVELO CAAMAÑO Embajador Encargado de Negocios, a.i. Representante Permanente Alterno de la República Dominicana ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente	Dolores Margarita CEDEÑO PÉREZ Ministra Consejera Representante Permanente Alternativa de la República Dominicana ante el FIDA Roma

ECUADOR

Gobernador (interino)	Manuel CHIRIBOGA VEGA Subsecretario de Política, Comercio e Información Sectorial Ministerio de Agricultura y Ganadería Quito
Gobernador Suplente	Marco SAMANIEGO Ministro Encargado de Negocios, a.i. Representante Permanente Adjunto de la República del Ecuador ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

EGYPT

Governor (acting)	Helmy BEDEIR Ambassador of the Arab Republic of Egypt to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Alternate Governor (acting)	Mariam MOUSA Minister Plenipotentiary for Agricultural Affairs Deputy Permanent Representative of the Arab Republic of Egypt to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome



ANNEXE I

EGYPT (cont'd)

Adviser
Nehal HEGAZY
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

EL SALVADOR

Gobernador Suplente
Joaquín RODEZNO MUNGUÍA
Embajador de la República de
El Salvador ante el FIDA
Roma

Asesor
María Eulalia JIMÉNEZ ZEPEDA
Ministra Consejera
Representante Permanente Adjunta
de la República de El Salvador
ante el FIDA
Roma

ERITREA

Governor
Arefaine BERHE
Minister for Agriculture
Asmara

Alternate Governor
Amdemicael KAHSAI
Ambassador of the State
of Eritrea to IFAD
Rome

Adviser
Yohannes TENSUE
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the State of Eritrea to IFAD
Rome

ETHIOPIA

Governor
Ato Belay EJIGU
Acting Minister for Agriculture
Addis Ababa



ANNEXE I

ETHIOPIA (cont'd)

Adviser
Fortuna DIBACO
Second Secretary
Economic Division
Embassy of the Federal
Democratic Republic
of Ethiopia
Rome

FIJI

Governor
(acting)
Sakiusa TUBUNA
Principal Economist
Ministry of Agriculture, Sugar
and Land Resettlement
Suva

FINLAND

Governor
Matti KÄÄRIÄINEN
Deputy Director-General
Multilateral Development Affairs
Department of International
Development Cooperation
Ministry of Foreign Affairs
Helsinki

Adviser
Heidi PIHLATIE
Minister Counsellor
Permanent Representative
of the Republic of Finland
to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

Adviser
Kari JANTUNEN
Counsellor
Unit for Development
Financing Institutions
Department of International
Development Cooperation
Ministry of Foreign Affairs
Helsinki



ANNEXE I

FRANCE

Gouverneur (provisoire)	Ambroise FAYOLLE Sous-directeur Dette, développement et marchés émergents Direction du Trésor Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Paris
Gouverneur suppléant (provisoire)	Alain GUILLOUËT Ministre Conseiller Chef de la Mission économique Ambassade de France en Suisse Berne
Conseiller	Jérôme BACONIN Attaché principal d'Administration centrale Bureau de l'aide au développement Direction du Trésor Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Paris
Conseiller	Danick IBAÑEZ Attachée à la Mission économique auprès de l'Ambassade de France Rome

GABON

Gouverneur	Paul MBA-ABESSOLE Vice-Premier Ministre Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural chargé des Droits de l'Homme et des Missions Libreville
Gouverneur suppléant (provisoire)	Vincent BOULÉ Ambassadeur de la République gabonaise auprès du FIDA Rome
Conseiller	Ivone Alves DIAS DA GRAÇA Premier Conseiller Représentant permanent adjoint de la République gabonaise auprès du FIDA Rome



ANNEXE I

GABON (cont'd)

Conseiller
Louis Stanislas CHARICAUTH
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République gabonaise
auprès du FIDA
Rome

GEORGIA

Alternate Governor
Rusudan LORDKIPANIDZE
Ambassador of Georgia
to IFAD
Rome

Adviser
Aleksidze ZURAB
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Georgia to IFAD
Rome

GERMANY

Governor
Michael HOFMANN
Director-General
Federal Ministry of Economic
Cooperation and Development
Bonn

Alternate Governor
(acting)
Guntram Freiherr VON SCHENCK
Ambassador of the Federal
Republic of Germany
to IFAD
Rome

Adviser
Bernd BLANK
Head of Division
Federal Ministry of Economic
Cooperation and Development
Bonn

Adviser
Bernd DUNNZLAFF
Head of Division
Federal Ministry of Economic
Cooperation and Development
Rome

ANNEXE I

GHANA

Governor (acting)	Kofi DSANE-SELBY Ambassador of the Republic of Ghana to IFAD Rome
Adviser	Kwaku NICOL Minister Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Ghana to IFAD Rome

GREECE

Governor (acting)	Dimitri DADIOTIS Consultant Directorate of Organizations Dealing with International Economic and Monetary Affairs Ministry of Foreign Affairs Athens
----------------------	--

GUATEMALA

Gobernador	Acisclo VALLADARES MOLINA Embajador de la República de Guatemala ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente (interino)	Emilio René MALDONADO GULARTE Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de la República de Guatemala ante el FIDA Roma
Asesor	Ileana RIVERA DE ANGOTTI Primera Secretaria Representante Permanente Alterna de la República de Guatemala ante el FIDA Roma

GUINEA

Gouverneur (provisoire)	Souhaïb Deen BANGOURA Ambassadeur de la République de Guinée auprès du FIDA Rome
----------------------------	---



ANNEXE I

HAITI

Gouverneur (provisoire)	Sébastien HILAIRE Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural Port-au-Prince
Gouverneur suppléant (provisoire)	Roger PERODIN Ambassadeur Représentant permanent de la République d'Haïti auprès des Organisations des Nations Unies Rome
Conseiller	Suze PERCY Ministre Conseiller Représentant permanent adjoint de la République d'Haïti auprès des Organisations des Nations Unies Rome
Conseiller	Patrick SAINT-HILAIRE Premier Secrétaire Représentant permanent suppléant de la République d'Haïti auprès des Organisations des Nations Unies Rome

HONDURAS

Gobernador (interino)	Oscar Antonio OYUELA CASTELLÓN Embajador de la República de Honduras ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
--------------------------	--

ICELAND

Governor	Sveinn Ágúst BJÖRNSSON Minister Counsellor Ministry of Foreign Affairs Reykjavik
Alternate Governor	Jón Erlingur JÓNASSON Counsellor Political Department Ministry of Foreign Affairs Reykjavik



ANNEXE I

INDIA

Alternate Governor
Govindan NAIR
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
of the Republic of India to the
United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

INDONESIA

Chairman
Bungaran SARAGIH
Minister for Agriculture
Jakarta

Governor
Agus HARYANTO
Secretary-General
Department of Finance
Jakarta

Alternate Governor
Freddy NUMBERI
Ambassador
Permanent Representative of the
Republic of Indonesia to IFAD
Rome

Adviser
Jannes HUTAGALUNG
Deputy Minister for International
Economic Cooperation
Office of the Coordinating Minister
for Economic Affairs
Jakarta

Adviser
Dedi M. MASYKUR RIYADI
Deputy to the Chairman of National
Development Planning Agency
Jakarta

Adviser
Rachmat PAMBUDY
Assistant to the Minister
Department of Agriculture
Jakarta

Adviser
Ahmad ANSORI MATTJIK
President of Bogor
Agriculture Institute
Bogor

ANNEXE I

INDONESIA (cont'd)

Adviser	Natigor SIAGIAN Assistant Minister for Agriculture and Director Bureau for International Cooperation Department of Agriculture Jakarta
Adviser	Mr ANDRADJATI Director for Commodity and Standardization Department of Foreign Affairs Jakarta
Adviser	Wahib ABDULJAWAD Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Indonesia to IFAD Rome
Adviser	Sunggul SINAGA Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Republic of Indonesia to IFAD Rome
Adviser	Andryono Kilat ADHI Agricultural Attaché Mission of the Republic of Indonesia to the European Communities Brussels
Adviser	Bambang SANTOSO MARSOEM Official Department of Finance Jakarta
Adviser	Timbul SITUMORANG Third Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Indonesia to IFAD Rome
Adviser	Fredriek Ellia GUGKANG Chairman of Bappeda West Kutai
Adviser	Frans Betsi MAROJAHAN DABUKKE Assistant to the Minister Department of Agriculture Jakarta



IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF

Governor
(acting) Mohammad Saeed NOURI-NAEENI
Ambassador of the Islamic Republic of Iran
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

IRAQ

Governor
(acting) Mohammad Adel AL-SHEIKH
Ambassador of the Republic of Iraq
to the United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

Adviser Motasim Arif AL-FITYAN
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Iraq to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

IRELAND

Governor John Francis COGAN
Ambassador of Ireland
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

Alternate Governor Anthony DEVLIN
First Secretary (Agriculture)
Alternate Permanent Representative of
Ireland to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

Adviser Jillian O'KEEFFE
Third Secretary
Development Cooperation Division
Department of Foreign Affairs
Dublin



ANNEXE I

ISRAEL

Alternate Governor
Denis-Paul MORDEHAY-RODGOLD
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the State of Israel to the United
Nations Agencies for Food and
Agriculture
Rome

ITALY

Gouverneur
Vito TANZI
Sous-secrétaire
Ministère de l'économie
et des finances
Rome

Gouverneur suppléant
(provisoire)
Raffaele BERLENGHI
Ambassadeur de la République
italienne auprès du FIDA
Rome

Conseiller
Marcello SPATAFORA
Directeur général
Direction de la coopération
économique et financière
multilatérale
Ministère des affaires étrangères
Rome

Conseiller
Giandomenico MAGLIANO
Directeur général
Coopération au développement
Ministère des affaires étrangères
Rome

Conseiller
Augusto ZODDA
Directeur général
Affaires générales, personnel et
processus organisationnels
Ministère de l'économie
et des finances
Département du Trésor
Rome

Conseiller
Eugenio CAMPO
Direction générale
Ministère des affaires étrangères
Rome



ANNEXE I

ITALY (cont'd)

Conseiller	Paolo DUCCI Responsable de la coordination FAO/IFAD/PAM Direction générale de la coopération économique et financière multilatérale Ministère des affaires étrangères Rome
Conseiller	Marco ROMITI Premier Secrétaire Représentation permanente de la République italienne auprès du FIDA Rome
Conseiller	Giorgio LECCESI Chef du Service chargé des Banques de développement multilatéral Ministère de l'économie et des finances Département du Trésor Rome
Conseiller	Simona D'AMBROSIO Conseiller Ministère de l'économie et des finances Département du Trésor Rome
Conseiller	Filippo ALESSI Conseiller principal Direction générale de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères Rome
Conseiller	Nicola FAVIA Directeur Département des affaires économiques Présidence du Conseil des Ministres Rome

JAPAN

Governor	Nobuko MATSUBARA Ambassador of Japan to Italy Rome
----------	---



ANNEXE I

JAPAN (cont'd)

Alternate Governor
(acting)

Masaharu SATO
Counsellor
Embassy of Japan
Rome

Adviser

Satomi SAKAMOTO
Deputy Director
International Cooperation Division
International Affairs Department
General Food Policy Bureau
Ministry of Agriculture,
Forestry and Fisheries
Tokyo

Adviser

Kiyomi MIYAGAWA
Officer
Multilateral Cooperation Division
Economic Cooperation Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

JORDAN

Governor
(acting)

Awni TAIMEH
Secretary-General
Ministry of Agriculture
Amman

Alternate Governor
(acting)

Radi ALTARAWNEH
Director
Directorate Productive Projects
Ministry of Planning
Amman

Adviser

Mousa ALWADI AL-ABBADI
Director
Projects Administration
Ministry of Agriculture
Amman

Adviser

Muwaffaq AJLOUNI
Minister Plenipotentiary
Alternate Permanent Representative
of the Hashemite Kingdom of
Jordan to the United Nations
Agencies for Food
and Agriculture
Rome

ANNEXE I

KAZAKHSTAN

Governor
(acting) Byrganym AITIMOVA
Permanent Representative of the
Republic of Kazakhstan to the
United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Adviser Angelika SHELUKHINA
Second Secretary
Embassy of the Republic
of Kazakhstan
Rome

KENYA

Governor Kipruto Rono ARAP KIRWA
Minister for Agriculture and
Livestock Development
Nairobi

Alternate Governor
(acting) Bruce Misoga MADETE
Ambassador of the Republic
of Kenya to IFAD
Rome

Adviser Joseph K. WANJAMA
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Nairobi

Adviser Gerishon K. NZUVA
Senior Deputy Director of Agriculture
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Nairobi

Adviser Samuel Cherunge YEGON
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Kenya to IFAD
Rome

Adviser Thomas Mboya ADUR
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Kenya to IFAD
Rome



ANNEXE I

KUWAIT

Governor
(acting) Hesham I. AL-WAQAYAN
Deputy Director-General
Operations and Disbursement
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

LEBANON

Gouverneur
(provisoire) Fadi HAJJ ALI
Premier Secrétaire
Chargé d'affaires, a.i.
Représentant permanent suppléant
de la République libanaise auprès des
Organisations des Nations Unies
Rome

Conseiller Mireille HAKIM
Assistante technique
Ambassade de la République
libanaise
Rome

LESOTHO

Governor Vova BULANE
Minister for Agriculture, Cooperatives
and Land Reclamation
Maseru

Alternate Governor
(acting) Mamoruti MALIE
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Cooperatives
and Land Reclamation
Maseru

Adviser Rachel Refiloehape MATHABO NTSINSYI
Ambassador of the Kingdom
of Lesotho to IFAD
Rome

Adviser Mantho MOTSELEBANE
Director
Department of Planning
and Policy Analysis
Ministry of Agriculture, Cooperatives
and Land Reclamation
Maseru

ANNEXE I

LESOTHO (cont'd)

Adviser	Kabelo MAFURA Counsellor Alternate Permanent Representative of the Kingdom of Lesotho to IFAD Rome
---------	---

LIBERIA

Governor (acting)	Lily BEHNA Ambassador of the Republic of Liberia to Italy Rome
----------------------	---

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Governor (acting)	Nuri Ibrahim HASAN Ambassador of the Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya to IFAD Rome
----------------------	---

LUXEMBOURG

Gouverneur (provisoire)	Georges HEINEN Directeur Financement du développement multilatéral Ministère des finances Luxembourg-Ville
----------------------------	---

Gouverneur suppléant (provisoire)	Jean FALTZ Ambassadeur du Grand-Duché du Luxembourg auprès du FIDA Rome
--------------------------------------	--

Conseiller	Frank BIEVER Premier Secrétaire Représentant permanent adjoint du Grand-Duché de Luxembourg auprès du FIDA Rome
------------	--

ANNEXE I

MADAGASCAR

Gouverneur
Yvan RANDRIASANDRATRINIONY
Ministre de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche
Antananarivo

Gouverneur suppléant
Solofoniaina RAMIARAMANANA
Conseiller
Chargé d'affaires, a.i.
Ambassade de la République
de Madagascar
Rome

Conseiller
Monsieur MONJA
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République de Madagascar
auprès du FIDA
Rome

Conseiller
Christian RAOLISOA
Chef de protocole
Ministère de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche
Antananarivo

MALAYSIA

Alternate Governor
Shamsudin BIN ABDULLAH
Ambassador of Malaysia to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

Adviser
Muhamad Nahar BIN JH. MOHD SIDEK
Assistant Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of Malaysia to the United Nations
Agencies for Food and Agriculture
Rome

Adviser
Mohd Hadtamizi ABU BAKAR
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of Malaysia to the United Nations
Agencies for Food and Agriculture
Rome

ANNEXE I

MALDIVES

Governor	Abdul Rasheed HUSSAIN Minister for Fisheries, Agriculture and Marine Resources Malé
Adviser	Mohamed ZUHAIR Assistant Director-General Ministry of Fisheries, Agriculture and Marine Resources Malé

MALI

Gouverneur	Seydou TRAORÉ Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Bamako
Gouverneur suppléant	Ibrahim Bocar DAGA Ambassadeur de la République du Mali auprès du FIDA Rome
Conseiller	Matallah SABANE TRAORÉ Conseiller technique du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Bamako
Conseiller	Mamadou NADIO Coordinateur des projets FIDA au Mali Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Bamako
Conseiller	Fatogoma DIARRA Coordinateur de l'Agence nationale de coordination et de gestion du Fonds de développement en zone sahélienne Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Bamako



ANNEXE I

MALI (cont'd)

Conseiller	Zana COULIBALY Directeur du Projet de diversification des revenus en zone non cotonnière Mali-Sud Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Bamako
Conseiller	Hamzata Moussa DIALLO Directeur du Projet de développement dans la zone lacustre Phase II Niafunké Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Bamako
Conseiller	Mamadou LAMINE TRAORÉ Chargé de projets Sous-direction des opérations Direction générale de la dette publique Ministère de l'économie et des finances Bamako
Conseiller	Founé SYLLA Premier Conseiller Représentant permanent suppléant de la République du Mali auprès du FIDA Rome
Conseiller	Modibo Mahamane TOURÉ Deuxième Conseiller Représentant permanent suppléant de la République du Mali auprès du FIDA Rome
Conseiller	El Hadji Sidi TRAORÉ Attaché (Affaires administratives) Représentant permanent suppléant de la République du Mali auprès du FIDA Rome

ANNEXE I

MALTA

Governor	Abraham BORG Ambassador of the Republic of Malta to IFAD Rome
Adviser	Mikela TABONE First Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Malta to IFAD Rome

MAURITANIA

Gouverneur (provisoire)	Marièm MINT MOHAMED AHMEDOU Premier Conseiller Représentant permanent suppléant de la République islamique de Mauritanie auprès du FIDA Rome
----------------------------	---

MAURITIUS

Alternate Governor	Kan Oye FONG WENG-POORUN Permanent Assistant Secretary Ministry of Agriculture, Food Technology and Natural Resources Port Louis
Adviser	Denis CANGY Consul of the Republic of Mauritius Rome

MEXICO

Gobernador	Rafael TOVAR Y DE TERESA Embajador de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente	Víctor Hugo MORALES MELÉNDEZ Consejero Representante Permanente Adjunto de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma



ANNEXE I

MEXICO (cont'd)

Asesor Sergio SOTO PRANTE
Coordinador General de Microrregiones
Secretaría de Desarrollo Social
México, D.F.

MOROCCO

Gouverneur Hassan BENEBDERAZIK
Secrétaire général
Ministère de l'agriculture et
du développement rural
Rabat

Conseiller Ahmed AFAILAL
Chef de Division des activités
opérationnelles
Ministère des affaires étrangères
et de la coopération
Rabat

Conseiller Ahmed FAOUZI
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint
du Royaume du Maroc
auprès du FIDA
Rome

MOZAMBIQUE

Governor Manuel CHANG
(acting) Vice-Minister of Planning
and Finance
Maputo

Alternate Governor Francisco Elias Paulo CIGARRO
(acting) Ambassador of the Republic of
Mozambique to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Adviser Abel GONÇALVES LOPES
Executive Director
Institute for the Management
of State Shares
Maputo

ANNEXE I

MOZAMBIQUE (cont'd)

Adviser	António PINTO DE ABREU Executive Director Bank of Mozambique Maputo
Adviser	Isabel Maria SUMAR Head of Loans Department Ministry of Planning and Finance Maputo
Adviser	Elsa CHAMBAL Desk Officer Bank of Mozambique Maputo
Adviser	Carla Elisa MUCAVI First Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Mozambique to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

MYANMAR

Governor (acting)	Khin MAUNG AYE Ambassador of the Union of Myanmar to IFAD Rome
Adviser	Aung MYINT Minister Counsellor Alternate Permanent Representative of the Union of Myanmar to IFAD Rome

NAMIBIA

Governor	Paul SMIT Deputy Minister for Agriculture, Water and Rural Development Windhoek
Alternate Governor (acting)	Vicky NAUDILI Project Support Services Ministry of Agriculture, Water and Rural Development Windhoek

ANNEXE I

NETHERLANDS

Governor (acting)	Pieter VERBEEK Adviser to the Director-General for International Cooperation Ministry of Foreign Affairs The Hague
Alternate Governor	Ewald WERMUTH Ambassador of the Kingdom of The Netherlands to the United Nations Organizations for Food and Agriculture Rome
Adviser	Jeroen T.M.G. STEEGHS Counsellor Deputy Permanent Representative of the Kingdom of The Netherlands to the United Nations Organizations for Food and Agriculture Rome

NEW ZEALAND

Alternate Governor	Godfrey R.B. PAYNE First Secretary Alternate Permanent Representative of New Zealand to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
--------------------	--

NICARAGUA

Gobernador	José CUADRA CHAMORRO Embajador de la República de Nicaragua ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente	Amelia Silvia CABRERA Ministra Consejera Representante Permanente Adjunta de la República de Nicaragua ante el FIDA Roma

ANNEXE I

NIGER

Gouverneur (provisoire)	Adam MAÏGA ZAKARIAOU Conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Niger auprès du FIDA Rome
Conseiller	Abdoulmoumine HADJO YAYE Conseiller Représentant permanent suppléant de la République du Niger Rome

NIGERIA

Governor (acting)	Malam Adamu BELLO Federal Minister for Agriculture and Rural Development Abuja
Alternate Governor (acting)	Gabriel LOMBIN Minister Permanent Representative of the Federal Republic of Nigeria to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Salisu INGAWA Director Project Co-ordinating Unit Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Abuja
Adviser	Mallam BABA FADA Director of Agriculture Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Abuja
Adviser	E. O. OKEKE Director Department of Rural Development Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Abuja



ANNEXE I

NIGERIA (cont'd)

Adviser
Aliyu ISMAIL
Special Assistant to the Minister for
Agriculture and Rural Development
Abuja

NORWAY

Governor
(acting)
Ingrid GLAD
Assistant Director-General
Department of Multilateral Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Oslo

Alternate Governor
(acting)
Anne Kristin HERMANSEN
Senior Adviser
Multilateral Bank and Finance Section
Department of Multilateral Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Oslo

Adviser
Margaret SLETTEVOLD
Minister Counsellor
Permanent Representative of the
Kingdom of Norway to IFAD
Rome

OMAN

Governor
Khalfan Saleh Mohammed AL NA'ABI
Under-Secretary
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Muscat

Alternate Governor
(acting)
Khalifa Salim Mohamed AL KIYUMI
Director-General
Agriculture and Fisheries
Al Batena Region
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Muscat

Adviser
Rasmi MAHMOUD
Liaison Officer
Embassy of the Sultanate
of Oman
Rome

ANNEXE I

OMAN (cont'd)

Adviser
Hafidh Hamal AL-RAWAHI
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Sultanate of Oman to IFAD
Rome

PAKISTAN

Governor
(acting)
Sikandar Hayat KHAN BOSAN
Minister of State for Food,
Agriculture and Livestock
Islamabad

Alternate Governor
Waqar Masood KHAN
Secretary
Economic Affairs Division
Ministry of Finance and
Economic Affairs
Islamabad

Adviser
Adnan BASHIR KHAN
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to IFAD
Rome

PANAMA

Gobernador
(interino)
Rafael E. FLORES C.
Viceministro de Desarrollo
Agropecuario
Panamá

Gobernador Suplente
Horacio J. MALTEZ
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto
de la República de Panamá
ante el FIDA
Roma

ANNEXE I

PARAGUAY

Gobernador Suplente
(interino) Ana María BAIARDI QUESNEL
Consejera
Representante Permanente Altern
de la República del Paraguay
ante el FIDA
Roma

Asesor Carlos Ramón VERA AGUILERA
Tercer Secretario
Representante Permanente Altern
de la República del Paraguay
ante el FIDA
Roma

PERU

Gobernador Roberto SEMINARIO
Ministro
Encargado de Negocios, a.i.
Representante Permanente Adjunto
de la República del Perú
ante el FIDA
Roma

Gobernador Suplente Oswaldo DEL ÁGUILA RAMÍREZ
Primer Secretario
Representante Permanente Altern
de la República del Perú
ante el FIDA
Roma

PHILIPPINES

Governor
(acting) Maria Luisa GAVINO
Assistant Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of The Philippines
to IFAD
Rome

PORTUGAL

Governor Carlos Manuel Inácio FIGUEIREDO
National Institute for Agricultural Support
Ministry of Agriculture, Rural
Development and Fisheries
Lisbon

ANNEXE I

PORTUGAL (cont'd)

Alternate Governor	Carlos Manuel DOS SANTOS FIGUEIREDO Head of Department Coordination of International Relations General Directorate for European and International Affairs Ministry of Finance Lisbon
Adviser	Nuno MOREIRA Head of Timor-Leste Agricultural Mission Ministry of Agriculture, Rural Development and Fisheries Lisbon
Adviser	Arnaud DE LATOUR Representative Intercooperation and Development Lisbon
Adviser	João Miguel FREITAS Counsellor Chargé d'affaires, a.i. Deputy Permanent Representative of the Portuguese Republic to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome

QATAR

Governor (acting)	Mohamed Bin Issa AL MUHANNADI Minister of State for the Affairs of the Ministers' Council Doha
Alternate Governor (acting)	Ali Fahad AL-HAJRI Ambassador of the State of Qatar to IFAD Rome
Adviser	Mohamed Bin Fahad AL-FIHANI Under-Secretary for Agricultural Affairs Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha



QATAR (cont'd)

Adviser	Ali Mohamed JABOR AL-KUBAISI Director Department for Agricultural Development Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Abdel Rahman Youssef AL-MAHMOUD Director Agricultural and Water Resources Management Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Ahmed Rashid AL BURSHID Public Relations Embassy of the State of Qatar Rome
Adviser	Akeel HATOOR Adviser Embassy of the State of Qatar Rome

REPUBLIC OF KOREA

Governor	Song YOUNG-OH Ambassador of the Republic of Korea to IFAD Rome
Alternate Governor	Kim KYEONG-KYU First Secretary Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Republic of Korea to IFAD Rome
Adviser	Kim EUNG-BON Deputy Director Multilateral Cooperation Division Ministry of Agriculture and Forestry Seoul



REPUBLIC OF KOREA (cont'd)

Adviser
Kwon YOUNG-A
Assistant Director
United Nations Division
Ministry of Foreign Affairs
and Trade
Seoul

Adviser
Kyung-yul HAN
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Korea to IFAD
Rome

REPUBLIC OF MOLDOVA

Alternate Governor
Viorel GUTU
Head
Investment Programmes and
Technical Assistance
Departement
Ministry of Agriculture
and Food Industry
Kishinau

Adviser
Ala BELEAVSCHI
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Moldova to the
United Nations Agencies for Food
and Agriculture
Rome

ROMANIA

Gouverneur
(provisoire)
Gabriela DUMITRIU
Conseiller
Représentante permanente adjointe
de la Roumanie auprès du FIDA
Rome

Gouverneur suppléant
(provisoire)
Ioan PAVEL
Conseiller
Direction pour les Nations Unies
Ministère des affaires étrangères
Bucarest

ANNEXE I

RWANDA

Governor
Ephraim KABAIJA
Minister for Agriculture, Livestock
and Forestry
Kigali

Adviser
Alfred MUTEBWA
Director of Planning and
Agricultural Statistics
Ministry of Agriculture, Livestock
and Forestry
Kigali

SAUDI ARABIA

Governor
(acting)
Abdallah Bin Abdallah AL-OBEID
Deputy Minister and Under Secretary for
Research and Agricultural Development
Ministry of Agriculture
Riyadh

Alternate Governor
(acting)
Ahmad Ben Souleiman AL-AQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Adviser
Meshal Bin Abdallah AL QAHTANI
Agricultural Engineer
External Relations
Ministry of Agriculture
Riyadh

SENEGAL

Gouverneur
Habib SY
Ministre de l'agriculture
et de l'élevage
Dakar

Gouverneur suppléant
Momar GUEYE
Ambassadeur de la République du
Sénégal auprès des Organisations
des Nations Unies
Rome



ANNEXE I

SENEGAL (cont'd)

Conseiller
Moussa Bocar LY
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Sénégal
auprès des Organisations
des Nations Unies
Rome

Conseiller
Alassane WELE
Deuxième Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République du Sénégal
auprès des Organisations
des Nations Unies
Rome

SIERRA LEONE

Alternate Governor
Umaru Bundu WURIE
Ambassador of the Republic
of Sierra Leone
Bonn

Adviser
Alessandro ROSSO
Consul of the Republic
of Sierra Leone
Milan

Adviser
Abdulai SHERIFF
Assistant to the Consul
Consulate of the Republic
of Sierra Leone
Rome

SOUTH AFRICA

Governor
Anthony LE CLERK KGWADU MONGALO
Ambassador of the Republic
of South Africa to the United
Nations Agencies for Food
and Agriculture
Rome

ANNEXE I

SOUTH AFRICA (cont'd)

Adviser	Margaret MOHAPI First Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of South Africa to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
---------	---

SPAIN

Gobernador	Jorge DOMECCQ Ministro Consejero Embajada de España Roma
------------	---

SRI LANKA

Governor (acting)	M. SUMANADASA Minister Alternate Permanent Representative of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka to IFAD Rome
----------------------	---

SUDAN

Governor	Magzoub ELKHALIFA AHMED Minister for Agriculture and Forestry Khartoum
Alternate Governor (acting)	Abda Yahia ABDELRAHMAN EL-HAMDI Minister of State for Finance and National Economy Khartoum
Adviser	Mohamed Hassan JUBARA MOHAMED Director-General Directorate of Investment and International Cooperation Ministry of Agriculture and Forestry Khartoum
Adviser	Andrew MAKUR THOU Ambassador of the Republic of The Sudan to Italy Rome



ANNEXE I

SUDAN (cont'd)

Adviser
Mohamed Said MOHAMED ALI HARBI
Counsellor
Permanent Representative
of the Republic of The Sudan
to IFAD
Rome

Adviser
Saif el Din YOUSIF
Counsellor
Embassy of the Republic
of The Sudan
Rome

SURINAME

Alternate Governor
Gerhard Otmar HIWAT
Ambassador of the Republic
of Suriname
Brussels

SWAZILAND

Governor
Roy FANOURAKIS
Minister for Agriculture
and Co-operatives
Mbabane

Alternate Governor
(acting)
Erick J. VILAKAZI
Acting Principal Secretary
Ministry of Agriculture
and Co-operatives
Mbabane

Adviser
Khangezile DLAMINI
Project Coordinator
Ministry of Agriculture
and Co-operatives
Mbabane

Adviser
Doctor LUKHELE
Chief Executive Officer
Swaziland Komati
Project Enterprise
Mbabane

ANNEXE I

SWEDEN

Governor (acting)	Jan O. KARLSSON Minister for Development Cooperation, Migration and Asylum Policy Ministry of Foreign Affairs Stockholm
Alternate Governor	Gunilla OLSSON Director Deputy Head Department for Global Development Ministry of Foreign Affairs Stockholm
Adviser	BrittMarie HARTVIG Special Adviser Department for Global Development Ministry of Foreign Affairs Stockholm
Adviser	Anders SJÖBERG Deputy Director Ministry of Foreign Affairs Stockholm
Adviser	Mats ÅBERG Deputy Director Ministry of Foreign Affairs Stockholm
Adviser	Michael ODEVALL Minister Permanent Representative of the Kingdom of Sweden to IFAD Rome
Adviser	Pernilla IVARSSON Agricultural Counsellor Deputy Permanent Representative of the Kingdom of Sweden to IFAD Rome
Adviser	Margaretha ARNESSON-CIOTTI Programme Officer Royal Swedish Embassy Rome
Adviser	Magnus LEIVIK Junior Officer Royal Swedish Embassy Rome



ANNEXE I

SWITZERLAND

Gouverneur	Serge CHAPPATTE Directeur général adjoint Direction du développement et de la coopération Département fédéral des affaires étrangères Berne
Conseiller	Lothar CAVIEZEL Conseiller scientifique principal Direction du développement et de la coopération Département fédéral des affaires étrangères Berne
Conseiller	Hubert POFFET Conseiller Représentant permanent de la Confédération suisse auprès des Organisations des Nations Unies Rome

SYRIA

Governor	Nour Eldin MOUNA Minister for Agriculture and Agrarian Reform Damascus
Alternate Governor (acting)	Hassan IBRAHIM Vice-Minister for Agriculture and Agrarian Reform Damascus
Adviser	Nabila CHAALAN Ambassador Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to IFAD Rome
Adviser	Riad QASSEM Director of International Cooperation Ministry of Agriculture and Agrarian Reform Damascus



ANNEXE I

SYRIA (cont'd)

Adviser	Hamzeh DAWALIBI Minister Counsellor Deputy Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to IFAD Rome
Adviser	Mazen ADI Third Secretary Alternate Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to IFAD Rome

TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF

Governor	Charles N. KEENJA Minister for Agriculture and Food Security Dar-es-Salaam
Alternate Governor	Costa Ricky MAHALU Ambassador of the United Republic of Tanzania to IFAD Rome
Adviser	Anthony DIALLO Deputy Minister for Water and Livestock Development Dar-es-Salaam
Adviser	Wilfred NGIRWA Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Food Security Dar-es-Salaam
Adviser	Peniel MWASHA Assistant Director Ministry of Water and Livestock Development Dar-es-Salaam
Adviser	Perpetua M.S. HINGI Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the United Republic of Tanzania to IFAD Rome



ANNEXE I

THAILAND

Alternate Governor	Pote CHUMSRI Minister (Agricultural Affairs) Permanent Representative of the Kingdom of Thailand to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	Korntip RATANAKOMUT Counsellor (Agricultural Affairs) Deputy Permanent Representative of the Kingdom of Thailand to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	Pornprom CHAIRIDCHAI First Secretary (Agricultural Affairs) Alternate Permanent Representative of the Kingdom of Thailand to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome

THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Governor (acting)	Slavko PETROV Minister for Agriculture, Forestry and Water Economy Skopje
Alternate Governor (acting)	Ivan ANGELOV Ambassador and Head of Mission of The Former Yugoslav Republic of Macedonia to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Besir JASARI Deputy Minister for Agriculture, Forestry and Water Economy Skopje
Adviser	Lidija CADIKOVSKA Project Coordinator Ministry of Agriculture, Forestry and Water Economy Skopje



THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA (cont'd)

Adviser	Irena BOGOEVSKA Chief of the Cabinet Ministry of Agriculture, Forestry and Water Economy Skopje
Adviser	Ljubica TRENCEVSKA Counsellor Alternate Permanent Representative of The Former Yugoslav Republic of Macedonia to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Suzana STOIMCEVA Adviser Ministry of Finance Skopje
Adviser	Emil BUHOV Credit Adviser Ministry of Finance Skopje

TONGA

Governor	Fetu'utolu TUPOU High Commissioner for the Kingdom of Tonga London
----------	---

TUNISIA

Gouverneur (provisoire)	Mohamed JEGHAM Ambassadeur de la République tunisienne auprès des Organisations des Nations Unies Rome
Gouverneur suppléant (provisoire)	Kamel BEN REJEB Directeur général de la coopération financière multilatérale Ministère du développement et de la coopération internationale Tunis

ANNEXE I

TUNISIA (cont'd)

Conseiller	Ahmad BOURIGA Directeur Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques Tunis
Conseiller	Naceur BEN FRIJA Conseiller Représentant permanent adjoint de la République tunisienne auprès des Organisations des Nations Unies Rome

TURKEY

Governor	Necati UTKAN Ambassador of the Republic of Turkey to IFAD Rome
Adviser	Serap ÖZCOSKUN Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Turkey to IFAD Rome
Adviser	Mehmet UYANIK Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Turkey to IFAD Rome

UGANDA

Governor (acting)	Wilburforce KISAMBA-MUGERWA Minister for Agriculture, Animal Industry and Fisheries Entebbe
Alternate Governor (acting)	Vincent KIRABOKYAMARIA Ambassador of the Republic of Uganda to IFAD Rome



ANNEXE I

UGANDA (cont'd)

Adviser
Simon AJIKU
First Secretary (Political)
Embassy of the Republic
of Uganda
Rome

UNITED ARAB EMIRATES

Governor
(acting)
Abdulla AL MAAINAH
Minister Plenipotentiary
Alternate Permanent Representative of the
United Arab Emirates to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Adviser
Mirghani Hassan OBEID
Adviser
Embassy of the United
Arab Emirates
Rome

UNITED KINGDOM

Governor
(acting)
Peter REID
First Secretary
(Senior Rural Livelihoods Adviser)
Permanent Representation of the
United Kingdom to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

UNITED STATES

Governor
(acting)
William E. SCHUERCH
Deputy Assistant Secretary
Multilateral Development Banks and
Specialized Development Institutions
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Alternate Governor
(acting)
Carolee HEILEMAN
Minister Counsellor
Acting Permanent Representative
of United States of America to
the United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome



ANNEXE I

UNITED STATES (cont'd)

- Adviser David WINKELMANN
Special Assistant to the
Deputy Administrator for
International Cooperation
and Development
Foreign Agricultural Service
Department of Agriculture
Washington, D.C.
- Adviser Andrew RUDE
Agricultural Economist
Office of Specialized
Development Institutions
Department of the Treasury
Washington, D.C.
- Adviser Lucy TAMLYN
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the United States of America to
the United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome
- Adviser Max FINBERG
Attaché
Special Assistant to the Ambassador
United States Mission to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

URUGUAY

- Gobernador Carlos Alejandro BARROS OREIRO
Embajador de la República Oriental
del Uruguay ante el FIDA
Roma

VENEZUELA

- Gobernador Douglas UNGREDDA
(interino) Vice-Presidente
Promoción y Desarrollo
Banco de Desarrollo Económico
y Social de Venezuela
Caracas



ANNEXE I

VENEZUELA (cont'd)

Asesor
Carlos POZZO BRACHO
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto
de la República Bolivariana de
Venezuela ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

VIET NAM

Governor
Le Vinh THU
Ambassador of the Socialist
Republic of Viet Nam to Italy
Rome

Alternate Governor
(acting)
Nguyen Chi THANH
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Socialist Republic of Viet Nam
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

YEMEN

Governor
Ahmed Salem AL-JABALI
Minister for Agriculture
and Irrigation
Sana'a

Alternate Governor
Abdulrahman Mohammed BAMATRAF
Ambassador of the Republic of Yemen
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Adviser
Mansour Abdullah ALAHGERY
Director-General
Office of the Minister for
Agriculture and Irrigation
Sana'a

Adviser
Abdulmalik ALTHAWR
General Manager of Planning
Ministry of Agriculture
and Irrigation
Sana'a

ANNEXE I

YEMEN (cont'd)

Adviser	Mutahar Zaid MUTAHAR Director-General for Irrigation Ministry of Agriculture and Irrigation Sana'a
---------	--

ZAMBIA

Governor (acting)	Webby D. KAMWENDO Deputy Minister for Agriculture and Cooperatives Ministry of Agriculture and Cooperatives Lusaka
----------------------	---

Alternate Governor (acting)	Eliko KALABA Chief Planner Ministry of Agriculture and Cooperatives Lusaka
--------------------------------	--

ZIMBABWE

Alternate Governor	Mary Margaret MUCHADA Ambassador of the Republic of Zimbabwe to IFAD Rome
--------------------	--

Adviser	David MUFOTE Director of Economics Ministry of Lands, Agriculture and Rural Resettlement Harare
---------	---

Adviser	Rudo Grace MANYARARA Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Zimbabwe to IFAD Rome
---------	--



مراقبون من الدول الأعضاء بالأمم المتحدة

OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES

OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES DES NATION UNIES

OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

BELARUS

Aleksei SKRIPKO
Ambassador of the Republic
of Belarus to Italy
Rome

Vikenty DOMNICH
First Secretary
Embassy of the Republic
of Belarus
Rome

BULGARIA

Ilia KRASTELNIKOV
Ambassadeur
Représentant permanent de
la République de Bulgarie
auprès des Organisations
des Nations Unies
Rome

CZECH REPUBLIC

Pavel SKODA
Counsellor
Permanent Representative of
the Czech Republic to FAO
Rome



ANNEXE I

HUNGARY

Zsolt NÉMETH
Permanent Representative of the
Republic of Hungary to FAO
Rome

SAN MARINO

Daniela ROTONDARO
Ambassador
Permanent Representative of the
Republic of San Marino to FAO
Rome

SLOVAKIA

Milan PAKSI
Counsellor
Permanent Representative of
the Slovak Republic to FAO
Rome

TIMOR-LESTE

Estanislau DA SILVA
Minister for Agriculture, Forestry
and Fisheries
Dili

José Antonio AMORIM DIAS
Representative of the Democratic
Republic of Timor-Leste to the
European Community
Brussels



ANNEXE I

الكرسي الرسولي

HOLY SEE

SAINT-SIÈGE

SANTA SEDE

Renato VOLANTE
Observateur permanent du
Saint-Siège auprès du FIDA
Cité du Vatican

Vincenzo BUONOMO
Observateur permanent suppléant
du Saint-Siège auprès du FIDA
Cité du Vatican

Lelio BERNARDI
Conseiller
Cité du Vatican

Giovanni TEDESCO
Conseiller
Cité du Vatican



السلطة الفلسطينية

THE PALESTINIAN AUTHORITY

L'AUTORITÉ PALESTINIENNE

LA AUTORIDAD PALESTINA

Rafik NATSHEH
Minister for Agriculture
Ramallah

Walid ABED RABBOH
Counsellor
Ministry of Agriculture
Ramallah

Hussein AL AFLAK
Counsellor
Delegation of
the Palestinian Authority
Rome



ممثلون عن الأمم المتحدة والوكالات المتخصصة

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

**Food and Agriculture Organization of
the United Nations**

Jacques DIOUF
Director-General
Rome

Aidan GULLIVER
Officer-in-Charge
IFAD/UNDP/UNCDF/WFP Cooperative
Programme Service
Rome

**Joint United Nations Programme on
HIV/AIDS**

Renu CHAHIL-GRAF
Chief
Governance
Donor and Relations
Geneva

**United Nations Development
Programme**

Giuseppe DE VINCENTIS
Director
Programme Unit
Rome

Gianluca VIGNOLA
Deputy Director
Programme Unit
Rome



**United Nations Development
Programme (cont'd)**

Evlogui BONEV
Senior Adviser
European Office
Geneva

**United Nations Office for Project
Services**

Bisrat AKLILU
Deputy Executive Director
and Director of Operations
New York

Mohamed CHAALALA
Coordinator
Rome

Noemi NAZARIO
Manager
Loan Administration Unit
Rome

World Food Programme

James T. MORRIS
Executive Director
Rome

Michael CROSTHWAITE
Special Assistant to the
Executive Director
Rome

Francesco STRIPPOLI
Director
External Relations Division
Rome

Thomas YANGA
Secretary to the Executive Board
and Chief of Inter-Agency
Affairs Service
Rome



World Food Programme (cont'd)

Allan JURY
Chief
Food Security
Safety Nets and Relief Service
Rome

Haladou SALHA
Senior Adviser for Africa
Operations Department
Rome

Naoe YAKIYA
Inter-Agency Affairs Officer
Inter-Agency Affairs Service
Rome

Sitta KAI-KAI
Gender Adviser
Food Security
Safety Nets and Relief Service
Rome



مراقبون من المنظمات الحكومية الدولية

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

African Development Bank

Elie DOTE
Manager
Department of Agriculture
and Rural Development
Central-West
Abidjan

**Arab Authority for Agricultural
Investment and Development**

Mohamed Habib KAABACHI
Head of International
Cooperation Division
Khartoum

Al Arabi Moahamed HAMD
Acting Director
Regional Office
Dubai

**Arab Bank for Economic Development
in Africa**

Wahid HAJRI
Assistant Director-General
of Operations
Khartoum

Abdulmagid H. BURAWI
Project Officer
Operations Department
Khartoum



**Arab Center for the Studies of Arid Zones
and Dry Lands**

Abdel SAFAR
Director-General
Damascus

Muhammad Fadel WARDEH
Coordinator
ACSAD/IFAD Programme
Damascus

Abdallah AL-DROUBI
Acting Director of Water Resources
Damascus

**Arab Organization for Agricultural
Development**

Salem AL-LOZI
Director-General
Khartoum

Asian Development Bank

Joseph EICHENBERGER
Vice-President
Manila

European Community

Wilma DU MARTEAU
Ambassador
Permanent Representative of
the Commission of the European
Community to the United Nations
Agencies
Rome

Frances-Anne HUNTER
Attachée
Alternate Permanent Representative
of the Commission of the European
Community to the United Nations
Agencies
Rome



ANNEXE I

**Inter-American Institute for Cooperation
on Agriculture**

José María FRESNEDA
Coordinator
European Permanent Office
Madrid

**International Center for Agricultural
Research in the Dry Areas**

Adel S. AL-BELTAGY
Director-General
Aleppo

International Grains Council

Germain DENIS
Executive Director
London

International Livestock Research Institute

Getachew ENGIDA
Director
Finance, Human Resources
and Administration
Nairobi

Islamic Development Bank

Bashir Omar FADLALLAH
Adviser (Policy)
Jeddah

League of Arab States

Fathi ABU ABED
Counsellor
Rome

**OPEC Fund for International
Development**

Yesufu Seyyid M. ABDULAI
Director-General
Vienna

**Organisation for Economic Co-operation
and Development**

Jonathan BROOKS
Principal Administrator
Division for Non-Member Economies
Directorate for Food, Agriculture
and Fisheries
Paris

Organization of the Islamic Conference

Thierno Nabika DIALLO
Assistant Secretary-General
for Economic Affairs
Jeddah

**Permanent Interstate Committee for
Drought Control in the Sahel**

Musa S. MBENGA
Executive Secretary
Ouagadougou

Yamar MBODJ
Adviser (Food Security)
Ouagadougou

West African Development Bank

Ganda Seyni HASSANE
Director
Rural Development
and Infrastructures
Lomé



مراقبون من المنظمات غير الحكومية

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

Bread for the World

David BECKMAN
President
Washington, D.C.

Richard A. HOEHN
Director of Special Programmes
Washington, D.C.

**Centre for Environment and Development
for the Arab Region**

Kamal A. SABET
Executive Director
Cairo

**International Federation of Agricultural
Producers**

David KING
Secretary-General
Paris

Sekou Oumar TALL
President of the IFAP Permanent
Committee for Developing Countries and
of the Permanent Assembly of the
Chambers of Agriculture of Mali
Bamako



ANNEXE I

**International Federation of Business and
Professional Women**

Annarosa COLANGELO
Permanent Representative
to FAO and IFAD
Rome

**International Juridical Organization for
Environment and Development**

Mary Ellen SIKABONYI
Executive Director
Rome

Movimondo

Giuseppe CRIPPA
President
Rome

Vincenzo PIRA
Officer-in-Charge
General Promotion
Rome

Society for International Development

Stefano PRATO
Managing Director
Rome

Andrew SOBEY
Director
Corporate Affairs
Rome

Arthur Muliro WAPAKALA
Director
Organizational Development
Rome

Wendy HARCOURT
Editor Development
Director of Programmes
Rome

ANNEXE II

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil des gouverneurs - Session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA**

Rome, 19-20 février 2003

ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DES ACTIVITES

1. La session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA ouvrira officiellement l'année commémorative qui offrira l'occasion d'échanger des idées, de se pencher sur les réalisations du Fonds au cours du dernier quart de siècle et de promouvoir la mission du FIDA: "Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté". Ce sera également le moment opportun pour se tourner vers l'avenir et la tâche à accomplir pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire, et notamment celui de "réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour".
2. À ce propos, le Président du Fonds a proposé de centrer le débat interactif sur le thème "Atteindre les objectifs de développement du Millénaire - Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté".
3. Comme indiqué dans le programme des activités, le débat, qui sera animé par des experts de haut niveau, aura lieu en séance plénière le premier jour de la session. Le lendemain, quatre tables rondes consacrées à des questions spécifiques se tiendront simultanément. Les délégations nationales sont invitées à assister aux tables rondes de leur choix et, pour stimuler l'interaction, pourront même, si elles le souhaitent, répartir leurs membres entre différents groupes de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'admission en qualité de membre non-originaire
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Déclarations générales
6. Rapport sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA
7. Sixième reconstitution des ressources du FIDA
8. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2001
9. Budget administratif du FIDA pour 2003
10. Élection de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration
11. Rapport sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002)
12. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)
13. Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté
14. Rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
15. Autre question

Approbation de la diffusion des documents

PROGRAMME DES ACTIVITES

MERCREDI 19 FEVRIER 2003

Séance du matin

10 heures-13 heures

10 heures–13 heures

Cérémonie d'ouverture

Le Président de la République italienne, M. Carlo Azeglio Ciampi, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, ouvriront conjointement la session.

Début de l'examen des points tels qu'indiqués sur l'ordre du jour

Séance de l'après-midi

14 h 30-18 h 30

15 heures–17 heures

Débat interactif sur le thème: *Atteindre les objectifs de développement du Millénaire – Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté*

Le débat donnera l'occasion d'échanger des vues sur le thème et comprendra une séance de questions - réponses. Le groupe de discussion sera composé d'experts de haut niveau ainsi que du Président du Fonds et du Président du Conseil des gouverneurs.

17 heures-18 h 30

Suite de l'examen des points de l'ordre du jour

JEUDI 20 FEVRIER 2003

Séance du matin

9 h 30-13 heures

9 h 30-10 h 20

Suite de l'examen des points de l'ordre du jour

10 h 30-13 heures

Tables rondes

Quatre tables rondes auront lieu simultanément sur les thèmes suivants:

- Les populations autochtones et le développement durable
- Promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux marchés pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire
- Transformer les institutions rurales pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire
- Les femmes en tant que moteur du changement

Séance de l'après-midi

15 heures-18 heures

15 heures-18 heures

Examen des derniers points de l'ordre du jour et déclarations générales Clôture de la session

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS A LA SESSION DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DU FIDA

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC 26/L.1/Rev.1	2	Ordre du jour et programme des activités
GC 26/L.1/Add.1		Calendrier de travail de la session
GC 26/L.2	3	Demande d'admission à la qualité de membre non originaire
GC 26/L.3 + Add.1	6	Rapport de situation sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA
GC 26/L.4 + Add.1	7	Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté: Rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006)
GC 26/L.5	8	États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2001
GC 26/L.6 + Add.1	9	Programme de travail et budget administratif du FIDA pour 2003
GC 26/L.7	9	Assurance maladie après cessation de service
GC 26/L.8 + Add.1 + Add.2	10	Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration
GC 26/L.9/Rev.1	11	Rapport sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002)
GC 26/L.10	12	Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)
GC 26/L.11	13	Rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté
GC 26/L.12	14	Rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
GC 26/INF.1		Arrangements pour la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA
GC 26/INF.2		Déclarations générales - Renseignements à l'usage des délégués
GC 26/INF.3		Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés: rapport de situation 2002

ANNEXE III

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC 26/INF.4		Conférence-débat sur le thème: réaliser les objectifs de développement du Millénaire en œuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté
GC 26/INF.5 + Rev.1		Tables rondes
GC 26/INF.6		Vingt-cinquième anniversaire du FIDA
GC 26/INF.7/Rev.2		Liste des participants à la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA
GC 26/INF.8		Chiffres significatifs pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2002
GC 26/INF.9 + Rev.1 + Rev. 2		Ordre des interventions - Déclarations prononcées en séance plénière
GC 26/Resolutions/Rev.1		Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à la session anniversaire du FIDA
Résumé des tables rondes		Résumé des tables rondes présenté par M. Klemens van de Sand, Président adjoint, Département gestion des programmes
Résumé de la conférence-débat		Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en œuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté
Discours de clôture		Discours de clôture de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA, prononcé par Son Excellence M. Bungaran Saragih

ANNEXE IV



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA
Rome, 19-20 février 2003

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS
A SA VINGT-SIXIEME SESSION

1. À sa vingt-sixième session, le Conseil des gouverneurs a adopté les résolutions 129/XXVI, 130/XXVI, 131/XXVI et 132/XXVI le 19 février 2003.
2. Ces résolutions sont communiquées pour information à tous les Membres du FIDA.



**APPROBATION DE L'ADMISSION A LA QUALITE DE
MEMBRE NON ORIGINAIRE DU FONDS**

Résolution 129/XXVI

Approbation de l'admission à la qualité de membre non originaire du Fonds

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Vu les articles 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole (FIDA) et la section 10 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds;

Ayant examiné la demande d'admission à la qualité de membre non originaire présentée par la République démocratique du Timor-Leste qui lui a été communiquée dans le document GC 26/L.2, et compte tenu de la recommandation du Conseil d'administration y relative;

Approuve l'admission de la République démocratique du Timor-Leste en qualité de membre du Fonds.

SIXIEME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA

Résolution 130/XXVI

Sixième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui stipule que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes et, le cas échéant, invite les Membres à verser des contributions supplémentaires aux ressources du Fonds;

Rappelant en outre la résolution 127/XXV, que le Conseil des gouverneurs a adoptée le 20 février 2002, à l'effet d'instituer une Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA;

Invitant instamment les Membres qui n'ont pas encore acquitté l'intégralité de leurs contributions antérieures aux ressources du Fonds et ceux qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution au titre de la cinquième reconstitution à adopter des mesures concrètes pour compléter les paiements en cause et déposer lesdits instruments de contribution le plus rapidement possible;

Réaffirmant son appui unanime au FIDA et à sa mission de lutte contre la faim et la pauvreté et notant avec une grande satisfaction les progrès constants obtenus par le FIDA dans l'accomplissement de cette mission;

Notant le souhait de ses Membres de maintenir un niveau annuel suffisant d'engagements de prêts et de dons pour permettre au Fonds de remplir sa mission;

Rappelant par ailleurs sa résolution 100/XX adoptée le 21 février 1997 sur les modalités d'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé pendant la période de la quatrième reconstitution;

Ayant examiné le document intitulé "Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté: Rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006)", présenté sous la cote GC 26/L.4 et le projet de résolution sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA joint à ce document;

Tenant compte des déclarations faites au sein de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA selon lesquelles un certain nombre de Membres ont indiqué leur intention de contribuer aux ressources du Fonds au moyen d'annonces de contributions au titre de la sixième reconstitution suivant les modalités définies dans la présente résolution, étant entendu qu'aucun engagement à cet égard n'en découlera pour un Membre quelconque tant qu'il n'aura pas déposé un instrument de contribution et que ledit instrument n'aura pas pris effet en accord avec les modalités et conditions qui y sont énoncées et qui doivent être conformes aux dispositions de la présente résolution et à l'Accord portant création du FIDA;

Considérant en outre les opinions formulées lors de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA par plusieurs Membres qui indiquaient que le pouvoir d'engagement anticipé (PEA) devait être utilisé avec modération et prudence, et qu'il fallait mobiliser des ressources externes pour compléter celles du FIDA afin de financer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE);



Vu les conclusions de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA qui a recommandé que, eu égard aux besoins des pays en développement Membres du Fonds en ce qui concerne le développement continu de leurs secteurs agricole et rural, les ressources du FIDA soient impérativement reconstituées de manière à lui permettre de mener à bien son programme de travail pendant la période de reconstitution, les Membres soient invités à faire des contributions supplémentaires aux ressources du Fonds.

Décide:

I. “Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté: Rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006)”

1. Le document GC 26/L.4, intitulé “Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté: Rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006)” est approuvé et servira de point de départ aux opérations du Fonds. En conséquence, le Conseil des gouverneurs a décidé d’autoriser la reconstitution des ressources du FIDA.

2. **Définitions**

Les termes employés dans la présente résolution ont le sens indiqué ci-après:

- a) “PEA”: le pouvoir d’engagement anticipé conféré en vertu du paragraphe III.17 de la présente résolution;
- b) “contribution supplémentaire”: une contribution faite par un Membre au titre de la sixième reconstitution des ressources du Fonds au sens de la section 3 de l’article 4 de l’Accord;
- c) “Accord”: l’Accord portant création du FIDA, dans sa version modifiée du 20 février 2003;
- d) “contribution complémentaire”: montant apporté par un Membre au Fonds pendant la période couverte par la reconstitution sur une base volontaire et visé aux paragraphes II.4 d) et II.5 b) de la présente résolution;
- e) “Consultation”: le comité des représentants principaux des Membres constitué en vertu de la résolution 127/XXV du Conseil des gouverneurs pour examiner l’adéquation des ressources dont dispose le FIDA;
- f) “contribution”: le montant qu’un Membre est juridiquement tenu, de par son instrument de contribution, de verser aux ressources du Fonds;
- g) “voix de contribution”: les voix originelles et celles des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions attribuées à chaque Membre conformément aux dispositions des sections 3 a) i) B) et 3 a) ii) B) de l’article 6 de l’Accord, des paragraphes II.16 b) et II.17 b) de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs, au paragraphe IV.19 b) de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs et au paragraphe IV.19 b) de la présente résolution, sur la base des contributions dudit Membre aux ressources du FIDA;
- h) “dollar” ou “USD”: le dollar des États-Unis;



ANNEXE IV

- i) “voix de la quatrième reconstitution”: les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l’article 6 de l’Accord et réparties au titre de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément aux paragraphes II.17 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs;
- j) “voix de la cinquième reconstitution”: les voix généralement définies comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l’article 6 de l’Accord et réparties au titre de la cinquième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs;
- k) “voix de la sixième reconstitution”: les voix généralement définies comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l’article 6 de l’Accord et réparties au titre de la reconstitution sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la présente résolution;
- l) “Fonds”: le Fonds international de développement agricole;
- m) “augmentation de contribution”: augmentation par un Membre, en accord avec les dispositions de la section 4 de l’article 4 de l’Accord, du montant de sa contribution supplémentaire;
- n) “versement”: l’un des versements par lesquels une contribution doit être payée;
- o) “instrument de contribution”: un engagement écrit par lequel un Membre confirme son intention de faire une contribution supplémentaire aux ressources du Fonds au titre de la reconstitution;
- p) “Membre”: un Membre du Fonds;
- q) “voix de Membre”: les voix originelles et celles des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions attribuées à chaque Membre conformément aux sections 3 a) i) A) et 3 a) ii) A) de l’article 6 de l’Accord, aux paragraphes II.16 a) et II.17 a) de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs, au paragraphe IV.19 a) de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs et au paragraphe IV.19 a) de la présente résolution, sur la base de sa qualité de membre du Fonds;
- r) “voix originelles”: les voix définies à la section 3 a) i) et iii) de l’article 6 de l’Accord et réparties en voix de Membre et voix de contribution conformément aux paragraphes II.16 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs;
- s) “paiement d’une” ou “payer une” contribution: paiement d’une, ou payer une, contribution en espèces ou au moyen du dépôt de billets à ordre ou obligations analogues;
- t) “contribution conditionnelle”: contribution visée par un instrument de contribution conditionnel tel que défini au paragraphe II.6 c) de la présente résolution;
- u) “reconstitution”: la sixième reconstitution des ressources du Fonds, effectuée au moyen de contributions versées en application des dispositions de la présente résolution;



ANNEXE IV

- v) “période de reconstitution”: la période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2004 et se terminant le 31 décembre 2006;
- w) “contribution spéciale”: contribution faite par un État non membre ou d’autres sources aux ressources du Fonds telle que définie à la section 6 de l’article 4 de l’Accord;
- x) “unité d’obligation”: monnaie librement convertible ou droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI), selon le choix fait par le Membre pour libeller sa contribution conformément à l’annonce qu’il en a faite et qui figure dans les colonnes B-1 et B-2 de l’annexe A à la présente résolution;
- y) “contribution non conditionnelle”: contribution visée par un instrument de contribution non conditionnel tel que défini au paragraphe II.6 b) de la présente résolution.

II. Contributions

3. Clause générale

- a) Le Conseil des gouverneurs accepte le Rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (document GC 26/L.4) et invite les Membres à faire des contributions supplémentaires aux ressources du Fonds au titre de la reconstitution.
- b) Le niveau cible de la reconstitution est établi à cinq cent soixante millions de dollars des États-Unis (560 000 000 USD), montant qui sera apporté en monnaies librement convertibles. En vue de cet objectif, la reconstitution a été réalisée grâce à la bonne volonté de tous les Membres, qui ont pris des dispositions pour que le Fonds dispose d’un niveau suffisant de ressources. À cet égard, les pays membres s’efforceront d’assurer la réalisation du niveau cible de reconstitution, en accroissant s’il y a lieu leurs contributions supplémentaires.

4. Contributions supplémentaires, augmentations de contributions et contributions complémentaires

Le Fonds est autorisé, conformément à l’Accord et aux dispositions de la présente résolution, à accepter de ses Membres, pour les ressources du Fonds:

- a) des contributions supplémentaires en monnaies librement convertibles de tous les Membres totalisant quatre cent soixante millions huit cent cinquante-sept mille trois cent dix-huit dollars des États-Unis (460 857 318 USD), à raison des sommes indiquées pour les différents Membres, en termes de l’unité d’obligation applicable, dans les colonnes B-1 et B-2 de l’annexe A à la présente résolution;
- b) dans le but d’atteindre et d’élever le niveau cible de la reconstitution mentionné au paragraphe II.3 b) de la présente résolution, des contributions supplémentaires en monnaies librement convertibles de tous les Membres, qui augmentent les contributions supplémentaires des Membres indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de l’annexe A à la présente résolution et annoncées conformément au paragraphe II.4 a) ci-dessus, si cette augmentation des contributions supplémentaires est notifiée au Fonds par écrit à une date qui ne soit pas postérieure de plus de six mois à celle de l’adoption par le Conseil des gouverneurs de la présente résolution. Suite à la réception des annonces officielles d’autres



ANNEXE IV

contributions supplémentaires, le Président du FIDA communiquera l'annexe A révisée à tous les Membres du Fonds, au plus tard quinze jours après la date susmentionnée. Afin de faciliter ce processus, le Président du FIDA est invité à prendre toutes mesures nécessaires pour veiller à ce que le niveau cible de la reconstitution spécifié au paragraphe II.3 b) de la présente résolution soit atteint;

- c) une augmentation des contributions aux ressources du Fonds pour la reconstitution;
- d) des contributions complémentaires, ne faisant pas partie des contributions annoncées qui sont indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution.

5. Contributions spéciales et contributions complémentaires

- a) **Contributions spéciales.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Fonds pourra accepter des contributions spéciales d'entités autres que les Membres. Le Président informera périodiquement le Conseil d'administration de toute contribution de cette nature.
- b) **Contributions complémentaires.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Fonds pourra accepter des contributions complémentaires d'États membres. Les contributions complémentaires ne feront pas partie des contributions annoncées qui figurent dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution et, de ce fait, ne donneront pas droit à l'État membre contribuant à des voix de contribution au titre du paragraphe IV.19 b) de la présente résolution. Après l'adoption de la présente résolution, le Conseil d'administration pourra décider, s'il y a lieu, de l'utilisation des contributions complémentaires ainsi reçues.

6. Instrument de contribution

- a) **Clause générale**
 - i) Les Membres faisant des contributions en vertu de la présente résolution déposeront auprès du Fonds, au plus tard à une date postérieure de six mois à la date de l'adoption de la présente résolution, un instrument de contribution¹ dans lequel ils spécifieront le montant de leur contribution dans l'unité d'obligation applicable, indiquée dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution.
 - ii) Tout Membre qui n'a pas été en mesure de faire une annonce de contribution en vertu de la présente résolution pourra déposer son instrument de contribution conformément aux modalités stipulées à l'alinéa i) du présent paragraphe. Le Président du Fonds prendra les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition et en tiendra le Conseil d'administration informé, conformément au paragraphe II.16 de la présente résolution.

¹ Un modèle d'instrument de contribution dont les Membres pourront s'inspirer pour préparer leur instrument de contribution est donné à l'annexe D.



ANNEXE IV

- b) **Contribution non conditionnelle.** Sous réserve des dispositions du paragraphe II.6 c) ci-dessous, l'instrument de contribution constituera de la part du Membre un engagement non conditionnel de procéder au paiement de la contribution suivant les modalités et conformément aux conditions énoncées ou envisagées dans la présente résolution.
- c) **Contribution conditionnelle.** À titre exceptionnel, lorsqu'un engagement de contribution non conditionnelle ne pourra être pris par un Membre en raison de ses procédures législatives, le Fonds pourra accepter dudit Membre un instrument de contribution contenant notification formelle de la part dudit Membre que le premier versement qu'il effectuera au titre de sa contribution ne sera assujéti à aucune restriction mais que le règlement des versements restants est assujéti à l'adoption de la législation requise en matière d'ouverture de crédits budgétaires et au respect des autres obligations législatives. Toutefois, ledit instrument conditionnel contiendra de la part du Membre la promesse expresse de solliciter les ouvertures de crédits nécessaires au rythme voulu pour achever le paiement intégral de sa contribution totale au plus tard à une date postérieure de trois ans à la date d'adoption de la présente résolution, à moins que le Président n'en décide autrement. Le Fonds sera notifié dès que possible après que ladite ouverture de crédits aura été obtenue et que les autres obligations législatives auront été remplies. Aux fins de la présente résolution, une contribution conditionnelle sera réputée être non conditionnelle dans la mesure où les ouvertures de crédits auront été obtenues, où les autres obligations législatives auront été remplies et où le Fonds en aura été notifié.

7. **Entrée en vigueur**

- a) **Entrée en vigueur de la reconstitution.** La reconstitution prendra effet à la date à laquelle auront été déposés auprès du Fonds des instruments de contribution relatifs aux contributions de tous les Membres pour un montant global équivalant à au moins cinquante pour cent (50%) de la contribution totale des Membres à la reconstitution, telle qu'indiquée dans la colonne B-3 de l'annexe A à la présente résolution.
- b) **Entrée en vigueur des divers instruments de contribution.** Les instruments de contribution déposés à la date de la prise d'effet de la reconstitution ou auparavant prendront effet à la date à laquelle la reconstitution prendra elle-même effet, et les instruments de contribution déposés après cette date prendront effet à la date de leurs dépôts respectifs.

8. **Contribution anticipée**

Nonobstant les dispositions du paragraphe II.7 a) ci-dessus, toutes les contributions ou fractions de contributions aux ressources du Fonds peuvent être utilisées par le Fonds pour ses opérations, s'il y a lieu, en conformité des dispositions de l'Accord et d'autres politiques pertinentes du Fonds, à moins qu'un Membre ne donne des indications contraires par écrit. Tout engagement de prêt et de don opéré par le Fonds sur les avances de contribution sera à toutes fins utiles considéré comme faisant partie du programme opérationnel du Fonds.

9. **Paiements en plusieurs versements²**

a) **Paiement d'une contribution non conditionnelle**

- i) Tout Membre contribuant aura la faculté de payer sa contribution non conditionnelle sous la forme d'un versement unique ou en deux ou trois versements au plus, comme spécifié dans l'instrument de contribution. Le versement unique ou le premier versement seront dus le trentième jour suivant la date à laquelle l'instrument de contribution du Membre aura pris effet, les autres versements éventuels seront dus le premier anniversaire de la date à laquelle la reconstitution aura pris effet, mais le solde éventuel du paiement sera versé au plus tard à une date postérieure de trois ans à la date d'adoption de la présente résolution à moins que le Président du Fonds n'en décide autrement.
- ii) Les paiements en plusieurs versements de chaque contribution non conditionnelle seront effectués, au choix du Membre, soit A) en versements d'égal montant, soit B) en versements de montants progressivement gradués, le premier versement représentant au moins trente pour cent (30%) de la contribution, le deuxième en représentant au moins trente-cinq pour cent (35%) et le troisième, le cas échéant, couvrant le solde restant. Dans des circonstances particulières, le Président du Fonds pourra, à la demande d'un Membre, accepter de modifier les pourcentages prescrits ou le nombre de versements d'un Membre, à condition que ladite modification n'ait pas d'incidences négatives sur les besoins opérationnels du Fonds.

b) **Paiement d'une contribution conditionnelle.** Le paiement d'une contribution conditionnelle sera effectué dans les quatre-vingt-dix (90) jours pour autant que chaque versement soit devenu non conditionnel et arrive à échéance conformément aux dispositions de l'alinéa a) i) ci-dessus du présent paragraphe.

c) **Paiement d'une contribution anticipée et montant des versements.** Le Membre qui fera une contribution anticipée au moins égale à quarante pour cent (40%) de sa contribution totale pourra, en consultation avec le Président du Fonds, modifier les montants des deuxième et troisième versements sans qu'aucune des restrictions prescrites à l'alinéa a) ii) ci-dessus ne s'y applique, sous réserve du montant total de sa contribution.

d) **Calendrier spécial de paiement.** Dans la mesure où les paiements devraient s'écarter des prescriptions énoncées à l'alinéa a) i) et des pourcentages de versements indiqués à l'alinéa a) ii) du présent paragraphe, lors du dépôt de son instrument de contribution, chaque Membre devra indiquer au Fonds le calendrier de versements qu'il se propose de suivre.

e) **Arrangements facultatifs.** Tout Membre aura la faculté de payer sa contribution en un nombre de versements moindre ou en tranches représentant un pourcentage plus élevé ou à des dates plus avancées que stipulé dans le présent paragraphe, à condition que lesdits arrangements de paiement ne soient pas moins favorables pour le Fonds.

² Les paiements de tous les Membres obéiront aux dispositions de la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord.

ANNEXE IV

10. **Mode de paiement**

- a) **Forme de paiement.** Tous les paiements au titre de chaque contribution seront effectués en espèces ou, au choix du Membre, au moyen du dépôt de billets à ordre ou autres titres analogues non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt, encaissables à vue par le Fonds à leur valeur nominale conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la présente résolution et suivant un calendrier convenu avec le Fonds.
- b) **Absence de restriction en matière d'utilisation.** Conformément aux prescriptions énoncées à la section 5 a) de l'article 4 de l'Accord, toutes les contributions en monnaies librement convertibles ne seront assujetties à aucune restriction quant à leur utilisation par le Fonds.
- c) **Augmentation des paiements en espèces.** Dans la mesure du possible, les Membres pourront envisager favorablement de payer une part plus élevée de leurs contributions en espèces.

11. **Encaissement de billets à ordre ou titres analogues**

Le Fonds mettra en recouvrement les billets à ordre ou autres titres analogues émis en paiement de contributions dans le cadre de la présente résolution au cours de la période couverte par la reconstitution ou selon les modalités convenues entre le Président et le Membre ayant déposé sa contribution sous cette forme.

12. **Monnaie de paiement**

Toutes les contributions indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution seront payées en monnaies librement convertibles ou en DTS comme spécifié dans les instruments de contribution correspondants.

13. **Retard dans le dépôt d'un instrument de contribution et/ou réduction de paiement**

- a) **Faculté d'apporter une modification proportionnelle.** En cas de retard indu dans le dépôt d'un instrument de contribution ou dans le paiement de la contribution d'un Membre, ou de réduction substantielle de celle-ci, n'importe quel autre Membre aura, nonobstant toute disposition contraire figurant dans la présente résolution, la faculté, après consultation avec le Conseil d'administration, d'apporter une modification proportionnelle, à titre intérimaire, à son calendrier de paiement ou au montant de sa contribution. Dans l'exercice de cette faculté, un Membre agira uniquement dans le but de sauvegarder les objectifs de la reconstitution et d'éviter toute disparité appréciable dans la proportion relative des contributions totales des Membres tant que le Membre dont le retard dans le dépôt d'un instrument de contribution et/ou dans le paiement de la part qui lui incombe, ou dans la réduction de celle-ci, aura amené un autre Membre à agir ainsi n'aura pas pris les mesures voulues pour remédier à la situation en ce qui le concerne ou que le Membre exerçant cette faculté n'aura pas rapporté la décision qu'il aura prise en vertu de la présente disposition.
- b) **Membre n'apportant pas de modification à son engagement.** Les Membres qui ne souhaitent pas exercer la faculté visée à l'alinéa II.13 a) ci-dessus pourront l'indiquer dans leurs instruments de contribution respectifs.

14. Réunion de la Consultation

Si, pendant la période couverte par la reconstitution, des retards dans l'apport de toute contribution entraînent ou risquent d'entraîner une suspension des opérations de prêt du Fonds ou empêchent par ailleurs la réalisation substantielle des objectifs de la reconstitution, le Fonds convoquera une réunion de la Consultation pour examiner la situation et étudier les moyens de remplir les conditions requises pour la poursuite des opérations de prêt ou pour la réalisation substantielle de ces objectifs.

15. Taux de change de référence applicables

Aux fins des contributions et annonces de contributions en monnaies librement convertibles faites dans le cadre de la présente résolution, le taux de change à appliquer pour convertir en dollars l'unité d'obligation sera le taux de change moyen de fin de mois du FMI pendant la période de six mois précédant l'adoption de la présente résolution entre les monnaies à convertir (1^{er} avril 2002-30 septembre 2002), arrondi à la quatrième décimale. Lesdits taux de change sont indiqués dans l'annexe E à la présente résolution.

16. Examen par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration examinera périodiquement l'état des contributions au titre de la reconstitution et prendra les mesures qui pourraient être appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente résolution.

III. Pouvoir d'engagement anticipé

17. Le Conseil d'administration peut, compte tenu des ressources disponibles du FIDA pour engagement de prêts et dons, y compris le produit des placements ainsi que les paiements et remboursements au titre de prêts accordés par le Fonds, après déduction des frais administratifs, avoir recours à un PEA, avec prudence et circonspection. Les modalités d'utilisation du PEA pendant la période de reconstitution sont énoncées à l'annexe B à cette résolution et en font partie intégrante. Le PEA entrera en vigueur à l'adoption de la présente résolution et se terminera à une date postérieure d'un an à celle où la période de reconstitution prendra fin.

IV. Droits de vote

18. Répartition des voix originelles et des voix pour les quatrième et cinquième reconstitutions

- a) **Voix originelles.** Les mille huit cents (1 800) voix originelles continueront à être réparties conformément aux sections 3 a) i) et iii) de l'article 6 de l'Accord et aux paragraphes II.16 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs sur la quatrième reconstitution des ressources du FIDA. La colonne A-1 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des sept cent quatre-vingt-dix (790) voix de Membre originelles. La colonne A-2 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie la répartition actuelle des mille dix (1 010) voix de contribution originelles.



ANNEXE IV

- b) **Voix pour les quatrième et cinquième reconstitutions.** Les deux cent soixante-cinq virgule cinquante-cinq (265,55) voix pour la quatrième reconstitution et les deux cent soixante-treize virgule neuf cent cinquante-cinq (273,955) voix pour la cinquième reconstitution continueront à être réparties conformément aux sections 3 a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord, aux paragraphes II.17 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs sur la quatrième reconstitution des ressources du FIDA et au paragraphe IV.19 de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA, respectivement. La colonne B-1 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des voix de Membre pour les quatrième et cinquième reconstitutions. La colonne B-2 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie la répartition actuelle des voix de contribution pour les quatrième et cinquième reconstitutions.
- c) **Entrée en vigueur.** La répartition des voix originelles et des voix pour les quatrième et cinquième reconstitutions, telle qu'indiquée en a) et b) ci-dessus, se poursuivra que la présente résolution entre ou non en vigueur.

19. Répartition des nouvelles voix pour la reconstitution

Conformément à la section 3 a) ii) de l'article 6 de l'Accord, _____^A (_____^A) nouvelles voix sont créées pour la reconstitution ("voix pour la sixième reconstitution"). Ces voix se répartissent comme suit:

- a) **Voix de Membre.** _____^A (_____^A) voix sont réparties comme voix de Membre, chaque Membre recevant un nombre égal de ces voix. À chaque changement dans le nombre de Membres du Fonds, les _____^A (_____^A) voix sont redistribuées sur la même base. La colonne D-1 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des voix de Membre pour la sixième reconstitution.
- b) **Voix de contribution.** Les _____^A (_____^A) voix restantes sont réparties entre les Membres comme voix de contribution, à proportion, pour chaque Membre, du rapport entre la contribution, calculée en USD au taux fixé pour la reconstitution, qu'il a apportée aux contributions supplémentaires versées au titre de la reconstitution, tel qu'indiqué au paragraphe II.4 a) de la présente résolution et modifié par son paragraphe II.4 b), et la somme totale des contributions apportées par tous les Membres au titre de la reconstitution. À cette fin, sera considérée comme contribution versée, uniquement la fraction de la contribution d'un Membre effectivement versée au Fonds, en conformité avec le paragraphe IV.20 de la présente résolution. La colonne D-2 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie les voix de contribution potentielles de chaque Membre pour la sixième reconstitution si tous les Membres acquittent les contributions annoncées qui sont spécifiées dans la colonne B-2 de l'annexe A à la présente résolution. La colonne D-3 de l'annexe C à la présente résolution, avec

^A Chiffre à insérer par le Secrétariat six mois après la date de l'adoption de la présente résolution (voir paragraphe II.4 b) ci-dessus).



ANNEXE IV

les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique les voix de contribution effectives de chaque Membre pour la sixième reconstitution.

c) **Entrée en vigueur.** La répartition des _____^A (_____^A) voix, telle qu'indiquée en a) et b) ci-dessus, prendra effet à la fin de la période indiquée au paragraphe II.4 b) de la présente résolution.

20. Aux fins de la répartition des voix de contribution, indiquée aux paragraphes 18 b) et 19 b) de la présente résolution, on entend par contribution payée une contribution versée dans une monnaie librement convertible, en espèces ou au moyen du dépôt de billets à ordre ou autres titres analogues, à l'exclusion des billets à ordre ou autres titres pour lesquels il est constitué une provision comptable.

V. Rapports au Conseil des gouverneurs

21. Le Président du Fonds est prié de présenter à la vingt-septième session et aux sessions ultérieures du Conseil des gouverneurs des rapports sur l'état des engagements et des paiements et sur toutes autres questions pertinentes concernant la reconstitution. Ces rapports seront soumis au Conseil des gouverneurs, de même que les observations éventuelles et les recommandations y relatives du Conseil d'administration.

22. Le Président du Fonds est prié de fournir au Conseil des gouverneurs, à chacune de ses sessions annuelles, une version révisée et actualisée des annexes A et C à la présente résolution.

^A Chiffre à insérer par le Secrétariat six mois après la date de l'adoption de la présente résolution (voir paragraphe II.4 b) ci-dessus).

Sixième reconstitution
Contributions des États membres au 20 février 2003

État	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la sixième reconstitution			
	Montant cumulé des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à quatrième)		Cinquième reconstitution ^{2/}		Unité d'obligation ^{3/}	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ^{4/}	Équivalent en DTS ^{5/}
	Annonces de contribution A-1	Versements ^{1/} A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ^{1/} A-4				
Afghanistan					USD			
Albanie	10 000	10 000	10 000	10 000	USD			
Algérie	49 830 000	49 830 000	500 000	500 000	USD	1 000 000	1 000 000	763 500
Angola	60 000	60 000	100 000	100 000	USD	100 000	100 000	76 350
Antigua-et-Barbuda	7 000				USD			
Argentine	6 350 000	6 889 780	1 500 000		USD			
Arménie					USD			
Australie	39 290 030	39 289 880	5 080 000	5 080 000	AUD			
Autriche	27 236 732	27 236 593	5 900 000	5 900 000	EUR	7 831 044	7 540 000	5 756 790
Azerbaïdjan	5 000				USD			
Bangladesh	1 850 000	1 850 000	600 000	600 000	USD	600 000	600 000	458 100
Barbade	8 000	10 000			USD			
Belgique	54 556 476	54 556 476	9 293 883	6 196 336	EUR	9 810 000	9 445 407	7 211 568
Belize	105 000	105 000	100 000	100 000	USD			
Bénin	75 000	75 000	25 000	25 000	USD	100 000	100 000	76 350
Bhoutan	51 000	51 000	27 000	27 000	USD			
Bolivie	650 000	600 000	300 000	50 000	USD	300 000	300 000	229 050
Bosnie-Herzégovine					USD			
Botswana	150 000	160 000	75 000	75 000	USD	100 000	100 000	76 350
Brésil	26 916 263	26 916 263	7 916 263	7 916 263	USD	7 916 263	7 916 263	6 044 067
Burkina Faso	60 000	60 000	40 000	46 043	USD	60 000	60 000	45 810
Burundi	69 861	69 861			USD			
Cambodge			210 000	69 985	USD			
Cameroun	468 756	439 397			USD	300 000	300 000	229 050
Canada	126 936 602	126 936 302	21 000 000	21 000 000	CAD	43 601 600	28 000 000	21 378 000
Cap-Vert	26 000	26 000	20 000		USD			
République centrafricaine	75 642	19 930			USD			
Tchad	30 000				USD			
Chili	555 000	185 000			USD			
Chine	20 200 000	20 200 000	10 000 000		USD	10 500 000	10 500 000	8 016 750

Sixième reconstitution
Contributions des États membres au 20 février 2003

État	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la sixième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à quatrième)		Cinquième reconstitution ^{2/}		Unité d'obligation ^{3/}	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ^{4/}	Équivalent en DTS ^{5/}
	Annonces de contribution A-1	Versements ^{1/} A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ^{1/} A-4				
Colombie	30 000	270 000	100 000	100 000	USD			
Comores	59 130	20 582			USD			
Congo	103 000	235 549			USD			
Îles Cook	5 000	5 000			USD			
Costa Rica	90 000				USD			
Côte d'Ivoire	1 503 707	1 503 707	1 500 000	55 115	USD			
Croatie					USD			
Cuba	500 000				USD			
Chypre	112 000	112 000	25 000	25 000	USD			
Corée, R.P.D. de	700 000	100 000	100 000		EUR	30 000	28 885	22 054
Congo, R.D. du	1 030 000	30 000			USD			
Danemark	60 213 024	60 209 775	27 084 209	18 032 787	DKK	170 000 000	22 031 855	16 821 322
Djibouti	31 000	6 000			USD			
Dominique	54 987	54 987			USD			
République dominicaine	145 000	25 000	125 000		USD			
Équateur	690 993	640 993	100 000		USD			
Égypte	10 000 000	8 000 000	3 000 000	3 000 000	USD	3 000 000	3 000 000	2 290 500
El Salvador	100 000	100 000			USD			
Guinée équatoriale	10 000				USD			
Érythrée	5 000	5 000	5 000	5 000	USD			
Éthiopie	130 869	130 869	30 000	30 000	USD			
Fidji	230 000	194 229			USD			
Finlande	25 446 794	25 446 434	3 600 000	1 751 593	EUR	4 600 000	4 429 039	3 381 571
France	155 419 404	155 419 404	25 000 000	16 250 000	EUR	24 000 000	23 108 030	17 642 981
Gabon	5 301 000	2 169 200			USD			
Gambie	30 086	30 086			USD			
Géorgie	10 000				USD			
Allemagne	212 463 310	212 463 310	30 000 000	19 500 000	EUR	41 544 000 ^{6/}	40 000 000	30 540 000
Ghana	650 000	666 487	300 000		USD			
Grèce	1 820 000	1 750 000	600 000	600 000	EUR	623 160	600 000	458 100

Sixième reconstitution
Contributions des États membres au 20 février 2003

État	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la sixième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à quatrième)		Cinquième reconstitution ^{2/}		Unité d'obligation ³	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ^{4/}	Équivalent en DTS ^{5/}
	Annonces de contribution A-1	Versements ^{1/} A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ^{1/} A-4				
Grenade	25 000	25 000	25 000	25 000	USD			
Guatemala	250 000	443 022	250 000	250 000	USD	64 592 ^{7/}	64 592	49 316
Guinée	135 000	135 000	35 000	35 000	USD	70 000	70 000	53 445
Guinée-Bissau	55 000	30 000			USD			
Guyana	479 921	479 921			USD			
Haïti	130 000	107 118			USD			
Honduras	470 938	554 246	195 714	195 714	USD			
Islande			5 000	5 000	USD			
Inde	26 000 000	28 300 000	12 000 000	8 000 000	USD	15 000 000	15 000 000	11 452 500
Indonésie	26 959 000	26 959 000	10 000 000	7 000 000	USD	5 000 000	5 000 000	3 817 500
Iran	147 995 000	13 825 500	20 000 000		USD			
Iraq	53 099 000	6 283 200			USD			
Irlande	4 320 944	4 321 074	1 026 869	1 026 869	EUR	1 173 618	1 130 000	862 755
Israël	150 000	150 000			USD			
Italie	135 865 917	135 866 500	30 000 000		EUR	41 544 000	40 000 000	30 540 000
Jamaïque	325 263	325 901			USD			
Japon	219 746 629	219 746 539	30 000 000	15 000 000	JPY	3 656 010 000	30 000 000	22 905 000
Jordanie	580 000	580 000	75 000		USD			
Kazakhstan					USD			
Kenya	3 000 000	2 974 988	50 000		USD	60 000	60 000	45 810
Koweït	146 041 000	146 041 000	2 000 000	2 000 000	USD			
Kirghizistan					USD			
Laos	102 000	52 000	51 000	51 000	USD			
Liban	115 000	115 000			USD			
Lesotho	183 000	182 908	50 000	50 000	USD			
Libéria	80 000	39 000			USD			
Jamahiriya arabe libyenne	83 099 000	44 143 006	5 000 000		USD			
Luxembourg	1 592 875	1 592 563	400 000	400 000	EUR	510 000	491 046	374 913
Madagascar	100 000	108 357	83 433	83 433	USD			
Malawi	92 000	73 345			USD			

Sixième reconstitution
Contributions des États membres au 20 février 2003

État	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la sixième reconstitution			
	Montant cumulé des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à quatrième)		Cinquième reconstitution ^{2/}		Unité d'obligation ^{3/}	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ^{4/}	Équivalent en DTS ^{5/}
	Annonces de contribution A-1	Versements ^{1/} A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ^{1/} A-4				
Malaisie	500 000	500 000	250 000	250 000	USD			
Maldives	51 000	51 000			USD			
Mali	41 000	39 253	10 000		USD			
Malte	34 985	34 985	20 000	20 000	USD			
Mauritanie	75 000	3 280	30 000		USD	30 000	30 000	22 905
Maurice	115 000	165 000	85 000	85 000	USD			
Mexique	23 753 165	23 753 166	3 000 000	1 500 000	USD			
Mongolie	2 000				USD			
Maroc	5 000 000	4 299 643	500 000		USD			
Mozambique	160 000	160 000	80 000	24 000	USD			
Myanmar	250 000	250 000			USD			
Namibie	320 000	320 000			USD			
Népal	110 000	110 000			USD			
Pays-Bas	126 215 443	131 203 960	28 000 000	28 000 000	EUR	39 944 556	38 460 000	29 364 210
Nouvelle-Zélande	7 655 757	8 457 463	1 118 997	1 118 997	NZD			
Nicaragua	88 571	71 571			USD			
Niger	183 134	182 974			USD			
Nigéria	91 459 000	87 959 000	5 000 000		USD			
Norvège	94 497 918	104 580 316	18 350 000	18 350 000	NOK	194 691 467	25 208 000	19 246 308
Oman	150 000	150 000			USD			
Pakistan	5 600 000	5 600 000	2 000 000	2 000 000	USD	2 000 000	2 000 000	1 527 000
Panama	99 965	99 965	33 200	33 200	USD	33 200	33 200	25 348
Papouasie-Nouvelle-Guinée	170 000	170 000			USD			
Paraguay	604 842	604 842	100 000		USD			
Pérou	360 000	360 000	200 000	200 000	USD			
Philippines	1 300 000	1 300 000	300 000	199 999	USD			
Portugal	1 750 000	1 750 000	750 000	750 000	EUR	778 950	750 000	572 625
Qatar	28 980 000	19 217 467			USD	1 000 000	1 000 000	763 500
République de Corée	5 090 000	5 090 000	2 500 000	1 625 000	USD	2 500 000	2 500 000	1 908 750
République de Moldova					USD			

Sixième reconstitution
Contributions des États membres au 20 février 2003

État	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la sixième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à quatrième)		Cinquième reconstitution ^{2/}		Unité d'obligation ^{3/}	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ^{4/}	Équivalent en DTS ^{5/}
	Annonces de contribution A-1	Versements ^{1/} A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ^{1/} A-4				
Roumanie	50 000	25 000			USD	100 000	100 000	76 350
Rwanda	159 499	159 499			USD			
Saint-Christophe-et-Nevis	20 000	20 000			USD			
Sainte-Lucie	22 000	22 000			USD			
Saint-Vincent-et-les Grenadines					USD			
Samoa	50 000	50 000			USD			
Sao Tomé-et-Principe	10 000				USD			
Arabie saoudite	366 718 000	366 778 000	3 000 000	1 500 000	USD	10 000 000	10 000 000	7 635 000
Sénégal	138 594	151 356	64 105	64 105	USD			
Seychelles	19 667	19 667			USD			
Sierra Leone	18 296	36 726			USD			
Îles Salomon	35 000	10 000			USD			
Somalie	20 000	10 000			USD			
Afrique du Sud	500 000	500 000			USD			
Espagne	7 861 105	7 861 159	1 980 000	1 980 000	EUR	2 596 500	2 500 000	1 908 750
Sri Lanka	4 601 001	4 600 001	1 000 000	1 000 000	USD	1 001 000	1 001 000	764 264
Soudan	420 000	418 650	200 000		USD			
Suriname	150 000				USD			
Swaziland	101 434	112 329	66 000	30 000	USD			
Suède	120 144 560	120 144 820	24 360 000	15 834 000	SEK	296 706 440	31 100 000	23 744 850
Suisse	54 544 557	54 544 538	11 510 000	11 510 000	CHF	21 323 400	14 000 000	10 689 000
Syrie	150 000	150 000	250 000	250 000	USD			
Tadjikistan			200	200	USD			
Tanzanie, République-Unie de	153 882	113 941	300 000	74 641	USD			
Thaïlande	450 000	450 000	150 000	150 000	USD			
Macédoine, ex-République yougoslave de					USD			
Timor-Leste ^{8/}					USD			
Togo	82 659	31 169			USD			
Tonga	56 000	55 000			USD			
Trinité-et-Tobago	100 000				USD			

Sixième reconstitution
Contributions des États membres au 20 février 2003

État	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la sixième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à quatrième)		Cinquième reconstitution ^{2/}		Unité d'obligation ^{3/}	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ^{4/}	Équivalent en DTS ^{5/}
	Annonces de contribution A-1	Versements ^{1/} A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ^{1/} A-4				
Tunisie	1 363 000	1 300 000	600 000	618 395	USD	600 000	600 000	458 100
Turquie	10 005 109	10 010 434	5 000 000	1 639 272	USD			
Ouganda	255 000	355 000	45 000	45 000	USD			
Émirats arabes unis	49 180 000	49 180 000	1 000 000	1 000 000	USD			
Royaume-Uni	117 471 185	117 471 230	30 000 000		GBP	19 707 000	30 000 000	22 905 000
États-Unis	572 673 925	572 663 400	30 000 000	15 000 000	USD	45 000 000	45 000 000	34 357 500
Uruguay	225 000	225 000	100 000		USD			
Venezuela	164 489 000	164 489 000	4 600 000	4 600 000	USD	5 600 000	5 600 000	4 275 600
Viet Nam	103 000	103 000	500 000	300 000	USD			
Yémen	900 000	788 914	500 000	498 191	USD			
Yougoslavie	120 000	100 000			USD			
Zambie	231 163	207 262	100 000	100 000	USD			
Zimbabwe	4 100 000	2 103 074			USD			
Total*	3 555 758 569	3 330 363 335	443 165 873	251 517 138			460 857 318*	351 864 562*

Contributions complémentaires aux reconstitutions

État	A. Contributions précédentes (USD) **				B. Annonces de contributions complémentaires à la sixième reconstitution			
	Quatrième reconstitution		Cinquième reconstitution ^{2/}		Unité d'obligation ^{3/}	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ^{4/}	Équivalent en DTS ^{5/}
	Annonces de contribution	Versements ^{1/}	Annonces de contribution	Versements ^{1/}				
Belgique	25 205 404	25 205 404	15 490 587	15 490 587	EUR	16 400 000 ^{9/}	15 790 487	12 056 037
Inde					USD	1 000 000 ^{10/}	1 000 000	763 500
Italie			3 874 193		EUR			
Pays-Bas	15 400 000	11 568 715			EUR			
Royaume-Uni					GBP	6 569 000 ^{11/}	10 000 000	7 635 000
Total *	40 605 404	36 774 119	19 364 780	15 490 587			26 790 487*	20 454 537*
Total reconstitution*	3 596 363 973	3 367 137 454	462 530 653	267 007 725			487 647 805*	372 319 099*

-
- 1/ Paiements en espèces et billets à ordre à l'exclusion des provisions comptables au titre de l'encaissement de billets à ordre au moment du tirage.
 - 2/ Conformément à la résolution 119/XXIV sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA.
 - 3/ Les abréviations ci-après sont utilisées pour les monnaies:

AUD: dollar australien	EUR: euro	NZD: dollar néo-zélandais
CAD: dollar canadien	GBP: livre sterling	DTS: droit de tirage spécial
CHF: franc suisse	JPY: yen japonais	SEK: couronne suédoise
DKK: couronne danoise	NOK: couronne norvégienne	USD: dollar des États-Unis
 - 4/ Calculé en USD en appliquant le taux de change moyen comme indiqué dans le paragraphe II.15 de la présente résolution.
 - 5/ Calculé à partir du montant en USD en appliquant le taux de change moyen USD/DTS du FMI pour la période allant du 1^{er} avril 2002 au 30 septembre 2002.
 - 6/ Cet État doit encore décider dans quelle unité d'obligation il libellera sa contribution.
 - 7/ Ce montant a été versé à titre de contribution anticipée mais aucune annonce de contribution n'a encore été reçue.
 - 8/ La demande d'admission à la qualité de membre présentée par cet État a été approuvée par le Conseil des gouverneurs aux termes de la résolution 129/XXVI.
 - 9/ Ce montant a été annoncé par la Belgique comme contribution complémentaire conformément aux paragraphes II.4 d) et II.5 b) de la présente résolution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire sera utilisée aux fins des objectifs spécifiques du Fonds belge de survie pour le tiers monde et en conformité avec les procédures de ce dernier.
 - 10/ Ce montant a été annoncé par l'Inde comme contribution complémentaire conformément aux paragraphes II.4 d) et II.5 b) de la présente résolution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire sera utilisée aux fins d'encourager l'innovation.
 - 11/ Ce montant a été annoncé par le Royaume-Uni comme contribution complémentaire conformément aux paragraphes II.4 d) et II.5 b) de la présente résolution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire sera utilisée aux fins d'encourager l'innovation.
- * Pour la sixième reconstitution, le total indiqué correspond aux annonces de contribution faites à ce jour. Il sera mis à jour périodiquement pour tenir compte des contributions qui seront annoncées ultérieurement.
** Il n'y avait pas de contributions complémentaires avant la quatrième reconstitution.

MODALITES D'UTILISATION DU POUVOIR D'ENGAGEMENT ANTICIPE

1. Le pouvoir d'engagement anticipé (PEA) a pour principal objet de compenser les déficits de ressources engageables pour des prêts et des dons, qui peuvent apparaître au cours d'une année.
2. Le Conseil d'administration s'assure que le montant des ressources engageables au titre du PEA et les besoins de décaissement correspondants restent dans les limites de la prudence, en se fondant sur des hypothèses modérées et en prévoyant une marge pour les arriérés de paiement attendus sur les remboursements de prêts. Des projections lui sont communiquées concernant les engagements à effectuer au titre du PEA (remboursement de prêts et décaissements prévus), avec la marge de sécurité nécessaire pour que les disponibilités du Fonds soient toujours suffisantes pour couvrir ses besoins de décaissement.
3. Le PEA ne peut être utilisé que si les ressources disponibles pour engagement (à savoir les ressources additionnelles nettes reçues ou acquises l'année précédente, plus les ressources inutilisées et reportées) sont insuffisantes pour mener à bien le programme de prêts approuvé pour toute année donnée.
4. Le PEA ne peut être utilisé que pour des engagements se rapportant à des prêts et à des dons.
5. Le Président du Fonds s'assure de la mise en place des mécanismes comptables nécessaires pour indiquer dans chaque cas le niveau des engagements pris au titre du PEA et les rentrées des prêts qui seront affectées aux décaissements découlant de ces engagements.
6. Le Président du Fonds s'assure de la mise en place de procédures comptables pour qu'une fois un engagement de prêt ou de don effectué au moyen du PEA, les décaissements correspondants soient défalqués des rentrées des prêts ultérieurement encaissées afin d'éviter les doubles comptages.
7. Le Conseil d'administration: i) fixe le montant maximum de ressources dont le Fonds peut disposer au titre du PEA pendant la période de reconstitution applicable; et ii) approuve à chacune de ses sessions le montant total des engagements de ressources à effectuer au titre du PEA. En aucun cas le montant maximum rendu disponible au moyen du PEA pendant la période de reconstitution ne peut dépasser le triple des rentrées annuelles de prêts attendues pour cette période.
8. Le Président du Fonds fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur la situation des ressources disponibles pour engagement, y compris au titre du PEA. Son rapport indique en détail les ressources disponibles pour engagement qui proviennent d'avoirs détenus en monnaies librement convertibles (contributions des États membres, placements, etc.) moins les exigibilités, les engagements déjà effectués, l'encours des engagements effectués au titre du PEA et leur montant cumulatif, le montant des engagements au titre du PEA transférés sur les ressources ordinaires, et le montant des ressources susceptibles d'être utilisées ultérieurement au titre du PEA, avec des calculs et des hypothèses détaillés.
9. L'utilisation du PEA est soumise à l'examen du Commissaire aux comptes dont les conclusions à cet égard sont prises en considération dans le cadre de la vérification annuelle des états financiers du Fonds. Le Comité d'audit du Conseil d'administration étudie de la même manière le rapport du Commissaire aux comptes sur le PEA et son rapport sur les états financiers du Fonds.

ANNEXE IV
APPENDICE C

Sixième reconstitution
Voix des États membres au 20 février 2003

État	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième et cinquième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième et cinquième reconstitutions	D. Voix de la sixième reconstitution				E. Total des voix	
	A-1 Voix de Membre	A-2 Voix de contribution ^{1/}	A-3 Total des voix	B-1 Voix de Membre	B-2 Voix de contribution ^{1/}	B-3 Total des voix		D-1 Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}		D-4 Total des voix effectives	E-1 Total des voix potentielles ^{2/}	E-2 Total des voix effectives
									D-2 potentielles ^{2/}	D-3 effectives			
Afghanistan	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Albanie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,010	1,426	6,303						
Algérie	4,877	17,140	22,017	1,416	0,406	1,822	23,839						
Angola	4,877	0,007	4,883	1,416	0,078	1,494	6,377						
Antigua-et-Barbuda	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Argentine	4,877	1,863	6,740	1,416	0,560	1,976	8,716						
Arménie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Australie	4,877	11,827	16,703	1,416	5,077	6,493	23,196						
Autriche	4,877	7,034	11,911	1,416	6,266	7,682	19,593						
Azerbaïdjan	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Bangladesh	4,877	0,432	5,309	1,416	0,600	2,016	7,324						
Barbade	4,877	0,001	4,878	1,416	0,003	1,419	6,296						
Belgique	4,877	15,691	20,568	1,416	7,303	8,719	29,286						
Belize	4,877	0,036	4,913	1,416	0,063	1,479	6,391						
Bénin	4,877	0,017	4,894	1,416	0,025	1,441	6,335						
Bhoutan	4,877	0,009	4,886	1,416	0,026	1,442	6,328						
Bolivie	4,877	0,104	4,980	1,416	0,143	1,559	6,540						
Bosnie-Herzégovine	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Botswana	4,877	0,029	4,906	1,416	0,075	1,491	6,397						
Brésil	4,877	6,568	11,445	1,416	7,912	9,328	20,773						
Burkina Faso	4,877	0,010	4,887	1,416	0,040	1,456	6,343						
Burundi	4,877	0,024	4,901	1,416	0,000	1,416	6,317						
Cambodge	4,877	0,000	4,877	1,416	0,044	1,460	6,336						
Cameroun	4,877	0,117	4,994	1,416	0,037	1,453	6,447						
Canada	4,877	36,927	41,804	1,416	20,660	22,076	63,880						
Cap-Vert	4,877	0,004	4,880	1,416	0,006	1,422	6,302						
République centrafricaine	4,877	0,007	4,883	1,416	0,000	1,416	6,299						
Tchad	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Chili	4,877	0,036	4,913	1,416	0,030	1,446	6,359						
Chine	4,877	4,045	8,921	1,416	3,174	4,590	13,511						

ANNEXE IV
APPENDICE C

Sixième reconstitution
Voix des États membres au 20 février 2003

État	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième et cinquième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième et cinquième reconstitutions	D. Voix de la sixième reconstitution				E. Total des voix	
	A-1 Voix de Membre	A-2 Voix de contribution ^{1/}	A-3 Total des voix	B-1 Voix de Membre	B-2 Voix de contribution ^{1/}	B-3 Total des voix		D-1 Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}		D-4 Total des voix effectives	E-1 Total des voix potentielles ^{2/}	E-2 Total des voix effectives
									D-2 potentielles ^{2/}	D-3 effectives			
Colombie	4,877	0,024	4,901	1,416	0,137	1,553	6,454						
Comores	4,877	0,007	4,884	1,416	0,000	1,416	6,300						
Congo	4,877	0,080	4,957	1,416	0,001	1,417	6,374						
Îles Cook	4,877	0,000	4,877	1,416	0,002	1,418	6,294						
Costa Rica	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Côte d'Ivoire	4,877	0,173	5,049	1,416	0,409	1,825	6,875						
Croatie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Cuba	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Chypre	4,877	0,030	4,907	1,416	0,025	1,441	6,348						
Corée, R.P.D. de	4,877	0,000	4,877	1,416	0,037	1,453	6,330						
Congo, R.D. de	4,877	0,010	4,887	1,416	0,000	1,416	6,303						
Danemark	4,877	11,454	16,331	1,416	21,400	22,816	39,146						
Djibouti	4,877	0,002	4,879	1,416	0,000	1,416	6,295						
Dominique	4,877	0,016	4,892	1,416	0,004	1,420	6,312						
République dominicaine	4,877	0,009	4,885	1,416	0,000	1,416	6,301						
Équateur	4,877	0,135	5,012	1,416	0,093	1,509	6,521						
Égypte	4,877	1,729	6,605	1,416	2,998	4,414	11,019						
El Salvador	4,877	0,035	4,911	1,416	0,000	1,416	6,327						
Guinée équatoriale	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Érythrée	4,877	0,000	4,877	1,416	0,005	1,421	6,298						
Éthiopie	4,877	0,035	4,911	1,416	0,030	1,446	6,357						
Fidji	4,877	0,045	4,921	1,416	0,024	1,440	6,361						
Finlande	4,877	7,552	12,429	1,416	2,441	3,857	16,286						
France	4,877	45,087	49,964	1,416	19,508	20,924	70,888						
Gabon	4,877	0,750	5,626	1,416	0,000	1,416	7,042						
Gambie	4,877	0,007	4,883	1,416	0,004	1,420	6,303						
Géorgie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Allemagne	4,877	61,005	65,881	1,416	25,650	27,066	92,947						
Ghana	4,877	0,127	5,003	1,416	0,112	1,528	6,531						
Grèce	4,877	0,398	5,274	1,416	0,600	2,016	7,290						

ANNEXE IV
APPENDICE C

Sixième reconstitution
Voix des États membres au 20 février 2003

État	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième et cinquième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième et cinquième reconstitutions	D. Voix de la sixième reconstitution				E. Total des voix	
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution ^{1/}		D-4	E-1	E-2
									D-2	D-3			
	Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}	Total des voix	Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}	Total des voix	Voix de Membre	potentielles ^{2/}	effectives	Total des voix effectives	Total des voix potentielles ^{2/}	Total des voix effectives	
Grenade	4,877	0,009	4,885	1,416	0,016	1,432	6,317						
Guatemala	4,877	0,086	4,963	1,416	0,229	1,645	6,608						
Guinée	4,877	0,041	4,918	1,416	0,028	1,444	6,362						
Guinée-Bissau	4,877	0,010	4,887	1,416	0,000	1,416	6,303						
Guyana	4,877	0,073	4,949	1,416	0,101	1,517	6,466						
Haïti	4,877	0,037	4,914	1,416	0,000	1,416	6,330						
Honduras	4,877	0,118	4,995	1,416	0,202	1,618	6,613						
Islande	4,877	0,000	4,877	1,416	0,003	1,419	6,296						
Inde	4,877	6,672	11,549	1,416	8,369	9,785	21,334						
Indonésie	4,877	5,863	10,739	1,416	8,116	9,532	20,272						
Iran	4,877	4,780	9,656	1,416	0,000	1,416	11,072						
Iraq	4,877	2,172	7,049	1,416	0,000	1,416	8,465						
Irlande	4,877	1,203	6,080	1,416	0,957	2,373	8,453						
Israël	4,877	0,000	4,877	1,416	0,056	1,472	6,349						
Italie	4,877	36,806	41,683	1,416	10,977	12,393	54,076						
Jamaïque	4,877	0,061	4,937	1,416	0,056	1,472	6,409						
Japon	4,877	62,835	67,711	1,416	23,575	24,991	92,703						
Jordanie	4,877	0,088	4,965	1,416	0,121	1,537	6,502						
Kazakhstan	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Kenya	4,877	1,003	5,880	1,416	0,027	1,443	7,323						
Koweït	4,877	45,302	50,178	1,416	6,853	8,269	58,447						
Kirghizistan	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Laos	4,877	0,001	4,877	1,416	0,051	1,467	6,344						
Liban	4,877	0,009	4,885	1,416	0,034	1,450	6,335						
Lesotho	4,877	0,046	4,922	1,416	0,050	1,466	6,388						
Libéria	4,877	0,013	4,890	1,416	0,000	1,416	6,306						
Jamahiriya arabe libyenne	4,877	15,261	20,137	1,416	0,000	1,416	21,553						
Luxembourg	4,877	0,412	5,289	1,416	0,400	1,816	7,105						
Madagascar	4,877	0,035	4,911	1,416	0,055	1,471	6,382						
Malawi	4,877	0,025	4,902	1,416	0,000	1,416	6,318						

Sixième reconstitution
Voix des États membres au 20 février 2003

État	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième et cinquième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième et cinquième reconstitutions	D. Voix de la sixième reconstitution				E. Total des voix	
	A-1 Voix de Membre	A-2 Voix de contribution ^{1/}	A-3 Total des voix	B-1 Voix de Membre	B-2 Voix de contribution ^{1/}	B-3 Total des voix		D-1 Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}		D-4 Total des voix effectives	E-1 Total des voix potentielles ^{2/}	E-2 Total des voix effectives
									D-2 potentielles ^{2/}	D-3 effectives			
Malaisie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,343	1,759	6,636						
Maldives	4,877	0,009	4,886	1,416	0,009	1,425	6,311						
Mali	4,877	0,010	4,886	1,416	0,004	1,420	6,306						
Malte	4,877	0,005	4,882	1,416	0,020	1,436	6,318						
Mauritanie	4,877	0,001	4,878	1,416	0,000	1,416	6,294						
Maurice	4,877	0,029	4,906	1,416	0,083	1,499	6,405						
Mexique	4,877	7,175	12,051	1,416	2,059	3,475	15,526						
Mongolie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Maroc	4,877	1,037	5,914	1,416	0,485	1,901	7,815						
Mozambique	4,877	0,028	4,904	1,416	0,045	1,461	6,365						
Myanmar	4,877	0,086	4,963	1,416	0,000	1,416	6,379						
Namibie	4,877	0,007	4,883	1,416	0,112	1,528	6,411						
Népal	4,877	0,021	4,897	1,416	0,019	1,435	6,332						
Pays-Bas	4,877	42,741	47,618	1,416	20,357	21,773	69,390						
Nouvelle-Zélande	4,877	2,416	7,292	1,416	1,249	2,665	9,958						
Nicaragua	4,877	0,013	4,890	1,416	0,012	1,428	6,318						
Niger	4,877	0,063	4,940	1,416	0,000	1,416	6,356						
Nigéria	4,877	29,890	34,766	1,416	0,560	1,976	36,742						
Norvège	4,877	29,810	34,687	1,416	18,340	19,756	54,443						
Oman	4,877	0,052	4,928	1,416	0,000	1,416	6,344						
Pakistan	4,877	1,245	6,121	1,416	1,999	3,415	9,536						
Panama	4,877	0,023	4,900	1,416	0,033	1,449	6,349						
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4,877	0,059	4,935	1,416	0,000	1,416	6,351						
Paraguay	4,877	0,069	4,946	1,416	0,151	1,567	6,513						
Pérou	4,877	0,055	4,932	1,416	0,200	1,616	6,548						
Philippines	4,877	0,277	5,153	1,416	0,312	1,728	6,881						
Portugal	4,877	0,346	5,222	1,416	0,750	2,166	7,388						
Qatar	4,877	6,644	11,520	1,416	0,000	1,416	12,936						
République de Corée	4,877	0,895	5,772	1,416	1,951	3,367	9,139						
République de Moldova	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						

ANNEXE IV
APPENDICE C

Sixième reconstitution
Voix des États membres au 20 février 2003

État	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième et cinquième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième et cinquième reconstitutions	D. Voix de la sixième reconstitution				E. Total des voix	
	A-1 Voix de Membre	A-2 Voix de contribution ^{1/}	A-3 Total des voix	B-1 Voix de Membre	B-2 Voix de contribution ^{1/}	B-3 Total des voix		D-1 Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}		D-4 Total des voix effectives	E-1 Total des voix potentielles ^{2/}	E-2 Total des voix effectives
									D-2 potentielles ^{2/}	D-3 effectives			
Roumanie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,009	1,425	6,302						
Rwanda	4,877	0,043	4,920	1,416	0,013	1,429	6,349						
Saint-Christophe-et-Nevis	4,877	0,003	4,880	1,416	0,004	1,420	6,300						
Sainte-Lucie	4,877	0,004	4,881	1,416	0,004	1,420	6,300						
Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Samoa	4,877	0,012	4,889	1,416	0,006	1,422	6,310						
Sao Tomé-et-Principe	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Arabie saoudite	4,877	125,761	130,637	1,416	2,059	3,475	134,113						
Sénégal	4,877	0,032	4,908	1,416	0,063	1,479	6,387						
Seychelles	4,877	0,005	4,882	1,416	0,002	1,418	6,299						
Sierra Leone	4,877	0,013	4,889	1,416	0,000	1,416	6,305						
Îles Salomon	4,877	0,003	4,880	1,416	0,000	1,416	6,296						
Somalie	4,877	0,003	4,880	1,416	0,000	1,416	6,296						
Afrique du Sud	4,877	0,000	4,877	1,416	0,187	1,603	6,479						
Espagne	4,877	2,213	7,089	1,416	1,785	3,201	10,290						
Sri Lanka	4,877	1,210	6,087	1,416	1,037	2,453	8,539						
Soudan	4,877	0,076	4,953	1,416	0,074	1,490	6,443						
Suriname	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Swaziland	4,877	0,018	4,895	1,416	0,041	1,457	6,352						
Suède	4,877	33,114	37,990	1,416	19,009	20,425	58,415						
Suisse	4,877	14,877	19,754	1,416	11,504	12,920	32,674						
Syrie	4,877	0,000	4,877	1,416	0,213	1,629	6,505						
Tadjikistan	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Tanzanie, République-Unie de	4,877	0,031	4,907	1,416	0,056	1,472	6,379						
Thaïlande	4,877	0,156	5,032	1,416	0,094	1,510	6,542						
Macédoine, ex-République yougoslave de	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						
Timor-Leste ^{3/}													
Togo	4,877	0,011	4,887	1,416	0,000	1,416	6,303						
Tonga	4,877	0,009	4,885	1,416	0,011	1,427	6,312						
Trinité-et-Tobago	4,877	0,000	4,877	1,416	0,000	1,416	6,293						

Sixième reconstitution
Voix des États membres au 20 février 2003

État	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième et cinquième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième et cinquième reconstitutions	D. Voix de la sixième reconstitution				E. Total des voix	
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution ^{1/}		D-4	E-1	E-2
									D-2	D-3			
	Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}	Total des voix	Voix de Membre	Voix de contribution ^{1/}	Total des voix	Voix de Membre	potentielles ^{2/}	effectives	Total des voix effectives	Total des voix potentielles ^{2/}	Total des voix effectives	
Tunisie	4,877	0,277	5,153	1,416	0,574	1,990	7,143						
Turquie	4,877	1,732	6,609	1,416	2,893	4,309	10,918						
Ouganda	4,877	0,107	4,984	1,416	0,045	1,461	6,445						
Émirats arabes unis	4,877	16,656	21,533	1,416	0,999	2,415	23,948						
Royaume-Uni	4,877	33,002	37,878	1,416	8,218	9,634	47,512						
États-Unis	4,877	187,607	192,483	1,416	20,588	22,004	214,487						
Uruguay	4,877	0,069	4,946	1,416	0,009	1,425	6,371						
Venezuela	4,877	55,482	60,359	1,416	4,373	5,789	66,148						
Viet Nam	4,877	0,001	4,878	1,416	0,225	1,641	6,519						
Yémen	4,877	0,207	5,084	1,416	0,382	1,798	6,882						
Yougoslavie	4,877	0,035	4,911	1,416	0,000	1,416	6,327						
Zambie	4,877	0,072	4,948	1,416	0,063	1,479	6,427						
Zimbabwe	4,877	0,554	5,431	1,416	0,187	1,603	7,033						
Total	790,000	1010,000	1800,000	229,396	310,110	539,506	2339,506						

1/ Seules les contributions en monnaies librement convertibles seront prises en compte dans le calcul des voix de contribution conformément au paragraphe IV.20 de la présente résolution.

2/ Colonne indiquant les voix de contribution potentielles qui seront acquises par chaque Membre une fois que tous les Membres auront versé les contributions annoncées comme indiquées dans la colonne B-2 de l'annexe A à la présente résolution.

3/ La demande d'admission à la qualité de membre du FIDA déposée par cet État a été approuvée par le Conseil des gouverneurs aux termes de la résolution 129/XXVI. Après dépôt de l'instrument d'adhésion correspondant, les voix de membre qui figurent dans les colonnes A-1, B-1 et D-1 seront redistribuées en parts égales entre tous les États membres, y compris le Timor-Leste.

ANNEXE IV
APPENDICE D

INSTRUMENT DE CONTRIBUTION AUX RESSOURCES DU FIDA

Le Président
Fonds international de
développement agricole
107, Via del Serafico
00142 Rome
Italie

1. J'ai l'honneur de vous informer que (nom du pays donateur) fera une contribution d'un montant équivalant à (montant en lettres)* (indiquer l'unité d'obligation applicable) (montant en chiffres dans l'unité d'obligation applicable)* à titre de contribution supplémentaire aux ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA). Cette contribution sera versée conformément aux modalités et conditions énoncées dans la résolution 130/XXVI du Conseil des gouverneurs.

2. Le paiement de la contribution sera effectué en (unité d'obligation)*/ (en un versement unique/ en deux versements/en trois versements) (en espèces) (partie en espèces et partie sous forme de billets à ordre ou autres titres analogues) (sous forme de billets à ordre ou autres titres analogues). Le montant de (montant en chiffres dans l'unité d'obligation applicable)*/ qui constitue (la contribution totale) (le premier versement) de (nom du pays) sera payé pour le _____ 20__ (en espèces) (sous forme de billet à ordre ou autre titre analogue) (en espèces à raison de l'équivalent de DTS et le solde sous forme de billet à ordre ou autre titre analogue).

3. Le solde de la contribution sera payé en ___ versements pour le _____ 20__ (en espèces) (en espèces et sous forme de billets à ordre ou autres titres analogues) (sous forme de billets à ordre et autres titres analogues)¹.

4. Le solde de la contribution sera payable après l'adoption de la législation requise en matière d'ouverture de crédits budgétaires et nous solliciterons les ouvertures de crédits nécessaires afin d'achever nos paiements avant l'expiration de la période couverte par la reconstitution².

5. (nom du pays) n'exercera pas la faculté, prévue au paragraphe II.13 de la résolution, de modifier son engagement stipulé dans le présent instrument³.

6. Je confirme que toutes les autres prescriptions qui sont nécessaires pour le dépôt du présent instrument de contribution auprès du FIDA ont été dûment remplies.

(Nom du pays donateur)

(Signature du représentant
autorisé)
(Qualité du signataire)

* Si la monnaie de paiement diffère de l'unité d'obligation, indiquer ici l'unité de paiement.

¹ Ce paragraphe ne doit être utilisé qu'en conjonction avec le paragraphe II.9 d) de la résolution, et les dates de paiement des versements devraient être indiquées. Ce paragraphe est à supprimer s'il est sans objet.

² Paragraphe à supprimer quand il est sans objet.

³ Paragraphe à supprimer quand il est sans objet.

ANNEXE IV
APPENDICE E**TAUX DE CHANGE DE REFERENCE APPLICABLES (PARAGRAPHE II.15)**1^{er} AVRIL 2002 – 30 SEPTEMBRE 2002

Monnaie	Avr-02	Mai-02	Juin-02	Juil-02	Août-02	Sept-02	Moyenne 6 mois
AUD	1,8529	1,7624	1,7705	1,8255	1,8077	1,8399	1,8098
CAD	1,5678	1,5275	1,5187	1,5843	1,5589	1,5858	1,5572
CHF	1,6220	1,5601	1,4957	1,4870	1,4907	1,4832	1,5231
DKK	8,2527	7,9177	7,4478	7,5939	7,5513	7,5329	7,7161
EUR	1,1101	1,0653	1,0025	1,0222	1,0170	1,0142	1,0386
GBP	0,6864	0,6818	0,6506	0,6388	0,6440	0,6395	0,6569
JPY	128,0001	124,3999	119,4504	119,8506	117,9501	121,5508	121,8670
NOK	8,3807	7,9663	7,4492	7,5917	7,5069	7,4457	7,7234
NZD	2,2331	2,0886	2,0450	2,1299	2,1268	2,1295	2,1255
DTS	0,7888	0,7748	0,7516	0,7562	0,7533	0,7560	0,7635
SEK	10,2200	9,8525	9,1625	9,4275	9,2976	9,2825	9,5404

BUDGET ADMINISTRATIF DU FIDA POUR 2003

Résolution 131/XXVI

Budget administratif du FIDA pour 2003

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Considérant l'article 6, section 10 de l'*Accord portant création du FIDA* et l'article VI du *Règlement financier du FIDA*;

Notant qu'à sa soixante-dix-septième session le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 2003 à hauteur de 342,4 millions de DTS et un montant total de 27,6 millions de USD pour le Mécanisme de financement du développement des programmes;

Au vu de l'examen du budget administratif du FIDA proposé pour 2003, effectué par le Conseil d'administration à sa soixante-dix-septième session;

Approuve le budget administratif du FIDA pour 2003, tel que figurant dans les documents GC 26/L.6 et GC 26/L.6/Add.1, d'un montant de 45,2 millions de USD calculé sur la base du taux de change de 1,072 EUR pour 1,00 USD, et autorise en outre le Conseil d'administration à approuver tout financement encore nécessaire après réception des contributions volontaires pour financer l'évaluation indépendante externe du FIDA, montant qui figurerait à titre de dépense exceptionnelle dans le budget administratif proposé pour 2003; et

Décide qu'au cas où en 2003 la valeur moyenne du dollar des États-Unis par rapport à l'euro s'écarterait du taux de change utilisé pour le calcul du budget, le montant total de l'équivalent en dollars des États-Unis des dépenses budgétaires en euros serait ajusté en proportion de l'écart entre le taux effectif de 2003 et le taux budgétaire.

CRÉATION D'UN FONDS FIDUCIAIRE DU FIDA POUR L'ASSURANCE MALADIE APRÈS CESSATION DE SERVICE

Résolution 132/XXVI

Création d'un Fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance maladie après cessation de service

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Notant qu'aux termes de la norme comptable internationale n° 19, le FIDA a l'obligation de comptabiliser intégralement dans ses états financiers ses engagements envers ses employés et ses anciens employés et de virer des fonds suffisants pour couvrir ces engagements à une entité juridiquement distincte;

Ayant examiné le document GC 26/L.7 relatif à l'assurance maladie après cessation de service;

Décide ce qui suit:

1. Afin de couvrir les engagements du FIDA envers ses employés et anciens employés au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et de détenir à cet effet des fonds suffisants, il est créé un Fonds fiduciaire pour l'assurance maladie après cessation de service (le Fonds fiduciaire AMACS du FIDA).
2. Le FIDA est nommé administrateur du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'AMACS.
3. Le Fonds fiduciaire AMACS du FIDA est autorisé à recevoir et à détenir les ressources ci-après:
 - a) les fonds dont le montant est déterminé par le Conseil d'administration et qu'il décide de prélever en tant que de besoin sur les ressources du FIDA, y compris celles du Fonds général;
 - b) le produit du placement des ressources propres du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA;
 - c) des fonds provenant d'autres sources, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.
4. Le Conseil d'administration procède périodiquement à l'examen du niveau des ressources du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA pour déterminer si elles sont suffisantes, conformément aux conditions prescrites par les normes comptables internationales. À cet égard, le Conseil peut déterminer, en tant que de besoin, le montant maximal des ressources détenues par le Fonds fiduciaire AMACS du FIDA.
5. Le FIDA place les ressources du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA avec prudence, sans spéculer et conformément aux règles, directives et critères qu'il applique aux placements de ses ressources ordinaires. Nonobstant ce qui précède, il ne placera pas les ressources du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA en actions ou autres instruments analogues.
6. Le Fonds fiduciaire AMACS du FIDA a pour objet de remplir les obligations du FIDA envers les anciens membres du personnel et les membres de leur famille ayant droit à l'assurance maladie après cessation de service. Au cas où le niveau des ressources du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA serait jugé très supérieur à celui des besoins, le Conseil d'administration peut décider, après une



ANNEXE IV

évaluation actuarielle externe indépendante, de virer une partie des ressources excédentaires soit directement à ses propres ressources soit, quand une partie des fonds provient d'autres sources, aux sources concernées.

7. Le Président du FIDA effectue des retraits du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance maladie après cessation de service, aux fins mentionnées au paragraphe 6 ci-dessus, de la façon suivante:

- a) le Fonds fiduciaire AMACS du FIDA effectue chaque mois des paiements ou des remboursements au nom du FIDA, jusqu'à ce que ses obligations envers les anciens membres du personnel et les membres de leur famille ayant droit à l'assurance maladie après cessation de service soient intégralement remplies;
- b) au cas où le Conseil d'administration jugerait que le niveau des ressources est très supérieur aux besoins, le Fonds fiduciaire AMACS du FIDA versera les montants décidés par le Conseil d'administration.

8. Les dépenses administratives supplémentaires incombant directement au FIDA au titre de l'administration du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA sont financées par prélèvement sur les ressources du Fonds fiduciaire.

9. Le Conseil d'administration met fin à l'activité du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'assurance maladie après cessation de service sur proposition du Président du FIDA, à un moment approprié. À ce moment, le Conseil d'administration arrête les dispositions relatives à la cessation d'activité du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA et à la liquidation de ses ressources.

10. Le Président du FIDA présente chaque année au Conseil d'administration un rapport sur les opérations du Fonds fiduciaire AMACS du FIDA et les ressources qu'il détient.